

DANTON

PAR LOUIS MADELIN

PARIS - HACHETTE & Cie - 1914.

CHAPITRE PREMIER. — DE LA MAISON D'ARCIS AUX CONSEILS DU ROI.

Les Danton d'Arcis. — L'enfant terrible. — Le collège de Troyes. — Danton et le sacre. — Chez le procureur. — La licence et la robe. — La vie d'un joyeux clerc. — Le café Charpentier. — Le mariage. — Le cabinet de M. d'Anton. — Danton et Barentin. — Les causes. — La vie aisée.

CHAPITRE II. — LA RÉPUBLIQUE DES CORDELIERS ET L'AFFAIRE DANTON.

Juillet 1789. — Le district des Cordeliers. — La lutte avec l'Hôtel de Ville. — Attaques contre Danton. — Il est élu au Conseil de la Commune. — L'Affaire Marat. — Comment elle devient l'Affaire Danton. — Victoire finale. — Profit qu'en tire Danton.

CHAPITRE III. — DANTON ÉTOUFFÉ REPARAÎT.

Danton à l'Hôtel de Ville. — Étouffé, il se remet aux causes. — Les premiers bruits de vénalité. — Campagne de Danton contre La Fayette et Bailly. — La fin du district. — Le club des Cordeliers. — La retraite. — Le renvoi des ministres. — Danton au Département. — On le relègue. — Le départ pour Saint-Cloud. — L'achat par la Cour. — La soirée du 20 juin.

CHAPITRE IV. — LA CRISE DE VARENNES.

La fuite du Roi. — Danton aux Tuileries. — La campagne contre Louis XVI. — Danton débordé. — Les clubs pour la déchéance. — La soirée du 15 juillet. — Danton au Champ de Mars. — Les poursuites. — Retraite à Arcis. — Le voyage d'Angleterre.

CHAPITRE V. — L'ESSAI DE SAGESSE ET LE DIX AOÛT.

Danton candidat à la Législative. — L'Affaire Damiens. — Nouvelle retraite. — Le substitut de la Commune. Attitude assagie. — Danton prépare le 10 août. — La nuit historique. — Le coup d'État municipal. — Danton élu ministre de la Justice.

CHAPITRE VI. — GEORGES-JACQUES DANTON.

La physionomie du Titan. — Le bourgeois et le tribun. — Les affaisements de l'homme de l'audace. — La vénalité de Danton. — Sa fortune. — L'orateur. — Le politique : les idées de Danton. — L'opportuniste. — Le patriote.

CHAPITRE VII. — LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET LE CONSEIL EXÉCUTIF.

Au palais des Maupeou et des Lamoignon. — La queue de Danton. — La pendule fleurdelisée. — Le travail du garde des sceaux. — La circulaire du 19 août. — La situation. — Danton s'empare du Conseil. — Tout vient à Danton.

CHAPITRE VIII. — LA DÉFENSE NATIONALE ET LES MASSACRES.

Les vues de Danton. — L'invasion. — Affolement : Danton tient bon. — L'appel à la Nation. — La terreur légale. — Danton et les massacres. — La défense. — Valmy. — Le vol du Garde-Meuble. — La Convention. — Danton quitte le pouvoir.

CHAPITRE IX. — DANTON A LA CONVENTION.

Danton modérantise. — L'union nécessaire. — Le salon Roland méconnaît Danton. — Les comptes de Danton. — La rupture avec la Gironde. — Le procès du roi. — Danton en Belgique. — Le vote régicide et les limites naturelles. — Danton renvoyé en Belgique.

CHAPITRE X. — LE DUEL AVEC LA GIRONDE.

La mort de Gabrielle Danton. — Douleur furieuse. Danton, attaqué, accepte la bataille. — Les discours du 10 mars. — Danton et la trahison de Dumouriez. — La guerre et la mort. — La séance du 1er avril. — Chute de la Gironde. — Danton vainqueur et vaincu.

CHAPITRE XI. — DANTON REPREND LE POUVOIR ET LE PERD.

Le Comité Danton. — Il impose la sagesse : négociations avec l'Europe. — Déclamations démagogiques et mesures modérées. — Le second mariage. — Danton éliminé. — Retour à la politique jacobine. — Robespierre triomphe. — Danton prostré. — La retraite à Arcis.

CHAPITRE XII. — DANTON EN FACE DE ROBESPIERRE.

Danton contre la Terreur. — Danton et Robespierre. — La campagne contre l'Hébertisme. — Danton se relève. — Le Vieux Cordelier. — Robespierre isole Danton et le mine. — Les Dantonistes disqualifiés. — Danton ébranlé.

CHAPITRE XIII. — LE SUPRÊME EFFORT DE DANTON.

Marius perd courage. — Billaud réclame la tête de Danton. — Danton menace et n'attaque pas. — Chute des Hébertistes. — Le dernier triomphe. — Robespierre livre Danton. — Danton s'éclipse. — L'arrestation : Danton abandonné. — Danton au Luxembourg.

CHAPITRE XIV. — LE PROCÈS ET LA MORT.

Le procès : Les juges paraissent devant Danton. — Deuxième audience : Danton écrase le Président. — Troisième audience ; l'accusation s'écroule. — L'appel aux Comités : La mise hors des débats. — La délibération. La condamnation. — La mort.

CHAPITRE PREMIER

DE LA MAISON D'ARCIS AUX CONSEILS DU ROI

LES DANTON D'ARCIS — L'ENFANT TERRIBLE — LE COLLÈGE DE TROYES —
DANTON ET LE SACRE — CHEZ LE PROCUREUR — LA LICENCE ET LA ROBE — LA VIE
D'UN JOYEUX CLERC — LE CAFÉ CHARPENTIER — LE MARIAGE — LE CABINET DE
M. D'ANTON — DANTON ET BARENTIN — LES CAUSES — LA VIE AISÉE.

L'AGITATION est grande, le 25 septembre 1792, dans la salle du Manège des Tuileries où la Convention tient ses séances. Pour la première fois, depuis quatre jours qu'elle siège, se heurtent les deux partis qui, durant des mois, se vont déchirer. Les Girondins, qui se proclament les hommes de la Province, viennent d'attaquer violemment, par l'organe de Lasource, Paris et sa députation de massacreurs.

Alors un député de Paris monte à la tribune au milieu d'une vive émotion. La face large en forme de mufle, la bouche déformée, mais terrible tant elle frémit de passion, l'œil petit sous le sourcil touffu, mais d'où partent des flammes, le teint grêlé, la figure affreuse, mais que l'intelligence éclaire et que rougit la colère, le front énorme sous les cheveux épais, quelque chose de féroce, mais d'imposant : c'est Danton.

La main gauche embrassant la hanche puissante par un geste qui lui est familier, la droite se tend menaçante, cherche l'ennemi, le dénonce, l'arrache presque à son banc pour le clouer au pilori. Et, de temps à autre, la tête se baisse et, le cou gonflé par la fureur, il semble alors un taureau qui va foncer droit et tout démolir.

Mais le plus souvent on le voit, par un violent effort, se maîtriser ; ce furieux se fait modéré : il offre la paix à qui lui fait une guerre à mort. Sa figure alors s'illumine d'un sourire où les uns voient de la bonhomie, les autres de l'astuce. Ce n'est plus le tribun qui a soulevé Paris ; c'est un grave homme d'avocat champenois prêt aux transactions. En quelques minutes, sur cette face mafflue, dix expressions ont passé, tandis que de sa bouche sortaient presque au même moment des cris effroyables de défi et des appels cordiaux à la concorde. C'est tout Danton.

Il défend Paris âprement ; mais sa voix soudain s'adoucit : *Quant à moi, je n'appartiens pas à Paris. Je suis né dans un département vers lequel je tourne toujours mes regards avec plaisir.*

Dans le tumulte, au milieu des passions déchaînées, en une seconde, une vision a dû passer devant les yeux du tribun : une petite ville endormie autour de son église, le château ceint de son parc, la rivière fraîche où, sur le bachot

éclaboussé, on fait de si bonnes pêches, le modeste logis où ont vécu les parents, la grande maison de la place des Ponts, le jardin aux allées ombreuses, et le porche de Saint-Étienne que franchit, la messe entendue, la vieille [maman Danton](#) sous son ample bonnet garni de belles dentelles. Et tout alentour la grande plaine dont seuls les peupliers de la rivière rompent la monotonie, sa Champagne, [son Val d'Aube](#).

Telles qu'elles sont, paisible famille, petite ville un peu rance, province un peu plate, il les aime, il ne ment pas. Dans ce tribun dont Paris vient de faire son premier élu, l'enfant d'Arcis-sur-Aube reste bien vivant ; cet amour singulier pèsera, nous le verrons, sur sa destinée ; c'est en tous cas l'un des côtés les plus curieux de cette âme complexe, tourmentée, toujours partagée.

Celui qu'un voyage en Champagne amène à Arcis-sur-Aube ne songe point cependant, en s'y acheminant, à Danton, mais à Balzac, autre puissante face.

Arcis-sur-Aube ! Que de gens, il y a soixante-dix ans, n'ont connu l'existence de la petite ville que par ce [Député d'Arcis](#) qui est un des tableaux les plus vécus de la vie provinciale sous le règne de Louis-Philippe. De tels souvenirs semblent éloigner de Danton. Il n'en est rien. Si Balzac a placé dans cette petite ville [perdue au milieu des terres](#) le drame provincial qu'il entendait écrire, c'est qu'il n'était pas fâché qu'un prétexte lui fût fourni d'évoquer, dans ces rues étroites, l'ombre du [révolutionnaire gigantesque](#).

Telle chose n'était pas très difficile, n'est pas encore très difficile. En dépit des ruines qu'ont pu faire, en février 1814, les boulets russes dans Arcis-sur-Aube, le décor que Balzac brosse en 1847 est, à peu de chose près, celui où se sont écoulées les premières années de Jacques Danton et où il est venu, à plusieurs reprises, retremper ses forces ou fuir ses cauchemars. Et c'est encore à peu près le même décor qu'à aujourd'hui la cité champenoise.

Au centre même de la crayeuse Champagne, entre Troyes, Saint-Dizier, Châlons, Provins, Arcis est une des cités types de la province. Cerné par la Champagne pouilleuse, le Val d'Aube est presque une oasis, mais une oasis triste. La ville est endormie. [Rien n'explique mieux la vie de province que le silence profond où est endormie cette petite ville](#), a écrit Balzac.... [La vie est, devient si conventuelle qu'à l'exception des dimanches, un étranger ne rencontre personne sur les boulevards ni dans l'Avenue des Soupirs, nulle part, pas même dans les rues](#). La rivière seule fait diversion : les moulins ont créé derrière le château une chute artificielle, et l'eau en reste agitée jusque sous le pont où se vint souvent accéder Danton pour voir couler [son Aube](#). Tout cela est fort mélancolique.

Par surcroît, à l'époque où le bambin polissonnait, la ville était tout entière occupée déjà à fabriquer et à vendre de la bonneterie. Depuis 1751, année où un des seigneurs avait introduit cette paisible industrie, Arcis tricotait des bonnets dans le silence des jours, sous le ciel blanc de Champagne, loin des agitations.

Aujourd'hui la statue de Danton est la seule note bruyante du décor. Encore a-t-on voulu ne lui point attribuer le caractère tintamarresque du Danton de bronze que Paris s'est donné. Le tribun, comme gagné par la torpeur ambiante, semble assagi. Celui de Paris bouscule un État et, donnant le signal des audaces extrêmes, fait reculer l'Europe : celui d'Arcis n'a que le geste autoritaire et la figure imposante d'un conducteur de peuples. Il n'en va pas moins qu'arrêté

devant cette statue, on est saisi d'un double étonnement. C'est d'abord que de cette petite cité si calme ce Titan ait surgi. C'est ensuite qu'il n'ait cessé d'adorer cette ville endormie.

Peut-être est-ce à cet amour presque inexplicable que Danton doit la popularité dont, à Arcis, sa figure était entourée à une époque où, ailleurs, elle était encore honnie généralement. C'est sous le règne de Louis-Philippe que Balzac entendit un Arcisien venger la ville endormie du sarcasme facile d'un détracteur : [Danton en est sorti !](#)

Arcis vivait paisible entre son église, son château et ses bonneteries lorsque, le 26 octobre 1759, l'épouse de M. Jacques Danton, procureur en la justice du lieu, née Madeleine Camut, mit au monde son premier fils Georges-Jacques, notre Danton. L'enfant fut baptisé le jour même à Saint-Étienne par le vicaire Leflon, en présence de Georges Camut, charpentier, et de Marie Papillon, fille d'un chirurgien juré, ses parrain et marraine.

Ces Danton venaient de Plancy, gros village situé en aval d'Arcis, à quatre lieues, où le grand-père du nouveau-né cultivait encore la terre en 1760. Ce paysan avait fait [éduquer](#) son fils : c'est en qualité d'huissier qu'en 1750, à vingt-huit ans, celui-ci était venu se fixer [à la ville](#) où il s'était ensuite élevé aux fonctions de procureur. Ses affaires avaient prospéré. Il s'était rendu acquéreur d'une belle maison située rue de Vilette — d'aspect bourgeois. La famille, aussi bien, s'était tout à fait embourgeoisée. Veuf en premières noces de la fille d'un huissier, Jacques Danton avait épousé Marie-Madeleine Camut, fille d'un entrepreneur de travaux publics. Des frères de cette dernière, l'un était maître de postes à Troyes, l'autre marchand. Un autre oncle de Danton était curé à Baberey. Tout cela donne une note de petite bourgeoisie assez bien établie. Près de la terre, encore, la famille Danton s'en était émancipée, en cela semblable à tant de familles d'où sont sortis la plupart des chefs de la Révolution. Les Danton, dont les racines plongeaient dans le terroir champenois, comme les Colbert, commençaient à s'élever suivant la règle de nature parce qu'ils étaient sans doute intelligents et forts.

Forts, cela est certain d'après l'état de leur généalogie. Le paysan de Planey ayant laissé huit enfants, son fils Jacques, le père du futur conventionnel, n'en aura pas moins de onze, cinq de son premier lit en cinq ans et six de son second en sept ans. Presque tous les rejetons qui survivront à la petite enfance fourniront de longues carrières : la dernière sœur du conventionnel mourra à quatre-vingt-dix-huit ans, et on a l'impression que le colosse dont nous écrivons la vie était capable, n'eût été le couperet de Sanson, de gagner fort allègrement une vieillesse avancée. Si l'on en juge par notre Danton, — le seul dont l'image soit venue jusqu'à nous, — la famille devait être athlétique. Nous n'avons en effet aucun portrait du père. En revanche nous en possédons un de la mère qui est intéressant : âgée d'environ soixante ans, Madeleine Danton-Camut est une aimable vieille qu'on sent ressemblante : sous l'énorme bonnet à commues enrubannées à la mode de 1780, c'est le front de Danton, large et lumineux : c'est, sous la forte arcade sourcilière, un œil vif et ardent — et la bouche dit une certaine causticité.

Il fallait s'arrêter à ce document : c'est cette femme qui, restée veuve, dirigera l'éducation du terrible marmot. Nous dirons qu'il l'adora, étendant plus tard à son beau-père lui-même cette ardente affection. Ce devait être, elle aussi, une

femme forte : ayant eu six enfants Danton, elle en eut quatre encore de son second lit en quatre ans. Jacques Danton étant mort le 25 février 1762, sa veuve avait épousé Jean Recordain, filateur en coton qui, ayant fait de médiocres affaires, devra s'adresser à son beau-fils : Danton, la main facilement ouverte, sauvera de la ruine le filateur en engageant son patrimoine. Ce petit patrimoine était modeste : en se mariant, en 1787, Danton énoncera au contrat des [terres, maisons et héritages situés à Arcis et environs, de la valeur de la somme de 12.000 livres](#).

Il y a, dans les familles, des enfants qu'une fatalité ou leur pétulance prédestinent aux accidents. Le petit Arcisien fut de ces enfants-là. Il ne dut jamais être beau, mais la destinée brutale s'acharna contre lui, lui pétrissant ce mufler d'affreux lion qui impressionnera le monde. Un taureau, lorsqu'il avait un an, se jetant sur une vache qui allaitait l'enfant, avait arraché à celui-ci d'un coup de corne la lèvre supérieure : la bouche en garda un rief. L'enfant, instruit plus tard de l'aventure, déclara la guerre aux taureaux : il reçut d'un de ces [ennemis](#) provoqué un coup de sabot qui lui écrasa le nez. La petite vérole fit le reste, le laissant couturé. D'ailleurs il courait aux coups, étant de ces écoliers chefs de bande qui, rosent et rossés, se rient des taloches qu'ils reçoivent autant que de celles qu'ils donnent. Il faillit faire la mort d'une maîtresse d'école et, passant aux mains d'un magister, rompit son ban plus souvent qu'il ne convenait. Avouant que [toute habitude était antipathique à son caractère](#), il consentit à lire, mais en emportant le livre le long de l'Aube où, par tous les temps, il se jetait, ayant la passion de la baignade.

Tout cela est-il très sûr ? On ne saurait le jurer. Lorsqu'il se penche sur le berceau d'un des demi-dieux de la politique, l'historien se dépêche que nul n'ait tenu registre des faits et gestes du bambin. Ici nous n'avons que deux témoignages et peu assurés. Rousselin de Saint-Albin a, très jeune, beaucoup fréquenté Danton : il a pu recueillir de sa bouche plus d'une anecdote : il les a vidées dans une notice, mais en 1864, quand Rousselin était- vieux et Danton en pleine légende. Il paraît d'ailleurs avoir puisé à l'autre source que j'entends dire et qui, s'étant, elle, ouverte en 1836, offre, à tous égards, plus de garanties. Louis Béon, contemporain et concitoyen de Danton, a été en outre son camarade à l'école, au collège. Arcisien, il a toujours entendu parler de l'enfance vagabonde et audacieuse du [petit des Dantons](#) ; peut-être a-t-il été de sa bande. Collégien aux Oratoriens de Troyes, Béon a vu Danton de la [sixième](#) à la [rhétorique](#). Sa notice de 1836 est intéressante ; on ne peut cependant tout croire de ces petites histoires. Avons-nous plus, aussi bien, sur la plupart des grands hommes quand ils étaient de petits hommes ? Et, par surcroît, M. Babeau, étudiant l'histoire du Collège de Troyes, a pu, sur ses registres, trouver trace de la carrière scolaire de notre homme et cela est plus édifiant, — d'autant que, contrôlant Béon, il le confirme souvent et par là l'accrédite.

Puisqu'il était rétif entre les mains du magister local et trop amoureux des buissons qui bordent l'Aube, on l'avait en effet dépaysé et mis au séminaire de Troyes à dix ans. Il n'y fit point, si j'ose dire, long feu. Cette règle quasi conventuelle, à l'entendre, le rendait fou. La cloche l'exaspérait : [Elle finira par sonner mon enterrement](#), criait-il. Cette rage semait l'indiscipline dans la pieuse maison où on le surnommait, [anti-supérieur](#) — dit-on. Il le fallut tirer de là, le placer au Collège où les Oratoriens faisaient régner une règle plus libérale. La pension Richard, qui y conduisait des élèves, reçut ce peu désirable écolier.

Encore que le petit homme ne paraisse point y avoir brillé, ce collègue lui convenait assez. Les Oratoriens, je l'ai déjà dit en contant la vie de Fouché, étaient des maîtres à l'esprit fort large. Ils aimaient à suivre l'opinion. Dans les représentations théâtrales du collège de Troyes, on avait joué du classique au grand siècle, mais, dès 1728, on avait passé à la comédie sentimentale et philosophique. On y chantait en vers latins, à côté des victoires de nos armées, les progrès de la science et, après avoir sacrifié largement à la [sensibilité](#) en jouant, par exemple, en 1771, le Riche bienfaisant, en 1772, le Triomphe de la Vertu et, en 1775, — pour ne pas citer d'autres pièces — *Abdolonyme ou la Vertu malheureuse et récompensée*, on en venait à la phase politique. En 1778, l'Académie du Collège donnait comme sujet de plaidoyer : *De la meilleure forme du gouvernement*.

Cette disposition à fêter le progrès n'excluait point le culte des classiques. On a tout dit de l'influence exercée, sur les jeunes gens qu'élevaient nos collèges, par cette religion des Grecs et des Romains. Plutarque était la Bible de ces enfants. On se rappelle le mot de Desmoulin : [On nous élevait dans les écoles de Rome et d'Athènes et dans la fierté de la République](#).

Danton, comme les autres, s'éprit et resta épris de la littérature classique. Lorsqu'à la Convention, le 13 août 1793, il entendra demander l'abolition des collèges, le souvenir qu'il a gardé de leur enseignement le fera se dresser là contre et, en pleine crise de réaction anticléricale, il amnistiera Jésuites et Oratoriens au nom de Plutarque et de Corneille. ... [C'est aux Jésuites, qui se sont perdus par leur ambition politique, que nous devons ces élans sublimes qui font naître l'admiration. La République était dans les esprits, vingt ans au moins avant sa proclamation. Corneille... était un vrai républicain](#). Ainsi Corneille, sur les bancs du collège de Troyes, avait conspiré avec Plutarque et Tacite pour faire du Champenois un Gracque.

Il devait cependant se livrer, en cachette, à d'autres lectures ; car, si on le voit se servir de ses souvenirs antiques, il se montre, beaucoup plus que ses contemporains, nourri des auteurs gaulois comme Rabelais, Montaigne et Molière, — voire des maîtres étrangers alors dédaignés comme Dante et Shakespeare. Il savait l'anglais et l'italien qu'on n'apprenait guère dans les collèges. Il était sans doute de ces élèves qui aiment à s'instruire en marge des programmes.

Il n'était donc point des [premiers](#). Cette paresse naturelle, que je signalerai si souvent, et cette [rétivité](#) qu'à Arcis on lui reprochait, devaient lui enlever la faveur des maîtres. Son intelligence l'imposait cependant parfois. Il ne figure point, sur les registres, parmi les [remarquables inter insignes](#) — mais parmi les [bons](#) — *inter bonos*. En humanités, Georges Danton-Camut eut le prix de fable et des accessits de discours latin, d'amplification française et de vers latins : *Georgius Danton-Camut fabulæ præmium meritis, ad præmia solutæ orationis, compositionis vernaculæ et strictæ orationis accessit*. L'année suivante, celle de la [rhétorique](#), est moins heureuse encore : tout en restant [inter bonos](#), il n'eut pas de prix, s'étant d'ailleurs attiré la défaveur de son professeur le Père Béranger, le futur auteur de la Morale en actions par l'histoire.

C'est à cette époque que se place le fameux épisode du voyage de Reims. Louis XVI y allait être sacré le 11 juin 1775. Par un coup de tête, le jeune homme décida d'aller [voir comment on faisait un roi](#). Et s'échappant de Troyes, il gagna Reims à pied. Si le fait n'est pas controuvé, il a lieu d'émouvoir. Le jeune roi s'avance dans le luxe et la pompe vers ce [huitième sacrement](#) qui le fera

inviolable et sacré et, se faufilant dans la foule, l'écolier champenois se fait peut-être repousser par un garde. Et la pensée va à cette séance du 17 janvier 1793 où Danton, au milieu d'une particulière attention, fait tomber par son vote cette tête sur laquelle il a vu couler le chrême. A certains l'épisode apparaîtra suspect, tant il séduit l'imagination.

Comment se fit-il pardonner l'escapade ? Par une superbe *rédaction*, dit Béon, où il conta le sacre, et par des succès inattendus remportés in extremis. Il sera toujours de ces paresseux qui, propres au coup de feu subit, réussissent là où échouent les laborieux. Il fut enfin estimé : *insignis* !

L'oncle, curé de Baberey, espéra un instant faire de cet élève, finalement *insignis*, une recrue pour l'Église. Danton se déroba — fort heureusement ; on eût vite compté un défroqué de plus, s'il s'était enfroqué. Il aspirait à une autre robe, celle de l'avocat, et voulait l'endosser à Paris. Pour satisfaire à cette double envie, on se décida à l'envoyer chez le procureur, si bien qu'un beau jour de 1780, le messenger d'Arcis chargeait le jeune homme et que, quelques heures après, Georges-Jacques Danton, léger d'écus, mais de l'avenir plein la tête, après avoir vu s'évanouir la tour de Saint-Étienne et les peupliers de la rivière, roulait vers ce Paris qui fera de lui un de ses dieux et une de ses victimes.

Il y avait à Paris des auberges dont la clientèle se recrutait plus spécialement dans telle ou telle province. Les Bourguignons descendaient de préférence ici, là les Normands. Les Champenois fréquentaient le Cheval Noir, rue Geoffroy-l'Asnier, derrière Saint-Gervais. Layron y logeait à pied et à cheval gens des bords de l'Aube et de la Marne. C'est là qu'au débotté, prit gîte notre Danton.

Après quoi, il s'enquit d'un procureur chez qui se former aux affaires. C'était en 1780 : on eût alors trouvé dans les études des procureurs bien de futurs chefs de la Révolution ; Brissot venait de quitter l'étude de Me Nollet où, dit-on, il avait grossoyé aux côtés de Robespierre. Il eût été plaisant que Danton fût venu — lui troisième — s'asseoir chez Me Nollet. Ce fut chez Me Vinot, dans le vieil hôtel de la rue Saint-Louis-en-l'Isle, qu'il vint frapper. Il n'avait ni référence ni recommandation, pas même celle de sa mine qui, au premier abord, ne plaiderait pas pour lui. Mais il avait déjà sa belle audace : l'important est souvent d'oser pousser une porte et nous savons que Danton était déjà homme

en enfoncer plusieurs. Me Vinot écouta la requête du Champenois, le fit asseoir devant une table et lui donna une pièce à copier. L'épreuve fut désastreuse et quiconque a dû déchiffrer les rares autographes de Danton le croit sans peine. Me Vinot émit quelques doutes sur l'avenir d'un homme qui écrivait si mal. Un autre que Danton eût pris congé : lui, répliqua qu'il n'était point venu s'engager comme copiste, mais comme clerc. Me Vinot lisait maintenant clairement sur cette physionomie l'intelligence et l'esprit d'entreprise. *J'aime l'aplomb*, dit-il ; *il en faut dans notre état*. Et Danton fut admis dans l'étude de Me Vinot.

Logé et nourri chez le patron, il quitta le *Cheval Noir*. Et on le vit bientôt au *Palais*. Sa mauvaise écriture même, le servait en effet : mauvais scribe, on l'envoya *faire le Palais*. Berryer père nous dit en quoi consistait ce service et comment il constituait, pour un clerc, *un prompt avancement*. En tous cas, c'était grand avantage : le jeune clerc, qui avait à se *parisianiser*, entendit à la barre les grands avocats de l'époque, de Hardouin à Tronchet. Entre le Palais et l'étude Vinot, peut-être cependant l'enfant du Val d'Aube se fût-il senti étouffer, mais il se dépensait, à ses rares heures de liberté, en exercices violents : paume,

escrime et natation, ayant, particulièrement, repris dans la Seine les baignades de l'Aube. Trop de baignades ! L'une d'elles faillit le mettre au tombeau.

Heureuse maladie, affirme Rousselin, puisqu'il consacra sa convalescence à lire *l'Encyclopédie tout entière*. Il lut aussi Montesquieu et s'en éprit. *Je n'ai qu'un regret*, disait-il, *c'est de retrouver dans l'écrivain qui vous porte si loin et si haut le président d'un Parlement*. Le mot était d'un petit basochien qui, s'il frondait, était certainement porté à démolir le Parlement plus que le Trône. Surtout il lut Rousseau et Diderot. Ce Diderot, son compatriote, restera son grand maître. Le fils du coutelier de Langres laissera deux fils : *le Neveu de Rameau* et Danton qui, aussi bien, se ressemblent comme deux frères. La convalescence terminée, le clerc rentra chez Me Vinot : il avait fini ses études supérieures. *L'Encyclopédie* était en lui.

Peut-être eut-il mieux fait de fréquenter Tribonien et Cujas ; car la question se posait de passer la licence ès droit. C'était une dure vie que celle de clerc ; Berryer qui, au Palais, se rencontrait avec Danton, nous peint cette existence austère : levé à six heures, on déjeunait à neuf, on dînait à deux heures après-midi et, après une heure de récréation, on retournait au travail jusqu'à neuf heures. Si l'on voulait sortir de cette vie stricte, il se fallait faire une place au barreau. Mais la licence était exigée. Danton partit pour Reims. On y obtenait les diplômes à bon compte, Brissot l'avoue : ayant à prendre ses degrés, dit-il, il les alla *acheter à Reims*. Roland, de son côté, dans une lettre du 7 août 1778, conte humoristiquement comment, en cinq jours, il *fit son droit* à Reims. Telle perspective devait séduire Danton qui aimait à bâcler. Il eut son parchemin en un tour de main. Nous ignorons si, comme pour Brissot, les membres du jury se donnèrent la peine d'un *interrogatoire de mascarade*. En tous cas, il revint à Paris avec le droit d'endosser la robe noire, ce *harnais d'avocat* qui faisait hausser les épaules à l'autre. En fait, il prit la robe, mais ne plaïda guère. La vie, dès lors, s'annonçait difficile. Telle perspective ne paraît point avoir assombri le jovial Champenois. Il s'arrangeait à peu de frais avec l'argent qui venait d'Arcis. Ayant transporté, de chez Me Vinot, ses pénates dans la rue des Mauvaises-Paroles — qui, à la vérité, pour abriter un avocat portait un vilain nom —, il allait prendre ses repas à l'*hôtel de la Modestie* dont le nom seul était un programme. La bonne heure était celle où, sortant de ce restaurant, il s'en allait prendre sa *demi-tasse* dans un café voisin du Châtelet et se livrer au jeu de dominos qui, le café Procope en saura quelque chose, restera une de ses passions. Parfois une soirée de tragédie au Théâtre-Français l'amenait dans le quartier où, sous peu, il allait fonder sa renommée de tribun. Sortant d'acclamer *Cinna* ou *Brutus*, il dut souvent descendre cette rue des Fossés-Saint-Germain sans se douter que ces vieilles maisons de la rive gauche seraient le décor où se jouerait le premier acte d'une autre tragédie qu'un jour on écrirait et qui ne s'intitulerait pas *Brutus*, mais *Danton*.

En attendant, il cherchait des causes et n'en trouvait point. Telle situation commençait peut-être à lui inspirer cette haine des hommes de lois, procureurs et juges, que, le 22 septembre 1792, nous lui verrons exprimer en termes si acerbes, et plus généralement l'idée — familière aux gens besogneux — qu'un changement dans l'État ne serait pas mauvais. Il semble s'être inscrit à cette célèbre *Loge des Neufs-Sœurs* où il pouvait rencontrer, en assez modeste équipage, bien des membres des futurs états-majors de la Révolution, Bailly, Condorcet, Brissot, Pétion, Collot-d'Herbois, Desmoulins, sans qu'il paraisse avoir, à cette époque, lié amitié avec aucun d'eux. On y disait du mal du régime et on y aspirait à l'égalité.

Cependant il semble compter encore, pour le sortir de l'impasse, sur la protection de nobles pays. Les Loménie de Brienne allaient arriver au pouvoir : les gens du Val d'Aube étaient, de loin ou de près, tous plus ou moins les clients de l'illustre famille. Danton s'était inscrit chez le cardinal, chez le maréchal. Mais, dans les premiers jours de 1787, ni l'un ni l'autre ne pouvaient encore faire grand'chose pour ce jeune Arcisien qui, faute de *causes*, devait commencer à s'inquiéter. En fait, la fortune — modeste à la vérité — lui vint, non du magnifique hôtel de Brienne, mais fort simplement du café où, avec ses amis de la Basoche, devant sa *demi-tasse*, il taquinait le double-six.

Ce café du Parnasse, sis au coin de la place de l'École et du quai, presque en face du Palais, attirait fort naturellement la jeunesse avocassière. C'était *un des établissements de limonadier les plus considérés de Paris*. Son propriétaire était en train d'y faire une petite fortune, car tout en gardant le café, François-Jérôme Charpentier avait acheté une charge de contrôleur des fermes, ce qui faisait du *père Charpentier*, ainsi que l'appelaient ses jeunes clients, un Monsieur. *Nous croyons le voir encore*, dit l'un d'eux, *avec sa petite perruque ronde, son habit gris et sa serviette sous le bras... rempli de prévenances pour ses clients et traité par eux avec une considération cordiale*. Le bonhomme, à force de traiter les hommes de loi, se croyait sans doute un peu du Palais. Le rêve du limonadier devait être que sa fille épousât un basochien.

Elle pouvait choisir : on lui destinait une dot de 20.000 livres et les Charpentier, outre leur fonds qui en valait 40.000, avaient — un document nous l'apprendra — 127.000 livres de capital. Ce n'étaient point des beaux-parents à dédaigner. Par surcroît, Gabrielle Charpentier était fraîche et gentille. Lameth qui la verra chez elle en 1792, après cinq ans de ménage et trois maternités, la trouvera *jeune, jolie et de manières douces*. Nous avons d'ailleurs mieux que ce témoignage, c'est celui de David. On se rappelle le portrait qui, appartenant au musée de Troyes, a figuré dans la dernière exposition David : cette fraîche jeune femme, d'une beauté à la vérité plus vigoureuse que délicate, les joues pleines et roses, les yeux noirs sous les sourcils bien dessinés, le buste fort sous le fichu de linon et sous les cheveux sombres, que surmonte le haut bonnet, le front pur et blanc. On s'explique fort bien que Danton ait pu être amoureux de cette belle fille, saine et forte, à qui David n'a point donné le sourire — en 1792, tout devait être à la spartiate —, mais que d'autres nous peignent cependant bonne et gaie.

Les dames Charpentier siégeaient au comptoir du café de l'École. Le jeune avocat avait assez de loisirs pour entreprendre le siège de ce comptoir si bien garni. Il était laid à coup sûr, mais parlait bien et gaiement. Et puis, il était de ces audacieux qui emportent les places sans faire antichambre. Et dans les premiers jours de 1787, Georges-Jacques avait place rendue.

Si désireux qu'il pût être d'avoir un gendre avocat, le *père Charpentier* avait trop bien mené ses affaires pour souffrir que ce gendre restât un stagiaire en expectative de causes. Puisque la jeune fille recevait 20.000 livres, ne serait-ce point pour le jeune homme un moyen d'acheter quelque charge. A la vérité, une charge d'avocat ès conseils coûtait de 60 à 80.000 livres. Mais s'adressant aux parents et amis, Georges-Jacques ne pourrait-il, grâce au crédit des Charpentier, parfaire la somme ? Il se mit en campagne. La campagne fut heureuse. En attendant le mariage, les Charpentier prêtaient 15.000 livres sur la caution des tantes d'Arcis. Une demoiselle Duhauttoir avança, sur la même caution, 36.000 livres. Me Huet de Paisy exigeait à la vérité 78.000 livres de sa charge, mais il se contentait qu'on lui en versât pour l'heure 56.000. Le reste serait payé sans

tarder. Et c'est ainsi que, le 29 mars 1787, Danton achetait le charge de Me Huet de Paisy.

L'acte a été publié : Danton y nomme ses prêteurs et cautions. Toute la famille d'Arcis, d'ailleurs, se porte garante. Elle dut faire mieux, puisque, le 24 septembre suivant, Danton remboursera à Huet de Paisy ce qui lui restera dû. Ajoutons que si la charge était vendue 78.000 livres, on cédait, avec elle, deux fortes créances montant l'une à 11.000, l'autre à 1.000 livres, ce qui mettait en réalité le prix net de la charge à 66.000 livres. Le 12 juin de la même année 1787, Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre... savoir faisait que, par la pleine et entière confiance qu'il avait en la personne de son cher et bien-aimé le sieur G.-J. Danton et en ses sens, suffisance, loyauté et prudence, capacité et expérience, fidélité et affection... lui donnait et octroyait... l'office d'avocat en ses conseils.

A cette date, Danton était marié depuis deux jours. Il s'était uni, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Antoinette-Gabrielle Charpentier. La veille, avait été passé le contrat : Danton y déclarait comme fortune son office, qu'il devait encore en entier soit à Me Huet de Paisy, soit aux personnes qui lui avaient prêté les sommes qu'il avait payées à compte, et d'autre part, des terres, maisons et héritages situés à Arcis et estimés 12.000 livres. Les Charpentier constituaient une dot de 18.000 livres. De plus, la jeune fille apportait en dot, la somme de 2.000 livres provenant de gains et épargne. Les jeunes gens étaient mariés sous le régime de la communauté.

Il vint établir son cabinet sur la paroisse Saint-Sulpice, cour du Commerce. L'État actuel de Paris de 1788 indique au n° 1 de cette cour : *Cabinet de M. d'Anton, avocat ès conseils*. D'Anton ! En fait, on l'appellera fort souvent alors et lui-même signera d'Anton — ce qui devait faire plaisir aux Charpentier. L'excellent Dr Robinet, qui a passé sa vie à démontrer que Danton avait toujours eu plus que raison, veut qu'une certaine noblesse fût attachée au titre d'avocat ès conseils, mais il ne le prouve point. Disons simplement, pour innocenter Danton d'avoir signé d'Anton, qu'en ces dernières années où le préjugé nobiliaire jetait son dernier feu, signer d'Anton valait mieux pour attirer le client. C'est une excuse suffisante à un bien petit crime.

Qu'était-ce dire que cette charge qui, au dire du Robinet, eût anobli son homme ? Nous n'entendons point, derrière M. Bos — auteur d'un livre fort intéressant sur *Les avocats-ès conseils* —, refaire l'historique de l'institution. Rappelons simplement qu'à côté des tribunaux, avait toujours existé une justice administrative rendue par les Conseils du roi. En 1645, on avait créé des titres d'offices d'avocats en ces conseils qui, depuis, s'achetaient avec l'agrément du Chancelier et dont les provisions étaient accordées par le Roi.

La charge demandait une assez réelle capacité. La diversité des affaires portées devant les conseils exigeait une connaissance exacte des diverses parties de l'administration. D'Aguesseau les avaient définies en les réglementant. Les avocats présentaient, écrit Guyot dans son *Répertoire*, les instances d'évocation de parenté et alliance, celles en règlements de juges, les oppositions au titre d'offices, les demandes en rapport de provisions et lettres de justice expédiées en chancellerie, les demandes en cassation d'arrêts ou de jugements rendus en dernier ressort dans tous les tribunaux qui jugent souverainement ou en dernier ressort, les demandes en cassation de jugements de compétence rendus en

faveur des prévôts, des maréchaux ou des sièges présidiaux, les demandes en contrariété d'arrêts, les demandes en révision des procès criminels, les appels des ordonnances ou jugements des intendants ou commissaires départis ou autres juges commis par le conseil et des capitaineries royales.

La corporation acquérait, avec le successeur de Me Huet de Paisy, un membre assez inquiétant. Chez ce Danton subsistait, depuis l'enfance, cet instinct de révolte qui, dit-on, l'avait fait, à Troyes, surnommer l'*anti-supérieur*. Or il tombait dans une de ces petites crises, parties d'une plus grande, celle qui atteignait non pas telles ou telles autorités, mais l'autorité même. Il y avait guerre sourde entre la corporation et ses syndics et doyens. Soit qu'on eût quelque indice de la mentalité du nouveau venu, soit que sa figure facilement insolente préviât mal, on voulut le tâter dès l'abord. L'usage était qu'*après avoir visité les officiers de l'ordre, remis ses provisions au syndic*, le nouvel avocat subît en une séance solennelle *debout, en robe, le bonnet carré à la main*, l'interrogatoire des membres du Conseil. Il prononçait un discours en latin sur un sujet qui lui était donné. Danton, reçu pendant l'été de 1787, dut traiter au pied levé — l'intention est évidente de le sonder — l'exposé de *la situation morale et politique du pays dans ses rapports avec la justice*. *C'était*, disait Danton, *me proposer de marcher sur des rasoirs*. Il fit front, fut audacieux, esquissa tout un programme de gouvernement destiné à prévenir une révolution imminente. Danton — qui peut-être se vantait — racontait à Rousselin combien les mots *motus populorum, ira gentium, Salus populi suprema lex* avaient paru consterner les anciens. Mais il parlait latin : on affecta d'avoir mal compris.

Était-il vraiment si préoccupé alors des questions politiques et si arrêté dans ses idées ? Rousselin l'admet. A le lire, Danton eût même eu l'occasion, quelques mois plus tard, de s'en expliquer en haut lieu. Ayant comme client le premier président de la Cour des aides, Barentin, l'avocat l'aurait séduit par la vigueur de son esprit. Devenu garde des sceaux, Barentin eût offert à son avocat le secrétariat du Sceau ; celui-ci l'eût accepté sous la condition qu'un plan fût adopté qui eût brisé l'opposition des Parlements aux réformes, jugées nécessaires si l'on voulait prévenir une révolution. On eût fermé l'oreille à cet avis. Mais, quelques mois plus tard, Barentin eût renouvelé l'offre à son avocat. *Eh quoi*, se serait écrié Danton, *ne voyez-vous pas venir l'avalanche ?* Toute cette histoire paraît, tout au moins en partie, controuvée. Peut-être faut-il simplement admettre que Barentin, effectivement client de Danton, pensa faire de lui, en 1788, un de ses collaborateurs aux Sceaux et que Danton, sentant venir l'*avalanche*, refusa. Si Danton conta le reste à Rousselin, ce Champenois, ce jour-là, parla en Gascon.

Ses fonctions d'ailleurs l'occupaient plus qu'on n'a coutume de le dire.

Pendant longtemps on affirma que Danton avait été *un avocat sans causes*. On voit facilement quelles conséquences on a pu tirer de cette légende et Taine ne s'en est pas fait faute. D'après lui, le ménage ne vivait que d'un louis donné de temps à autre *par le beau-père limonadier*. Taine était excusable de tenir l'avocat pour besogneux : après des recherches sérieuses, un homme compétent, M. Bos, n'était arrivé à signaler l'intervention de Danton que dans trois affaires et il tirait de cette pénurie de causes des conclusions que Taine était autorisé à faire siennes.

Or M. André Fribourg, dans le remarquable recueil qu'il a publié des *Discours de Danton* et particulièrement dans un excellent exposé des *sources*, a complètement modifié l'idée qu'on se faisait du *cabinet de M. d'Anton*.

Un document eût, à la vérité, dû donner l'éveil. Dans l'inventaire dressé après la mort de Gabrielle Danton en 1793 et que nous possédons, on trouvait la mention suivante : *Item, douze pièces qui sont des mémoires d'honoraires dus audit sieur Danton en qualité d'ancien avoué (sic) au Conseil*. C'était la preuve que douze affaires avaient passé entre les mains de l'avocat — tout au moins.

M. Fribourg s'est mis en campagne pour retrouver les causes de Danton. Et quoique, par suite de circonstances diverses, certaines séries d'archives n'aient pu livrer tous leurs secrets et que d'autres soient incomplètes, il a pu dresser la liste des vingt-deux affaires dont Danton s'est occupé d'une façon certaine de juin 1787 à janvier 1791.

Chose curieuse, il semble que ce démocrate de demain se soit fait une spécialité des maintenues de noblesse et il lui plaît alors de rendre, parfois avec emphase, hommage aux anciens services : sortant du style sec de la procédure, il saluera le vicomte du Chayla *dont la valeur contribua à mettre en déroute la redoutable colonne qui balança longtemps la fortune de l'auguste aïeul de Sa Majesté dans les champs de Fontenoy*. Danton parlera plus tard de Louis XV et de Louis XVI avec moins de révérence.

Il gagnait ses causes presque toujours et il n'est guère douteux — la clientèle du prince de Montbarey après celle de Barentin tendrait à le prouver — que son cabinet ne s'achalandât fort bien en 1789.

Il menait donc vie fort aimable, car, d'autre part, Gabrielle Danton faisait un foyer confortable à *Monsieur d'Anton*. Elle l'avait, en 1788, rendu père d'un fils qui, à la vérité, était mort, le 25 avril 1789 : mais il en pouvait espérer et, en fait, en aura d'autres. Le *père Charpentier* avait vendu fort bien son fond : 40.000 livres, et achetait une belle maison de campagne à Fontenay. L'appartement de la cour du Commerce ne respirait point la tristesse. On y recevait des amis. Danton, cordial, jovial, bon garçon, était populaire. Ses clerks l'aimaient : deux d'entre eux lui resteront fidèles, Paré et Desforges ; il les pourra d'ailleurs récompenser en faisant de l'un un ministre de l'Intérieur et de l'autre un ministre des Affaires étrangères. Car ce cabinet de Danton fut un nid de futurs ministres.

En somme, la vie donnait à Danton plus, certes, qu'il n'en espérait lorsqu'en 1780, il venait descendre au Cheval Noir. Avocat en voie de percer, bourgeois bien logé, heureux mari, il eût passé sans doute une existence confortable. Mais *l'avalanche* arrivait qui allait arracher à leurs destins ceux qu'elle porterait comme ceux qu'elle balayerait.

CHAPITRE II

LA RÉPUBLIQUE DES CORDELIERS ET L'AFFAIRE DANTON

JUILLET 1789 — LE DISTRICT DES CORDELIERS — LA LUTTE AVEC L'HÔTEL DE VILLE
— ATTAQUES CONTRE DANTON — IL EST ÉLU AU CONSEIL DE LA COMMUNE
L'AFFAIRE MARAT — COMMENT ELLE DEVIENT L'AFFAIRE DANTON — VICTOIRE
FINALE — PROFIT QU'EN TIRE DANTON.

LE 13 juillet 1789 au soir, l'avocat Lavaux entra au couvent des Cordeliers, centre d'un des nouveaux [districts](#) de Paris. Debout sur une table, un orateur, d'une voix frénétique, appelait les citoyens aux armes pour repousser 15.000 brigands rassemblés à Montmartre et une armée de 30.000 hommes prête à fondre sur Paris, le livrer au pillage et égorger les habitants. L'orateur, qui paraissait un [énergumène](#), déclarait qu'il se fallait soulever : il ne se tut que quand il fut épuisé.

Dans cet [énergumène](#), Lavaux fut étonné de reconnaître son ancien confrère du barreau, Danton, qu'il tenait jusque-là pour un bourgeois paisible. Il s'approcha de lui et, assez naïvement, lui assura que ses craintes étaient vaines : il venait de Versailles où tout était tranquille. [Vous n'y entendez rien](#), lui répondit l'autre. [Le peuple souverain est levé contre le despotisme. Soyez des nôtres. Le trône est renversé et votre état perdu, pensez-y bien.](#)

L'ère de l'[audace](#) était évidemment ouverte. Le bourgeois se faisait tribun. Cependant on ne le vit point courir à la Bastille le 14. Peut-être — ce qui lui arrivera souvent — fut-il lui-même surpris par l'événement qu'il semblait avoir appelé.

De cette abstention il dut éprouver quelque regret ; ce regret se trahit par un incident singulier : la Bastille ayant été prise le 14, Danton paraît l'avoir voulu reprendre à lui tout seul dans la nuit du 15 au 16.

La Fayette avait donné un gardien à la vieille forteresse, l'[électeur](#) Soulès. Ce La Fayette, roi de Paris, était-il déjà pour Danton l'ennemi qu'il fallait abattre par la surenchère, le nouveau despotisme à fronder avec éclat ? Quoi qu'il en soit, pendant la nuit du 15 au 16, Soulès fut réveillé par le bruit d'une contestation violente : une troupe tentait de faire irruption, sans doute pour s'assurer qu'on n'avait point oublié dans les cachots quelqu'une des victimes de la tyrannie. Soulès descendit parlementer avec le [capitaine](#) ; c'était un gros homme dont quelqu'un dira tout à l'heure qu'il avait vraiment [une figure rebutante](#) et qui parlait fort. C'était [un nommé Danton](#) à la tête d'une troupe des Cordeliers. Soulès ayant refusé de le laisser pénétrer, le [capitaine](#) ordonna qu'on arrêât ce traître, le fit traîner aux Cordeliers, et de là à l'Hôtel de Ville à travers une foule menaçante. Le fiacre allant lentement, Danton faisait dire qu'il venait de saisir le

gouverneur de la Bastille ; on finissait par croire que l'infortuné Launay était ressuscité et qu'il le fallait donc retuer, si bien que, sur la place de Grève, les têtes échauffées parlaient déjà de le décoller. C'était sans doute, ajoute amèrement Soulès, ce qu'espérait le sieur Danton.

Je ne le crois pas : Danton se souciait peu du pauvre Soulès et de son col. Il voulait que son nom, à lui Danton, capitaine des Cordeliers, retentît sur la place de Grève comme celui d'un pur, si pur que, dès le 16 juillet, il épurait le fayettisme.

La Fayette, à l'Hôtel de Ville, fit délivrer son homme et, l'affaire étant mieux connue, l'Assemblée des électeurs délivra à Soulès un certificat de zèle pour la liberté et *improva fortement*, dit le procès-verbal, *la conduite tenue à son égard*. On n'en resta pas moins assuré, dans le district des Cordeliers, que *Monsieur Danton* avait étouffé un nouveau complot contre la liberté. Car, de cette époque, *Monsieur Danton* fut l'homme le plus en vue du district et le coryphée de la Révolution extrême.

Quand était-il sorti de ses dossiers pour monter sur les tables ? On ne sait. S'il avait annoncé vraiment, dès 1788, à Barentin, *l'avalanche*, il ne paraît pas avoir profité d'une pareille faculté de prévoir. On ne le voit ni collaborer à la confection du cahier du district des Cordeliers, ni intervenir dans les élections du Val d'Aube dont nous parle Beugnot.

Étant tout d'élan et peu calculateur, il avait pu sentir venir la Révolution, mais il avait attendu que *l'avalanche* passât pour se jeter dedans. Il s'y jetait, en juillet, se jetait même en avant de l'avalanche, et allait dépasser soudain, dès l'automne, *les quatre-vingt-neuvistes*, ces gens que les élections avaient déjà pourvus soit à l'Assemblée nationale soit à l'Hôtel de Ville, les Mounier, les Bailly et les La Fayette.

Le bourgeois champenois dut hésiter un instant encore devant ce rôle à jouer, cette matière à triturer. Après un déjeuner chez lui, quelqu'un l'entendit récriminer : *Si l'on songe qu'il faut remuer cette fange... pour en tirer une révolution*. C'était le dernier soupir du bourgeois sur le bord de *l'avalanche* qui déjà n'était plus immaculée. En septembre, il préparait son *mémoire pour Benjamin Dubois* que, ainsi que les précédents, il comptait porter à Versailles en octobre. Les événements furent tels qu'il l'allait, contre toute prévision, lire à Paris : car une nouvelle convulsion, gagnant Versailles, avait sur ces entrefaites ramené le Roi et *ses Conseils* aux rives de la Seine.

Le 3 octobre, le député Thibaudeau emmena son fils aux Cordeliers dont la réputation commençait à se répandre. Ce jour-là, Paris rentrait en effervescence ; car, outre que Paris avait faim, il apprenait, avec des détails fort exagérés, les fanfaronnades contre-révolutionnaires des gardes du corps à Versailles. Le jeune Thibaudeau se rappellera, bien longtemps après, cette apparition, en cette nuit de fièvre, de Danton au fauteuil des Cordeliers. *Frappé de sa haute stature, de ses formes athlétiques, de l'irrégularité de ses traits labourés de petite vérole*, il entendit pour la première fois *cette parole âpre, brusque et retentissante accompagnée d'un geste dramatique*. Le tribun lui sembla un autre Mirabeau, mais avec moins d'apprêt, car ce qui l'impressionna, ce fut surtout *l'élan subit de l'âme, la fougue et tout l'abandon de la nature*. *L'effet était prodigieux*, ajoute Thibaudeau. D'ailleurs, président averti, il dirigeait l'assemblée avec *la décision, la prestesse et l'autorité d'un homme qui sent sa puissance*.

Danton, dira Desmoulins, ce soir-là, [sonnait le tocsin aux Cordeliers](#), et il précise : [Le dimanche, le district immortel affiche son manifeste](#). Ce manifeste était de Danton : [Mon affiche pour insurger aux 5 et 6 octobre](#), dira-t-il devant le Tribunal. Cependant on ne le vit point à Versailles ; Desmoulins dira encore que déjà le bataillon des Cordeliers marchait sur la ville détestée ; mais si Danton y était capitaine, M. de Crèveœur en était le commandant et il [ralentit cette ardeur martiale](#) de telle façon que le bataillon n'eût qu'à fêter l'enlèvement du roi sans y avoir participé. Le 11 octobre, les Cordeliers députaient aux Tuileries MM. Danton et Dumesnil pour féliciter Louis XVI de sa résolution d'habiter Paris. Et, le 19, Danton plaida à Paris au lieu de plaider à Versailles, — ce qui conciliait ses commodités d'avocat avec ses aspirations de [patriote](#).

Octobre le trouvait en pleine possession du [fauteuil des Cordeliers](#) et ce fauteuil était presque un trône. Le district, depuis trois mois, tendait à se constituer, envers et contre tous, en État dans l'État et presque en république dans le royaume.

Lors de l'élection des députés aux États généraux, les citoyens de Paris, appelés le 20 avril à déléguer des [électeurs](#) à l'Hôtel de Ville, avaient été répartis en soixante districts correspondant plus ou moins aux territoires des paroisses. Mais au lieu de se dissoudre, les opérations électorales closes, la plupart s'étaient constitués en communautés de quartier permanentes, ou, à la veille du 14 juillet, reconstitués afin de [donner à Paris une municipalité](#), en fait afin de [rester debout contre les ennemis de la Révolution](#). Ils avaient alors élu leurs bureaux et nommé des délégués à l'Hôtel de Ville, deux par district, qui s'étaient adjoints aux [électeurs](#) restés eux aussi en permanence, pour constituer la municipalité [provisoire](#). Les districts étaient plus que jamais, après la prise de la Bastille, restés debout en attendant une nouvelle organisation de Paris.

Le district des Cordeliers s'étendait à peu près sur le territoire qu'occupent actuellement les quartiers de l'Odéon et de la Monnaie, entre le Luxembourg, l'église Saint-Sulpice, le marché Saint-Germain, l'hôtel de la Monnaie et les vieux bâtiments de la Sorbonne. Hommes de loi, imprimeurs, libraires, gens de lettres et acteurs — le Théâtre-Français s'y trouvait englobé — y pullulaient, tous gens portés à embrasser avec fougue les idées nouvelles.

Le siège du district fut le vieux couvent des cordeliers, et ce nom même n'était point indifférent. Ces franciscains avaient été, au cours de notre histoire, des moines batailleurs et de vrais tribuns enfroqués. Leur principal couvent, fondé par Saint Louis, s'élevait à l'emplacement où se trouve le Musée Dupuytren à l'École de Médecine. C'est dans le vaste réfectoire que s'étaient réunis les citoyens du district pour voter et c'était là que se tenaient dès lors les [assemblées du district](#). D'où ce nom de Cordeliers. Si les vieilles pierres parlent, celles-là conseillaient la révolte plus que pierres de Paris.

De fait, on avait vu, dès les premières heures, régner aux Cordeliers un esprit ultra-révolutionnaire. Des soixante districts, il passa bientôt pour le plus redoutablement [pur](#) : [Terreur de l'aristocratie et refuge des opinions politiques de la capitale](#), s'écriera Fabre d'Églantine, [ses arrêtés vigoureux ont plus d'une fois déconcerté le despotisme municipal qui s'élevait sur les ruines de toutes les tyrannies](#). Dans une lettre de l'époque, il est dit que le district, érigé en redresseur de torts, [croyait faire la loi à Paris](#) ; son chef, ajoutait-on, est le [vigoureux Danton](#).

Il s'était imposé en septembre. Depuis longtemps populaire, il devint président et le district entra dans la voie des grandes audaces. A la vérité, dès le 21 juillet, les Cordeliers avaient commencé à empiéter sur le pouvoir central à cette date ils avaient hardiment décrété que *sur tous les délits qui se commettraient dans la ville, le bataillon du district arrêterait les délinquans et les conduirait chez Messieurs les Commissaires* — ce qui était déjà prétention exorbitante. Mais c'est à partir de septembre, que les mesures se succèdent, destinées toutes à étonner Paris, à terrifier les *ennemis de la Révolution*, à contrecarrer ministres, maire et général en chef de la Garde nationale.

Tout d'abord un principe : aucune loi ne vaut, aucun règlement, aucun ordre, si les Cordeliers n'ont admis leur bien-fondé.

La lutte avec le pouvoir municipal allait commencer dès le 3 septembre ; nous verrons de quelle façon elle fut menée et comment le district sut tenir tête au maire et lui faire échec.

Imposant à ses représentants à l'Hôtel de Ville — contrairement à la loi — un mandat impératif, le district entend contrôler, par contre, le choix des autres districts. C'est le sens de l'arrêté du 25 octobre : pour empêcher l'élection de citoyens médiocres, il entend que la liste des personnes composant le corps municipal soit pendant quinze jours affichée dans tous les districts dont les assemblées ratifieraient ou infirmeraient les nominations. C'était le droit d'invalidation donné à chaque circonscription électorale sur les élus des autres. Et telle sera l'influence des Cordeliers que cet *ostracisme* renouvelé des Grecs sera, en mai 1790, admis par l'Hôtel de Ville.

Aussi bien, ce *district*, qui n'est en principe qu'une assemblée électorale en permanence, s'occupe de tous les objets et sur tous tranche du pouvoir exécutif. Ce sont alors pêle-mêle les décisions les plus diverses et les plus inattendues — toutes abusives. Un jour c'est (le 15 septembre) un arrêté réhabilitant le comédien *qui est un citoyen*, et lui donnant droit de cité. Le district n'est-il point celui du Théâtre-Français et Danton n'a-t-il point à acquitter une vieille dette envers les interprètes de Corneille et de Voltaire ? Collot d'Herbois d'ailleurs et Fabre d'Églantine ne sont-ils point gens influents du district ? Un autre jour, sans timidité (le 20 octobre), un arrêté signé Danton réglemente le commerce des farines ; un autre décrète sur l'arrivée d'un convoi de pain, un autre sur la réforme des finances.

Sur quoi, aussi bien, le district n'a-t-il point son système ? Il entend intervenir dans la frappe des monnaies. Voici que, le 21 décembre, Danton n'hésite pas à faire saisir, rue des Fossés-Saint-Germain, où il passe, un convoi de douze caisses et deux barils de lingots d'or envoyés par la Caisse d'escompte à la *Monnaie* de Limoges ; cet or, a décrété le district, ne doit pas être frappé à Limoges, mais à Paris.

Le district des Cordeliers veille d'un œil jaloux sur le roi. Informé que le général La Fayette a demandé le rappel des gardes du corps, le district *proteste contre la formation de tout corps particulier qui tendrait à priver l'ensemble des citoyens de la garde d'un prince restaurateur de la Liberté.*

J'en passe : entre septembre et décembre, les Cordeliers ont donné des avis et rendu des décrets sur toutes matières.

En bas de tous ces audacieux arrêtés, un nom se lit : *d'Anton*. Car toute cette débauche de démocratie aboutit déjà à une dictature au petit pied. Les autres districts changent de président : Danton, proclamé sous peu par l'Assemblée son *chéri président*, est maintenu tous les mois au fauteuil par le concert unanime accompagné d'effusion de cœur. Cette *république des Cordeliers* — ainsi que l'appelle déjà Paris — c'est le royaume de Georges-Jacques Danton. On possède des jetons de bronze sur la face desquels se lit *District des Cordeliers. La loi et le roi. Union. Fraternité* ; mais sur le revers on voit gravé : *Sous la présidence de Georges-Jacques Danton*. Et le président se double d'un capitaine et bientôt d'un commandant à qui, dans son lyrique amour, le district découvre des talents comme militaire.

Danton a *son* assemblée et *son* bataillon. Il a aussi sa presse. La protection, dont il couvre très effectivement les journalistes extrêmes, a attiré sur le territoire sacré la plupart des publicistes démocrates quand ils ne se trouvaient point l'habiter. L'imprimeur Momoro est un des lieutenants de Danton et de ses presses sortent tracts et pamphlets. Loustalot, le *grand Loustalot*, rédige dans le district ses *Révolutions de Paris* ; aussi ne cesse-t-il d'accabler de ses éloges le district qui s'est, parmi les plus patriotes, *montré avec le plus de chaleur, de tenue (sic) et de prudence*. Brune, le futur maréchal d'Empire, alors prote et journaliste, compose, cour du Commerce, le *Journal de la Cour et de la Ville*. Le Dr Marat est venu habiter, je dirai dans quelles circonstances, la rue des Fossés-Saint-Germain où, à l'abri du bras de Danton, il peut imprimer son *incendiaire Ami du Peuple*, et lui qui ne ménage personne, ménage Danton et adule le district.

Mais le journaliste du district par excellence et *la plume de Danton*, c'est ce jeune journaliste ardent et nerveux, sensible et audacieux, déjà célèbre partout, Camille Desmoulins. C'est Danton qui l'a amené au district. Cette nature faible et prenable aura toujours besoin de s'appuyer sur un bras fort. A peine échappe-t-il alors à l'influence d'un Mirabeau qu'il tombe sous celle de Danton. Bègue et timide à la tribune, il admire dans celui-ci l'infatigable orateur ; paresseux devant le papier, Danton a, par contre, trouvé dans le jeune publiciste une plume, s'en est saisi et ne la lâchera plus. *C'est Danton*, écrira un jour Mirabeau, *qui a fait le dernier numéro de Desmoulins*, et, quatre ans plus tard, Robespierre montrera encore Danton derrière les articles de Camille. Celui-ci écrit ; Danton souffle.

Enfin si Danton a sa presse, il a encore son théâtre. Car ce district est plein de ressources. La Tragédie y est représentée par Marie-Joseph Chénier : le succès prodigieux de *Charles IX*, c'est un *succès cordelier* ; Danton, fou de la pièce, ne dédaigne pas de venir lui-même chauffer la salle, y dirige la *claque* et, le 24 juillet 1790, se fera même arrêter pour y avoir trop violemment manifesté. Mais pour la Comédie, le district aussi a son homme, c'est Fabre d'Églantine qui, en avril 1790, va faire jouer son *Philinte ou la suite du Misanthrope*. *L'immortel auteur de Philinte*, comme on dit au district, a été, dans le seul intérim de Danton, président des Cordeliers, et sa pièce, écrit Desmoulins, *fait honneur au district qui est avec lui en communauté de gloire*. Le district proclamerait volontiers, qu'ayant avec Danton son Démosthène, avec Desmoulins son Tacite, il possède avec Chénier son Corneille, avec Fabre son Molière.

Fabre et Chénier, comme Desmoulins, sont voisins de Danton. Mais ils ne sont pas les seuls qui, groupés aux Cordeliers, soient destinés à marquer dans la Révolution. Un *homme de lettres* qui a laissé des *Mémoires*, y conte qu'au cours des réunions du district, il a vu Danton entouré d'un état-major qu'il nous décrit,

disparate, fanatique, redoutable. Tous ceux qui le composent seront les chefs, les officiers ou les sous-officiers de la Révolution : violente. C'est que le district bouillonne : chaque rue a ses tribuns, tous lieutenants de Danton. On trouverait en face de la [Nouvelle Comédie](#) — l'Odéon actuel — le ménage Desmoulins, un instant voisin immédiat de Danton, le poète Fabre d'Églantine et sous peu ce Stanislas Fréron, qui, fils d'Élie Fréron, l'adversaire de Voltaire, et filleul d'un roi, a rallié la Révolution extrême. C'est le coin élégant des Cordeliers : les Desmoulins sont bien rentés et mènent joyeuse vie, Fabre est l'homme des coulisses, Fréron sera toujours ce qu'on appellera plus tard un [dandy](#). Par contre, voici un terrible homme, le boucher Legendre, un illettré féroce qui, crie-t-il, [éventrerait avec plaisir un noble, un riche, un homme d'État ou un homme de lettres et en mangerait le cœur](#) et qui, devenu député, ne quittera point sa rue des Boucheries-Saint-Germain dont il aime le pavé sanglant. Voici un autre misérable, le savetier Simon, que rendra célèbre la captivité de Louis XVII : c'est un brutal qu'exaspère la misère et chez qui recuit la bile. Mais Danton a, dans le district, bien d'autres amis ; rue des Fossés-Saint-Germain, c'est Marat ; rue Saint-André-des-Arcs, c'est Billaud, avocat sans causes et auteur sifflé dont Danton fera son [secrétaire](#) ; rue Serpente, c'est Manuel, le futur procureur de la Commune, et c'est, rue de la Harpe, Momoro, dont la femme jouera un jour les déesses Raison dans les églises profanées ; c'est rue du Paon, Anaxagoras Chaumette, qui abandonnera un jour Danton pour Hébert ; c'est encore Paré, l'ancien camarade et clerc de Danton, dont celui-ci fera un ministre de la République ; c'est le Dr Chevetel, qui servira un jour à Danton d'agent secret dans l'Ouest près de s'insurger et qui, avec Mlle Fleury de la Comédie, sa maîtresse, habite lui aussi la rue des Fossés ; c'est l'acteur Collot d'Herbois, qui prend sur les planches des Clubs la revanche de ses insuccès ; c'est Brune, le futur soldat des armées d'Italie et de Hollande ; c'est le moine cordelier Oudotte. Tous, si différents qu'ils semblent, sont liés alors par un même fanatisme frénétique : de Desmoulins et de Fabre, gens confortables, à Legendre et Simon, vrais aboyeurs de clubs, c'est l'état-major de Danton auquel vient se rallier même un beau jour Mlle Théroigne de Méricourt qui est admise à l'Assemblée, affirme Desmoulins, avec [voix consultative](#).

Cette troupe, serrée autour de Danton, contribue à rendre le district célèbre, redoutable, [sacré](#). [Je ne me promène pas sur son territoire sans un sentiment religieux](#), écrira Desmoulins... [et sur toutes ses rues je ne lis point d'autres inscriptions que celle d'une rue de Rome, la Rue Sacrée](#).

L'effervescence qui, à travers ces rues [sacrées](#) — de Saint-André-des-Arcs au Théâtre-Français —, régnait dans le district, n'empêchait point Danton de satisfaire son goût pour la vie domestique et bourgeoise. Le tribun qui, du réfectoire des Cordeliers, faisait trembler les pouvoirs constitués, restait, à son foyer, l'homme jovial qui amenait [prendre la soupe](#) et [manger la poularde](#) les [vieux amis](#) — qui souvent étaient de la veille —. Dès 1789, Fabre, Brune, Desmoulins, Legendre, Paré, Chaumette, Billaud et autres sont traités non seulement en lieutenants, mais en commensaux cour du Commerce, où la bonne ménagère Gabrielle Danton sait satisfaire le goût, commun à tous, des franchises lippées. Et le soir, après dîner, on va retrouver les autres amis au café Procope où, fort pacifiquement, on joue aux dominos. Ce café Procope complète les Cordeliers : le café Procope, le rendez-vous jadis des Voltaire et des Diderot, [le seul asile](#), écrit Camille, [où la liberté n'ait pas été violée](#) !

Tel était le style des Cordeliers. Autour de Danton, c'était du lyrisme sur du fanatisme. Lui, avec son rire éclatant, sa jovialité brusque, un certain sans-çon

qui flattait le boucher et amusait l'homme de lettres, exerçait, du couvent des Cordeliers au café Procope, la dictature de sa parole, là audacieuse et grandiloquente, ici plaisante et familière, partout prenante. Elle le faisait **chérir** et, par elle, Georges-Jacques, Danton était roi de la république des Cordeliers.

Mais appuyé sur le district, il aspirait à s'élever de cette royauté locale à celle de Paris. C'étaient donc les rois du Paris de 1789 qu'il entendait abattre — plus que celui des Tuileries — pour se substituer à eux. Les Cordeliers sont dans sa main robuste un instrument dont il entend se servir contre l'Hôtel de Ville où trônent le maire Bailly et le général La Fayette.

La lutte s'était engagée avec l'Hôtel de Ville dès septembre sur **l'affaire des mandats impératifs**.

Le 30 août, les soixante districts avaient été, par la municipalité provisoire, invités à élire chacun cinq délégués qui formeraient la Commune provisoire. En même temps, Bailly invitait les districts à examiner, en fait, à approuver en quelques heures le plan de réorganisation en vertu duquel précisément cette assemblée s'allait réunir. Pour les Cordeliers, c'était **un coup de force du maire**. Ils protestèrent là contre par un arrêté du 3 septembre nommant des commissaires pour examiner ce décret. Sur leur rapport, l'Assemblée du district déclara le 12 septembre **qu'elle n'accepterait le plan d'organisation municipale que dans son entier et non par fragments successifs, sans précipitation et surtout qu'elle n'en tolérerait aucune application partielle avant que le tout n'eût été soumis à l'assemblée des districts et agréé par eux**. Le procès-verbal était signé Danton.

Logiquement, après cette sortie, les Cordeliers n'eussent pas dû nommer de délégués, mais voyant les autres districts députer nonobstant à l'Hôtel de Ville, ils se décidèrent à en faire autant. Danton évidemment ne voulut point être député : il préférait, enfermé dans sa forteresse, mener la bataille contre l'Hôtel de Ville sans s'y hasarder encore. Aussi bien, sous son inspiration, le district réduisait-il singulièrement le rôle de ses représentants. Les cinq élus recevaient un mandat non seulement provisoire, mais impératif. Et pour passer de la théorie à la pratique, dès le 22 octobre, à propos de l'affaire de M. de Besenval, le district **enjoignait** à ses représentants **l'ordre** d'inviter l'assemblée de l'Hôtel de Ville à solliciter de l'Assemblée nationale le transfert de ce traître dans les prisons du Châtelet.

La Commune provisoire fut saisie, le 29 octobre, de cette **injonction** : la question de principe était par là posée de telle façon que l'Assemblée n'en pouvait esquiver la discussion. Elle réprouva le principe : **Considérant que chaque député d'un district devenait représentant de la Commune, qu'en cette qualité, il ne pouvait recevoir de ses commettants une injonction qui compromettrait la dignité de l'Assemblée...** celle-ci invitait le district des Cordeliers à employer désormais, pour émettre ses vœux, des expressions qui répondissent mieux à la confiance dont il avait sans doute honoré ses députés. Par la même occasion, elle entendait dire son fait à l'insupportable district, invité à **ne plus répandre, imprimer et faire afficher des arrêtés qui tendraient à troubler l'union qui devait exister entre les citoyens d'une grande ville**.

On pense quel bruit fit, entre le Luxembourg et la Monnaie, cette semonce. Danton n'était pas homme à la laisser sans réponse. On les dénonçait comme des fâcheux : ils dénonceraient les gens de l'Hôtel de Ville comme des despotes,

usurpant sur les droits imprescriptibles du peuple. Le 2 novembre, le district prit une délibération où on lisait notamment : *Attendu que les représentants de la Commune n'ayant d'autres pouvoirs que ceux nécessaires pour régir provisoirement et proposer à la sanction des districts un plan d'organisation municipale, n'ont pu, sans attenter aux droits cédés, vouloir étouffer la correspondance que les districts entretiennent par la voie de l'impression, correspondance qu'il importe au bien général d'entretenir avec la plus grande activité... jusqu'à ce que la capitale puisse être régie, d'après une organisation constitutionnelle préparée par le vœu de la majorité des citoyens et émanée de l'auguste Assemblée nationale qui seule peut poser les limites que les représentants de la Commune voudraient en vain tracer impérativement aux districts...* Passant à la question des mandats, les Cordeliers affirmaient qu'il était incontestable que les différents districts avaient le droit d'enjoindre à leurs représentants particuliers d'inviter la Commune à prendre un objet en considération.

Et pour mieux affirmer le principe et braver l'Hôtel de Ville, le district arrêta la formule du serment que chacun de ses représentants prêterait avant d'aller siéger, reconnaissant qu'ils étaient révocables *quels que fussent les règlements à ce contrairement que les représentants généraux tenteraient de faire* ; trois des représentants, sur ce, donnèrent leur démission, deux seulement ayant consenti à prêter le serment. Enfin, des décisions de l'Hôtel de Ville, Danton et ses amis faisaient, par une pétition, appel à l'auguste Assemblée nationale.

Cet appel devait mettre le comble à l'irritation de Bailly. Il accepta la lutte. Son influence à l'Assemblée nationale était encore trop grande pour que le petit avocat des Cordeliers, ce démagogue agité, pût la balancer. L'Assemblée nationale, saisie, improuva les Cordeliers et donna raison à l'Hôtel de Ville : les Cordeliers démissionnaires devaient revenir y siéger. Mais ceux-ci s'y refusèrent, craignant évidemment dans le district les pires avanies. La Commune découragée dut admettre, le 28, leurs remplaçants et, battu en droit, le district triomphait en fait.

Danton était d'humeur à pousser ses avantages. Il n'entendait pas triompher par un biais. Le 17 même, les Cordeliers avaient pris un nouvel arrêté affirmant derechef le bien-fondé de l'*impérativité*. C'était au nom des droits de la démocratie, méconnus de l'Hôtel de Ville, qu'ils parlaient : *Par quel oubli des droits des citoyens*, la Commune provisoire avait-elle pu se persuader que le district des Cordeliers n'avait pu faire jurer à ses mandataires *ce que l'on sait*. Tant qu'il n'y aurait à l'Hôtel de Ville que *des mandataires provisoires*, le district persisterait à *insérer dans ses mandats telle clause qui lui paraîtrait convenable*.

La Commune se sentait battue : le 20, elle voulut clore le débat ; mais ce fut par une formule piteuse, vrai aveu de défaite. Elle se déclara *affligée* de l'attitude du district. Elle espérait voir l'Assemblée *proscrire une doctrine aussi dangereuse au repos de la capitale qu'elle pourrait par ses conséquences être fatale au salut du royaume*.

L'Hôtel de Ville entendait cependant prendre sa revanche. Derrière tous les arrêtés des Cordeliers rebelles, elle avait senti Danton. Autour de Bailly s'organisa une campagne contre le démagogue ; le nom de Danton était à peine connu que de vilains bruits commençaient à le ternir.

Pour les uns, il était une manière d'aliéné un peu grotesque : C'est un fou patriote, va écrire le bailli de Virieu. Il a crié qu'il fallait pendre ces bougres (les députés) et le jour d'après, changeant de folie et faisant succéder le comique au tragique, il a fait cette motion : *Toute personne qui aura abusé de la femme ou de la fille du voisin ne pourra jamais prétendre au titre de citoyen actif*. Pour d'autres, c'était pire : un agent provocateur, salarié par l'un, par l'autre, par tous. Celui-ci le disait un des hommes du duc d'Orléans ; pour celui-là, il était payé par l'Angleterre ainsi que Paré, sa doublure ; pour d'autres, dès l'hiver de 1789, il était patent que la Cour s'en servait pour faire la guerre aux modérés ; le 22 janvier, un député de la gauche modérée, Duquesnoy, écrira : *Il est avocat et tout à l'heure aux gages de la Cour*. Les plus modérés affirmaient qu'il était un instrument aux mains de Mirabeau ambitionnant la place de Bailly.

Une accusation plus précise partait de l'Hôtel de Ville : Danton n'obtenait l'unanimité des suffrages cordeliers pour la présidence qu'en les achetant.

Les Cordeliers entendirent se serrer autour de leur homme. Le 11 décembre, l'assemblée lui décerna un certificat en règle de bonnes vie et mœurs. Instruite des calomnies répandues contre M. d'Anton, son président, par des ennemis du bien public... elle déclarait que la continuité et l'unanimité de ses suffrages n'étaient que le juste prix du courage, des talents et du civisme dont M. d'Anton avait donné les preuves les plus fortes et les plus éclatantes... que la reconnaissance des membres de l'assemblée pour ce *chéri président*, la haute estime qu'ils avaient pour ses rares qualités, l'effusion de cœur qui accompagne le concert honorable de suffrages à chaque réélection rejettent bien loin toute idée de séduction et de brigue... Les journaux avancés saluèrent de longs cris de joie cette apologie, réponse à d'indignes calomnies.

On savait d'où elles étaient parties : la guerre se poursuivait donc plus vive que jamais contre Bailly ; les actes de sa vie publique comme ceux de sa vie privée furent dès lors soigneusement passés au crible par les Cordeliers. Ce Bailly, hier austère, aujourd'hui exalté d'aristocratie, occupait sa place avec un faste insolent : Pourquoi, devant sa voiture, ces gardes à cheval et, derrière, ces laquais en livrée ? Pourquoi encore ce traitement de 110.000 livres que s'est appliqué le maire de la capitale ? Ce Bailly, c'était un satrape — bien mieux c'était un voleur. Et voyez-vous cet astronome décernant des brevets de capitaines à la garde nationale !

Les Cordeliers déjà estimaient que leur Danton avait été trop doux pour ce misérable maire, coupable de *crime de lèse-nation*.

Aussi n'hésitèrent-ils pas à le braver jusqu'au bout. Le jour où il le jugea opportun, Danton, faisant démissionner les comparses qu'on avait en novembre envoyés à l'Hôtel de Ville, posa sa candidature à la Commune. On pense s'il fut facilement élu, ce *chéri président*. Il allait, les voies étant frayées, aller chercher Bailly jusque dans son repaire et entrer décidément en scène.

Mais sur ces entrefaites, des événements auxquels d'ailleurs le ressentiment de Bailly ne fut point étranger, après avoir failli empêcher le Cordelier de siéger à l'Hôtel de Ville, allait le mettre autrement en vue que ses gestes à la Commune. C'est l'affaire Marat, devenue si vite l'Affaire Danton.

En septembre 1789, le terrible *Ami du Peuple*, à son tour, s'en était pris à Bailly. Celui-ci, décidé à faire un exemple, avait, le 6 octobre, obtenu du Châtelet contre le folliculaire un décret de prise de corps qui fut répété le 8. On avait alors cerné la rue du Vieux-Colombier où habitait Marat, mais on avait trouvé buisson creux.

Réfugié à Montmartre, le journaliste en était redescendu pour venir habiter, dans le [district sacré](#), l'hôtel de la Fautrière, rue des Fossés-Saint-Germain, à deux pas de la maison de Danton, et il s'était, par une lettre d'appel, mis très précisément sous la protection du district et de son président. Au reçu de cette lettre, l'assemblée du district, [persuadée que la liberté de la presse est une suite nécessaire de celle de l'individu...](#), avait déclaré prendre sous sa protection [tous les auteurs de son arrondissement](#) et émis l'intention de [les défendre de tout son pouvoir des voies de fait...](#)

On affirmait d'ailleurs que Danton n'approuvait point tout ce qu'écrivait Marat. [On soupçonne M. d'Anton](#), écrivain député, [de ne l'appuyer que parce qu'il veut du trouble](#). Il devait vouloir une affaire.

La menace restant suspendue au-dessus de la tête du nouvel hôte des Cordeliers, le district avait pris ses mesures. Le 19 janvier, il avait élu cinq conservateurs de la liberté qui devaient, pour prévenir toute arrestation [arbitraire](#), apposer leurs contresignatures à tout mandat d'amener décerné contre un habitant du district, faute de quoi le mandat serait tenu pour de nul effet. C'était précaution de circonstances contre le Châtelet qu'on croyait disposé à relancer [sa proie](#). Se voyant si bien protégé, l'Ami du Peuple, naturalisé cordelier, eut l'audace de reprendre l'offensive : il attaqua âprement le conseiller au Châtelet Boucher d'Argis et le Châtelet lui-même, et, ce pendant, faisait chorus avec Desmoulins contre Bailly.

Celui-ci perdit patience et c'est peut-être, après tout, ce que l'on voulait. Il se résolut à faire mettre en exécution l'arrêt du Châtelet. Mais s'attendant à une forte résistance — on pouvait tout redouter du district —, il demanda à La Fayette d'appuyer d'une force militaire imposante les agents du tribunal, — si bien que, le 22 janvier, le territoire [sacré](#) se voyait envahi d'une façon sacrilège par 3.000 hommes pris aux différents bataillons de la garde nationale, plus spécialement à celui dit de Henri IV. On avait même fort indûment amené des canons, trouvant sans doute l'occasion bonne de terrifier la [république des Cordeliers](#).

Appuyé par cette petite armée, le conseiller Fontaine se transporta, à neuf heures du matin, rue des Fossés-Saint-Germain avec les deux huissiers Ozanne et Damiens, chargés d'arrêter le pamphlétaire. On cerna l'hôtel de la Fautrière. Au rez-de-chaussée de cette maison, dans une boutique, se trouvait installé, non sans dessein sans doute — Marat était gardé comme un prince —, le corps de garde du district et, à l'entresol, le bureau des fameux [conservateurs de la liberté](#).

Il est probable que les gardes firent quelque difficulté à laisser pénétrer le conseiller et les huissiers ; le capitaine cordelier renvoya ceux-ci au comité des [conservateurs de la liberté](#).

Ils y trouvèrent Danton avec tout son petit état-major. Il fit observer au conseiller que les gardes cordeliers n'avaient fait qu'exécuter une consigne donnée par le district. Il fallait que le mandat d'arrêt fût visé par les [conservateurs](#). Et on discuta.

Ce pendant, — je suis ici le rapport du conseiller corroboré par le procès-verbal des huissiers et les témoignages recueillis par l'instruction de l'Affaire — beaucoup de gens s'étaient rassemblés à la porte et toute une petite bande envahissait le bureau des [conservateurs](#). Dans la rue, comme dans le bureau, c'était un beau tapage. On se plaignait que, pour couvrir une arrestation

arbitraire, on eût fait envahir le district par des troupes étrangères. On se défendrait. Fontaine vit entrer notamment, dans son costume de boucher, le redoutable Legendre qui criait que tous les bouchers allaient fermer les étaux et s'armer. C'est alors que Danton s'avança, tel un Mirabeau de la canaille, et prononça ces paroles : A quoi servent toutes ces troupes ? Nous n'aurions qu'à faire sonner le tocsin et battre la générale, nous aurions bientôt tout le faubourg Saint-Antoine et plus de 20.000 hommes devant lesquels ces troupes blanchiraient (*sic*). Ce propos dut être jugé scabreux même par les amis du tribun ; l'un d'eux s'écria : Penses-tu à ce que tu dis ! Sur quoi Danton aurait riposté : Ce que je dis n'est que mon opinion particulière. Je ne prétends pas en faire une maxime, mais, comme citoyen, je suis libre de dire ce que je pense. D'autres témoins — les huissiers notamment — affirment que, prudemment, il ajouta que l'affaire étant bonne il ne fallait pas la gêner. A Dieu ne plaise, eût-il encore dit, qu'ils fissent appel aux grands moyens.

Alors il discuta longuement avec les huissiers pour leur démontrer — je dirai tout à l'heure avec quels arguments — que le décret lancé n'avait plus vigueur légalement et que la procédure ne valait pas. Aussi bien le district se réunissait en assemblée plénière et allait en délibérer.

Le conseiller Fontaine ne se risqua point dans ce guépier, mais les huissiers s'y rendirent. Ils étaient fort inquiets on était dans un temps où l'on commençait à mettre assez vite une tête au bout d'une pique et ils entendaient force propos malsonnants. Danton avait dû descendre dans la rue, car le garde national, le joaillier Minier, qui était des troupes envoyées au district, témoignera qu'un homme d'une figure rebutante, dans lequel il reconnut ensuite Danton, portant une redingote d'uniforme de garde nationale, disait tout haut : Où est-il ce f... commandant du bataillon d'Henri IV.

L'Assemblée du district, sur ces entrefaites, s'était réunie et les huissiers s'y trouvaient assaillis. Il leur était démontré, par Danton probablement, que le décret de prise de corps contre Marat, ayant été rendu le 8 octobre 1789, était la suite d'une procédure faite dans les formes anciennes, lesquelles avaient été prescrites par les décrets de l'Assemblée nationale des 7 et 8 octobre 1789, que l'article 7 de la Déclaration des droits portait que nul ne pouvait être accusé, arrêté ni détenu que dans le cas déterminé par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites, et que, le décret de prise du corps n'étant point rendu dans les formes prescrites par les décrets des 8 et 9 octobre, il s'ensuivait qu'il ne pouvait être exécuté.

Les huissiers ne cherchaient qu'un prétexte pour se retirer. Ils déclarèrent qu'ils allaient quérir au Châtelet de nouvelles instructions et ils revinrent trouver Fontaine qui, avec eux, quitta le maudit district.

Les troupes cependant restaient : en vain Fabre d'Églantine, sortant de l'assemblée, pressait-il le commandant du détachement ; celui-ci hésitait : il attendait des ordres de La Fayette. Danton, sorti à son tour, se déchaîna de nouveau en propos malhonnêtes, dira le commandant ; ce dernier, fort inquiet, avait saisi les mains du tribun pour le conjurer d'éviter un conflit, ce à quoi, de nouveau calmé, Danton promit de travailler.

Les Cordeliers avaient député à La Fayette : celui-ci s'était montré peu disposé à faire évacuer le district. Danton s'en irrita fort : il aborda violemment M. de Plainville, officier de l'état-major. Vous pouvez rester jusqu'à demain matin si vous voulez, ricanait-il, mais vous n'entrerez pas et vous pourrez rendre compte

de la belle victoire que vous venez de remporter ici et du nombre de prisonniers que vous nous aurez faits.

Tous ces incidents avaient duré près de cinq heures. Il était alors trois heures. Danton, qui se multipliait, avait fait décider l'envoi d'une députation à l'Assemblée nationale, non pour s'excuser, mais pour se vanter d'avoir défendu, contre les prétentions du Châtelet, les décisions mêmes des députés, **preuve éclatante de son zèle à maintenir et à faire exécuter leurs décrets**. Le tribun lui-même prit la tête de la députation. Elle fut reçue froidement et, à peine s'était-elle retirée, que le président Target, fut chargé d'écrire incontinent aux Cordeliers que, n'approuvant point leur conduite, l'Assemblée s'adressait à leur civisme pour mettre fin à ces incidents.

Les huissiers, revenant à six heures avec de formelles instructions, trouvèrent donc Danton et ses amis de l'humeur la plus accommodante. Ils étaient libres, leur dit-on — peut-être ironiquement —, d'exécuter le décret. Marat avait eu largement le loisir de s'évader : si bien qu'à sept heures, agents du tribunal et soldats de La Fayette quittaient le district sous les regards amusés de la foule, bafoués aussi proprement qu'on peut l'être — et Bailly avec eux. On en fit partout des gorges chaudes. Mais, de peur que l'aventure ne se terminât mal, le district protesta énergiquement par un arrêté contre **les propos séditieux qu'on prêtait calomnieusement à M. d'Anton**.

Une menace restait cependant en l'air : les fâcheuses paroles sur **les 20.000 hommes du Faubourg Saint-Antoine** couraient Paris.

De fait, le Châtelet enquêtait. Dès le 29 janvier, le procureur du roi adressait aux magistrats un réquisitoire qui, narrant les scènes du 22 et reproduisant les propos du tribun, tendait à transformer l'affaire Marat en affaire Danton. Nonobstant les motions du district, il requérait que toutes les pièces concernant cette affaire fussent jointes au procès commencé contre *l'Ami du peuple*. Le conseiller Delagarde-Desmarets, constitué rapporteur, se mettait à l'œuvre et, le 17 mars, un décret de prise de corps était par le Châtelet lancé contre **ledit sieur Danton**.

L'émotion, on le pense, fut extrême dans le district. Depuis **l'invasion des troupes de M. de La Fayette**, Danton y avait grandi. Son ami Paré l'ayant — pour faire tomber les bruits de dictature cordelière — remplacé un instant au fauteuil, le tribun y avait été, au lendemain de l'affaire du 22, reporté d'un concert unanime. Par ailleurs, élu à la Commune, il avait triomphé de l'opposition qu'un moment les amis du maire avaient tenté de faire à son installation, et maintenant il siégeait au Conseil général. Déjà **un Danton** ne pouvait plus être arrêté comme un croquant.

Il était sans crainte, mais il tenait à ce que son affaire fît du bruit. Paris entier en serait saisi : n'était-ce pas l'indépendance des districts qui, au dire des Cordeliers, se trouvait ici menacée ? Car on assurait — et, fort maladroitement, le rapport du conseiller Delagarde l'affirmait — que c'était au sein même de l'assemblée du district qu'avaient été prononcées les paroles litigieuses. Mais alors les districts n'étaient donc plus libres de délibérer en toute indépendance.

Le 18 mars, les Cordeliers se plaçaient hardiment et adroitement sur ce terrain. Leur protestation portait que, les propos les plus innocents tenus dans les assemblées pouvant toujours être **empoisonnés** afin de permettre de sévir,

bientôt le despotisme le plus tyrannique prendrait la place de la liberté et l'on verrait sacrifier les citoyens qui, avec les intentions les plus pures, auraient manifesté leurs opinions avec force et énergie. Le district faisait appel aux 59 autres districts à qui était dénoncé l'attentat perpétré contre leurs droits et libertés. Il était clair que si M. Danton était traîné dans les prisons du Châtelet, la liberté était à jamais compromise, la démocratie outragée, la Révolution étouffée. Ainsi s'organise une belle affaire. C'était d'ailleurs le principal intéressé qui la menait : l'énorme arrêté du 18 mars, rempli de très habiles moyens de défense, est tout entier de lui ; on y retrouve ses expressions et tout son style d'avocat.

Une adresse, d'autre part envoyée à l'Assemblée nationale, était également due à sa plume. Il ne s'y ménageait point les compliments. Le *Comité des rapports*, saisi de l'affaire, décida que son président demanderait au garde des sceaux communication du dossier. Le ministre, à son tour, écrit au Châtelet que le roi le chargeait de demander une copie des charges et, ayant obtenu communication des pièces, les transmet au Comité. On voit qu'en haut tout était en mouvement et que le nom de Danton commençait à retentir des couloirs de l'Assemblée nationale au cabinet du roi. Et déjà il y avait préjugé que l'Assemblée verrait avec regret les poursuites engagées.

Il est vrai que, par contre, la Commune, saisie elle aussi — qui n'était saisie ? —, paraissait peu disposée à s'occuper de l'affaire. Le Maire n'était-il pas derrière le Châtelet ? A une démarche des Cordeliers à l'Hôtel de Ville, l'abbé Mulot, qui, le 19, présidait le Conseil général, fit une réponse doucereusement perfide. Il applaudissait au zèle pour la liberté individuelle que montrait le district : la Commune espérait que M. Danton se justifierait facilement, encore qu'il eût jusqu'ici paru s'être reposé sur le témoignage de sa conscience. Mais précisément parce que M. Danton faisait partie de la Commune depuis quelques jours, celle-ci paraissait, en prenant sa défense, avoir voulu se concerter par esprit de corps et nuirait même à l'accusé en voulant l'empêcher de paraître devant le miroir de la vérité. C'était semer de pierres le jardin de Danton. Et le pis est que, malgré une fougueuse intervention de l'abbé Fauchet, la Commune finit par se ranger à l'avis de son président en refusant de délibérer plus avant.

Mais déjà le mouvement était déclenché dans les districts où l'affaire divisait les esprits.

Dès le 19 mars, en effet, les districts avaient reçu la protestation des Cordeliers et, du Faubourg Saint-Antoine aux confins de Chaillot, de Bonne-Nouvelle au Luxembourg, il ne fut plus, pendant quinze jours, question que du cas de M. d'Anton !

Deux districts seulement, après avoir ajourné leur réponse, la firent défavorable : le district de Sainte-Marguerite, qui précisément était au Faubourg Saint-Antoine, se déclara même, le 26, irrité des propos de Danton, d'autant plus injurieux aux habitants du district qu'ils avaient dans tous les temps manifesté la plus parfaite adhésion à la loi. Le district estimait dangereux de s'opposer à l'exécution du décret d'un tribunal qui avait obtenu la confiance de l'Assemblée nationale. Les Récollets, tout en souhaitant que Danton sortît blanchi des poursuites, entendaient n'arrêter en aucune manière l'effet de la loi : ils engageaient M. Danton à prouver son innocence par les moyens que la loi lui offrait : il ajouterait ce nouveau trait de patriotisme — telle considération frisait l'ironie — à ceux qui le rendaient cher à tous les bons citoyens. Plusieurs districts se déclarèrent mal instruits, se réservant, comme disent les Mathurins, de

protester contre une procédure qui tendrait à étouffer l'expression libre des opinions. Mais trente districts adhèrent avec plus ou moins de vigueur à la protestation cordelière. Saint-Eustache témoignait une juste douleur, les Petits-Augustins invitaient La Fayette à ne point prêter main-forte à l'exécution des prétendus décrets du Châtelet : Saint-Gervais voulait qu'on annulât une procédure *attentatoire à la liberté nationale*.

En dernière analyse, la grosse majorité opinait pour que l'Assemblée nationale intervînt — ce qui, en attendant mieux, suspendrait l'effet du décret de prise de corps.

En fait, Danton ne fut pas inquiété. Les Cordeliers l'entouraient d'hommages affectés : lors de sa réélection à la présidence par 127 voix sur 133, on alla avec une solennité insolite lui signifier le résultat du scrutin. Très exalté, il prenait l'offensive, apposant sa signature en bas de l'arrêté par lequel les Cordeliers demandaient purement et simplement la suppression du Châtelet.

En outre, ne s'en remettant à personne du soin de faire campagne, il lançait dans Paris un factum où il couvrait de ridicule les poursuites ordonnées. M. Aulard reconnaît avec raison la marque de l'homme dans le pamphlet apologétique intitulé : *Grande motion sur le grand forfait du grand M. Danton perpétré dans le grand district des grands Cordeliers et sur les grandes suites d'icelui*. On y entend en effet nettement résonner son gros rire un peu canaille et vibrer sa verve populaire. Après quelques plaisanteries sur le *crime de M. Danton*, on y lit un projet de décret burlesque accompagné de considérants satiriques : *Considérant qu'il n'est rien de meilleur pour établir la liberté que de forcer les citoyens au silence parce qu'alors les agents exécutifs, n'étant plus gênés dans leurs opérations, appuieront plus promptement et avec plus d'efficacité le système de la liberté publique et individuelle*, le censé décret portait que 20.000 hommes occuperaient le district avec 80 pièces de canon et 30 mortiers dont les boulets pourraient descendre dans la salle de l'assemblée du district, que des sapeurs seraient placés sur les toits pour que, *si l'incendiaire, M. Danton cherchait à s'enfuir en ballon, ces sapeurs puissent couper à coups de hache la nacelle, que l'incendiaire pris, il serait chanté un Te Deum à Notre-Dame*, etc. Le factum, farci de cent plaisanteries de ce goût, est évidemment sorti d'une soirée au café Procope. Si peu attique qu'il fût, il fit rire Paris, et c'est encore un atout que la faveur des mauvais plaisants.

Cependant, la pétition beaucoup plus tragique des Cordeliers, transmise au *Comité des rapports*, avait fait l'objet d'un rapport du député d'Antoine, extrêmement défavorable aux poursuites. *La cause de M. d'Anton*, y disait-il notamment, *était bientôt devenue celle de tout Paris. Son malheur sembla devenir le malheur général*. Quarante districts avaient adhéré à l'appel des Cordeliers qui, *changeant les fers (sic) de M. d'Anton en couronne civique*, l'avaient reporté à la présidence.

D'Antoine justifiait les paroles de Danton tout en en suspectant d'ailleurs l'authenticité ; le Châtelet avait abusé ; l'Assemblée, en cassant son décret, userait légitimement des *droits du souverain*. Le décret devait être déclaré *inconstitutionnel et attentatoire à la liberté nationale*.

Peut-être, par la véhémence même de son rapport, d'Antoine avait-il dépassé son but : l'Assemblée, quel que fût son désir de ménager les districts, n'était pas

encore si persuadée de ses **droits de souverain** qu'elle crût pouvoir casser aussi durement un arrêt de justice. Elle prononça l'ajournement indéfini.

Mais l'ajournement même impliquait la suspension des poursuites. Danton pouvait maintenant vivre parfaitement tranquille. Personne n'eût pardonné au Châtelet, d'ailleurs intimidé, la moindre tentative pour faire exécuter son décret. Lui-même était très menacé et n'allait pas tarder à payer cher son entreprise : lorsque, le 25 octobre suivant, Le Chapelier apportera à l'Assemblée son rapport sur l'organisation de la Haute Cour destinée à remplacer le Châtelet dans la poursuite des crimes politiques, Robespierre demandera la pure et simple suppression du tribunal, **frappé de la haine de tous les bons citoyens**. Et c'est l'affaire Danton qui, à cette heure, s'évoquera ; car l'Assemblée, ne suivant pas Robespierre, n'en décidera pas moins que toutes les procédures commencées par le tribunal seront suspendues — il faudra entendre éteintes. Depuis longtemps, aussi bien, Danton considérait alors son affaire comme enterrée.

L'affaire était effectivement close dès la fin de mai.

Je m'y suis arrêté à dessein : petite affaire si l'on considère la médiocrité des incidents dont elle était née, elle s'était démesurément grossie ainsi qu'il arrive lorsque la politique se mêle aux affaires de justice. Ce n'était plus bientôt un démagogue agité qui avait été en cause, mais tout un parti, celui de la Révolution extrême, et, de cette affaire de parti, des gens habiles avaient vite fait une affaire où tous les grands principes semblaient être intéressés.

La personnalité de Danton bénéficiait grandement de l'événement. Il avait le double bénéfice d'avoir été plaint comme une victime — d'Antoine avait deux fois parlé de ses **fers** — et admiré comme un lutteur. Il faut reconnaître qu'il avait déployé dans cette bataille de rares qualités tout à la fois d'audace et d'habileté. Tantôt violant la loi et frondant la justice, tantôt se retranchant derrière une apparence de légalité grâce à un magnifique étalage de termes juridiques, il avait été tour à tour et même simultanément le tribun qui intimide et l'avocat qui empêche l'adversaire. Après avoir surexcité l'enthousiasme de ses amis, il avait par surcroît fait rire Paris aux dépens de ses ennemis qui, à l'entendre, étaient plus ridicules encore qu'odieus.

Les Cordeliers l'avaient soutenu avec une remarquable fidélité, mais il leur avait, de son côté, valu une victoire éclatante qui mettait le sceau à leur réputation. Il s'était fait ainsi à tout jamais de ce groupe de démocrates violents une sorte de garde prétorienne. Qu'importait maintenant qu'on brisât le cadre des districts : les Cordeliers, désormais groupés autour de leur chef, renaîtront de leurs cendres.

Aussi bien, grâce à **son affaire**, Danton est maintenant mieux que le président populaire des Cordeliers. L'avocat hier obscur est désormais connu de tout Paris. Des comités de l'Assemblée nationale aux bancs de la Commune, de la tribune même du manège où, pour le défendre, on l'a exalté, aux cinquante-neuf districts où son cas a été passionnément discuté, Danton a entendu son nom retentir. Il doit être satisfait. L'affaire a donné tout ce qu'il en attendait : du bruit.

CHAPITRE III

DANTON ÉTOUFFÉ REPARAÎT

DANTON À L'HÔTEL DE VILLE — ÉTOUFFÉ, IL SE REMET AUX CAUSES — LES PREMIERS BRUITS DE VÉNALITÉ — CAMPAGNE DE DANTON CONTRE LA FAYETTE ET BAILLY — LA FIN DU DISTRICT — LE CLUB DES CORDELIERS — LA RETRAITE — LE RENVOI DES MINISTRES — DANTON AU DÉPARTEMENT — ON LE RELÈGUE — LE DÉPART POUR SAINT-CLOUD — L'ACHAT PAR LA COUR — LA SOIRÉE DU 20 JUIN.

IL paraît assez étrange que, mis un instant en vedette, porté à l'Hôtel de Ville et vainqueur du Châtelet, Danton semble, pendant l'été et l'automne de 1790, subitement étouffé.

Telle chose, au contraire, est explicable. Le président des Cordeliers, précisément parce qu'il venait de se signaler comme l'homme de la Révolution extrême et avant tout l'ennemi des modérés, devait évidemment devenir l'objectif de leurs manœuvres. Il était démontré qu'on ne gagnait rien à le combattre de front. La tactique parut bonne qui viserait à l'étouffer au lieu de l'assommer. Ses adversaires, notamment Bailly et La Fayette, y furent encouragés par l'attitude fort effacée que lui-même sembla adopter lorsqu'il eût franchi le seuil de l'Hôtel de Ville. Du rôle médiocre joué par Danton à l'Hôtel de Ville on a coutume de s'étonner. Je n'en suis pas, pour mon compte, très surpris. Tel que m'apparaît maintenant Danton, il avait essentiellement besoin, pour donner sa mesure, ou d'une atmosphère très cordiale, ou d'une atmosphère violemment hostile. Celle de l'Hôtel de Ville lui était incontestablement hostile, mais la façon un peu sournoise dont se trahissait l'antipathie des amis de Bailly le devait glacer et gêner. N'étant pour ainsi dire pas combattu, il se sentait haineusement surveillé.

Élu au milieu de janvier, il avait failli ne point être admis. Le 22, La Fayette était venu, à l'Hôtel de Ville, faire le récit des incidents que l'on sait. On avait paru penser que ce fait nouveau devait faire ajourner l'admission. Danton étant venu, le 23, plaider lui-même sa cause, on l'avait cependant finalement admis au serment. M. Danton, écrivait le lendemain la *Chronique*, que tout Paris a vu avec admiration remplir si longtemps la présidence des Cordeliers, est enfin membre de l'Assemblée.

C'est alors que Danton, assis au sein de la Commune, sembla presque un autre homme. Son attitude apparaît extrêmement circonspecte. Je dirai qu'il avait un côté de prudence. Il n'entendait pas augmenter les embarras auxquels, tout de même, pour des semaines, il se trouvait, du fait des poursuites, exposé. Il se tut, parut même adhérer à la politique de modération. Dès la première semaine, la *Chronique* déçue écrivait que le peuple qui avait les yeux attachés sur lui comme sur le plus zélé défenseur de ses droits avait été surpris de sa nouvelle attitude. Ses collègues, voulant mettre sans doute à l'épreuve cette belle sagesse, le

désignèrent pour aller, avec quelques-uns de ses membres, apporter au roi l'expression de [leur amour](#) ; il y alla. Pour le reste, la majorité lui accorde rarement une place dans les grandes commissions. On le voit, le 3 et le 5 mars, nommé membre de commissions, mais peu importantes. Chargé, le 19 juin, de présenter un projet d'adresse à l'Assemblée nationale au sujet des biens du clergé, il l'apporte le 23, mais voit son papier corrigé de telle façon par l'abbé Mulot qu'il n'en reste rien.

Il paraît s'être soumis sans impatience à cette presque constante exclusion. Ses collègues eux-mêmes s'en montrèrent étonnés. Un des plus modérés, Peuchet, exprimait leur surprise : l'homme était [plus digne d'indulgence que de rigueurs](#). Dans ce diable à quatre des Cordeliers, les modérés de l'Hôtel de Ville découvraient un assez bon diable.

Les extrémistes, par contre, ne reconnaissaient décidément pas leur homme. Le futur Gracchus, Babeuf, lui écrit : [Tu dors, Brutus, et Rome est dans les fers](#).

Il ne se [déchaînait](#) que sorti de cet étouffoir. Car, aux Cordeliers, il continuait à signer les arrêtés les plus audacieux et, par ailleurs, la propagande devait parfois lui faire passer l'eau : en mai 1790, un pamphlet le représente comme un des [présidents à mortier](#) de la [Cour nationale du Palais-Royal](#) : il joignait donc sa voix à celle des tribuns du célèbre jardin.

Cependant, il continuait à plaider, mais peu. Il est assez remarquable que la requête pour le haut prince de Montbarey, ex-capitaine des gardes de Monsieur et ancien ministre de la Guerre, soit postérieure au décret de prise de corps ; il en résulte que l'homme qui, en principe, était [dans les fers](#), revêtit encore la robe pour défendre les intérêts de ce grand seigneur. Et le démagogue des Cordeliers salue, ce faisant, la mémoire de Henri IV [chéri de tous les Français](#). L'affaire était lucrative.

Si lucrative qu'elle fût, on se demande cependant sur quelles ressources pouvait vivre l'avocat ès conseils. Il était fort absorbé par la présidence des Cordeliers et — si légères que les lui fissent ses collègues — par ses fonctions de l'Hôtel de Ville ; ni les unes ni les autres n'étaient rétribuées. Or précisément les charges du ménage augmentaient : Gabrielle Danton lui donnait un fils, Antoine, dont le baptême est, le 18 juin 1790, enregistré à Saint-Sulpice. La naissance de ce [dauphin des Cordeliers](#) est salué par les dithyrambes des patriotes : [Tremblez, tyrans, ministres, impartiaux](#) — le parti Bailly —, [un nouveau Danton vient de naître qui marchera, n'en doutez pas, sur les traces de son père](#). Il porte déjà la marque du Salut public. Les premières paroles qu'il balbutiera, a dit le vigoureux Danton, seront : [Vivre libre ou mourir](#). Mme Danton, oubliant ses douleurs, son premier soin a été d'attacher la cocarde nationale à son fils qui, je crois, sera mieux élevé que M. le Dauphin, oui que M. le Dauphin ! Mais ce Dauphin arrivait dans un ménage sans liste civile. Si rémunératrice qu'eût pu être la clientèle de Montbarey, j'hésite à croire qu'elle ait suffi à nourrir une famille, même en y ajoutant les honoraires des cinq autres affaires beaucoup plus minces dont s'occupera plus ou moins Danton en 1790.

En tous cas, la question paraît s'être posée. Ses ennemis ne se faisaient pas faute de la poser avec mille sous-entendus et, puisqu'on entendait étouffer l'homme, le plus simple paraissait peut-être de le déshonorer.

J'ai déjà dit un mot de ces bruits infamants et j'y reviendrai lorsque j'étudierai l'ensemble de la [question vénalité](#). Mais il est nécessaire de s'y arrêter ici, car déjà les on, dit fâcheux prenaient quelque gravité.

La Fayette admet que Danton [reçut de l'argent de Montmorin après le 6 octobre](#) (1789). J'ai déjà cité le mot de Duquesnoy qui, dès janvier 1790, le tenait comme ayant été [aux gages de la Cour](#). D'un autre côté, si on lit la célèbre lettre de Mirabeau dont nous reparlerons, on pourrait croire que l'achat par la Cour doit être placé beaucoup plus tard, en mars 1791. Mais rien n'empêche, objectent les adversaires actuels, que l'homme ait touché à plusieurs reprises de Montmorin. Un argument que, chose curieuse, aucun des adversaires passés et présents n'a, à ma connaissance, fait valoir, pourrait se trouver dans les grands ménagements dont, le 10 novembre 1790, nous verrons Danton user avec Montmorin, seul excepté de l'effrayante philippique du tribun contre les ministres. Cette réserve, si on la rapproche des accusations de La Fayette, devient un peu troublante.

Comme c'est vers 1791, qu'au dire des accusateurs, aurait été commis le principal acte de vénalité, nous ne nous arrêterons pas encore ici à l'examen de la question ; mais il est évident que l'achat par la cour, dès cette époque, n'est pas impossible. Par là on explique — j'entends les malveillants — son attitude violente à l'égard de La Fayette, plus odieux à la cour que les plus purs jacobins. Je ne sais qu'en penser.

S'il touchait là, ne pouvait-il toucher ailleurs ? Parmi les dépêches de La Luzerne, ambassadeur à Londres, à son ministre, il en est une qui donne à songer. Le bruit courait alors avec persistance que l'Angleterre trempait dans les troubles, et certains indices permettent de le croire. Or nous lisons, dans une dépêche de La Luzerne, en date du 26 novembre 1789 — répondant peut-être à une question de Montmorin — : [Il y a à Paris deux particuliers anglais \(sic\), l'un nommé Danton, l'autre Paré, que quelques personnes soupçonnent d'être les agents particuliers du gouvernement anglais](#). De son côté, l'historien anglais Alger a eu, en lisant les lettres de Payne, l'impression que le gouvernement de Saint-James, soufflant le feu en France, se servait notamment de Danton. Tout cela ne vaut pas une preuve, mais est assez inquiétant.

L'opinion la plus accréditée était que le duc d'Orléans faisait vivre Danton. Si l'on admet qu'il fut payé, c'est là, je crois, qu'il faudrait chercher le principal payeur. La Fayette — mais il est si suspect ! — accuse formellement Danton d'avoir été continuellement l'agent principal de ce lâche prince qui travaillait sournoisement à ébranler le trône pour s'en faire dresser un. Danton, j'y reviendrai, fut toute sa vie un [orléaniste](#). Était-ce parce que, comme son ami Camille, il admirait dans ce misérable prince [une âme élevée et républicaine](#), qu'il le prônait ? Telle est la question. Le duc, qui était l'homme le plus riche de France, payait sans compter. Paya-t-il Danton ? On est, là encore, réduit à des hypothèses et il serait injuste et téméraire de conclure à un fait précis. Mais il faut avouer que si l'on ne prête qu'aux riches, Danton devait passer pour peu scrupuleux. Dès 1790, on l'accusait. Mais tout cela ne faisait-il point partie de la campagne d'étouffement ?

Cette campagne s'expliquait, car si, à l'Hôtel de Ville, il se tenait coi, il continuait, des Cordeliers, à porter des coups à ses deux ennemis, Bailly et La Fayette. Il devait d'ailleurs avoir bientôt le dessous.

Contre La Fayette, c'était une haine qui jamais plus ne désarmera. Le marquis qui fut, je crois, l'homme le plus sereinement orgueilleux du monde, regardait de haut ce tribun populaire, un [énergumène](#), un [misérable](#), et cette attitude devait exaspérer Danton. Leur première entrevue, dans la salle des Cordeliers où, étant entré hardiment, le général fut interpellé par [le fameux Danton](#), avait été

dépourvue de toute aménité. La guerre avait alors commencé. L'homme providentiel qu'exaltait Paris semblait à Danton un imbécile, un eunuque de la Révolution. Quand le district de Saint-Germain-l'Auxerrois, sur le bruit de sa démission, conjura le général de rester dans une place qui semblait avoir été faite pour lui seul, la colère de Danton éclata. Elle se trahit dans l'arrêté cordelier du 29 mai 1790 dont le style, ironique et violent à la fois, est celui du tribun : les manifestations envers les serviteurs de la chose publique ne pouvaient plus être comme autrefois le tribut d'une basse flatterie qui prodiguait la récompense avant d'avoir reçu le bienfait. C'était dénier à La Fayette tout droit réel à la reconnaissance publique. Par une attention délicate, le district décidait que ce cinglant arrêté serait communiqué non seulement aux 59 autres districts, mais encore à M. le Commandant général. Celui-ci dut accueillir ce coup droit avec ce froid sourire où tant d'aigreur se cachait. Il se préparait à l'apothéose du 14 juillet 1790 et méprisa l'outrage. Il était alors si haut !

Mais si on ne pouvait démolir pour l'heure le général, peut-être Danton eût-il l'espoir d'empêcher la réélection du maire — suite nécessaire de la réorganisation de l'administration municipale. A la Commune provisoire, en effet, allait être substituée une Commune régulière. Telle réforme donnait du souci aux Cordeliers : les districts allaient être abolis, remplacés par des sections moins nombreuses et le district sacré allait disparaître, absorbé, avec celui de Saint-André-des-Arcs, dans la section du Théâtre-Français. On dénonçait là un coup de Bailly ; seulement on pouvait se venger de l'homme en empêchant qu'il fût reporté lui-même à la mairie.

Dès lors, on voit Danton profiter de tous les incidents à l'Hôtel de Ville ou au dehors pour essayer de brouiller le maire avec le Conseil ou la population. Le plus marquant fut celui du 25 juin : ce jour-là, pour la première fois, le Conseil vit se trahir en séance le vrai Danton. L'abbé Fauchet, belle âme débordante d'enthousiasme, ayant déposé une motion en l'honneur des vainqueurs de la Bastille, avait par surcroît demandé qu'on mît sur la tête du maire une couronne civique pour avoir sauvé la patrie. Cette proposition, d'ailleurs fort ridicule, fit bondir Danton. Elle allait, de fait, contre tous ses sentiments et tous ses espoirs. Il s'y opposa, dit le procès-verbal, avec la plus grande éloquence et la fit échouer.

Mais le moment approchait où l'on verrait qui, de Danton ou de Bailly, aurait raison devant les électeurs. Danton devait être inquiet : car c'est sur la requête des Cordeliers que fut reculée jusqu'au 25 juillet l'élection du nouveau Conseil. Ils espérèrent la diriger, répandant à 2.000 exemplaires un *Avis aux citoyens* sur le choix des officiers municipaux. Leur espoir allait être trompé. Le nouveau conseil sera plus modéré que l'ancien.

Quant à Danton, il essayait encore de réagir contre ce mouvement rétrograde. Depuis la fin de mai, à peu près débarrassé de son affaire, il se dépensait en manifestations civiques. On le vit tel du club des Jacobins où il signalait violemment les menées contre-révolutionnaires dont l'armée était l'objet, à la salle du Bois de Boulogne où, au sein de la *Société du Jeu de Paume*, déclarant que le patriotisme ne devait avoir d'autres bornes que l'univers — il en reviendra —, il proposait de boire au bonheur de l'Univers entier. On l'avait vu, à l'occasion de la Fédération du 14 juillet 1790, convier à une fête du district ceux des frères d'armes des 83 départements qu'il logeait dans son étendue. Et devant 200 banquetiers, il avait, au Vaux Hall, protesté contre les santés par ordre — celles des souverains — et déclaré ne vouloir boire qu'à la patrie. Mais tant de civisme

effrayait, loin de séduire. La première déception fut la réélection triomphale de Bailly, le 2 août 1790, par 12.550 suffrages sur 14.010 votants. [Le duc d'Orléans](#), écrit Virieu, [et l'enragé Danton, avocat au Grand Conseil \(sic\), ont partagé le restant des suffrages](#). En fait, l'enragé Danton n'avait réuni que 49 suffrages ce qui, après la grosse affaire, et tant de travaux, eût été, sur 14.010 votants, un échec terriblement mortifiant si l'ex-président des Cordeliers n'eût décliné préalablement toute candidature.

Le fait était cependant grave, d'autant que, par ailleurs, en supprimant les districts et par conséquent les Cordeliers, on avait brisé à Danton son estrade et presque son tremplin.

On le vit bien. Sans doute, le 11 août, les citoyens actifs de la section nouvelle du Théâtre-Français s'étant réunis pour élire les députés au Conseil Général, Danton fut un des trois élus. Mais la nouvelle constitution municipale obligeait les élus à passer, avant que de venir siéger, au crible des sections réunies : il fallait pour être admis, qu'aucune d'elle ne s'opposât à cette admission. Une très vive campagne dut être menée contre l'élu du Théâtre-Français. L'homme que Mirabeau va traiter dédaigneusement de [factieux](#), on s'avisa qu'après tout il était encore un [prévenu](#). Prévenu, était-il éligible ? J'ai dit les bruits qui couraient de vénalité et de corruption. Cet [enragé à la solde des Jacobins](#), ainsi que l'appelait un pamphlet, était peut-être à la solde de bien d'autres. Bref on le tenait pour [crapuleux](#). Sur les 47 sections, appelées à contrôler le choix du Théâtre-Français, 42 se prononcèrent pour la radiation du [sieur Danton](#). Et, détail particulièrement humiliant, des 96 notables élus le 11 août, il était le seul qui subit l'[ostracisme](#). Les anciens Cordeliers l'eussent sans doute réélu et finalement imposé. La section ne parut pas y songer : le 17 septembre, elle élut à sa place Garran de Coulon qui, seule consolation — si c'en est une —, était de ses amis.

Il ne paraît pas avoir protesté. Pour le moment tout appui lui manquait. [L'assemblée de la section](#) ne devait que voter, puis se séparer jusqu'à l'élection suivante. Pour que, en dehors des périodes électorales, elle se pût réunir et délibérer, il fallait que cinquante citoyens actifs en fissent la demande et pour un objet précis. Quelques mois plus tard, nous verrons ces sections briser cette règle, se réunir en assemblées tumultueuses et préparer la chute du trône, et Danton reprendre tout naturellement, dans la sienne, sa place de tribun écouté. Mais il ne pouvait en être ainsi au début. D'ailleurs la période qui s'étend d'août 1790 à mai 1791, est, dans une certaine mesure, marquée par une sorte d'accalmie. J'ai, en contant ailleurs l'histoire de la Révolution, expliqué comment se produisit cette accalmie. Les élections municipales d'août 1790, favorables aux modérés, sont précisément un indice de ce court arrêt sur la pente et l'échec de Danton, plus qu'aucun autre, un signe intéressant. Il dut comprendre qu'il avait décidément marché trop vite, qu'il fallait enrayer ou se taire. Il se tut, en attendant qu'il parût même, un instant, enrayer.

Cela est d'autant plus remarquable qu'à quelques pas de sa maison, s'était, sous son inspiration, fondé ce Club des Cordeliers, destiné à remplacer, pour la défense de [la liberté, l'égalité et la fraternité](#) — je crois qu'il est l'inventeur de la formule —, la défunte assemblée du district.

Le 5 août, en effet, la *Chronique de Paris* annonçait que [l'ancien district s'était formé en club](#) au mois de juillet. Dès l'abord, ce club s'était affirmé comme société d'avant-garde. A côté de la grande société des *Amis de la Constitution*,

plus vulgairement nommée *Club des Jacobins*, le club de la rive gauche entendait batailler pour que la Révolution ne **stagnât** pas. Fondé sous les auspices de Danton, ce serait le club de l'audace : on y préparerait ce **supplément de Révolution** que le tribun allait sous peu réclamer aux Jacobins. Plus précisément, la société comptait bien s'acharner contre Bailly et La Fayette, plus odieux que jamais aux hôtes du couvent des Cordeliers.

C'est naturellement dans la célèbre salle où le district s'était si souvent assemblé que s'installa tout d'abord le club. Mais le couvent était maintenant propriété communale : la municipalité Bailly ne put longtemps tolérer que ce foyer de violente opposition brûlât dans les murs de sa propriété. On expulsera les Cordeliers en mai 1791. Après avoir tenu leurs séances rue Dauphine dans l'ancien hôtel de Mouy, ils reviendront en 1790 à la chapelle des Cordeliers dont Chateaubriand fait une si saisissante description.

Il paraît bien que le noyau, l'état-major des Cordeliers fut le petit groupe qui, dans le district, avait bataillé autour de Danton : Legendre, Desmoulins, Momoro, Fabre, Brune, Fréron, Marat, auxquels se joignent Billaud, Manuel, Vincent, Chaumette. Le club, sous cet état-major bigarré que tiendra uni, deux ans, l'extrême démagogisme, c'est la quintessence du sans-culottisme, **l'élixir des Jacobins**, et en cet été de 1790, qu'ils habitent la section ou qu'ils y viennent pérorer, tous passent pour des amis, quelques-uns pour des séides du tribun qui, aux yeux de tous, restera de 1790 à 1793 **l'homme des Cordeliers**.

Légende ! s'écrie M. Mathiez. Danton, aux Cordeliers, ne parle ni ne préside jamais ; son rôle fut donc nul au Club. Cela n'est pas si sûr. Nous n'avons qu'à l'état très fragmentaire les procès-verbaux de la *Société des Droits de l'Homme* — ainsi s'intitule le Club. Il est certain qu'ils ne font point mention de Danton. Mais il semble bien qu'il fût là — même lorsqu'il n'y paraissait pas — invisible et présent. Avec cette confiance robuste qu'il avait dans l'amitié, il se fiait à ses lieutenants pour maintenir le club dans le *dantonisme* et il y arrivait. **Quelle que fut la couleur qu'il portât**, écrit Théodore de Lameth, **Danton pouvait compter sur le dévouement des Cordeliers**. Mais, paresseux autant que fougueux et tenant son armée pour docile, il n'en prendra la tête que dans les grandes circonstances — la retrouvant d'ailleurs toujours prête à le suivre.

Si, dans les premiers mois, il prit l'habitude d'y peu paraître, c'est aussi qu'à ce moment, il semble résolu à s'effacer — fatigue, dépit, prudence ou paresse. Bailly et La Fayette triomphaient : lui, était banni des assemblées ; il se terra. On est frappé de ce fait que, dans les correspondances de l'été de 1790, il n'est jamais question de Danton. Pour Mirabeau, ce factieux subalterne, **peut-être mis en mouvement par les Lameth**, a définitivement plongé.

Il s'enfermait dans son foyer. Resté fidèle à la cour du Commerce, il y recevait force amis ; c'était à ce foyer cordial que les liens créés au district se resserraient.

Cette noire maison de la cour du Commerce fut vraiment, de 1790 à 1792, le coin de Paris où se prépara le **second accès de Révolution**. A visiter aujourd'hui ce qui reste de cette sombre cour, que le percement du boulevard Saint-Germain a réduite d'un tiers, on reconstitue facilement la physionomie de l'ancien passage. Parallèle à la rue des Fossés-Saint-Germain, aujourd'hui de l'Ancienne-Comédie, il s'étendait de la rue Saint-André-des-Arcs à la rue des Cordeliers — rue de l'École-de-Médecine — d'où l'on avait accès dans la cour par un porche cintré aménagé précisément sous la maison qu'habitait le tribun. Cette maison a

disparu avec toute cette partie de la cour et sur son emplacement, très exactement, se dresse la statue de Danton. Maintenant le porche neuf qui, du côté du boulevard Saint-Germain, sert d'entrée à la cour, s'ouvre en face et un peu à gauche de la statue. Si on le franchit, on est stupéfait de trouver, à deux pas de ce boulevard tout moderne, ce recoin du vieux Paris, obscur, humide et comme enfumé : vieilles maisons noires aux étroites croisées ornées de barres de fer rouillées, basses échoppes, boutiques sordides parmi lesquelles subsistent celle où Marat imprimait *l'Ami du Peuple*, celle aussi où le futur maréchal Brune composait lui-même ses journaux ; à l'extrémité, s'élève la misérable maison où Simon, le futur [précepteur](#) de Louis XVII, ressemelait les chaussures. Il n'y a pas grand effort d'imagination à faire pour reconstituer la physionomie de ce coin en 1790, le coin de Danton.

Danton était en effet le locataire le plus considérable de toute la cour. Ses fenêtres donnaient d'ailleurs en grande partie sur la rue des Cordeliers, et en parcourant son appartement, l'[inventaire](#) de 1793 à la main, on comprend de quel respect pouvait être entouré [Monsieur Danton](#), et quand, dans son [bel](#) appartement bien meublé, on le voyait accueillir familièrement, jovialement bouchers et savetiers, on disait de l'avocat : [Quel brave homme !](#) Moreau de Jonnés, demandant qui était un gros homme dont le rire bruyant et la voix éclatante avaient attiré son attention, s'entendit répondre : [Comment, vous ne le connaissez pas ! C'est l'excellent M. Danton !](#) Les gens du quartier devaient dire que, pour un bourgeois, il [n'était pas fier !](#)

C'est là que, chassé des assemblées, il s'était terré. La femme, l'enfant, les amis, une bonne table, la soirée au café, toute cette vie de bourgeois confortable réalisait en partie ses rêves d'autrefois, et, de temps à autre, la visite de la vieille mère et de la sœur, Madame Menuel, venues d'Arcis avec des enfants, apportant une bouffée de l'air du Val d'Aube.

Il s'était remis aux *mémoires* : car jusqu'à nouvel ordre les [Conseils du roi](#) subsistaient. Le 18 juillet il requiert d'un ton paisible pour le chevalier de l'Hôpital et, en le voyant discuter d'une façon serrée, précise, modérée les faits de la cause, on croit rêver si l'on se rappelle que cet avocat disert est le même qui, tout à l'heure, occupait Paris de ses propos [incendiaries](#). Il reparaît encore à la barre pour soutenir devant Sa Majesté la requête des syndics et habitants de la paroisse de Metz-Robert et celle du sieur Desvoisins, habitant Saint-Domingue, contre la veuve Lambert et ses enfants mineurs ; car, dans un mémoire considérable, il attaque la veuve et l'orphelin — en s'en excusant sur ce que [la loi est impassible et ne connaît pas de considération](#). Et il a encore à préparer la défense des intérêts d'Antoine de Busseuil contre Mme de Vauban.

Va-t-il à Arcis ? C'est probable. En tous cas, Arcis se rappelle à son bon souvenir. Le seul incident qui, dans ces mois de l'été de 1790, fasse prononcer le nom de Danton est l'arrestation de Necker qui, abandonnant le ministère et la France, est saisi fort indûment, le 9 septembre, par la garde nationale d'Arcis. On accuse Danton d'avoir signalé à ses amis le passage du ministre. Peut-être était-il à Arcis. Et on lance dans le public la *Grande motion faite au département de l'Aube pour délivrer M. Necker des mains de la famille de M. d'Anton*. Il ne répondit rien à ce pamphlet provocateur. Décidément le tribun sembla étouffé et personne n'en parla plus, même pour le vilipender.

Soudain il reparut.

Lorsqu'en août 1789, Louis XVI appelait au ministère l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, à qui il confiait les sceaux, et le comte de La Tour du Pin nommé ministre de la Guerre, il croyait donner satisfaction à l'opinion libérale ; car le prélat et le soldat passaient pour *des quatre-vingt-neuf*. De fait, Champion de Cicé avait été le rapporteur enthousiaste de la *Déclaration des droits* et La Tour du Pin allait longtemps fermer les yeux sur l'effervescence démocratique qui se déchaînait dans l'armée.

Mais août 1789 était loin et *les quatre-vingt-neuf* passaient maintenant, aux yeux de la démocratie, pour des endormeurs et des traîtres. La preuve en était que ce La Tour du Pin n'avait pas hésité — à la vérité après cent actes d'indiscipline restés impunis — à frapper certains soldats émancipés et à étouffer dans le sang la généreuse révolte de la garnison de Nancy. Cette dernière répression ayant reçu l'approbation de l'Assemblée — sinon celle des Cordeliers qui en avaient manifesté *leur douleur* — on n'osait attaquer là-dessus le ministre de la Guerre ; mais on entendait, dans les milieux démocrates, la lui faire néanmoins payer de son portefeuille. Il était temps d'ailleurs, le traître Necker parti, de forcer le roi à congédier des ministres rétrogrades. Le 19 octobre, Menou avait, à l'Assemblée nationale, demandé qu'on réclamât du roi leur renvoi. Mais, le 20, sa motion avait été rejetée par 400 voix contre 340.

L'irritation fut extrême dans les milieux démocrates. Le 22, la section Mauconseil qui, jusqu'au 10 août, va marcher à la tête de la démocratie, dénonça les ministres. Le 27, toutes les sections ayant adhéré à cette dénonciation, on somma le maire de la porter à l'Assemblée nationale. En attendant qu'il s'y décidât, les 48 sections nommèrent des commissaires qui, se réunissant à l'Archevêché, rédigèrent une adresse à l'Assemblée et sommèrent d'abord Bailly de prendre la tête de la députation chargée de la porter. Intimidé, le maire consentit à conduire au Manège les délégués des sections. Quel ne dut pas être son dépit quand il apprit que l'orateur qu'il allait introduire ainsi, comme désigné par les sections pour prendre la parole, ne serait autre que son ennemi, Danton.

Il en devait être ainsi. Du moment qu'il s'agissait de frapper un grand coup, on l'était allé chercher tout naturellement dans sa retraite.

Ce fut donc *l'homme des Cordeliers* qui, au nom du peuple, parut, le 10 novembre, à la barre de *l'auguste Assemblée*. Son discours fut d'une extrême violence. Dès l'abord, il se fit rudement interrompre par l'abbé Maury, ce qui déclencha un indescriptible tumulte. Au milieu de bruyantes interruptions, que *M. Danton a surmontées par la force de son organe*, écrira-t-on le lendemain, il exigea *le renvoi prompt, le renvoi immédiat des ministres*. En un style virulent, il exécuta chacun des suspects. M. Champion avait *altéré le texte des décrets, choisi pour commissaires du roi des ennemis déclarés du nouvel ordre de choses*. On l'interrompit encore, mais il continua : M. Guignard — Saint-Priest —... *ne connaissait d'autre patriotisme que celui qu'il avait puisé dans la politique du Divan* ; il avait menacé de son fameux damas les têtes patriotiques. Il avait tenté d'organiser en Bretagne une armée de mécontents et déjà préparé, en septembre 1789, la contre-révolution à Versailles. Quant à La Tour du Pin, ce n'était qu'un sot incapable d'aucune action qui lui fût propre, mais ennemi de la Révolution, parce qu'il prenait ses parchemins et sa vanité pour une véritable noblesse... A ces mots insultants, s'élevèrent de violents murmures en dépit desquels l'orateur poursuivit impitoyablement à charger le ministre de la Guerre qui, *moins coupable qu'un autre, parce que sa maladresse ne lui permettait point*

d'être dangereux, n'en avait pas moins dégarni les frontières, opprimé, flétri un grand nombre de soldats et de sous-officiers, fait revivre les lettres de cachet.

Ces trois ministres, poursuivait-il, ne doivent plus s'armer contre le peuple même de l'indulgence des représentants du peuple. Et alors se posait la question : Pourquoi pas le quatrième ministre aristocrate, M. de Montmorin ? C'est que le peuple avait jugé ses intentions et il avait obtenu une distinction honorable. J'ai dit quelles pensées peut éveiller cette exception commentée par l'orateur avec une bienveillance que rendait plus singulière la violence inouïe des paroles précédentes. On espérait, concluait le tribun, que l'Assemblée instituerait une Haute Cour nationale — ce sera toujours l'idée de Danton — et que quelque grand exemple apprendrait aux ministres que la responsabilité n'était point une chimère. En attendant, l'Assemblée était suppliée de signaler au roi les ministres comme indignes de la confiance publique.

Le discours avait à plusieurs reprises, par l'insolence des termes, soulevé le plus grand tumulte. La droite avait protesté violemment, la gauche applaudi bruyamment. Le président Chasset accorda aux pétitionnaires les honneurs de la séance et Danton se retira triomphalement, se vantant d'avoir fait taire l'abbé Maury lui-même.

Il avait raison de triompher, car quelques jours après, les malheureux ministres, si proprement accommodés par le Cordelier, donnaient leur démission.

C'était pour le tribun une rentrée sensationnelle. A ses services, il en avait ajouté un il pouvait montrer au peuple trois têtes de ministres, et il avait en tous cas fait connaître que Danton savait se réveiller.

Cependant il ne paraît pas avoir voulu abuser de ces nouveaux lauriers. On put même croire que, devant l'hostilité, réveillée elle aussi, de Bailly et de La Fayette, il accentuait plutôt sa retraite. Élu, le 24 octobre, commandant par le bataillon cordelier à la place du marquis de Vilette, il semblait reprendre pied sur son tremplin. *L'Ami du Peuple* écrivait que l'élection avait fait frémir de crainte et de rage La Fayette et Bailly. En fait, ils durent en être fort émus. Danton jugeait-il prématuré un conflit de commandant à général ? Il donna sa démission. Il tenait beaucoup à ne point paraître un fâcheux aux honnêtes gens, car il rêvait maintenant d'une bien autre rentrée.

Il ambitionnait une place dans le Département. On entendait par ce mot, on le sait, l'assemblée des administrateurs chargés de gérer les affaires du département de Paris — la Seine. Ils étaient élus par l'assemblée des électeurs, eux-mêmes désignés par les sections. En octobre, la section du Théâtre-Français avait envoyé Danton siéger parmi les électeurs ; mais il avait paru tout d'abord rencontrer dans l'assemblée une hostilité peu dissimulée, réunissant un nombre dérisoire de voix à chaque scrutin — d'octobre 1790 en janvier 1791.

Pourquoi tout à coup, à la fin de janvier, le voit-on remonter ? Il est de fait que, le 15 janvier, l'assemblée ayant à élire douze administrateurs au Département, trois par trois, Danton réunit 94 voix entre Talleyrand qui en recueille 151 et Mirabeau qui en a 91. Et si, au second tour, Talleyrand et Mirabeau étant élus, Danton est écarté, il tient bon, se présente aux scrutins suivants. Il échoue le 21, le 22, le 24, le 25, toujours au scrutin de ballottage après s'être sans cesse approché de la majorité au premier tour, comme si une sorte de veto — probablement celui de Bailly — intervenait systématiquement dans la coulisse.

Mais ayant, le 28, pris la tête du dernier trio à élire, il la garde au second tour avec 132 voix le 30 et est, à la surprise générale, élu le 31, par 144 voix, administrateur du département.

Comment a-t-il pu réunir tout de suite, lui si constamment et unanimement rejeté pour des postes moins importants, des minorités si respectables et finalement triompher ? L'Assemblée électorale était nettement royaliste et modérée. L'élection de Mirabeau était due à ce que, depuis quelques semaines, lui-même réagissait. Les administrateurs élus — sauf Danton — étaient tous des gens du centre, comme nous dirions aujourd'hui. On se perd donc en conjectures.

L'une d'elles est assez plausible. Robespierre dans ses Notes, Saint-Just dans son réquisitoire, accuseront plus tard Danton d'avoir été élu administrateur [par la protection de Mirabeau](#). Le soir de l'exécution de Danton, Arthur, aux Jacobins, citera le fait comme étant de notoriété publique. Ces accusations paraissent mal fondées à Sigismond Lacroix : [Danton, dit-il, était l'ennemi de Mirabeau : il l'avait, un mois avant, malmené aux Jacobins et pourra se vanter plus tard de l'avoir entravé.](#)

Danton et Mirabeau, cela est vrai, s'étaient contrariés en 1790. Mais Mirabeau attachait un intérêt passionné à s'emparer alors du [Département](#) et à en devenir le chef. Précisément parce qu'il tenait Danton pour un [agent](#) et parce qu'il le savait hostile à La Fayette, son adversaire, il put désirer le voir entrer au Département, pensant peut-être s'en servir et si, quelques semaines après, on le verra témoigner derechef pour le Cordelier d'un dégoût furieux, c'est peut-être qu'il venait d'expérimenter qu'on pouvait acheter l'homme, mais qu'on ne le possédait pas. Il est évident, en tout cas, que si Danton, jusque-là au plus bas dans l'esprit des électeurs, conquiert soudain une des places les plus enviées, c'est qu'un personnage influent le poussa. Ce n'est pas La Fayette, ce n'est pas Bailly, ce n'est pas Sieyès, ce n'est pas Talleyrand : ce ne peut être que Mirabeau. Plus tard il essaiera de diminuer son propre succès pour le rendre plus explicable. [J'ai été nommé, dira-t-il, sur une liste triple le dernier par de bons citoyens en petit nombre.](#) J'hésite à croire que les 144 voix qui le portèrent — le chiffre n'est point sensiblement inférieur à celui que réunissaient les autres élus — fussent toutes des voix dantonistes.

Les Cordeliers n'en saluèrent pas moins ce succès comme le leur. *L'Orateur du Peuple*, que rédigeait Fréron, écrit : [Triomphe pour le patriotisme ! Tandis que cette nouvelle excitait, comme de raison, les murmures et les doléances de la Municipalité, les nombreux applaudissements de la Société des Jacobins scellaient pour ainsi dire une nomination dont les citoyens se promettent les plus heureux effets pour réprimer l'essor despotique des Municipaux.](#)

Le Département était peuplé de [gens de quatre-vingt-neuf](#) en train, presque tous, de revenir de leur jacobinisme primitif ; c'étaient d'ailleurs de hauts seigneurs ou de gros bourgeois peu portés à sympathiser avec Danton : pas un sans doute qui ne le considérât comme un énergumène. Il le sentit. Nous savons déjà qu'il avait des côtés d'opportunisme ; il entendit rassurer. Sa lettre d'acceptation, lue à l'Assemblée électorale du 2 février, l'indique nettement. [Je ne tromperai point, y lisait-on, les espérances de ceux qui ne m'ont point regardé comme incapable d'allier aux élans d'un patriotisme bouillant... l'esprit de modération nécessaire pour goûter les fruits de notre heureuse Révolution. Jaloux d'avoir toujours pour ennemis les derniers partisans du despotisme abattu, je n'aspire point à réduire au silence la calomnie ; je n'ai d'autre ambition](#)

que de pouvoir ajouter à l'estime des citoyens qui m'ont rendu justice celle des hommes bien intentionnés que de fausses Préventions ne peuvent pas induire toujours en erreur... Ferme dans mes principes et ma conduite, je prends l'engagement de n'opposer à mes détracteurs que mes actions elles-mêmes et de ne me venger qu'en signalant de plus en plus *mon attachement à la nation, à la loi et au roi et un dévouement éternel au maintien de la Constitution*. Ce style parut si surprenant que, la lettre ayant été lue à l'Assemblée par le président, on en réclama une seconde lecture qui fut faite par un secrétaire. Telle chose dénote chez les auditeurs quelque stupéfaction. La retraite avait-elle à ce point assagi l'ancien tribun des Cordeliers ?

Le Conseil du Département, à dire vrai, ne paraît pas en avoir été si convaincu. Là, comme naguère au Conseil de la Commune, Danton semble avoir été relégué. Il s'en dégoûta. *Je n'ai pas fait*, disait-il au café Procope, *une recrue parmi les ânes du Département*. Du 18 février au 25 avril il ne parut pas à l'Hôtel de Ville, et s'il siégea les 5, 7 et 10 mai, il ne reparut encore que le 9 juin. A cette époque, la politique outrancière l'ayant tout entier repris, on ne le vit plus. Ses collègues étaient autorisés à l'oublier : dans la répartition en trois bureaux, on négligea de l'inscrire à aucun d'eux. Il avait horreur de se sentir isolé et renonça décidément à venir. Et puis cette paresse qui faisait qu'ayant tout tenté pour vaincre, il ne saura jamais profiter de la victoire. Mais, furieux probablement contre ces *ânes* du Département, il se rejeta dans la politique des Clubs.

Aux Jacobins, il ne cessait maintenant d'occuper la tribune. Sa politique parut alors s'accroître dans le sens de l'outrance. *Je vois avec douleur*, s'écria-t-il, *qu'il faut un supplément de Révolution*. Le mot est significatif et indique qu'en fin de mars, l'homme était déjà loin des déclarations constitutionnelles de la lettre aux électeurs. On le voyait, de fait, renchérir sur un Collot d'Herbois le 30 mars, traitant le *pouvoir exécutif* de *corps ennemi*, réclamant la convocation d'une nouvelle législature destinée à remplacer l'Assemblée qui stagnait, ne cessant d'attaquer, de La Fayette à Sieyès, les hommes de 89, les *modérantistes*.

Un incident particulièrement retentissant prouva que décidément le vieux Cordelier faisait faux bond bien vite à son constitutionnalisme. Le 18 avril 1791, Louis XVI entendit se rendre à Saint-Cloud. Pour certaines raisons que j'ai dites ailleurs, le peuple suspectait ce voyage. Ameutée, la foule s'opposa à la sortie du roi devant lequel des gardes nationaux osèrent croiser la baïonnette. A en croire La Fayette, le tribun eût été des premiers à amener en guise de renfort à cette indécente émeute le *bataillon des Cordeliers* ; Danton lui-même se vantera d'avoir *fait hérissier de piques et de baïonnettes le passage de Louis XVI*. La Fayette accourut pour rappeler les gardes à leur devoir, la foule au respect. Il fut conquis. D'après Desmoulins, le général eût alors couru à l'Hôtel de Ville et sollicité du Directoire la proclamation de la loi martiale — ce qui était l'autoriser à faire tirer. Danton seul se fût élevé contre cette requête et l'eût fait rejeter. Il y aurait eu, à entendre le journaliste, une très vive altercation entre La Fayette et Danton : celui-ci eût été très dur pour le général. A en croire Fréron, Bailly se fût associé à la demande de La Fayette : la conclusion était qu'il fallait au plus tôt remplacer ce misérable maire par Danton lui-même.

Le soir, aux Jacobins, Danton triomphait de l'attitude, à l'égard du roi, des gardes nationaux, approuvée par le Département, disait-il. Dans l'assemblée de sa section, il alla plus loin et dut parler de l'incident La Fayette. L'assemblée s'enflamma et prit une délibération donnant acte à M. Danton de sa déclaration

qu'elle prenait sur le pied de dénonciation : que le sieur La Fayette et le maire ont fait tous leurs efforts pour exciter le Département à leur donner ordre de faire tirer sur le peuple. Et la section fit afficher sa délibération.

La Fayette s'émut ; le fait était faux. Le Conseil du Département, réuni le 7 mai, força Danton à se démentir. Enchanté de montrer l'homme en flagrant délit de mensonge et espérant le perdre, le Conseil rédigea une déclaration d'où il ressortait que Danton n'était même pas présent à la séance où La Fayette avait paru, et on le contraignit à signer lui-même une vraie rétractation où les apparences étaient à peine sauves. Cette déclaration manuscrite est conservée au *Musée des Archives* comme un exemplaire de l'écriture de Danton. Telle chose pourrait passer pour une taquinerie posthume : c'est l'aveu formel d'un grossier mensonge.

La retraite de Danton fut, à la vérité, couverte par les Cordeliers. Desmoulins, commentant une lettre très dure adressée au roi par le Directoire du Département, en attribuait, contre toute vraisemblance, la confection à Danton. *Amicale imposture*, dit l'indulgent M. Aulard, destinée évidemment à faire oublier l'autre incident. D'ailleurs qui peut arrêter la marche d'une légende ? Quelques jours après, l'Allemand Celsner, en dépit de la rétractation même de Danton, écrira que, *La Fayette ayant demandé la loi martiale, Danton et Lameth s'étaient opposés avec raison à ce moyen désespéré*. On devait admettre comme un dogme chez les Cordeliers qu'une fois de plus, le grand Cordelier avait sauvé le peuple. Danton et ses amis n'en triomphaient-ils pas imperturbablement ?

La Fayette n'hésite pas à penser que cet odieux agitateur travaillait pour la cour. L'incident du 18 avril eût été un *scenario* destiné à provoquer la réaction. Ce qui est certain, c'est qu'à cette époque, la cour dut acheter des agents subalternes pour jeter en circulation des motions démagogiques destinées tout à la fois à faire pâlir la popularité d'un La Fayette ou d'un Barnave et à révolter les royalistes sincères qu'avaient entraînés les idées de 1789, politique dangereuse, arme à double tranchant dont la famille royale devait un jour connaître les périlleuses conséquences. Danton fut-il de ceux que la cour poussait à la surenchère ? A tout instant nous nous heurtons à la terrible question de vénalité. Il faut s'y arrêter encore, car c'est en ce printemps de 1791 que l'on relève, aux dépens de Danton, le témoignage qui restera le plus inquiétant.

C'est le 10 mars 1791 en effet, que Mirabeau adresse à La Marck cette lettre où, comme parlant d'un événement que son correspondant connaîtrait aussi bien que lui, le grand corrompu s'indigne de l'emploi maladroit qu'on fait des fonds de corruption et, citant un exemple, écrit : *Danton a reçu hier 30.000 livres et j'ai eu la preuve que c'est Danton qui a fait hier le dernier numéro de Desmoulins. Enfin c'est un bois*. Et plus loin, demandant qu'on lui confiât 6.000 livres à distribuer, il ajoute : *Il est possible que je hasarde ces 6.000 livres. Mais au moins elles sont plus innocemment semées que les 30.000 livres de Danton*.

Nous dirons comment La Fayette et Bertrand de Molleville sont à peu près d'accord pour affirmer qu'en ces mois de 1791 et bien plus tard encore, la Cour payait Danton, et que dix témoignages, que nous discuterons au moment voulu, viennent plus ou moins corroborer cette opinion.

Sous quelle forme put se produire ce marché — si marché il y eût ?

On liquidait alors les anciennes [charges](#) judiciaires. La Fayette eût juré qu'on avait d'avance liquidé la charge de Danton au double du prix d'achat et Robespierre l'affirmera. Cette affirmation tombe devant les deux pièces que nous possédons : l'acte d'achat du 29 mars 1787, dont nous avons parlé, et l'acte de liquidation du 27 septembre 1791, dont nous parlerons plus au long. L'avocat avait acheté sa charge 78.000 livres : on la lui liquidait pour 79.031 — ce qui convainc de calomnies ou de médiocre information La Fayette et Robespierre.

Mais la lettre de Mirabeau si précise et d'un ton si naturel ! Mais les excuses que donnera de l'achat Garat, un ami ! Mais le crédit qu'en 1793 et 1794, trouveront toujours les ennemis quand ils parleront de cet achat. Et les acquisitions d'Arcis dont je parlerai !

Pour l'heure, retenons simplement que beaucoup de gens pensent pouvoir fixer cet [achat](#) plus ou moins hypothétique au printemps de 1791. Lord Holland attribue d'ailleurs à Danton cette réponse cynique : [On donne volontiers 80.000 livres pour un homme comme moi, mais on n'a pas un homme comme moi pour 80.000 livres](#). Et c'est peut-être l'idée qu'il condensera dans ce cri poussé au Tribunal révolutionnaire : [Un homme comme moi est impayable !](#)

Il fallait dès maintenant signaler le fait. Il a pu se produire à l'heure même où Danton, au Conseil du Département, à la section du Théâtre-Français, aux Jacobins, reprenait le rôle de tribun d'avant-garde, rendant ainsi tout leur jeu à ces [poumons](#) que Rivarol avait conseillé à Louis XVI de prendre à son service secret.

Ces poumons, il ne les exerçait plus au barreau. La dernière requête soutenue est du 16 mars : les [Conseils](#) d'ailleurs se mouraient. Mais ces poumons, il continuait à les employer aux Jacobins où il prenait tous les jours une place plus considérable, tonnait contre tout ce qui lui paraît entaché de modérantisme, actes et personnes, ne lâchant pas La Fayette, l'attaquant à propos de tout et de rien.

C'est contre ce La Fayette que, le soir du 20 juin, il se déchaînait encore. Ce soir-là il semble vraiment qu'il pressentît que de tragiques événements se préparaient et que l'heure était proche où une nouvelle convulsion serait possible. Rapportant plus ou moins véridiquement une tentative faite par La Fayette pour l'attirer à son parti à l'heure où [il était banni par l'ostracisme des sections tandis que M. Bailly était réélu](#), il s'écriait : [Je lui répondis que le peuple d'un seul mouvement balayerait ses ennemis quand il le voudrait](#).

Et tout à l'heure, dans la fièvre de cette chaude soirée de juin, il criait encore : [Depuis longtemps ma vie appartient aux poignards des ennemis de la liberté. Sous quelques masques qu'ils se présentent, je ne les redoute pas davantage que je n'ai craint les armes du Châtelet](#).

Ce soir du 20 juin, Danton, quittant la salle de la rue Saint-Honoré à onze heures avec Camille — qui nous donne ce détail — et reprenant avec lui le chemin de la cour du Commerce, dut utiliser le Pont Neuf. Il passa vers onze heures un quart le long des Tuileries. Il eût donc pu voir, dans la nuit chaude, des ombres se glisser furtivement hors du Château. A cette heure, Louis XVI et sa famille gagnaient en effet la berline qui les devait conduire à la frontière.

CHAPITRE IV

LA CRISE DE VARENNES

LA FUITE DU ROI — DANTON AUX TUILERIES — LA CAMPAGNE CONTRE LOUIS XVI
— DANTON DÉBORDÉ — LES CLUBS POUR LA DÉCHÉANCE — LA SOIRÉE DU 15
JUILLET — DANTON AU CHAMP-DE-MARS — LES POURSUITES — RETRAITE A
ARCIS — LE VOYAGE D'ANGLETERRE.

LE 21 juin, vers neuf heures et demie, trois coups de canon semèrent l'effroi dans Paris et soudain le tocsin se mit à sonner au beffroi de l'Hôtel de Ville. Mais déjà, depuis une heure, la nouvelle courait : la famille royale avait disparu. La foule soudain, avide de précisions, remplit les cours et le jardin des Tuileries.

L'Assemblée, réunie à la hâte, appela à elle le **Département**. Les administrateurs, fort émus, traversaient avec peine cette foule. Tout à coup ils percurent un remous et entendirent des clameurs. Leur collègue Danton, escorté de quatre fusiliers cordeliers, accourait. Il les rejoignit au milieu des cris. La foule incriminait surtout La Fayette qui, s'étant chargé de la garde du roi, avait déclaré en répondre **sur sa tête** : il était donc complice de la fuite ou coupable d'une criminelle négligence. Danton exultait évidemment : soudain ses collègues le virent s'arrêter ; il cria de sa voix de stentor : **Vous avez raison, tous vos chefs sont des traîtres et ils vous trompent**. De grands cris alors éclatèrent **de toute part** : **Vive Danton ! Danton en triomphe !** Et sur le passage du département, on continua à crier : **Vive Danton ! Vive notre père Danton !**

De fait, pour un homme qui, la veille au soir encore, dénonçait La Fayette, c'était fortune sans pareille. Pris au dépourvu, ne sachant encore s'il était prudent d'attaquer le roi, Danton ne songeait, en ce moment, qu'à profiter de l'occasion pour abattre simplement le général — **un traître !**

Celui-ci fit front toute la journée et ayant, par d'énergiques mesures, reconquis en partie son crédit, osa paraître le soir aux Jacobins.

Danton avait espéré lui ménager un accueil de sa façon. **Si les traîtres se présentent**, avait-il crié, **je prends l'engagement formel avec vous de porter ma tête sur l'échafaud ou de prouver que la leur doit tomber aux pieds de la Nation qu'ils ont trahie**. Il n'avait pas achevé qu'au milieu d'un grand tumulte, La Fayette entraît au bras d'Alexandre de Lameth, la veille brouillé avec lui et que les graves préoccupations de l'heure avaient incité à une réconciliation. Ce spectacle imprévu, un instant, décontenança Danton. Mais, se ressaisissant, il entendit exécuter le général. Ce fut une philippique en règle. **J'interpelle M. de La Fayette sur ceci.... J'interpelle M. de La Fayette sur cela....** Et des griefs se formulèrent qui nous paraissent, à la vérité, d'une valeur fort inégale.

La fuite du roi, ajoutait-il, n'était que le résultat d'un vaste complot. Des intelligences avec les premiers fonctionnaires publics en avaient pu, seules,

assurer l'exécution. — Et vous M. de La Fayette, s'écriait l'orateur, vous qui nous répondiez encore dernièrement de la personne du roi sur votre tête, paraître dans cette assemblée, est-ce avoir payé votre dette ? Vous avez juré que le roi ne partirait pas. Ou vous êtes un traître qui avez livré votre patrie, ou vous êtes stupide d'avoir répondu d'une personne dont vous ne pouviez répondre. Dans le cas le plus favorable, vous vous êtes déclaré incapable de nous commander. Le général, sans qui la France pouvait être libre, devait démissionner : il l'en adjurait. D'après Théodore de Lameth, le discours se fût terminé par ces mots : M. de La Fayette nous a répondu du roi sur sa tête, il nous faut le Roi ou sa tête !

Le vigoureux d'Anton, écrit le lendemain Madame Roland, déploya vainement son éloquence contre le Commandant.

En effet lorsqu'après un court plaidoyer de Lameth, La Fayette eut, en des termes assez vagues, déclaré qu'il avait, dans la journée, sauvé la patrie, il parut avoir partie gagnée. On vota un ordre du jour d'union patriotique. En vain, le 22, Danton revint-il à la charge. La Fayette était encore trop populaire pour être abattu. D'ailleurs une question autrement grave s'agitait que Danton n'avait osé soulever, mais que précisément posaient, à cette heure-là, ses amis les Cordeliers. Soudain, l'idée républicaine naissait dans les environs du Théâtre-Français. Danton, abandonnant La Fayette à son imperturbable fortune, était forcé, pour ne point se laisser dépasser par les siens, de prendre position sur la question : le Roi ne devait-il pas être jeté bas — et le trône ?

Je dirai qu'il n'était pas républicain. Je m'expliquerai sur ce point lorsque se posera la question : En somme que fut-il ? Mais au moment où, de la façon la plus imprévue, éclatait cette crise, il faut bien se rendre compte des sentiments dans lesquels elle le trouvait. Évidemment Plutarque et Corneille avaient fait de lui un républicain ; mais c'était là un républicanisme purement théorique et d'un caractère platonique. Jamais, même en 1790, Danton n'avait songé que la France pût s'ériger en république. Démocrate jusqu'à un certain point, mais avec un certain conservatisme social, de mœurs bourgeoises et de libre pensée, il était certainement de ceux qui pouvaient concevoir l'idée d'une monarchie révolutionnaire par son origine, bourgeoise par son entourage, protectrice des intérêts nouveaux, et complètement affranchie de l'influence des nobles et des prêtres. Un Louis-Philippe était certainement déjà pour Danton, avant l'événement de Varennes, la meilleure des Républiques ; à la rigueur Louis XVI, garé des influences contre-révolutionnaires et soumis à la tutelle des Assemblées, l'eût contenté.

Mais le roi avait fui : la place était nette. Pendant quarante-huit heures, cependant, nous venons de le voir, Danton ne parut point penser qu'il pût y avoir une question du roi et de la royauté. Le peuple, lui, la posait et presque la résolvait. Plus porté que ses chefs à prendre au mot la famille royale, il disait : Vous avez voulu vous en aller. Bon voyage !

C'était naturellement autour du Théâtre-Français que, dès le 21, la fermentation était la plus grande. L'ancienne république des Cordeliers allait-elle proposer la république à la France ?

La section, le 21, sans aller jusque-là, crut le moment venu de substituer, dans ses assemblées, de sa propre autorité, le suffrage universel au suffrage censitaire. En outre, elle décidait d'effacer le mot de Roi du serment qu'on exigeait des élus. Mais le club voisin osait plus et se déclarait prêt au tyrannicide. Camille enfin qui, ce jour-là, ne dut point soumettre son article au grand ami,

réclama la mort de *l'animal roi*. Évidemment le mot de république n'était pas prononcé ; mais Œlsner, qui avait précisément l'oreille ouverte du côté des Cordeliers, l'entendit crier dès le 22.

Il était prononcé, mais pour être honni, dans les hautes sphères. Tandis qu'autour de La Fayette, on déclarait le régime républicain impraticable en France, Robespierre — en public comme dans son privé — haussait les épaules devant le mot. Le 21 juin, chez Pétion, Mme Roland lui entendait demander *en ricanant, ce que c'était qu'une république*. Marat, lui, avait sa solution : il fallait nommer un dictateur. Mais les Jacobins, avec Gorsas, rejetaient l'idée d'une *grue républicaine* substituée au *roi soliveau*.

Je ne crois pas que Danton songeât au duc d'Orléans, écrit M. Aulard. Le doute même qui s'exprime ici en dit long. Il me paraît au contraire impossible qu'il n'y songeât point. J'ai dit quelles relations cordiales existaient entre l'état-major cordelier et le prince ; je viens de constater que les idées du tribun le préparaient à agréer l'intronisation d'un homme qui, premier prince du sang était un haut dignitaire de la Maçonnerie, un voltairien avéré, teinté d'humanitarisme et, d'autre part, un médiocre, d'intelligence moyenne et de volonté nulle, gouvernable à merci. Combien un tel souverain, au sommet d'un État démocratisé, serait préférable au Cromwell ou au Sylla que rêvait ce fou de Marat, bien préférable aussi à la République, qu'elle fût fayettiste ou même cordelière. Et puis le prince était l'ennemi mortel de La Fayette.

M. Émile Dard a, dans un bien curieux volume sur Choderlos de Laclos, le confident et agent du duc, étudié l'effort que tenta, en ces jours, la *camarilla* orléaniste. Ce fut, dit-il, *la suprême partie*. Laclos fut le maître du jeu. Il n'y a pas de doute qu'il n'ait voulu, entre le 21 et le 25 juin, faire acclamer son prince. Mais celui-ci, timoré, pusillanime, tortueux, entendait ne point faire acte de prétendant, ayant toujours rêvé qu'on lui forçât la main. Laclos, membre des Jacobins, espérait que du club partirait la proposition. Or Danton était très lié avec Laclos. Dès avril, on avait chanté des couplets où Laclos était censé se confesser :

Je travaille le militaire ;
Danton range les sections.

Laclos voyait beaucoup le Cordelier. Même compromis par la tentative avortée que nous allons conter, le confident du duc restera un des hommes de Danton : il l'emploiera encore en septembre 1792.

De l'intrigue orléaniste il n'y a pas à douter, je le répète. Le 21, Philippe qui, le roi et ses deux frères partis, était, avec Conti, le seul Bourbon demeuré à Paris, se mit à parcourir la ville en charrette anglaise, provoquant les acclamations. Le 23, autre coup de théâtre, le duc d'Orléans se fait admettre au Club des Jacobins. A peine a-t-il été agréé, que Laclos pose devant les Jacobins *la question de savoir ce qu'on ferait à propos du roi* et c'est alors que Danton lui-même, jusque-là muet sur cette question, émet la proposition la plus propre, semble-t-il, à acheminer au trône le duc d'Orléans.

L'individu déclaré roi des Français, s'écrie-t-il, après avoir juré de maintenir la Constitution, s'est enfui et j'entends dire qu'il n'est pas déchu de sa couronne ! Le roi est ou criminel ou imbécile. L'individu royal ne peut plus être roi dès qu'il est imbécile, et ce n'est pas un régent qu'il faut, c'est un Conseil à l'interdiction. Ce Conseil ne peut-être pris dans le corps législatif, ajoute-t-il à la vérité. Il faut que les départements s'assemblent, que chacun d'eux nomme un électeur qui

nomme ensuite les 10 ou 12 membres qui devront composer ce conseil et qui seront changés, comme les membres de la législature, tous les deux ans.

Mme Roland, qu'un zèle républicain tenait frémissante en ces heures critiques, se montre extrêmement préoccupée, dans une lettre du 24, de la motion de Danton, dont la vigueur ou fausse, ou peu éclairée, ne trouve d'expédient que dans une régence. Elle avait dû saisir la vraie pensée de Danton quand, tout en ayant l'air de repousser la régence, il en insinuait fort habilement l'idée. Et elle n'hésite pas à rapprocher le fait de la façon pitoyable dont, en abrégeant les formalités, on avait admis Philippe d'Orléans au club. Pour moi il n'est guère douteux que cette républicaine clairvoyante ait raison et que la partie fût liée.

Il se fallait cependant dépêcher. Danton lui-même était débordé. L'adresse votée sur ces entrefaites par les Cordeliers à l'Assemblée, après avoir constaté que le roi a abdiqué, ajoutait : Reste à savoir s'il est avantageux d'en nommer un autre. L'Assemblée était conjurée de déclarer que la France était une république.

Marat, continuant à réclamer un dictateur, désignait nommément Danton lui-même. Des amis de Danton y songeaient : Brune, au café Procope, laissa échapper des propos assez étranges. D'autres mettaient Danton en garde contre de telles pensées ; Gorsas l'avertissait publiquement : Ce patriote, qui a beaucoup d'esprit, de sens et de pénétration, est indiqué dans ces cruels éloges qui le font passer dans l'esprit des honnêtes gens — qui ignorent qu'il en est profondément affecté — pour un scélérat qui, couvert du masque du patriotisme, veut ramener le despotisme par l'anarchie.

Danton n'était pas si profondément affecté ; mais il est certain qu'il ne songeait nullement, quant à lui, à la dictature. Un témoin au procès d'août 1791 déposera qu'il croit qu'une main invisible dirigeait cette manœuvre et désignera clairement le duc d'Orléans. Celui-ci, dans une lettre aux journaux, sous prétexte de décliner toute prétention à la régence, attirait encore l'attention sur lui. Real — autre ami de Danton — proposait au club de nommer néanmoins un garde de la royauté nommé par les 83 départements. Danton appuyait et faisait voter, le 3 juillet, l'impression de ce discours. Et Laclos continuait ce pendant à s'associer à la campagne contre Louis XVI. Toute cette agitation a son inspiration au Palais-Royal et elle persiste après le retour du roi.

Autour du Théâtre-Français on préparait, en effet, le roi ramené, une violente agitation populaire. Camille, au café Procope, faisait de la démagogie à outrance. Un soir il lut une pétition qu'il venait de rédiger au nom d'ouvriers des ateliers de charité qui, se déclarant mal payés, s'étaient adressés à lui. On y lisait les phrases les plus dangereuses. C'est le 1er juillet que Camille donne, au Procope, lecture de ce factum destiné à renforcer l'agitation politique d'une agitation sociale, et des témoins diront qu'il a déclaré que Danton a approuvé la pétition. Des auditeurs ce pendant s'écriaient que ces déclarations démagogiques visaient à faire de Danton un nouveau Cromwell. Ce café Procope, aussi bien, était devenu un foyer d'agitation intense. A l'instruction, on déposera que les nommés Fréron, Legendre, Desmoulins et Delacroix y tenaient des propos incendiaires, que Delacroix prêchait la pire doctrine, le sabre hors du fourreau.

Louis XVI avait été ramené à Paris le 25, mais restait suspendu et prisonnier aux Tuileries. L'Assemblée s'était, cependant, résolue, la Constitution achevée, à le rétablir. Le 9 juillet, les Cordeliers étant venus à la barre déposer une pétition réclamant l'ajournement de toute décision jusqu'à ce que les 83 départements

eussent été consultés, Charles de Lameth, qui présidait, refusa même de lire la pétition. Les Cordeliers, furieux, protestèrent avec la plus grande violence, et le lendemain Danton exhala aux Jacobins tout le dépit que lui causait la résolution évidente de l'Assemblée : **Quiconque, cria-t-il, propose de rétablir Louis est ou un stupide ou un traître**, et après quelques propos aussi vifs, il termina avec sa grandiloquence ordinaire. **Que l'Assemblée nationale tremble.... La Nation, renaissante à la liberté, est cet Hercule qui écrasa les serpents qui cherchaient à le dévorer. Elle achèvera ses douze travaux en écrasant tous ses ennemis.**

Le 15 juillet, l'Assemblée répondait à ces protestations. Sur une intervention de Barnave, du **traître Barnave**, comme on le criait aux Cordeliers, elle décréta Louis XVI irresponsable de sa fuite. C'était préparer la restauration du roi. Jacobins et Cordeliers allaient-ils accepter docilement cet effondrement de leurs grands projets ? Danton s'en désintéresserait-il ? C'est ce que personne ne pensait.

Les clubs étaient résolus à tenter un effort désespéré pour qu'avant que l'Assemblée eût dit son dernier mot, la **déchéance** parût décidément s'imposer. Le soir même du 15, les Jacobins furent le théâtre d'une scène qui restera mémorable : la coupure s'y fit entre les **anciens Jacobins** Barnave, les Lameth et leurs amis et les Jacobins outrés, presque tous Cordeliers. Dès le début de la séance, Danton, faisant allusion à la présence de ces messieurs, demanda ironiquement qu'on offrît aussi des cartes d'entrée à MM. Maury et Cazalès — les deux députés marquants de l'Extrême Droite —. Mais il laissa Laclos engager la bataille — ce qui prouve que jusqu'au bout la direction restait aux agents d'Orléans —. Laclos, **avec vigueur**, déclarera Brune, proposa que pour faire revenir l'Assemblée mal instruite sur son décret, on fit une **pétition monstre**. Danton l'appuya vivement, s'il faut en croire Brissot, son voisin ce soir-là. Il avait, de sa place, crié que le décret était **infâme**. A la tribune, il fut très violent. **Si nous avons de l'énergie, montrons-la.... Que ceux qui ne se sentent pas le courage de lever le front de l'homme libre, se dispensent de signer notre pétition. N'avons-nous pas besoin d'un scrutin épuratoire ? Eh bien, le voilà tout trouvé.**

Sur ces entrefaites, le club fut envahi par une députation du Palais-Royal dont l'orateur déclara qu'il était dans les intentions des citoyens d'aller le lendemain 16 au Champ-de-Mars **jurer de ne jamais reconnaître Louis XVI comme roi**. D'Anthoine, qui présidait, leur déclara que la proposition Laclos semblait propre à favoriser leur projet, et l'assemblée, complètement affolée, vota cette proposition. Elle chargea cinq citoyens de rédiger la **pétition monstre** qui serait, le lendemain, portée sur l'autel de la Patrie au Champ-de-Mars où les citoyens la viendraient signer. Les cinq commissaires furent incontinent désignés, parmi lesquels Brissot et Danton.

Celui-ci laissa Brissot rédiger la pétition d'accord avec Laclos qui évidemment entendait en influencer les termes dans le sens de son prince.

Pendant que les modérés du Club secouaient à jamais sur lui la poussière de leurs chaussures, Danton avait en effet regagné son quartier. Cette soirée du 15 paraît avoir été fort orageuse autour du Théâtre-Français. Sortis des Jacobins, Danton, Brune, Desmoulins et La Poype auxquels durent se joindre Legendre, Fabre et Leclerc de Saint-Aubin, tous Cordeliers, se rendirent assez bruyamment cour du Commerce **pour y dire bonsoir, déposera Brune, à la dame épouse du sieur Danton** ; ils y restèrent une petite heure, y délibérant des mesures à

prendre : les commissaires iraient lire eux-mêmes la pétition au Champ-de-Mars. Brune descendit au café Procope ; il était du Midi : il parla beaucoup. Il parla encore trop dans la rue : on comptait, dit-il, sur 40.000 hommes pour signer la pétition... l'Assemblée était vendue au pouvoir exécutif... les républicains heureusement avaient des baïonnettes... avant quinze jours il y aurait du nouveau. Il aurait été jusqu'à dire qu'on proclamerait Danton tribun du peuple. Le futur maréchal était fort excité : rencontrant à minuit une patrouille dont le chef avait traité Danton de factieux et de coquin, Brune répondit par des menaces. Dans le quartier, des patrouilles en effet circulaient. Rencontrant Danton et ses amis : Voilà la Cabale qui passe, dit un des gardes. Legendre, cependant, se répandait, dans la rue des Boucheries, en propos d'une extrême violence contre le Mottier — Mottier de La Fayette — que, le surlendemain, il accusera d'avoir assassiné les citoyens : avant deux jours, Mottier et Bailly feraient évader le roi. Bref la Cabale jetait tout son feu.

Pendant ce temps, Brissot rédigeait sa pétition. Elle était ainsi conçue : Les Français soussignés demandent formellement et spécialement que l'Assemblée nationale ait à recevoir, au nom de la Nation, l'abdication faite le 21 juin par Louis XVI de la couronne qui lui avait été déléguée et à pourvoir à son remplacement par tous les moyens constitutionnels... déclarent les soussignés qu'ils ne reconnaîtront jamais Louis XVI pour leur roi, à moins que la majorité de la Nation n'émette un vœu contraire à celui de la présente pétition. Brissot dira que Laclos avait entendu glisser une phrase sur la nécessité de choisir un successeur à Capet. Mais celle qu'on laissa subsister : Remplacement du roi par tous les moyens constitutionnels, excluait l'idée de la république : c'était la proclamation du dauphin, mais en sous-entendant la régence de Philippe d'Orléans. La pétition restait donc orléaniste dans sa fin dernière.

Le 16, au matin, les Cordeliers s'ébranlèrent, portant tous à la boutonnière la carte du club avec l'œil ouvert. A leur tête, l'un d'eux brandissait une bannière qui portait : La Liberté ou la Mort. Au Champ-de-Mars, tout l'état-major cordelier ou jacobin était là, entre autres Brissot, Legendre, Danton. La foule fut bientôt autour de l'autel de la Patrie, aux quatre angles duquel les commissaires lisaient la pétition à haute voix. Danton, vêtu d'un habit gris, était reconnaissable à sa voix stentoriale, dit un témoin. Un de ses amis, Verrières, le désignait d'ailleurs à tout venant. Il était l'homme en vue de la manifestation et la foule s'était spécialement portée de son côté.

Dans la soirée, cependant, on apprit que l'Assemblée, par un vote explicite, avait déclaré Louis maintenu sur le trône. Dès lors l'entreprise devenait nettement factieuse. Dans une séance des Jacobins, très confuse, il fut décidé que la pétition serait retirée.

Mais les républicains, qu'avaient déjà mécontents la formule constitutionnelle, entendirent, eux, porter le lendemain une pétition exigeant cette fois le jugement du roi coupable et l'organisation d'un nouveau pouvoir exécutif, et dès l'aube du 17, de nombreux groupes se dirigèrent vers le Champ-de-Mars.

Danton ni aucun des siens — sauf Legendre — ne se joignirent aux nouveaux manifestant. Rien de moins étonnant. La pétition républicaine allait contre les vrais projets des amis d'Orléans.

Vers dix heures, Sergent, alors président de la section du Théâtre-Français, parut chez Danton où étaient réunis Desmoulins, Fréron, Brune, Fabre, Santerre, Momoro et Duplain et leur apprit que deux individus, trouvés sur l'autel de la

patrie, avaient été massacrés par la foule. La situation tournait au tragique. Effectivement La Fayette, survenu au Champ-de-Mars avec quelques bataillons, avait été reçu par des menaces ; il avait alors demandé au maire et obtenu de lui la proclamation de la loi martiale ; puis, après sommations, le général, assailli personnellement, avait donné l'ordre de tirer, et une décharge avait couché par terre nombre de citoyens. Ç'avait été alors une débandade de panique.

Legendre courut cour du Commerce. Rentré un instant chez lui, il avait reçu la visite de deux individus, très liés avec les Lameth, qui lui étaient venus dire : *Nous sommes chargés de vous prévenir d'aller hors de Paris aujourd'hui dîner à la campagne : emmenez Danton, Camille et Fréron ; qu'on ne les voie de la journée à la ville. C'est Alexandre de Lameth qui vous y engage.* Les chefs cordeliers n'attendirent point un second avis et partirent pour Fontenay où les Charpentier leur donnèrent à dîner.

Danton, somme toute, ne semblait point si compromis. Il parlera lui-même sous peu de *sa participation chimérique à une pétition trop tragiquement célèbre.* Mais, dès le lendemain, une réaction allait se déchaîner et il avait été trop mêlé aux incidents précédents pour que son nom ne fût pas associé à ceux des *furieux* qui avaient contraint La Fayette à tirer.

Dès le 18, Thomas Lindet, peu suspect de contre-révolution, écrivait : *Voilà un échec pour les Brissot, les Danton, les Laclos.* Virieu, naturellement plus violent, écrivait le même jour que tout cela était le fait de *ce gueux de Danton qu'on pourrait pendre en toute sécurité et sans le moindre scrupule sur sa seule figure.*

L'accusateur près le tribunal du VI^e arrondissement, Bernard, avait été, dès le 18, saisi de l'affaire par le garde des sceaux. Le parti constitutionnel entendait bien se débarrasser, à cette occasion, de quelques Jacobins gênants, Robespierre et Pétion, à plus forte raison Danton et Desmoulins. Mme Roland, le 22, prévoyait *les proscriptions de Sylla* : on voulait *enchaîner Danton.* Par un réquisitoire en date du 17 même, Bernard, sans attendre l'ordre du garde des sceaux, avait requis *qu'il fût informé contre les auteurs, fauteurs et complices des desseins funestes manifestés par lesdits événements* (ceux du 17), *circonstances et dépendances.* Ces *dépendances* pouvaient mener loin et Danton devait être impliqué : il était de ceux que visait l'accusateur quand il signalait les factieux qui avaient *égaré* les sociétés patriotiques *qui avaient ainsi secondé, contre leurs intentions, les projets les plus sinistres.*

Chacun d'ailleurs criait haro sur Danton : ses collègues du Département n'hésitaient pas à dénoncer les propos tenus devant eux le 21 juin dans les Tuileries : le président du Département, Larochehoucauld transmettait à Bernard les dénonciations de ces messieurs.

L'information dura du 23 juillet au 8 août. Le 12, le procès commença en audience publique. Un décret de prise de corps avait été lancé contre Danton, le 8 août, en raison seulement des propos tenus le 21 juin — ce qui était une bien fragile base à des poursuites. En général, celles-ci ne reposaient pas sur grand'chose. Il faudra que, sous peu, Bernard demande lui-même l'élargissement de Brune et que le Tribunal renonce à la plupart des actions engagées. Camille put reprendre son journal. D'ailleurs, le premier moment de fièvre passé, l'Assemblée craignait que la réaction n'allât trop loin. Danton cependant, restera sous le coup du décret de prise de corps. C'est pourquoi il avait jugé bon d'aller passer quelques semaines dans ses nouvelles propriétés d'Arcis.

Il arriva dans sa chère petite ville le 26 juillet. Sa présence y est signalée et commentée dans un document assez curieux qu'on trouve dans les papiers du *Comité des recherches* et qu'a publié M. Aulard. Le 29, le sieur Boniceaut, ancien huissier au Châtelet — ce titre explique l'antipathie de ce personnage pour Danton —, retiré à Arcis, dénonçait au Comité la présence du *factieux* chez Courtois, *autre factieux*. Il y avait apporté *des malles précieuses*. A son arrivée, ce singulier prévenu avait osé offrir un banquet au maire, aux municipaux et au président du district *pour avoir d'eux le passeport dont il avait besoin*. Le commissaire du roi, averti par une lettre particulière — elle devait être du terrible Boniceaut —, n'avait, lui non plus, osé le faire arrêter *parce que Danton est dans son pays natal, que les factieux ont gagné la populace*, etc. A la vérité, *il faudrait beaucoup de monde pour faire cette capture ; un détachement de la troupe de Troyes serait très nécessaire*.

Il est de fait qu'Arcis l'entourait de sympathies violentes. Les Jacobins locaux affirmaient, dans un arrêté rempli de l'éloge du *proscrit*, qu'il faudrait *écraser le ban et l'arrière-ban du district pour violer son asyle*. On ne semblait en avoir aucune envie. Beugnot, le futur préfet de l'Empire, était alors procureur général syndic de l'Aube. Il ne devait jamais être ménager d'égards envers les puissants du jour, au besoin ceux du lendemain — *Ta grande dévote de Beugnot*, dira tout à l'heure Danton à Courtois —. Il fit dire au prévenu qu'il pouvait dormir tranquille.

A Paris, c'étaient les amis qui maintenant s'inquiétaient de le voir absent. Le 22 juillet, le *Courrier français* avait signalé avec anxiété qu'il n'avait plus paru à Paris. Le 9 août seulement, un entrefilet des *Feuilles du jour* avait informé Paris que *M. Danton... s'était retiré à Arcis, sa patrie*. On fut rassuré. Et puis on parut regretter qu'il fût parti si vite. Brissot surtout se montrait assez aigre. *Comme Danton, couvert de liens et traîné à un interrogatoire, eût écrasé facilement les petits ambitieux — les frères Lameth — qu'il a peut-être trop soutenus et qui le persécutent aujourd'hui !* Desmoulins, à la vérité, défendait Danton : son ami avait couru de grands dangers à Fontenay ; on avait voulu l'assassiner. Cependant ceux qui, dans sa patrie même, n'aimaient point Danton se déchaînaient probablement. Les vieilles histoires se réveillaient. Comment d'autre part ne l'arrêtait-on point ? Pourquoi la Cour le ménageait-elle ?

Danton ne répondit point : on plaide mal aisément *pro domo* et d'ailleurs il n'aimait pas à écrire. Mais, sous son inspiration à coup sûr, Courtois envoya au *Patriote* de Brissot une longue apologie. Il voulait défendre *l'honnête Danton, son ami, qu'une cabale infernale n'a cessé jusqu'à présent de calomnier avec autant d'acharnement que de bassesse*. Sa fortune n'était nullement ce que l'on disait : en tout cas, elle s'expliquait par les gains honorables faits par l'avocat qui, à cette heure, avait *pour 12 millions et plus d'affaires depuis longtemps en souffrance* dans son cabinet. De cette petite fortune acquise par le travail, Danton faisait l'emploi le plus généreux, *en en versant une partie à sa respectable mère (c'était vrai) ; car bon fils, bon père, bon époux, bon ami, que de titres il avait à être bon citoyen !* Et après d'autres éloges, Courtois s'attendrissait : *Brave et généreux Danton, que la joie des méchants portée jusqu'à l'ivresse honore ta retraite encore plus que les regrets des gens de bien ! Il vaut mieux passer sa vie dans le désert que de vivre avec des êtres dans la bouche desquels le mot république est devenu une mortelle injure*. Pour que cette lettre revêtît une autorité particulière, la *Société* d'Arcis, après en avoir entendu la lecture, *arrêtait qu'elle en partageait les sentiments*.

Pourquoi, entouré de tant de sympathies, le tribun quitta-t-il son cher Arcis pour l'Angleterre ? Peut-être trouva-t-il bon de ne point revenir directement à Paris comme forcé de rentrer par les invites de Brissot. Son beau-père allait en Angleterre afin d'y acheter un nouveau *métier*. Il ignorait l'anglais que Danton parlait couramment. Il n'en fallut peut-être pas plus. Cette fugue achèverait de lui donner figure d'*exilé*. Il passa l'eau.

Sur ce voyage qui paraît bien avoir été d'ordre privé, le Dr Robinet a bâti un livre entier : *Danton émigré*, qui est un bel exemple de ce que peut, poussé à l'hypertrophie, la manie chez un biographe de grandir son héros. Danton reviendrait sur terre qu'il serait sans doute fort étonné d'apprendre que ce petit voyage a pu servir de base à un si prodigieux échafaudage d'hypothèses. Danton, descendu chez un libéral, le Dr Christie, eût été mis par lui en relations non seulement avec Thomas Payne — en fait, il se lia avec lui —, mais avec les hommes d'État whigs, Fox, Sheridan, Stanhope. Ou bien encore Talleyrand, alors à Londres, dut servir d'intermédiaire ; car il est notoire que Danton par la suite favorisa fort Talleyrand. Dans les conciliabules que l'exilé n'avait pu manquer de tenir avec les whigs, se seraient traitées les plus hautes questions politiques ; d'où lorsqu'il sera au pouvoir, ses tractations avec l'Angleterre. Rien cependant, absolument rien ne prouve que sa fugue à Londres l'ait mis en mesure de causer avec les grands parlementaires et tout cela paraît pure fantasmagorie.

Il devait par ailleurs bouillir d'impatience. Les élections à la Législative se préparaient. Allait-il être empêché d'y prendre part ? Déjà Paris s'en inquiétait. La section de l'Observatoire demandait au Comité de Constitution si le décret de prise de corps était un obstacle à ce que M. Danton fût éligible. Marseille à son tour demandait des renseignements au Club de Paris sur la disgrâce de M. Danton.

Il semblait bien que l'Assemblée Constituante eût très précisément le souci d'empêcher la petite cohorte cordelière de forcer les portes de la future Assemblée. Quand, le 30 août, on avait donné, au tribunal, lecture du jugement mettant Brune en liberté, des gens avaient crié *Et Danton ! Et Legendre ? — Soyez tranquilles*, avait répondu un homme averti, *on vous les rendra après les élections !*

Danton ne comptait nullement solliciter de qui que ce fût la permission de prendre part aux scrutins. Il était électeur, restait même administrateur. Il comptait rentrer et aussitôt rentré, voter et faire voter pour lui, Le 5 septembre, il apprit que son ami de l'ancien district Garran de Coulon avait été élu député. Il crut voir là l'indication claire que les élections de Paris tournaient à l'avantage des gens avancés. *Je suis revenu lorsque Garran fut élu*, déclarera-t-il. Et brusquement, le 7, il partit pour Paris où il arrivait le 9, avide d'une revanche et résolu à s'imposer.

CHAPITRE V

L'ESSAI DE SAGESSE ET LE DIX AOÛT

DANTON CANDIDAT À LA LÉGISLATIVE — L'AFFAIRE DAMIENS — NOUVELLE RETRAITE — LE SUBSTITUT DE LA COMMUNE — ATTITUDE ASSAGIE — DANTON PRÉPARE LE 10 AOÛT — LA NUIT HISTORIQUE — LE COUP D'ÉTAT MUNICIPAL — DANTON ÉLU MINISTRE DE LA JUSTICE.

L'ASSEMBLÉE nationale vota, le 13 septembre, l'amnistie qui allait affranchir de toutes craintes les **victimes** du tribunal du Vie arrondissement. Or c'est ce jour-là, que se produisit encore un de ces incidents qui, démesurément grossis, servent singulièrement un homme politique.

Ce 13, à deux heures, un électeur fort animé demanda, au sein de l'Assemblée électorale, à formuler une dénonciation : un huissier avait osé pénétrer dans l'enceinte où délibérait l'assemblée et verbalisait, **attentat le plus formel contre la liberté et la dignité d'une assemblée qui exerce une portion de la souveraineté populaire**. L'huissier était Damiens : il s'était présenté à l'Archevêché avec la prétention d'y exécuter contre **le sieur Danton** le décret de prise de corps. Damiens fut traîné à la barre et interrogé. De cet interrogatoire et de ceux qui suivirent — toute cette affaire a laissé aux Archives un important dossier —, il résulte que, depuis huit jours, l'huissier était en possession du décret, que, la veille, à cinq heures, il avait été mandé au Palais et y avait reçu l'ordre de mettre ledit décret à exécution. On lui avait dit que Danton se rendait tous les jours à l'assemblée électorale : il comptait l'arrêter à la sortie. Mais l'ayant attendu en vain, de neuf heures du matin à deux heures sur la place du Parvis, il s'était décidé à entrer pour s'informer près du président de ce qu'il devait faire. A quelqu'un qui lui demandait pourquoi il n'était point allé arrêter M. Danton chez lui, le brave homme répondit que **connaissant M. Danton fort vif, il n'avait pas osé s'y présenter**. On interrogea trois fois l'huissier : dans l'intervalle, c'étaient des délibérations fiévreuses comme si, très réellement, l'État avait été menacé de subversion.

Le lendemain, les délégués des électeurs vinrent lire à la barre de l'Assemblée nationale une adresse où l'incident prenait de formidables proportions. **Un grand attentat avait été commis la veille contre la liberté publique...** et toutes les pièces de l'affaire étaient livrées à l'Assemblée nationale. Ce pendant, Damiens avait été, par le commissaire de police, sur réquisition du président des électeurs, conduit à la prison de l'Abbaye. Lui aussi protesta. L'Assemblée nationale prescrivit une enquête. Mais finalement elle désapprouva l'arrestation de l'huissier et ordonna sa mise en liberté — que d'ailleurs Danton réclamait avec une dédaigneuse magnanimité.

La presse jacobine avait commenté l'incident, les journaux cordeliers avec une grandiloquente violence ; le Courrier lui-même manifestait, au nom des

principes, une très vive indignation quoique n'ayant pas de M. Danton une opinion très saine.

Voilà précisément où l'incident servait prodigieusement bien Danton : si applaudi qu'il eût été, le 12, aux Jacobins, il subsistait, des événements de juillet 1791, certaines préventions contre Danton — et surtout de la campagne menée contre lui en son absence. Or il revenait désireux d'être élu député. L'incident Damiens, en faisant de nouveau de lui l'homme en qui s'incarnait la Liberté menacée, arrivait à point. C'était une heureuse circonstance, si heureuse circonstance que M. Mathiez éprouve de violents soupçons. Quoi ! Danton était depuis cinq jours revenu à Paris : on l'avait vu **tous les jours** à l'Archevêché, aux Jacobins, et l'on avait attendu précisément pour l'arrêter le jour où l'amnistie allait être votée au Manège ! Et quelle maladresse invraisemblable que celle de cet huissier venant arrêter sa **victime** de la façon la plus propre à nimber d'une auréole le prévenu ainsi relancé ! Ne doit-on point voir là une intrigue de ces Lameth alors fort influents, qui n'avaient cessé tantôt de rendre des services à Danton et tantôt d'en recevoir, de ces Lameth que, par surcroît, si l'on en croît une lettre du 11 septembre, il menaçait, en rentrant, de gênantes révélations. Il y aurait donc eu là un **scenario** convenu entre les Lameth et Danton. Il se peut. Il se peut aussi que l'antipathie de M. Mathiez pour Danton lui fasse voir des causes profondes à la maladresse d'un huissier ahuri.

En tous cas, voulue ou non, la maladresse semblait devoir aider fort Danton. Chacun crut celui-ci député et plutôt deux fois qu'une. Le 18 septembre, le Babillard affirmait que, Brissot ayant été nommé, le bruit courait que Danton allait l'être. Les Cordeliers avaient **l'assurance positive de sa nomination**. La Cour la craignait ; La Marck écrit à Mercy que, Brissot ayant été élu, **un nommé Danton le sera peut-être aussi** — grand **élément républicain**. D'autre part, on disait qu'il allait être l'élu de la Cannebière : **Puisque**, écrit déjà Desmoulins, **Marseille nomme Danton à la prochaine législature...**

En fait, ni Paris ni Marseille ne l'élurent. L'assemblée électorale de Paris l'avait défendu, mais ne sembla pas aller plus loin. Le 10 septembre, il avait obtenu 3 voix et, le 17, 25. Le 19, il monta à 49. Les modérés se montrèrent préoccupés de cette ascension. Un des électeurs de Paris parla contre lui : c'était un **exalté, ami de la liberté certes, avec des talents oratoires entraînants**, mais de fâcheux principes. Un autre rapporte que Danton avait dit devant lui : **Je pense en républicain, mais on ne veut pas entendre parler de la République ; je parlerai donc sous l'hypothèse de la Monarchie**. La campagne porta ses fruits : il retomba successivement de 49 à 15 voix, à 12, à 8, à 5, à 2. Le 27 septembre, il eût 6 voix. Il remonta encore à 22, mais le 28, dernier jour des élections, il ne recueillit que 14 voix. C'était fini : Danton ne serait pas député. Il est fâcheux qu'il ne l'ait pas été dès 1791. Quand nous verrons Danton, élu, l'année suivante, à la Convention, s'assagir et presque se modérer au contact des affaires, nous devons regretter que les électeurs de 1791 ne l'aient pas arraché aux intrigues subalternes et aux entreprises factieuses en donnant à son activité un champ plus large et un but plus noble. On retarda d'un an l'avènement de Danton aux grandes affaires et peut-être à la sagesse.

La déception fut amère. Il fit alors ce qu'il fera toujours après tout accès d'agitation violente ou tout échec imprévu : il se terra.

Le 12 septembre, il avait probablement passé d'un appartement modeste à un plus confortable dans la même maison — une de ces démarches fâcheuses — après les bruits qui couraient de sa fortune — que l'homme, insouciant du qu'en dira-t-on, ne se privait jamais de faire. Pas plus il ne se privait d'augmenter son petit domaine d'Arcis : le 23 octobre, le 7, le 8 novembre, il allait encore acheter des terres pour une somme totale de 3 160 livres en attendant bien d'autres achats de 1792 et 1793 qui porteront le montant des acquisitions à 125 152 livres. Il dut se partager entre son nouvel appartement et son domaine agrandi ; lui-même rapportera qu'il est allé, profitant de ses loisirs, cultiver cette métairie de Nuisement achetée aux moines d'Anceis le 24 mars 1791. Positivement, il disparut du 14 septembre au 14 décembre ; on ne le voit paraître ni aux Cordeliers ni aux Jacobins, il ne plaide plus, il n'intrigue plus, il ne s'insurge plus. Il s'installe dans son nouveau logement dont je dirai combien il l'avait fait confortable : il est heureux : Gabrielle Danton attend un nouvel enfant qui naîtra le 2 février.

Ses amis ne l'oublient pas cependant. Le 4 décembre, Vilain d'Aubigny, la place de substitut au procureur syndic étant à pourvoir, vient, aux Jacobins, demander qu'on appuie Danton. C'est Robespierre lui-même qui semble vouloir écarter Danton. Personne plus que cet [ami](#) ne tenait à laisser celui-ci dans la retraite. Et Gorsas écrivait le lendemain que [la tranquillité publique exigeait que la candidature de Danton fût écartée.](#)

Quelle ne fut donc la surprise de tous quand, le surlendemain 6, Danton se trouva élu par 1.162 voix contre 654 à Collot d'Herbois.

C'était, cette place de substitut, un poste d'attente, mais honorable. Cahier de Gerville venait de la quitter pour recevoir le portefeuille de l'Intérieur — ce qui créait un heureux précédent. En outre, c'étaient 6.000 livres de traitement. Enfin Danton, rejoignant à l'Hôtel de Ville le maire Pétion, le procureur Manuel, comptait bien dominer ces médiocres et s'emparer par eux de la grand'ville.

Il ne dissimula point sa satisfaction. Elle se traduisit par de grandes déclarations de sagesse. La retraite était d'ailleurs pour Danton une excellente conseillère. Rien n'est plus curieux que le discours prononcé par lui le 20 janvier 1792 à son installation. Tout l'homme s'y révèle : besoin d'expansion cordiale, confession ou vantardise, désir de se faire accepter par ceux-là même qui l'ont repoussé, perpétuelle hantise de sa personnalité, de ses talents, de sa physionomie, mais préoccupation évidente de rassurer et de plaire. C'est tout un côté de Danton.

Il se félicite de passer de [la Roche Tarpéienne au Capitole](#) ; l'opinion, cassant les jugements des sots, le rappelait de sa retraite où il allait cultiver cette métairie qui, acquise avec le remboursement notoire de sa charge, avait été érigée par ses détracteurs en domaines immenses payés par je ne sais quels agents de l'Angleterre et de la Prusse. — Il préfère ne parler que de ces bruits parfaitement invraisemblables. — On l'a représenté comme un furieux. Or, résolu à combattre à outrance jusqu'à la mort la Contre-Révolution et à ne point tromper l'attente des amis ardents... de la Sainte Révolution, il entend bien gagner l'estime des gens bien intentionnés qui veulent également la Liberté, mais en craignent les orages. Il a été réputé excessif. Son physique y est pour beaucoup. La nature, s'écrie ce singulier magistrat, [m'a donné en partage des formes athlétiques et la physionomie âpre de la Liberté.](#) Sans doute il avait consenti à paraître exagéré pour n'être point faible ; mais s'il a semblé protéger les énergumènes de la liberté, — Marat — c'est pour tenir en échec les traîtres qui protégeaient les serpents de l'aristocratie. S'il a démasqué quelques-uns de ces hommes qui se

croyaient les pivots sur lesquels tournait notre Révolution — La Fayette et Bailly s'entend —, c'est qu'il importait que le peuple connût ce qu'il devait craindre de personnages assez habiles pour se tenir perpétuellement en situation de passer, suivant le cours des événements, dans le parti qui offrirait à leur ambition les plus hautes destinées. Quant à sa dernière proscription, elle n'était due qu'à ce fait qu'il n'avait jamais agi que d'après les lois éternelles de la justice.

Voilà quelle avait été sa vie — et peut-être l'historien fait-il bien de ne se point complètement fier à ce complaisant résumé —. Mais voici ce qu'allait être désormais son attitude. Et les auditeurs stupéfaits virent se dresser un Danton qui, après tant d'incidents tumultueux, dut paraître paradoxal, un Danton, fonctionnaire très sage et constitutionnel discipliné. Il maintiendrait la Constitution, rien que la Constitution. A cette Constitution le roi venait de donner une nouvelle preuve de son attachement en appelant au ministère son prédécesseur Cahier de Gerville et cette pensée lui souriait. Il ajoutait : Le peuple en me choisissant la veut au moins aussi fortement, la Constitution ; il a donc bien secondé les intentions du roi. Et je suppose qu'à ce moment Danton lui-même croirait rêver si on lui rappelait le tribun qui, six mois auparavant, mettait la Nation en face de ce dilemme. Le roi criminel ou le roi imbécile !

Oui, car le voici qui caresse l'espoir que la royauté constitutionnelle durera plus de siècles en France que n'a duré la royauté despotique. Ici le tribun enfle la voix, mais c'est un tribun de plus en plus loyaliste. Écoutons-le jurer de 9041 respect, de sa fidélité, de son dévouement. Oui, je dois le répéter, quelles qu'aient été mes opinions individuelles, lors de la révision de la Constitution, sur les choses et les hommes, maintenant qu'elle est jurée, j'appellerais à grands cris la mort sur le premier qui lèverait un bras sacrilège pour l'attaquer, fut-ce mon frère, fût-ce mon ami, fût-ce mon propre fils.

Cependant il entend montrer que, sous ce loyalisme si bruyant, frémit l'ennemi des tyrans et l'ami passionné de la démocratie : J'ai consacré ma vie tout entière à ce peuple qu'on n'attaquera plus, qu'on ne trahira plus impunément et qui purgera bientôt la terre de tous ses tyrans, s'ils ne renoncent pas à la ligue qu'ils ont formée contre lui. Je périrai, s'il le faut, pour défendre sa cause ; lui seul aura mes derniers vœux ; lui seul les mérite ; ses lumières et son courage l'ont tiré de l'abjection du néant ; ses lumières et son courage le rendront éternel.

L'effet de ce discours — l'un des plus intéressants documents que nous possédions sur Danton — fut prodigieux. On était habitué, chez les administrateurs qu'on installait, à quelques mots plats et incolores. Et voici qu'avec le ton mâle et l'organe foudroyant que l'on connaissait à ce patriote, le nouveau substitut emplissait l'Hôtel de Ville de son ardente parole, exaltant les patriotes tout en flattant les modérés, émouvant les cœurs sans inquiéter les esprits. A chaque phrase, des applaudissements fusaient ; mais lorsqu'il cria : Je périrai, s'il le faut, pour défendre sa cause, des tribunes partirent des cris : Nous périrons avec vous. Le lendemain, un journal plaisantait les formes athlétiques et la physionomie âpre de la liberté, mais, sur le moment, tout passa comme un de ces torrents qui roulent pêle-mêle dans leurs flots limon et paillettes d'or.

Le maire Pétion répondit : il loua les hommes qui ne savaient pas rester neutres, mais il félicita le nouveau fonctionnaire de ses résolutions pour l'avenir. La conduite qu'il allait tenir, dans le poste important où il était appelé, serait sans doute et le désespoir de ses détracteurs et la consolation des amis de la chose publique.

Danton était sacré à la fois substitut et modéré.

C'était un gros succès de *rentrée* et qui ne paraît point lui avoir valu la moindre défaveur du côté cordelier. La Nation traversait une période assurément troublée encore, mais où, la Constitution étant votée et acceptée, beaucoup de gens partageaient l'optimisme du nouveau substitut.

Cet optimisme était-il sincère — et ce grand étalage de sagesse ? Il se peut. Outre qu'il participait sans doute de la mentalité générale, nous savons qu'il y avait derrière le tribun un bourgeois embusqué. Celui-ci se satisfaisait d'une *bonne place* et qui sait si, la destinée de Cahier de Gerville miroitant à ses yeux, il n'en espérait point une meilleure encore. Jusqu'en mars où il sera déçu, il va être très réellement un autre homme.

Si on lit en effet les discours prononcés par lui pendant l'hiver de 1791-1792, on aperçoit nettement, malgré d'inévitables retours à la déclamation démagogique, une bonne volonté de *constitutionnalisme*. Sans doute, il ne renonce point à attaquer (le 14 décembre) son ennemi La Fayette — cela n'est point pour déplaire à la Cour —, à flétrir ceux qui *veulent donner à la France la constitution anglaise avec l'espérance de lui donner bientôt celle de Constantinople*. Mais à propos de la *question de la guerre* posée pour la première fois devant les Jacobins le 16 décembre, il déclare *qu'il ne défendra maintenant le peuple... qu'avec la massue de la raison et le glaive de la loi*. Sur la question elle-même qui, on le sait et j'y ai insisté ailleurs, dresse l'un contre l'autre Robespierre, adversaire de la guerre, et Brissot, son partisan, il reste prudemment neutre. Si le 4 janvier, Carra ose proposer, aux Jacobins, d'appeler au trône un prince anglais, Danton s'élève violemment là contre, *au nom de la Constitution*. Si, le 4 janvier, on demande l'envoi aux armées d'un discours de Robespierre, c'est encore au nom des lois qu'il s'y oppose. Et je ne m'arrête pas à d'autres interventions qui le montrent mettant un bon sens un peu gros au service d'une modération affectée.

Ce rôle, au fond, lui pesait. Lorsque Beugnot, élu député par l'Aube, arrive à Paris où il vient siéger à la droite de la Législative, Danton le reçoit trois fois à déjeuner, mais ne peut se retenir assez de ses vraies aspirations pour que cette *grande dévote de Beugnot* n'en reste pas *effrayée*. Il dira lui-même sous peu : *J'observe depuis longtemps un bien pénible silence*. Pour le tribun des Cordeliers, c'est évidemment une contrainte *pénible* que de ne parler jamais que *sous l'angle de la Constitution, rien que de la Constitution*. Et soudain, absurdement, à la veille du jour où le ministère peut-être lui va échoir, son tempérament fait tort une fois de plus à sa politique et il s'échappe — d'incompréhensible façon.

On ne voit pas en effet très bien quelle raison le fait, aux Jacobins, le 4 mars, parler avec cette âpreté contre la Cour à propos, très précisément, d'un geste *civique* de Louis XVI. On réhabilitait les soldats de Chateaufort qui, condamnés au bagne, après leur révolte à Nancy en 1790, venaient d'en être tirés : on s'apprêtait même à porter en triomphe ces *victimes du traître Bouillé* et, en attendant, on quêtrait pour elles de tous côtés. Il fut annoncé au club que la famille royale avait contribué à cette quête pour la somme de 110 livres. Le président du Club déclara alors que *la Société conservait dans ses fastes les sacrifices de la liste civile*. C'était appuyer un peu lourdement — peut-être à dessein — sur un geste insolite des souverains. Mais brutalement Danton repoussa cette *mince aumône*. *Est-ce par une mince aumône que le pouvoir exécutif doit expier ses fautes ? Les dons des citoyens sont les dons de la*

fraternité. Je dis : est-ce par une aumône que le pouvoir exécutif croit pouvoir récompenser des hommes exposés par lui aux baïonnettes du traître Bouillé ? *De quel front la famille royale ose-t-elle faire une telle aumône ? Comment oseriez-vous ratifier cette insolence ?* Et, encouragé par les applaudissements, excité même par les murmures, le tribun rentra dans son rôle d'aboyeur ; il continua, exagéra, dut le sentir, brava le mécontentement, criant : *Je suis accoutumé à dire ma façon de penser sans aucun ménagement*, ce dont au contraire il avait depuis quelques semaines semblé perdre l'habitude ; finalement il demanda qu'on rejetât l'aumône royale de la collecte. La Société ne le suivit pas : habituée à plus de ménagements, elle était scandalisée qu'un geste après tout civique, en tous cas bien mince, donnât lieu à de telles déclamations et prétexte à une telle injure. Robespierre lui-même pria qu'on passât sur la motion insolite à l'ordre du jour. Il ajouta — perfidement peut-être, car il semblait reprendre Danton en flagrant délit de rechute dans l'orléanisme — *qu'il préférerait l'individu que le hasard, la naissance, les circonstances lui avaient donné comme roi à tous les rois qu'on voudrait leur donner*. Danton vit sa motion insultante repoussée et put mesurer au parti même qu'en tiraient immédiatement ses ennemis secrets, la lourde sottise qu'il venait de commettre. Il perdait le fruit de cinq mois de sagesse. Il paraissait de nouveau, aux yeux des gens modérés, l'énergumène sans tact, l'enragé qu'avaient connu les Cordeliers.

Or huit jours ne s'étaient pas écoulés que, brusquement, sur un discours célèbre de Vergniaud, s'ouvrait la crise ministérielle dont Danton eût pu être un bénéficiaire. Narbonne, ministre agréable à la Gauche, ayant été renvoyé, la Législative avait jeté bas les ministres feuillants et, devant une situation sans précédents, le roi se décidait à accepter des mains du parti jacobin son nouveau ministère.

On sait que la Constitution interdisait aux députés de recevoir un portefeuille. C'était donc parmi ses amis du dehors que le groupe jacobin de l'Assemblée allait choisir. Ces jacobins, c'étaient les futurs girondins, Vergniaud, Gensonné, Brissot surtout qui, pendant cette crise, allaient confectionner le ministère. Or depuis quelques mois, les relations entre Brissot et Danton étaient cordiales et, au grand dépit de Robespierre, la partie semblait liée entre eux. Il était naturel que, de préférence à des comparses, comme Clavière, Duranton, Roland même, qui allaient sortir ministres de ces conciliabules, Danton fût l'élu de Brissot.

Effectivement on le crut ministre. On lit dans la Correspondance secrète du 19 mars : *On parle pour le département de la Justice de MM. Manuel, Danton, Panis, Chauveau-Lagarde, tous jacobins*. Mais avec plus d'assurance Barbaroux, fort au fait, écrivait le 20 : *MM. Danton et Collot d'Herbois sont portés, le premier pour le département de l'Intérieur*. Or le 22, le ministère était constitué avec Roland à l'Intérieur et, à la Justice, un obscur magistrat de Gironde, Duranton. Peut-être avait-on jugé impossible de faire agréer comme ministre à Louis XVI, si complaisant que fût le roi, l'incorrigible démagogue qui venait, quelques jours avant, de le prendre si injurieusement et si inutilement d'ailleurs à parti. Danton, par une intempérance de langue qui ne sera pas la dernière, on le pense, manquait le ministère. On ne le lui offrit point alors, comme le pense M. Mathiez. Quand, devant le Tribunal, il prétendra que Dumouriez *le tâta pour le ministère*, cela ne peut se rapporter qu'à la crise ministérielle du 10 juin suivant. A ce moment seulement, Dumouriez, investi un instant de la confiance du roi, après la convocation de Roland, Clavières et Servan, put être en mesure d'offrir à quelqu'un un portefeuille. *Je répondis*, s'écriera Danton, *que je ne serais ministre qu'au bruit du canon*.

Je dirai de cette circonstance ce que tout à l'heure je disais de son échec aux élections législatives. Qui sait si Danton, appelé aux conseils du roi, n'eût point trouvé là une toute autre fortune. Roland se devait conduire en sot, et le roi le traitera comme tel : à ce ministre tout à la fois gourmé et médiocre, qui sait si Louis n'eût pas encore préféré ce rude, mais jovial Danton, prompt aux colères, mais aussi aux rapprochements cordiaux, et ne s'en fût pas plus longtemps accommodé. Qui sait aussi si Danton, susceptible, nous le verrons, d'attendrissement lorsqu'on le traitait avec une bonté amicale, d'amendement quand on faisait appel à son bon sens réaliste, d'énergie gouvernementale quand les circonstances l'y appelaient, ne se fût point consacré à défendre celui qu'il attaquait naguère et à fonder ce gouvernement royal révolutionnaire qui était la dernière ressource de Louis XVI aux abois. Personne, à mon avis, plus que Danton n'était capable de justifier ce que Mirabeau venait d'affirmer avec sa clairvoyance ordinaire, à savoir qu'un [jacobin ministre n'est pas toujours un ministre jacobin](#).

Quoi qu'il en soit, son échec le rejetait à l'opposition violente. Elle ne lui pouvait d'ailleurs déplaire. D'autre part, il était humain qu'il gardât rancune à Brissot et que, s'éloignant de lui, il retombât dans les bras de Robespierre, un pur que le ministère du 22 mars n'enthousiasmait guère parce que lui aussi y avait cru sa place marquée.

Alors que, depuis cinq mois, Robespierre et Danton semblaient toujours prêts à se desservir, c'est naturellement Danton qui, retourné par les événements, prend brusquement parti pour son adversaire d'antan. Le 10 mai, à propos d'un incident de séance, il le défendit avec une fougue extrême : [Il sera peut-être un temps, et ce temps n'est pas éloigné, où il faudra tonner contre ceux qui attaquent, depuis trois mois — le mot paraît atteindre Brissot —, une vertu consacrée par toute la Révolution, une vertu que ses ennemis d'autrefois avaient bien traitée d'entêtement et d'âpreté, mais que jamais ils n'avaient calomniée comme ceux d'aujourd'hui](#). Danton, comme toujours, dépassait la mesure : Robespierre lui-même, si chatouillé qu'il pût être, en dut rester abasourdi.

Mais c'est que, manifestement exaspéré, le tribun ne se possédait plus et l'on était loin du discours modéré du 20 janvier. Le 19 avril déjà, l'Hôtel de Ville avait été le théâtre d'incidents déplorables où il avait failli laissé sa place de substitut. Manuel ayant demandé l'enlèvement des bustes de Bailly et de La Fayette qui ornaient la maison municipale, Danton, de son [organe dominant](#), essaya vainement de prêter son aide au procureur et aux Jacobins formant la minorité tapageuse du Conseil en majorité [fayettiste](#). Pour la première fois peut-être, [l'organe dominant](#) eut tort et Stentor fut proprement réduit au silence. Et quand, quittant brusquement le fauteuil de substitut, il se dirigea, furieux, vers la porte, il fut, disait-on le lendemain, [conspué](#). Il fut même dit aux Jacobins qu'il avait failli être assommé. Des gendarmes, rapportait-on, s'étaient joints assez brutalement aux conseillers pour [conspuer](#) le substitut. On crut qu'il y laisserait sinon [sa tête](#), du moins sa place.

Il la garda, mais dès lors, Pétion, Manuel et Danton se trouvèrent constitués en trio ennemi en face du Conseil général, et il est possible que, dès cette époque, le substitut englobât dans la même réprobation la Cour qui ne l'avait pas fait ministre, et le conseil [fayettiste](#) qui le conspuait. Le 10 août devait — avant peu — lui permettre de les confondre en une même exécution.

Envers la Cour, son attitude devenait tout de suite étrangement menaçante. Les ministres **patriotes** ayant été congédiés, Danton en cette conjoncture parut le plus violent. Le 13 juin, aux Jacobins, il s'écriait, avec un geste significatif : **Je prends l'engagement de porter la Terreur dans une Cour perverse**, et le 14, rendu à son rôle d'extrémiste, il attaquait avec une violence inouïe la reine Marie-Antoinette **que le roi serait forcé de répudier et de renvoyer à Vienne**.

Enfin, le 18 juin, La Fayette ayant adressé à l'Assemblée la fameuse lettre où il la rappelait au loyalisme, Danton se surpassa en violence. Tout ce qu'il gardait de haine au général explosait : il fallait qu'on destituât ce traître de son commandement aux frontières. Et soudain, il demanda que, sur l'heure, les sections se réunissent et nommassent des députés à la tête desquels on irait réclamer, à la barre de l'Assemblée, la révocation de La Fayette. Il fallait donc se porter dans les sections. Peut-être en ce moment, s'ébauchait dans sa tête la grande pensée qui va présider au coup d'État du 10 août : pas d'émeute inconsidérée ; une coalition des sections qui, dirigée d'abord contre La Fayette, pourrait, après cet essai, être utilisée contre le Conseil de la Commune et le trône lui-même.

L'émeute du 20 juin dut, partant, le contrarier vivement. Il n'y prit aucune part. Dans son esprit, il fallait **préparer** la révolution avant que de la tenter. Et dès lors, il allait y travailler avec l'appui de ces sections que, le 18 juin, il appelait à la rescousse contre La Fayette.

Ses yeux se portaient plus haut que **cet eunuque de la Révolution**. Le 6 juillet, Governor Morris écrit : **Danton a dit publiquement aujourd'hui, au sujet des citoyens de la Cour, que l'on s'en débarrasserait le 14**.

C'était ne se tromper que de vingt-sept jours.

Ces vingt-sept jours firent de Danton un personnage de premier plan. Le 14 juillet 1792, il est encore un meneur de rue, un agent de la Révolution, nullement un de ses **chefs**. Le 11 août 1792, Danton, garde des sceaux, à la tête, dans une certaine mesure, du pouvoir exécutif, demain premier élu de Paris à la Convention, après-demain membre influent du Comité de Salut public, est devenu l'un des grands hommes de la Révolution. C'est qu'entre le 14 juillet et le 11 août, le trône, huit fois séculaire, est tombé et que Danton passe pour l'avoir abattu.

Billaud-Varennes qui, de très près, vit alors l'homme à l'œuvre, aurait, à la fin de sa vie, déclaré : **Danton a fait le 10 août**. Garat, qui succédera à Danton au ministère, a un mot peut-être plus juste parce que moins lapidaire : **Danton a arrangé le 10 août**. Ce fut l'opinion générale : Morris écrivant à Jefferson, peu après, montrera Danton au premier plan des événements ; l'Anglais Moore écrira, quelques mois après : **tout avait été arrangé par une faction dont on regarde Danton comme le chef**. Pour le Dr Robinet, bien entendu, il a tout fait, et si pour M. Mathiez, il n'a pas fait grand'chose, M. Aulard pense qu'il incarna l'esprit du peuple qui allait faire le 10 août. Peut-être faut-il, cette fois, s'en rapporter au principal intéressé. Devant le Tribunal, Danton dira : **J'ai préparé le 10 août**.

La formule me paraît heureuse. Il a doublement **préparé** le 10 août : d'abord, pendant les trois semaines précédentes, en donnant le branle au mouvement sectionnaire qui visait à la déchéance, ensuite, dans la nuit du 9 au 10 août, en

opérant le coup d'État municipal qui, en désorganisant la défense des Tuileries, les livra. Aussi bien, comment expliquer que l'Assemblée Législative qui ne l'aimait guère lui ait, le 11, confié d'un seul élan le pouvoir, s'il n'avait été, dans l'esprit de tous, le principal auteur de l'événement.

Nous ne prétendons point récrire ici l'histoire de cette campagne. Mais il importe de rappeler quel en fut le plan et comment elle réussit.

La journée du 20 juin avait amené en faveur du trône une très visible réaction. De vives protestations s'étaient élevées même des milieux [patriotes](#) contre une émeute ignoble qui avait sali les Tuileries de ses sanies. La royauté avait semblé, le lendemain, plus forte que devant. Le Directoire du département de Paris avait lui-même excité le roi à la répression et, le 7 juillet, avait suspendu Pétion et Manuel rendus responsables — à bon droit — des désordres inouïs qui avaient pu, une journée entière, se donner carrière. Le 12, le roi avait confirmé cette suspension.

De ce fait, le nombre était augmenté des obstacles qui, maintenant, se dressaient entre le trône et les meneurs de la [seconde révolution](#). Ces obstacles étaient de diverses sortes. Les départements d'abord : à l'occasion des [exécrables](#) événements du 20, ils avaient manifesté avec un zèle insolite leur loyalisme indigné. Si menée qu'elle parût être par les [brissotins](#), l'Assemblée, influencée par cette opinion provinciale, couvrait le geste [contre-révolutionnaire](#) de La Fayette accouru à Paris pour venger le roi. La Gauche elle-même de l'Assemblée, ne désirant que le rappel des ministres congédiés, ses clients, offrait, moyennant ce rappel, de sauver le trône et négociait secrètement avec le Château. Le Directoire du département de Paris se montrait nettement hostile à la canaille et même à ses hauts complices, et venait de le montrer aux dépens de Pétion. Le Conseil général de la Commune qui, la veille, conspuait Manuel et Danton, était en grande majorité constitutionnel et modéré. Enfin les chefs de la Garde nationale, encore imbus de l'esprit [fayettiste](#), étaient fort résolus — fût-ce en faisant partir les fusils — à défendre le roi.

Telle était la situation le 14 juillet. Elle ne paraît pas avoir effrayé Danton. Il fallait tout simplement savoir paralyser toutes ces oppositions, les tourner ou les briser.

La Province, elle, avait un tort : elle n'était pas là. On lui imposerait le fait accompli ; il suffirait que le coup fût promptement asséné. L'Assemblée, on l'intimiderait en faisant agir les sections. Le Directoire, on le discréditerait. La Commune, on la changerait révolutionnairement et, ayant barre sur l'état-major de la Garde nationale, la nouvelle Commune se chargerait d'en désorganiser l'action par quelques mesures rapides. Alors les [fédérés](#) bretons et marseillais qu'on avait, sous un prétexte patriotique, appelés à Paris, seraient — avec les [tapedurs](#) des faubourgs — jetés contre les Tuileries ainsi isolées.

Une condition essentielle était qu'on eût la Mairie. Pétion ayant fait le 20 juin ses preuves d'inertie volontaire, on entendait garder ce Ponce Pilate. Le 13 juillet, Pétion, suspendu, s'étant rendu au Conseil général et lui ayant communiqué l'arrêté qui le frappait, Danton tenta immédiatement un grand coup : se levant, il protesta : [La loi du peuple était la seule qu'il reconnût et invoquât : il engageait les amis de Pétion à le suivre à l'Assemblée nationale.](#) Le Conseil modéré se garda d'en rien faire. Pétion sortit, blême de fureur, mais Danton, comptant sur la rue, le suivit, lui, et sur les marches de l'Hôtel de Ville, pendant que le maire montait [dans son carrosse](#), le substitut cria devant la foule : [Non ! Non !](#)

vertueux Pétion, le peuple vous soutiendra ! Peuple, on veut vous ravir votre ami ! La rue ne parut point s'émouvoir ; mais le lendemain, les meneurs donnant la note, le peuple criait : **Pétion ou la mort !** et c'est par ces cris que, le 14, la famille royale et l'Assemblée furent accueillies au Champ-de-Mars, où se commémorait l'anniversaire du 14 juillet 1789.

L'Assemblée fut impressionnée. Elle venait, le 11, devant l'imminence de l'invasion étrangère, de proclamer **la Patrie en danger**. Il lui fallait l'appui du **peuple** de Paris qu'on conviait à s'enrôler. Il semblait expédient de lui rendre son maire **patriote**. Le 16 juillet, par un véritable abus de pouvoir, l'Assemblée rétablit Pétion dans ses fonctions, et le roi, intimidé, laissa faire. Danton avait gain de cause : il pouvait compter sur la complicité de la mairie.

Il fallait maintenant que les **sections** jouassent leur rôle. On était loin de l'époque où, organisées par Bailly, elles se résignaient à scruter en paix et, les scrutins clos, à se séparer. Depuis des semaines, les sections s'assemblaient, à l'imitation de celle du Théâtre-Français que l'esprit cordelier avait complètement reconquis. Le premier, Danton, avait, on s'en souvient, le 18 juin, lancé l'idée d'une réunion des sections pour délibérer sur le cas de La Fayette. Or, le 17 juillet, un arrêté signé de Pétion établissait à l'Hôtel de Ville un **bureau central de correspondance** entre les 48 sections. Dès le 20, convoqués par **un des substituts** — probablement Danton —, les 48 délégués s'étaient effectivement rassemblés et avaient projeté une adresse à l'armée — simple répétition générale, si j'ose dire. Maintenant on avait l'instrument avec quoi faire pièce à la Commune **fayettiste** — et à l'Assemblée législative, au besoin.

Aussitôt les fins se dévoilèrent auxquelles tendaient les meneurs. La section de la Fontaine de Grenelle ayant, le 28, pris une délibération tendant — tout simplement — à demander à l'Assemblée Législative de voter **la déchéance du roi**, le maire convoqua de nouveau les délégués : ils chargèrent M.-J. Chénier, bon cordelier, de rédiger un vœu conforme que le maire porterait le 26 août à la barre de l'Assemblée. Le 31, la section de Mauconseil prit un arrêté plus révolutionnaire encore : elle déclarait ne plus reconnaître Louis XVI comme roi et sommait l'Assemblée d'agir de même. Celle-ci ayant, au contraire, annulé — ce fut son dernier effort de loyalisme — l'audacieux arrêté, les sections semblèrent soudain ébranlées. Quatorze seulement adhèrent à l'arrêté de Mauconseil : le reste se prononça contre ou s'abstint. C'était un à-coup : c'est que, composées des **citoyens actifs**, bourgeois rentés, la majorité d'entre elles se ressaisissaient. Elles ne se laisseraient plus entraîner aux résolutions extrêmes.

Peut-être Danton avait-il prévu le fait. Le 31, sous sa signature de président, la section du Théâtre-Français avait publié une prodigieuse déclaration. La Patrie étant en danger et **tous** les citoyens étant appelés à la défendre, tous devaient être autorisés à délibérer dans les sections. En conséquence, la section appelait à elle tous les citoyens domiciliés dans l'étendue de sa circonscription. Les autres sections suivraient peut-être. Elles suivirent : sans prendre de pareils arrêtés, la plupart admirent pêle-mêle, de ce jour, tous les citoyens. Ainsi les bourgeois seraient noyés. Ce fut le premier pas vers l'illégalité et le premier des coups d'État, petits et grands, dont est faite la révolution du 10 août. Ainsi modifiées, les sections étaient prêtes à envoyer, au premier signal, à l'Hôtel de Ville les députés qui révolutionnairement remplaceraient la Commune régulière. Un des éléments de la révolution était ainsi préparé.

La seconde condition du succès était la désorganisation de l'état-major de la Garde nationale. C'est encore le Théâtre-Français qui, le 4 août, allait tout simplement en demander la suppression : les seuls officiers supérieurs de la garde seraient les 48 commandants de section ; nul chef de la garde ne pourrait exécuter un ordre sans le mandement exprès de l'autorité civile — lisons municipale. Une dernière requête prouvait à quel point on avait en vue une *journée*. Un parc d'artillerie était installé au Pont Neuf, seule voie par laquelle les Cordeliers — et les Marseillais que, nous l'allons voir, ils hébergeaient — pouvaient marcher sur les, Tuileries : le Théâtre-Français demandait que le service de ce parc fût fait par sa section.

Pendant qu'on essayait ainsi de prévenir la défense, on organisait l'attaque. Les *fédérés* arrivaient de toutes parts. C'était encore Danton qui, le 13 juillet, aux Jacobins, dans un discours violent, les avait engagés à rester à Paris devaient *jur*er de ne se séparer que lorsque les traîtres — c'étaient les souverains — seraient punis par la loi ou auraient passé à l'étranger. Avant tout, on comptait sur les Marseillais. Ils étaient arrivés le 30. Danton les voulait sous sa main ; Panis, bon Cordelier, qui, à l'Hôtel de Ville, s'était chargé des relations avec les fédérés, renvoya donc les Marseillais du faubourg Poissonnière au couvent des Cordeliers. Danton lui-même, nous dit Chaumette, les alla chercher et les installa dans son petit empire dans la nuit du 4 au 5 août. On avait la troupe d'attaque.

Enfin il fallait que, le mouvement déclenché, on ne rencontrât aucune opposition sur les bancs de l'Assemblée et que la Gauche fût tout au moins résignée à sanctionner la journée. Fabre parlera d'un dîner où, peu avant le 10 août, Danton aurait réuni un certain nombre de *brissotins* et les eût adjuré de se rallier d'avance au mouvement populaire.

La révolution était prête. A quoi devait-elle aboutir ? Danton avait-il en vue maintenant l'établissement de la république ? Bien des témoignages permettent de penser qu'il poursuivait beaucoup plus certainement son idée d'une monarchie révolutionnaire. Prudhomme aurait en effet reçu, dans les derniers jours de juillet, la visite de Danton, de Camille et de Fabre qui venaient réclamer l'appui des *Révolutions de Paris*. *Que mettez-vous à la place de Louis XVI ?* questionna le journaliste. — *Le duc d'Orléans*, répondit Desmoulins — ce que confirme Barbaroux. En fait, un rapport de police, conservé aux Archives et dont je m'étonne qu'on n'ait pas encore fait état, signalait aux ministres, le 8 août, les entreprises factieuses s'élaborant et ajoutait : *On n'a plus de doute que le duc d'Orléans en soit le chef principal*.

Ce rapport de l'agent Goret dénonçait assez exactement les efforts de la faction. Le duc d'Orléans avait fait travailler les sections et inspiré les tentatives faites pour dissoudre les compagnies de grenadiers et de chasseurs de la garde, plus royalistes que les canonniers. *Il est beaucoup à craindre pour jeudi prochain.... C'est le sieur Danton qui endoctrine ceux-ci aux Cordeliers*.

La Cour était donc prévenue. Chose curieuse, s'il faut en croire La Fayette, ce nom même de Danton, loin de l'alarmer, la rassurait. La reine, prétend-il, à la veille du 10 août encore, *pensait pouvoir compter sur Danton*. Il est de fait que Malouet et Morris sont d'accord pour dire que la famille royale, complètement leurrée, croyait tenir un certain nombre de Cordeliers. *Nous sommes tranquilles*, aurait dit Mme Élisabeth, *la veille de la journée, nous pouvons compter sur M. Danton*.

Quelle que soit la créance qu'on peut accorder à ces témoignages — j'avoue que la mienne est assez petite —, il semble que Danton fût, d'une façon ou de l'autre, parvenu à endormir la Cour pendant qu'il préparait l'émeute.

Et ainsi tout était prêt vers le 3 ou le 4 août. Les sections, livrées au populaire, attendaient le signal pour nommer en quelques minutes une Commune insurrectionnelle. Les fédérés, principalement les Marseillais, sous la main des Cordeliers, recevaient des cartouches. Les députés sondés semblaient prêts à tout sanctionner et la Cour, prévenue cependant, semblait endormie. Or, en tout cela, nous avons vu la main de Danton. Il avait, comme il s'en vantera, **préparé** savamment sa journée.

Quelle ne dut pas être la stupéfaction de ses amis cordeliers quand, le 5 août probablement, ils apprirent qu'il avait quitté Paris pour Arcis.

La vie de cet homme est remplie de ces coups de tête, — coups de cœur serait ici mieux dire.

Si **préparée** qu'elle fût, la journée serait périlleuse. Danton y jouerait son va-tout : pendant la bataille, des dangers sans nombre — et si finalement il échoue, la corde. **Je fus à Arcis, dira-t-il, parce que Danton est bon fils, passer trois jours, faire mes adieux à ma mère et régler mes affaires. Il y a des témoins.** Les témoins sont toujours là. Ce sont les feuillets d'un acte notarié passé le 6 août devant M. Finot, notaire. Le 15 avril déjà, le fils a fait donation à la mère d'une rente viagère de 600 livres, payable par semestre, 400 francs étant réversibles sur Jean Recordain, son beau-père. Telle largesse ne lui a point, à la réflexion, paru suffisante. Le 6 août, Georges-Jacques Danton, évadé de Paris, assure à sa mère devant notaire un logement, sa vie durant, dans la maison de la place des Ponts récemment acquise.

Voulant donner à sa mère des preuves des sentiments de respect et de tendresse qu'il a toujours eus pour elle..., lit-on au début de l'acte. Il paraît bien en effet que ce fût une sorte de sentiment de tendresse irrésistible qui le précipita, le 5 août, vers Arcis. Et puis il voulait revoir sa ville encore une fois, le clocher de Saint-Étienne, la rivière cascasant près des moulins, l'avenue des Soupirs, son petit domaine.

Tandis qu'à Paris le sol brûlait et que les pavés semblaient se soulever, qu'un vent de révolte grondait, soudain changé en cyclone par l'apparition du manifeste de Brunswick et que, sous le soleil d'août, la ville, comme une grande chaudière, bouillait près d'exploser, le grand meneur semblait tout oublier entre sa vieille mère et son beau-père, dans le jardin ombreux où le berçait la chanson de l'Aube.

Le 8, il dut recevoir un rappel : Robespierre prétendra même qu'il le fallût presser. En tout cas, le 9, au matin, il était à Paris et aussitôt était repris par l'action. **On m'a revu solide**, s'écriera-t-il au Tribunal.

On sait quelle fut la marche de la révolution du 10 août. Le 9 au soir, de huit à neuf heures, les sections sur un mot d'ordre s'assemblent tumultueusement et, suivant le scénario écrit depuis huit jours, élisent, de la façon la plus irrégulière et la plus bruyante, les **commissaires** qui, au moment où se met à sonner la cloche des Cordeliers, partent de tous les points de Paris pour courir vers l'Hôtel de Ville. Il est important qu'au Conseil général loyaliste se substitue, par la force, un Conseil général révolutionnaire. Celui-ci, s'étant imposé, destituerait Mandat,

commandant la garde nationale qui a, dans la journée, obtenu de la Cour l'autorisation d'organiser, contre une émeute possible, probable, le secteur des Tuileries.

Au bruit du tocsin, le Conseil général légal, lui aussi, s'est réuni à l'Hôtel de Ville. Il a convoqué Pétion, et, en attendant le maire qui met une visible mauvaise grâce à venir, a pris sur lui de donner à Mandat l'ordre réclamé par lui de battre la générale, d'assembler la garde nationale et d'organiser la défense du Château où il a entraîné Pétion, enfin arrivé. Mais alors on voit surgir à l'Hôtel de Ville de terribles figures : ce sont les **élus des sections** qui se proclament **la nouvelle Commune** ; le Conseil général continuant à siéger, les **commissaires des sections**, gens à la mode de Danton, s'installent tumultueusement dans la salle voisine d'où la Commune régulière, concession qui perd tout, n'ose les faire expulser. Peu à peu, elle se laisse impressionner par le tapage furieux de ses voisins ; ils lui envoient des députations ; avant de les sommer cyniquement de déguerpir, les nouveaux venus veulent arracher à ces **ci-devant mandataires** un dernier geste : il faut qu'ils appellent à l'Hôtel de Ville **le traître Mandat** en train de **préparer le massacre du peuple de connivence avec la Cour**. Ce Mandat rappelé, les **nouveaux élus du peuple** se chargent de le supprimer, fût-ce, on le verra, par les moyens violents. Et le Château sera livré. La Commune légale se défend faiblement, se défend encore. A ce moment — il est une heure et demie — grand tapage : Danton apparaît dans la salle où siègent les **commissaires**. Danton ! — **Danton, le point de ralliement !** s'écriait à cette heure Mme Robert. Le chef était là — et tout allait marcher.

Il n'avait voulu paraître que lorsque les commissaires seraient en nombre, et il avait bien calculé ; il arrivait au moment où la résistance du Conseil général régulier n'attendait qu'une poussée pour céder. Mais c'était lui qui, des Cordeliers déjà, avait donné le signal.

Le récit très bref qu'il fera de cette nuit tragique au Tribunal ne nous donnerait que les renseignements essentiels. Heureusement, tout près de lui, ne perdant pas de vue un seul de ses gestes, Lucile Desmoulins écrivait son journal que Danton remplit. Par elle — et dans quel style naturel, haché d'exclamations et de cris de terreur, est rédigé ce récit exact comme un procès-verbal, poignant comme une scène de drame ! — nous connaissons les plus petits détails de cette nuit historique, aperçus du foyer même de l'homme. Les *Mémoires* de Chaumette et de Fournier, autres acteurs du quartier, complètent son témoignage.

L'après-midi avait été chaude et la nuit s'annonçait belle. Depuis huit jours, le quartier avait la fièvre et cette fièvre éclatait : des meneurs, qui, du club à la section, s'agitaient, aux petites bourgeoises cordelières, chacun avait ses nerfs. Tout à l'heure, le cordelier Fournier criera, au paroxysme de la violence, qu'il faut **aller sur-le-champ couper six cents têtes des conspirateurs réfugiés dans le repaire royal et les porter à l'Assemblée en disant : Voilà vos chefs-d'œuvre, législateurs**. Chaumette a de la peine à maîtriser **l'Américain** ; patience ! on ira aux Tuileries, mais le lendemain matin ; c'est le mot d'ordre de Danton. La section — la première de toutes — ne s'en déclare pas moins par un arrêté **en insurrection**, le proclame dans une affiche, en informe les autres sections.

A cette heure-là, les Desmoulins offraient à dîner on fêtait les Marseillais et l'on **s'amusa assez**. Le dîner fini, le ménage, congédiant ses hôtes — on allait tailler

aux Marseillais bonne besogne pour le lendemain matin —, sortit de la maison de la place du Théâtre-Français pour se rendre chez Danton.

Là l'énervement était extrême aussi : chez Gabrielle Danton, personne au cœur tendre, cet énervement se traduisait par les larmes sans fin : Elle pleurait, et son petit Antoine avait l'air hébété. Quant à Danton, il était, à son ordinaire, fort résolu, mais fiévreux. Lucile ne semble pas avoir apporté la paix dans cet intérieur troublé : chez elle les nerfs se manifestaient, ce soir-là, par des rires de folle. Les Danton paraissant encore en proie à quelques doutes sur le succès de l'affaire, elle les rassurait sans qu'elle fût d'ailleurs du tout sûre du triomphe, mais toujours en riant, ce qui, à la longue, irrita Gabrielle Danton. Peut-on rire ainsi ! finit-elle par s'écrier. Lucile redevint grave. Hélas, répondit-elle, cela me présage que je verserai bien des larmes peut-être ce soir. Cette enfant, jetée dans la politique, se sentait horriblement surexcitée : déjà les larmes la gagnaient. Et pour faire diversion, on alla reconduire chez elle, de l'autre côté de l'eau, la bonne Mme Charpentier.

Les deux cordelières regagnèrent tard la cour du Commerce. Chez Danton, elles trouvèrent grande réunion : la petite Mme Robert-Kéralio, républicaine frémissante, n'avait point les peurs d'une Lucile Desmoulins, d'une Gabrielle Danton. Elle aspirait surtout à ce que l'affaire ne manquât point : elle rêvait d'y trouver, avec la République, une bonne place pour son gros mari. Elle assiégeait Danton et avait dû recevoir ses confidences ; car à la question que Lucile fit anxieusement au tribun : Sonnera-t-on le tocsin ? ce fut Mme Robert qui, importante, répondit : Oui, ce sera pour ce soir. Danton était agité, mais ne disait rien. Quel intérêt de voir — à travers le récit de Lucile — l'homme au moment où, dans la fièvre, le tribun passe à l'action, où le petit bourgeois d'Arcis va donner le signal de la chute du trône.

Desmoulins entra brusquement, un fusil à la main, avec Fréron ; Lucile en fut si saisie qu'elle courut à l'alcôve des Danton cacher ses larmes : puis elle prit à part son Camille, n'en pouvant plus, disant ses appréhensions affreuses. Il la rassura. Soudain, Danton se leva : il allait donner le signal ; il fallait que la cloche des Cordeliers apprît au quartier d'abord et à Paris ensuite que l'heure était venue. Desmoulins et Fréron le suivirent. Il se rendit aux bureaux de la section, tout voisins. Il y reçut encore la visite de Clavière ; l'ex-ministre patriote, venait, au nom du Conseil général, prêcher peut-être au tribun la modération. Celui-ci répondit, assurait-il, par le trop tard des révolutions commençantes. Il ordonna qu'on sonnât, puis il alla se jeter sur son lit comme un soldat, dira-t-il, avec ordre de m'avertir.

Lucile confirme le détail. Tandis qu'elle soupirait aux côtés de Gabrielle Danton, elles virent, en effet, rentrer leur héros. Il se coucha, et, sans cesse dérangé par les appels des amis, leur opposait un air peu empressé. Et tout à coup, dans l'appartement de la cour du Commerce, par les fenêtres ouvertes, on entendit le tocsin : sur l'ordre de l'homme qui, harassé, dormait maintenant, la grosse cloche des Cordeliers laissait tomber ses lourdes notes, tandis qu'immédiatement le clocher de Saint-André-des-Arcs, tout voisin, se mettait de la partie. Et voici que, de tous les clochers, partait bientôt l'appel à l'insurrection. Le tocsin sonna, il sonna longtemps, dit Lucile, et elle, baignée de larmes, à genoux devant la fenêtre, cachée dans son mouchoir, elle écoutait le son de cette fatale cloche. Le tribun, qui était ressorti, rentra encore : aux questions inquiètes de Mme Robert, il répondait vaguement. L'heure ne lui paraissait probablement pas encore propice pour se rendre à l'Hôtel de Ville, et de nouveau il fut se jeter sur son lit.

Mme Robert, gagnée par l'émotion de ses compagnes, devenait tragique : elle montrait Danton et criait : **Ce Danton !... Si mon mari périt, je suis femme à le poignarder.** Alors Camille revint de la section : lui aussi était harassé : il s'endormit sur l'épaule de Lucile, tandis que, dans la rue, les tambours battaient au milieu du tumulte et des appels. Les deux hommes enfin se réveillèrent : ils partirent. Danton avait jugé le moment venu d'aller à l'Hôtel de Ville faire la grande besogne.

Les femmes parurent dans le désespoir. Lucile ne se possédait plus. **Je n'en puis plus,** écrit-elle sur son journal, **Camille, mon pauvre Camille, que vas-tu devenir ? Je n'ai pas la force de respirer. C'est cette nuit, la nuit fatale.** Et soudain une prière troublée : **Mon Dieu, s'il est vrai que tu existes, sauve donc des hommes qui sont dignes de toi !** Ainsi, pendant que, de son pas pesant et résolu, Danton, le long des rues étroites, court à l'Hôtel de Ville, — chose imprévue — une prière à Dieu l'accompagne.

Tout était bruit dans la maison commune. Les **commissaires de sections** étaient exaspérés : Mandat, prenant complètement au sérieux son rôle de général de la résistance, avait non seulement essayé — chose fort peu commode — de mettre un peu d'ordre parmi les défenseurs, malheureusement fort bigarrés, du Château ; mais il avait même entendu empêcher l'émeute de parvenir jusqu'aux Tuileries. Ce qui causait le plus de souci aux meneurs, c'était le fameux poste du Pont Neuf dont j'ai déjà parlé. Mandat avait donné l'ordre de faire mettre en batterie des canons — ce qui avait pour résultat de couper les Tuileries de la rive gauche où Cordeliers et Marseillais prenaient les armes. A peine avait-on appris la nouvelle, que les **commissaires**, en nombre maintenant à l'Hôtel de Ville, avaient crié à la **trahison**. Que Mandat fortifiât les Tuileries, c'était l'indice de sa défiance insultante pour le peuple généreux ; mais qu'il fît mettre, au Pont Neuf, des canons en batterie, quelle évidente preuve qu'il voulait concourir à la répression sanglante que préparaient le tyran et ses séides !

Le Conseil général se laissait décidément impressionner. Danton, aussitôt arrivé, se rendit dans la salle où celui-ci délibérait, puis à la salle des **commissaires**, manifestement résolu, lui substitua au procureur, à investir ceux-ci d'une légitimité officielle. Le Conseil, intimidé par cette attitude, était mûr pour les capitulations. Sous la pression de Danton, il décida d'annuler les ordres de Mandat relatifs à la batterie du Pont Neuf, puis — c'était surtout cela qu'on voulait de sommer le commandant, alors aux Tuileries, de se venir expliquer à l'Hôtel de Ville.

C'était un traquenard : l'ordre dut atteindre le commandant aux Tuileries vers 5 heures ; il décida d'abord qu'il y resterait ; mais sur le conseil de Røederer, procureur général syndic du département, il partit pour l'Hôtel de Ville. A peine était-il arrivé au bureau de l'état-major de la garde nationale, qu'il y vit entrer un furieux. C'était Danton, accompagné d'un certain nombre de **commissaires**, tous l'injure à la bouche. Le tribun somma le soldat, au nom du peuple, **de le suivre à l'instant même à la Commune** — Danton entendait déjà parler de l'insurrectionnelle — **pour y rendre compte de sa conduite.** Le commandant répondit qu'il n'avait point d'ordres à recevoir de cette pseudo **Commune** et **qu'il ne devait compte de sa conduite qu'à celle composée d'honnêtes gens.** A ce mot, Danton lui sauta littéralement à la gorge : **Traître,** lui criait-il, **elle te forcera bien à lui obéir, cette Commune, qui sauvera le peuple que tu trahis et contre lequel**

tu conspires avec le tyran. Tremble ! ton crime est découvert et bientôt tes infâmes complices et toi en recevrez le prix.

Mandat, cependant, gagna la salle où siégeaient les honnêtes gens, devant lesquels il se *disculpa* facilement. Mais à peine avait-il fini, qu'il fut entraîné devant la Commune insurrectionnelle qui, de plus en plus, prenait figure d'assemblée officielle grâce à la présence dans son sein du procureur et du substitut — c'étaient les seules autorités, car le maire, Pétion, s'était lâchement consigné dans sa mairie du quai des Orfèvres —. Les commissaires alors prennent un *arrêté* révoquant le traître et nommant à sa place Santerre, le Santerre du faubourg Saint-Antoine — un ami sûr. Mais ce n'est pas assez : Mandat continue à être interrogé, pressé, bousculé, *convaincu* de mille trahisons. Et on ordonne que ce misérable traître sera détenu à la prison de l'Hôtel de Ville.

C'est alors que, forts de leur impunité, grisés par ces premiers gestes d'autocrates, les commissaires jettent le masque. L'assemblée des commissaires de la majorité des sections, réunis avec pleins pouvoirs de sauver la chose publique, a arrêté, que la première mesure que le salut public exigeait, était de *s'emparer de tous les pouvoirs que la Commune avait délégués... que le Conseil général de la Commune serait suspendu*. En réalité, on supprime le Conseil général, pour en usurper les fonctions. Le Conseil général faisant mine de résister, les commissaires envahissent la salle : *Lorsque le peuple se met en état d'insurrection, crie-t-on, il retire tous les pouvoirs pour les reprendre* — et le Conseil général se dissout enfin.

Alors la nouvelle Commune décide que Mandat, interné à l'Hôtel de Ville, sera transféré à l'abbaye pour sa plus grande sûreté. Le malheureux, arraché de l'Hôtel de Ville, n'a pas fait, trois pas, que, sur les premières marches de l'escalier, il tombe, la tête fracassée d'un coup de pistolet.

Danton a dit, comme une des preuves de sa participation active au Dix août : *J'ai fait l'arrêt de mort de Mandat*.

Il est clair qu'à ses yeux cette mort ou plutôt la destitution qui l'avait précédée était l'acte décisif qui, en désorganisant la défense, avait livré les Tuileries au peuple et ainsi assuré le succès de la journée. Je crois qu'il a vu juste. Cette révocation perdait le roi. Seul Mandat pouvait, tant bien que mal, maintenir par sa présence aux Tuileries l'union entre les défenseurs du Château — anciens gardes du corps accourus, Suisses appelés à la hâte, gardes nationaux en partie prêts à trahir. Lorsque les premières bandes — particulièrement les Marseillais que rien n'arrêtait plus au Pont Neuf — commencèrent à déferler contre les Tuileries, il ne leur sera pas difficile de pénétrer dans les cours : les canonniers livreront la porte, et le roi, découragé, s'acheminera vers l'Assemblée, abandonnant le Château, se livrant lui-même en attendant que l'Assemblée, après l'avoir suspendu, le livrât à la nouvelle Commune. Tout cela fut la conséquence du geste qui, avec un merveilleux à-propos, atteignit en pleins préparatifs de combat, le seul homme qui voulût et pût défendre le Château. C'est ce que sous-entendait Danton, quand il disait orgueilleusement : *J'ai fait l'arrêt de mort de Mandat*.

Après cela, il se pouvait reposer. Il est très invraisemblable qu'il ait été, quoi qu'on en ait dit, de l'attaque du Château. Un mot mal compris de Fabre a seul permis de l'affirmer. Il avait — en me plaçant au point de vue révolutionnaire — mieux à faire que de tirer des coups de fusil sur le Carrousel. Il avait à soutenir

dans ses premiers pas la nouvelle Commune. C'est, à coup sûr, sous l'inspiration de Danton, en permanence à l'Hôtel de Ville où il annihilait le maire lui-même, que cette Commune réclamait de l'Assemblée qu'elle convoquât sans tarder une *Convention*, et qu'en attendant, elle prononçât la déchéance de Louis. Tout ce que put faire l'Assemblée fut de refuser la déchéance, en prononçant la suspension du roi ; mais de l'Hôtel de Ville partirent, toute cette journée du 10, des messages dont le style impérieux prouvait assez que le pouvoir était là.

Cependant, à la chute du jour, Danton, harassé, avait dû regagner la cour du Commerce et son lit. Il y dormait, lorsqu'à trois heures du matin, il fut brusquement réveillé. Camille et Fabre étaient là qui le secouaient. *Tu es ministre*, dirent-ils. Fabre qui, n'étant poète qu'à ses heures, sera toujours grand profiteur, entendait capter la source avant que d'autres y vinsent puiser : *Il faut*, dit-il, *que tu me fasses secrétaire du sceau*. — *Et moi*, dit Camille, *un de tes secrétaires*. Lui, à moitié endormi, les regardait étonné. *Vous êtes bien sûrs que je suis nommé ministre ?* — *Mais oui, mais oui !* criaient-ils impatientés.

Alors il se leva pour aller prendre ses nouvelles fonctions — les *sceaux de France*, — auxquelles le portait un *boulet de canon*.

Il était bien plus que ministre : l'Assemblée, ayant décrété de nommer un *Conseil exécutif*, composé de Ministres élus par elle, avait en outre décidé qu'une place prépondérante y serait faite à son premier élu. Puis, par 222 voix sur 285 votants, elle avait nommé, le premier, Danton, ministre de la Justice. L'artisan de cette nomination, s'il faut l'en croire lui-même, eût été Fabre. Il avait abordé Brissot qui, depuis des semaines, passait pour un adversaire de Danton. *Des patriotes veulent porter Danton au ministère*, lui avait dit le poète ; *vous opposerez-vous à sa nomination ?* — *Non*, avait répondu l'autre ; *au contraire, ce doit être le sceau de notre réconciliation*. Condorcet, d'ailleurs — qui était une manière d'oracle — avait tout haut donné sa voix au tribun : il fallait, disait-il, *un homme qui eût la confiance de ce peuple dont les agitateurs venaient de renverser le trône*. On espérait que, *par son ascendant*, il pourrait contenir les instruments très méprisables d'une révolution utile, glorieuse et nécessaire. En un mot, on le nomma pour satisfaire l'émeute et la maîtriser au besoin.

Et c'est ainsi que, quelques heures après, Danton, ayant prêté serment à la tribune, s'installait place Vendôme et que Desmoulins qui, avec Fabre, y accompagnait son ami, pouvait écrire à son père cette phrase d'une si délicieuse naïveté : *La cause de la Liberté a triomphé. Me voilà logé au palais des Maupeou et des Lamoignon !* — *Ce pauvre Camille !* disait naguère Mirabeau, en haussant les épaules.

Ce n'étaient pas, ainsi que le croyait Fabre, des combinaisons de couloir qui avaient porté Danton, au *palais des Maupeou et des Lamoignon*. Il était, suivant le mot juste de Camille, *ministre de la Justice par la grâce du canon*. Un des députés de la Droite écrit : *Danton fut nommé ministre ou plutôt il s'y élança*. De la Droite à la Gauche, les députés s'étaient inclinés devant le Destin. Ils avaient simplement reconnu, le soir du 10 août, dans Danton l'homme qui, ayant vaincu, s'imposait à la victoire.

CHAPITRE VI

GEORGES-JACQUES DANTON

LA PHYSIONOMIE DU TITAN — LE BOURGEOIS ET LE TRIBUN — LES AFFAISSEMENTS DE L'HOMME DE L'AUDACE — LA VÉNALITÉ DE DANTON — SA FORTUNE — L'ORATEUR — LE POLITIQUE : LES IDÉES DE DANTON — L'OPPORTUNISTE — LE PATRIOTE.

L'HOMME est au pouvoir. Le tribun est ministre. L'orateur est en face de l'action. Moment critique dans la vie d'un homme politique — surtout en de telles circonstances. Que va-t-il être ? Mais d'abord qu'est-il ?

Son nom, jusque-là connu des seuls Parisiens, éclate à travers la France, se répand à travers l'Europe. On se demande : [Qui est-ce ?](#)

Nous-mêmes qui l'avons suivi de la maison d'Arcis à la Chancellerie, nous en sommes à nous poser la question. Qu'est-ce au fond que cet homme-là ? Un bourgeois ambitieux ou un démocrate exalté ? Un agitateur brutal ou un politique averti ? Un tribun à formules ou un homme à idées ? Et si l'on descend à la vie privée, est-ce un homme de foyer ou un débauché ? Une âme cruelle ou un cœur magnanime ? Un brave homme ou un fripon ? A travers les avatars d'une carrière modeste — encore qu'agitée, la question s'est déjà posée à laquelle le lecteur était libre de répondre suivant les faits. Mais il faut bien, à ce moment-ci, le regarder en face et le peindre en pied.

L'homme est complexe, si j'ose dire, sans être double. Tout chez lui fait corps : son physique, sa parole, sa vie privée, ses sentiments familiaux, ses amitiés, ses idées et ses gestes : tempérament. et caractère — plus qu'en aucun homme du monde peut-être — dictent ses attitudes ; qu'il agisse selon sa nature ou qu'il réagisse contre elle, elle est là vivante, criante ; elle le pousse ou l'opprime ; il n'y a pas deux Danton, le Danton privé et le Danton public. Et cependant il y a, dans l'homme en son particulier ou dans la vie publique, dix Danton précisément, parce qu'il est constamment disputé entre son tempérament et sa politique, entre ses tendances et les nécessités. Peut-on étudier un seul homme sur la scène politique sans aller le trouver dans la coulisse et chercher sous le fard — s'il s'en met — la vraie couleur de sa physionomie ? Mais celui-là ! Nous possédons sur lui vingt témoignages, sans parler de celui que les faits viennent apporter — le plus précieux. Ces vingt témoignages d'amis et d'ennemis — si l'on va au fond s'accordent sur un point : c'était un musclé, un sanguin, un athlète dont, en un instant, le *tempérament* éclatait. Quel tempérament ? De Mirabeau, que nous ne pouvons plus que lire, un de ses contemporains disait [Si vous aviez vu le monstre !](#) Voyons l'autre [monstre](#).

La nature, s'est-il écrié, [m'a donné en partage les formes athlétiques et la physionomie âpre de la Liberté](#). Ce n'est évidemment point la Liberté telle que,

dès 1792, les statuaires la façonnaient. Non, mais c'est bien la Liberté telle que la concevait Danton : tout en sang et en muscles, en chair et en os, vivante, frémissante, au besoin terrifiante à [ses ennemis](#).

Il était énorme : d'une taille si haute qu'il dominait toute assemblée, les épaules souples et la poitrine large, l'encolure d'un taureau et d'une corpulence telle qu'à trente ans, il en accusait dix de plus — au bas mot ; on ne se le peut imaginer autrement : un portrait de Georges-Jacques, avocat aux conseils, dessiné avant la trentaine révolue, le représente déjà avec la figure pleine, le cou gras, l'ample poitrine du Conventionnel de 1794. Tout au plus la figure du tribun a-t-elle vieilli pendant ces six ou sept années de vie tourmentée. Elle n'avait cependant jamais été jeune ; abîmée par les accidents que j'ai dit, couturée par la petite vérole, elle s'était, par surcroît, depuis 1789, contractée sous l'action des sentiments violents violemment exprimés : sa célèbre et terrible [grimace](#), même aux moments de détente, laissait sa marque. Sous les cheveux abondants ramenés en arrière, le front haut et large affichait l'intelligence et l'audace : l'œil étincelant, embusqué sous de gros sourcils noirs, sans cesse froncés, décelait l'habitude de regarder bien en face ami et ennemi, hommes et choses. Le nez fort, écrasé dans l'enfance, donnait à la figure une apparence de mufle ; entre les joues pleines aux fortes bajoues, la bouche surtout était affreuse ; un rictus, dû à la déformation que jadis elle avait subie, la relevait, lui donnant facilement, suivant les moments, une expression d'indicible dédain, de colère atroce ou d'ironie amère. Mais sur toute cette face mafflue et ravagée, éclairée par l'imperturbable regard et colorée [d'un rouge brun](#), éclatait une sorte d'insolence audacieuse que, s'il faut en croire ses contemporains, aucun portrait ne peut rendre.

A cette face audacieuse la tenue ajoutait encore quelque chose de tumultueux. Non qu'il se débraillât. Comme beaucoup de [révolutionnaires](#), il paraît n'avoir nullement imité le désordre sordide d'un Marat — pas plus qu'il n'affichait l'austérité à la quaker d'un Brissot. L'inventaire de sa garde-robe que, par hasard, nous possédons, accuse une certaine recherche et presque du luxe : chemises et cravates fines, jabots, manchettes, gants et bas de qualité, robe de chambre et pantalon de piqué pour l'intérieur, costumes variés et élégants, etc., — sans parler de cet habit écarlate qu'on lui voit revêtir dans les grandes circonstances et qu'il portera en pleins massacres, comme un drapeau. C'est, comme celle de Robespierre, la garde-robe d'un bourgeois recherché. Mais autant Robespierre porte en bourgeois rangé et [tiré](#) le frac bleu et la culotte de soie, autant Danton communique à son costume quelque chose du tumulte qui l'agite. Il y a comme un coup de tempête jusque dans les coques de cette cravate et les revers de cet habit ; l'aspect de ce bourgeois cossu est cependant désordonné. Ce n'est point art, mais effet d'une sorte de brusquerie générale et presque d'emportement séditieux.

Cette face de [Tartare](#), comme dit Garat, impressionnait. Lui-même attribuera un jour à sa physionomie une partie de la réputation de [furieux](#) dont il entend, ce jour-là, ne plus pâtir. Mais de ce physique, il eût pu dire comme Mirabeau, à qui il ressemblait un peu : [Ma laideur aussi est une force](#).

En fait, il respirait la force : le front, l'œil, la bouche, la carrure, ce bras puissant qui semblait de fer, cette main qui [gesticulait](#), dit Lakanal, [d'une manière large et pittoresque](#), tandis que l'autre [pressait le flanc gauche](#), et cette [voix stentoriale](#), cet [organe foudroyant](#) dont parlent les journaux de l'époque. On ne le pouvait comparer qu'aux géants de la fable et ses contemporains ne s'en sont pas fait

faute : ce révolutionnaire gigantesque, dont parle Choudieu, ce souverain révolutionnaire comme s'exprime Baudot, ce Gracque, vrai tribun du peuple que décrit Dubois-Crancé, ce dieu créateur de la République que vante Lakanal, Larevellière l'appelle le Cyclope, Harmand de la Meuse l'Atlas du parti, et dix autres le Titan, le Stentor, l'Hercule.

Cette force qui se dégageait de lui, s'augmentait de ce que lui-même aimait la force, entraîné, dit Lameth, à tout ce qui avait de grandes proportions. Et c'étaient toujours de fortes images rendant de fortes pensées qui, toutes frémissantes de vie, s'échappaient de cette bouche. Nature athlétique, il avait traversé les accidents et les maladies et fait reculer la mort. C'était, en apparence, un homme de fer.

A beaucoup il n'inspirait qu'une horreur mêlée de terreur. C'est que énergie, l'audace dont il se taxait, se doublait chez lui d'une sorte de cynisme, offensant parfois jusqu'à devenir odieux. Ai-je la face hypocrite ? criera-t-il aux juges. Assurément il n'avait pas la face hypocrite ; et la franchise dont, le 4 mars 1792, il se vantait : — Je suis accoutumé à dire ma façon de penser sans aucun ménagement —, dépassait parfois les limites permises. Pêle-mêle avec des termes nobles, sa conversation, comme ses discours, roulait des scories effroyables : les termes grossiers dont il assaisonnait ses devis donnaient à sa pensée, lorsque, par surcroît, elle était rude, une plus brutale et presque injurieuse expression. Et de plaisanteries très vertes il riait de tout son cœur. C'est qu'il était gaulois aux moelles.

On est ainsi ramené aux origines de cet homme. Issu du terroir le plus français, celui de la forte Champagne, il n'était séparé que par une génération, de paysans qui, depuis des siècles, sans doute, vivaient sur ce terroir tout à la fois âpre et fécond. Danton, d'Arcis, est né juste à moitié chemin de Château-Thierry où est né La Fontaine et de Langres où est né Diderot. Tous trois sont des fruits de cette Champagne, réaliste, sinon matérialiste, caustique facilement, parfois truculente, d'intelligence forte et rude, pleine d'une bonhomie à laquelle on ne saurait se laisser prendre, car elle peut masquer l'audace la plus inattendue, doublée de quelque astuce. En rapprochant tout à l'heure trois personnages si différents en apparence, le fabuliste, le philosophe et le tribun champenois, j'ai pu étonner. Ces trois panthéistes, ces trois réalistes, ces trois gaulois font, au contraire, fort bon ménage. Et il n'est pas surprenant que, dans la bibliothèque de Danton — que nous ouvre encore le providentiel inventaire de 1793 —, on trouve, en bonne place, les Fables et les Contes avec belles figures — si l'on n'y rencontre pas ce Neveu de Rameau — alors inédit — auquel, par affinité naturelle, Danton, lecteur assidu de Diderot, ressemble tant déjà.

Comme La Fontaine et comme Diderot, il était donc gaulois. Cordial plus qu'eux, il chérissait la vie. Heureux, s'écriera-t-il, qui n'a jamais calomnié la vie ! La vie sous toutes ses formes : adorant la nature, plus spécialement sa nature de Champagne, amoureux de sa terre, de sa rivière, de ses arbres, il était, en pleine cour du Commerce, pris d'une sorte de fringale de campagne ; il courait à Arcis se griser du vent de la plaine et du murmure de l'eau ; mais il ne détestait point — tant s'en fallait — le tumulte de sa cour parisienne, de sa rue des Cordeliers, celui encore des assemblées, parce que cela était aussi de la vie ; et cette vie, il l'aimait enfin dans les franches lippées, les assauts de plaisanteries au café, les parties en joyeuse compagnie.

On a beaucoup dit [qu'insatiable de volupté](#) — le mot est du poète Arnault —, il avait été [débauché](#). D'après Sénart, il eût dit, avant de mourir : [J'ai bien riboté, j'ai bien caressé les filles, allons dormir](#). Encore que peu authentique, le propos ne serait pas invraisemblable, car l'homme était, autant que de crimes, fanfaron de vices. Mais, s'il avait [caressé les filles](#), on le saurait par ses ennemis. L'âpre Robespierre, qui l'incriminera d'immoralité, en est cependant réduit à ne citer que des paroles, et quelle parole cite-t-il ? [Il n'y avait pas de vertu plus solide](#), disait-il — note Robespierre —, [que celle qu'il déployait toutes les nuits avec sa femme](#). Au Club, quelques mois auparavant, le puritain aura reconnu [que, vu dans sa famille, Danton ne mérite que des éloges](#).

Et voilà un des côtés paradoxaux — nous en verrons bien d'autres — de l'homme. Il était homme de foyer. Je n'entends pas affirmer que, du vivant de Gabrielle et surtout pendant son veuvage, il ait mené une vie de cénobite. On lui a attribué une liaison avec Mme de Buffon pendant son ministère ; on n'en trouve d'ailleurs aucune preuve. En tout cas, un mot très caractéristique dans sa brutalité est celui par lequel — fort authentiquement cette fois — il justifiera le second mariage, contracté quatre mois après la mort de Gabrielle, [parce qu'enfin il lui faut des femmes !](#) S'il avait voulu des femmes, il n'était nullement besoin qu'il se remariât : c'est [une femme](#) qu'il veut dire. Et, effectivement, de sa vie privée il ressort qu'il lui fallait [une femme](#). Très réellement voluptueux, il la voulait jolie fille et séduisante — ce dont témoignent ses deux mariages. S'il ne dissimulait pas — en plein Tribunal comme devant Robespierre — ses exploits conjugaux, il semble qu'il bornât là ses désirs d'homme. Mais, en revanche, il aspirait à un foyer confortable, ce goût de la vie largement aisée étant d'ailleurs encore une forme de volupté.

Tout nous révèle un homme qui adora les deux femmes, que successivement il installa à son foyer. Je dirai particulièrement quel fut l'excès de son désespoir à la mort de Gabrielle Charpentier, de son amour quand il eût épousé Louise Gély. Et là se justifiera cette qualité de [bon mari](#) que lui décerne Courtois. D'ailleurs, cordial en tout, il chérira ses [petits Danton](#), deux fils vite orphelins, il chérira sa mère — nous en citons naguère une preuve entre plusieurs —, il chérira ses parents d'Arcis, ses vieux camarades de là-bas, ses amis de Paris. C'est un trait peu niable de cette nature que cette confiance cordiale et parfois scabreuse dans les amitiés vieilles ou nouvelles. Danton, nous le savons, fait volontiers de ceux qui l'entourent des amis intimes, et à tous il aime à prodiguer les bienfaits. C'est même une de ses faiblesses : la clientèle le compromet, l'encombre ; mais il ne sait pas refuser. Et — trait plus curieux encore chez ce [cynique](#) — il [s'étonnera](#), dit Barras, de se voir calomnier par un Billaud qu'il a [sauvé de la misère](#) et abandonner par Brune qu'il a tenu pour [son homme](#). Il croyait à l'amitié, [s'étonnait](#) de la trahison.

Aussi bien, dans ce révolutionnaire si bruyant, un bourgeois, je l'ai dit, sommeillait qui sans cesse se réveillait. Homme de foyer et de famille, bon compagnon et bon garçon, je le vois très bien, si la révolution ne s'était déchaînée, menant une vie simplement et voluptueusement heureuse entre l'alcôve conjugale, la table de famille, les dossiers de son cabinet, les parties de dominos au café Procope, les vacances à Arcis où il eût pu, de longues semaines, pêcher le poisson dans la rivière d'Aube — ce qui restera une de ses passions. Je n'invente rien puisqu'en pleine révolution, le tribun essaiera de mener cette vie entre l'appartement de la cour du Commerce et sa chère maison d'Arcis, sans parler des séjours et des [parties](#) organisées chez les parents Charpentier dans la banlieue parisienne. L'appartement nous est connu grâce à l'inventaire du 25

février 1793, la maison de Sèvres par l'enquête du 2 Prairial an II, la maison et le domaine d'Arcis par l'inventaire du 18 Germinal an II et — sans entrer — ce que d'autres ont fait — dans l'énumération des meubles abondants et confortables qui ornent les pièces des trois maisons, je me contenterai de dire que l'impression qui reste est celle d'une vie bourgeoise assez raffinée, du *piano forte* de Mme Danton, des fauteuils blancs à velours d'Utrecht et des glaces à trumeau du salon, du *grand bureau de bois garni et orné de cuivre* du tribun, des bijoux et de l'argenterie de Paris à la cave bien garnie de Sèvres, du cabriolet et des chevaux au bachot de pêche et aux *filets avec leurs plombs* trouvés à Arcis. C'est vraiment un côté curieux de cette vie de *tribun échauffé* : le tribun s'allait reposer de ses terribles campagnes chez un bourgeois jouissant d'un intérieur confortable, et ce bourgeois n'était autre que le tribun lui-même.

Le bourgeois se complétait d'ailleurs d'un propriétaire qui, lopin par lopin, s'allait composer, avec la ténacité d'un paysan qui *achète du bien*, un domaine chèrement aimé : et ce trait renforce l'autre. C'est encore une forme de cette volupté née du terroir champenois. Le terrien se révèle ici qui, trente-sept fois, ira *chez le notaire, signer les papiers* qui ajouteront des bois aux prés, des champs aux bois, autour de la grande maison provinciale elle-même acquise avec quel bonheur !

Tout cela est du fils des paysans français : de sa terre l'homme a presque tout reçu — et premièrement l'amour de cette bonne terre elle-même dont je le vois très bien faisant passer avec tendresse quelques poignées dans ses gros doigts. Et nous verrons que d'elle, il a reçu autre chose encore, ce goût du réel, la madrierie mêlée à l'audace et, finalement, cette passion de la patrie qui est pour nous la plus belle partie de cette âme étrange. Le tribun parisien est un paysan champenois, jovial, cordial, jouisseur, caustique, — un bon vivant du Val d'Aube.

La haine est étrangère à ma nature, s'écriera-t-il un jour ; je n'en ai pas besoin.

Il se connaît : cette nature, forte jusqu'à la brutalité, ne comporte par ailleurs aucun fiel.

Les amis posthumes de Danton citent volontiers un mot de Royer-Collard : *Est-il vrai que Danton était parfois généreux ?* avait-on dit devant lui. — *Généreux, monsieur, se fût récrié le vieux parlementaire, dites magnanime !* — *Généreux !* le mot déjà étonne ceux pour qui Danton est *l'homme des massacres*. Mais *magnanime !*

Il était cependant plus *magnanime* encore que *généreux*. Ayant le cœur et le cerveau aussi larges que la main, il s'était une fois pour toutes affranchi des préjugés de parti et des rancunes de coterie. Il n'aimait point à se reconnaître des *ennemis*. Longtemps il essayait de les désarmer ; si la colère le prenait, il les écrasait, mais soudain tentait de les relever. Il ne s'en faisait pas un mérite : *Je suis sans fiel, non par vertu, mais par tempérament.*

Ce *tempérament*, auquel il nous ramène lui-même, le préparait très mal aux luttes politiques. Étant tout à la fois violent jusqu'à la brutalité et généreux jusqu'à la faiblesse, ce *tempérament* l'exposait aux à-coups. Un moment d'excitation le pouvait amener, sinon à ordonner, du moins à autoriser les pires massacres : le cynisme frondeur que nous lui avons reconnu l'incitait à en assumer, au besoin à en réclamer, toute la responsabilité, sauf à répandre sur le sang versé ces *grosses larmes* que Garat vit couler. Mais pas un instant, il ne

songera à ériger en système de gouvernement, comme Robespierre, la Terreur continue. Il cherchera à arracher au moins quelques têtes à Sanson. Même en pleins massacres, on le verra lutter contre des amis pour dérober au fer des massacreurs ceux dont les appels le peuvent atteindre. D'une façon générale — là-dessus encore, les témoignages concordent — il n'aimait point à frapper, le premier moment de fureur passé, et, faute très grave en politique, il n'achevait pas l'ennemi à terre. Il pardonnait facilement les blessures qu'on lui avait faites et, chose plus rare, celles qu'il avait faites.

Il était d'ailleurs cordial ; paralysé par la malveillance, la bienveillance l'épanouissait. Il fut à cet égard constamment disputé entre les deux sentiments qui, nés cependant de la même disposition, s'imposaient à lui : la violence primesautière et la générosité instinctive. Par là aussi, il était une sorte de représentation outrée du caractère français. Le premier mouvement était toujours impulsivement violent, le second raisonnablement modéré et même généreux. Dans un même discours, nous relèverions, à quelques minutes d'intervalle, les rugissements qui annoncent le carnage, puis soudain les appels émus à l'union cordiale, à l'oubli fraternel. Les *Mémoires* récemment publiés de Théodore de Lameth apportent, à ce sujet, un témoignage de plus à l'enquête.

Il y avait d'ailleurs chez lui une absence presque totale de calcul. Il réalisait donc peu le type d'un ambitieux. Il aimait, aussi bien, le bruit plus que le pouvoir, la bataille plus que la victoire. La popularité le grisait ; il était porté à tout faire pour l'obtenir : à la tête de ses amis, tout assaut lui était possible ; mais quand, arrivé au pouvoir et, par là même, entouré des pièges de l'adversaire, il lui fallait soutenir un siège, ses facultés le servaient mal : de sa place assiégée il ne surveillait point les poternes, ne suspectait personne de trahison et par là se perdait.

D'ailleurs énergique au suprême degré dans les moments de crise, et capable tout à la fois d'une inconcevable audace et d'un infatigable labeur, brusquement il s'affaissait quand la crise s'apaisait : se déclarant *anéanti*, il était effectivement vite épuisé, ayant toujours mal pesé ses forces et s'étant surmené ! Quand, par surcroît, à la fatigue s'ajoutait quelque déception, cette fatigue prenait vite l'allure d'une véritable neurasthénie. Chez ces hommes tout d'élan, ces réactions sont fatales : mais ayant dans la vie une confiance cordiale, les trahisons de la vie lui paraissaient une sorte d'ingratitude et celles des hommes quelque chose de si monstrueux qu'il n'y voulait croire que devant l'évidence. Alors, *saoul des hommes*, il se couchait ou s'en allait.

Ces affaissements subits ne venaient point seulement des réactions de sa nature surmenée : très au fond, Danton était un nonchalant. Cette nature de bourgeois jouisseur était peu faite pour de longs travaux, de longues batailles et de longs sacrifices. Il fallait que, sans cesse, le tribun et l'homme d'État sermonnassent le bourgeois et l'arrachassent à sa paresse. Celle-ci était connue : j'ai devant les yeux des lettres où il y est fait sans cesse allusion : *Je connais bien ton génie et par conséquent ta paresse naturelle*, lui écrit Chabot, et Delacroix : *Je t'ai écrit bien des lettres, tu ne m'as pas répondu. Ce n'est pas le moment d'être paresseux*. En fait, il éprouvait notamment devant le papier une invincible répugnance : la plume lui tombait des mains : *Si j'écris jamais...*, dit-il au début d'un discours. Pas un discours, d'autre part, qu'on sente, je ne dirai même pas écrit — c'était cependant du plus constant usage à la Convention —, mais préparé. Quant aux lettres, on n'en a point de lui — ou presque. Au ministère même, par paresse, il livrera sa griffe aux sous-ordres.

De cette indolence était fait en partie le dédain que volontiers il affectait. C'était aussi un des traits singuliers du personnage : il semblait, sinon indifférent à l'attaque, du moins dédaigneux d'y répondre. Peut-être avait-il trop à faire et sa paresse se faisait-elle complice, en certaines conjonctures, d'un peu de gêne. En tout cas, confiant en sa force, il affichait le mépris : **Comme individu, je méprise les traits qu'on me lance**. Calomnies et médisances pouvaient, des mois, se donner carrière à ses dépens. Alors, d'une parole amère ou hautaine, il les écartait — sans y répondre, ce qui donnait beau jeu à ses ennemis.

Peut-être y avait-il, je le répète, dans son cas, parfois plus de prudence qu'on ne le peut croire. Le côté violent comme le côté indolent de sa nature ont un peu trop caché un dernier trait que j'ai été, tout le premier, surpris d'apercevoir en lui. Chez ce petit-fils de paysans, il y avait, se juxtaposant à la violence, la tempérant soudain et en réparant les dommages, une sorte de grosse astuce qui en apparence s'accorde mal avec le reste. Il est certain cependant que ce tribun qui à certaines heures semblait de flamme était doublé d'un procédurier. S'il était impulsif, il était tout ce qu'il y a de moins un sot et il voyait très vite la faute commise par lui — quand faute il y avait. Le tribun violent avait-il fait pas de clerc, l'avocat aussitôt venait à son secours pour le tirer de là. Et cette astuce, encore qu'elle ne fût point sa disposition dominante, était assez connue pour que certains contemporains hostiles aient pu la souligner. Mme Roland le tenait pour **hypocrite**. Le mot lui convient mal dans son acception ordinaire : il avait simplement la faculté d'exagérer, — lorsque le besoin s'en faisait sentir, — sa bonhomie naturelle. C'était cette bonhomie qui faisait que, de Saint-André-des-Arcs au Panthéon, on l'appelait **l'excellent M. Danton**.

Cet **excellent homme** était-il un **honnête homme** ? Voici que se pose ici logiquement la terrible question de **vénalité**. J'ai déjà, en cours de récit, livré les éléments de l'accusation. Et aux reproches de vénalité qui datent de 1789 et surtout de 1791, vont plus tard s'en joindre d'autres, de concussion et de prévarication, lorsqu'il aura traversé le pouvoir. Il faut cependant examiner un moment la question dans son ensemble.

Ne nous laissons point trop impressionner par ce fait que toutes ces accusations rencontrèrent de tout temps créance. C'est un peu troublant ; ce n'est pas probant. Songeons en effet que, sur ce terrain comme sur tant d'autres, il bravait plus qu'il ne ménageait l'opinion. Affichant une vie sinon opulente, du moins fort large, il donnait beaucoup, ouvertement, à ses amis. Par surcroît il étalait à la tribune, avec une sorte de complaisance, des principes inquiétants. Si l'on entend bien certain discours du 6 septembre 1793, son avis est qu'on peut tout faire avec de l'argent ; sans cesse il proposera que, même aux gouvernants qui ne lui plaisent guère, on donne des millions parce qu'**une immense prodigalité pour la cause de la liberté est un placement à usure**, dira-t-il le 1er août 1793, et, le 6 septembre, il insistera ajoutant ne point comprendre comment le Comité semble **craindre de faire des dépenses secrètes** — ce qui à ses yeux est **pure pusillanimité**. S'il disait : **Robespierre a peur de l'argent**, ce n'était pas là un hommage rendu à l'**incorruptibilité** de l'homme, mais un reproche adressé à la **pusillanimité** du gouvernant. Les ennemis voyaient là tendances de gâcheur d'argent. Ils allaient répétant sans doute : **Généreux oui, comme tous les voleurs**. Or il eut et aura constamment à droite, au centre, à gauche, une foule d'ennemis mortels. Ils n'avaient pas de peine à exciter contre lui les soupçons : on le voyait non seulement désordonné, mais par surcroît

entouré de fripons. Il y avait donc préjugé, mais de ce préjugé même il faut peut-être se méfier. Malheureusement, il y a des faits devant lesquels il est difficile de ne pas rester au moins perplexe.

D'abord certaines accusations. J'ai dit celles qui, de 1789 à 1791, s'étaient formulées : achat par l'Angleterre, le duc d'Orléans, Mirabeau peut-être, la Cour par l'entremise de Montmorin et de Lessart. Plus tard, ce seront les accusations de tripotages dans les [fonds extraordinaires](#) du Conseil exécutif et de gabegies en Belgique. A ces dernières accusations je m'arrêterai sous peu et ne m'en tirerai qu'avec un grand point d'interrogation. Des premières, j'ai déjà parlé et on sait avec quel souci de ne point me laisser aveugler. Même si nous écartons la dénonciation de l'ambassadeur La Luzerne sur les accointances [anglaises](#) de Danton, même si nous laissons de côté les relations avec le duc d'Orléans qu'à la rigueur on peut expliquer par des sympathies et des desseins politiques, même si nous repoussons l'idée que la partie, peut-être liée une heure entre Mirabeau et Danton, ait comporté nécessairement des rapports d'argent, il reste [l'achat par la Cour](#).

Là encore j'ai fait la part des racontars tendancieux. Duquesnoy, qui écrit un Journal intime, n'est pas suspect de partialité : encore a-t-il pu être trompé. La Fayette revient sans cesse sur l'achat par la Cour comme sur un fait indéniable ; mais outre qu'il se trompe, nous l'avons vu, d'une façon évidente et grossière sur la façon dont fut remboursée la charge de Danton — ce qui tend à infirmer ses autres dires incontrôlables, — il est d'avance récusable, tant il a contre Danton d'évidentes et cuisantes rancunes à satisfaire. La Fayette a cependant eu des ennemis qu'il n'a pas accusés de vénalité.

Bertrand de Molleville a été ministre de Louis XVI, collègue de Montmorin, puis de Lessart ; celui-ci, sortant avec lui du conseil des ministres, lui eût confié qu'il allait, à l'instant, [donner 24.000 livres à une personne qui devait les remettre à Danton pour une motion à faire passer le lendemain aux Jacobins](#). Mais Bertrand écrit sous le coup de la très vive irritation que l'attitude postérieure de Danton a causée aux royalistes. Encore faut-il retenir le fait, quoique, par ailleurs, certains détails manifestement controuvés puissent éveiller nos méfiances. Lord Holland, survenu à Paris quelques mois après, répète ce qu'on lui a déclaré [certain](#) : c'est que Danton, accusé en face par La Fayette de vénalité, [avait avoué avoir reçu de l'argent, mais prétendu que c'était une indemnité pour une place d'avoué \(sic\)](#) et nous savons déjà qu'il avait ajouté, [qu'on donne volontiers 80.000 livres pour un homme comme lui, mais qu'on n'avait pas un homme comme lui pour 80.000 livres](#). Seulement Holland, j'y insiste, répétait ici les propos de La Fayette. Reste encore ce que dit Brissot. Mais Brissot écrivait en 1793, à un moment où Danton lui était odieux et où, sincèrement, il le croyait capable de tout. Quand il se vante d'avoir [vu le reçu des 100.000 écus comptés par Montmorin](#), on reste fort incrédule : où l'eût-il vu ? Dans les papiers de l'armoire de fer ? Mais ils furent découverts en décembre 1792 et dès cette époque une lutte au couteau était engagée par Brissot et ses amis contre Danton, et si le [reçu](#) a jamais existé et se fût trouvé là, ce n'est point une arme qu'eussent repoussée les Girondins, à l'heure où, nous le verrons, ils saisissaient contre leur [ennemi](#) le moindre trait.

Mallet du Pan, à la vérité, parlera comme d'une chose avérée (le 8 mars 1794) des [sommes que Danton a reçues de la liste civile](#), mais Mallet du Pan écrit du milieu émigré où les histoires de Bertrand de Molleville couraient. Et le témoignage du député Hua — fort honnête homme — peut avoir la même source. Enfin on est allé déterrer récemment et j'ai revu aux Archives une déclaration, datée de

floréal an II — deux semaines après la mort de Danton — et adressée au Comité de Salut public, par laquelle cinq citoyens affirment tenir d'un nommé Philippe, d'Arcis-sur-Aube, cousin de Danton, que celui-ci avait reçu 150.000 livres en assignats des frères Lameth — devenus agents de la Cour après 1791. Mais le moment où ce Philippe accusait Danton était celui où chacun donnait avec le plus d'audace le coup de pied de l'âne au lion non plus seulement mourant, mais mort — et avec d'autant plus de violence qu'on craignait, comme ce cousin d'Arcis, d'être compromis par des liens passés.

Nous n'aurions donc que ces sept témoignages, La Fayette, Bertrand, lord Holland, Brissot, Hua, Mallet du Pan et le cousin Philippe, que, à des titres divers, nous pourrions à la rigueur estimer ces accusations bien peu sûres. Mais j'avoue que le témoignage de Mirabeau que j'ai cité dans un chapitre précédent me paraît seul suffire à entraîner sinon la conviction absolue, du moins les doutes les plus graves. Rappelons les phrases intéressantes de la fameuse lettre du 10 mars 1791.

Mirabeau écrit au comte de La Marck — intermédiaire entre la Cour et lui et fort mêlé aux achats de consciences — pour se plaindre amèrement, lui, le grand corrompu, qu'on gaspille les fonds en achats inutiles, et pour preuve de ce qu'il avance, il ajoute : ... *Danton a reçu hier 30.000 livres et j'ai la preuve que c'est Danton qui a fait hier le dernier numéro de Camille Desmoulins...* Puis, sollicitant 6.000 livres destinées à des consciences d'un moindre prix : *Il est possible que je hasarde ces 6.000 livres-là. Mais au moins elles sont plus innocemment semées que les 30.000 livres de Danton....*

Si Mirabeau écrivait à un collègue : *J'apprends que Danton a touché 30.000 livres*, telle phrase serait grave ; mais il écrit à l'agent de la Cour, à un homme informé du fait évidemment. Et il y revient deux fois comme sur une chose indéniable et qu'effectivement on ne voit point, dans les lettres suivantes, La Marck contester. Alors ?

J'ai dit aussi combien me paraissaient étranges deux rapprochements que personne n'a faits et qui sont à faire. C'est d'abord l'aménité avec laquelle Danton qui, le 10 novembre 1790, est venu accabler les ministres devant l'Assemblée, a ménagé Montmorin, considéré par tous comme son bailleur de fonds dès 1789. C'est ensuite le propos de Rivarol, rapporté par Brissot, d'après lequel le célèbre écrivain eût conseillé au roi de gagner les gens des sections *avec de l'argent et des dîners* et qui brusquement me remet en mémoire un passage d'une lettre postérieure de Danton à sa femme qu'il engage à ne se point inquiéter des racontars de Rivarol en décembre 1792, ajoutant : *Tu sais que si, pour servir mieux ma patrie, j'ai couru le hasard d'un dîner (?) avec certaines gens, j'ai si bien travaillé à leur donner le bal que nous sommes complètement quittes.*

De tout cela il ressort que Danton — pour ne nous en tenir qu'à la question de vénalité — a eu des relations avec la Cour. Que celle-ci lui ait donné 500.000, 100.000, 80.000, 30.000 livres, la chose importe peu. On a l'impression nette qu'il a touché quelque chose. Sans doute on a également l'impression que la Cour a été jouée. Garat croyait y trouver une excuse : *Il est possible*, dit-il, *qu'il ait reçu quelque chose ; il est certain que s'il y eut marché, rien ne fut délivré de sa part.* Cette imprudente concession de Garat — très dantoniste d'autre part — achève, à mon sens, de rendre le fait au moins très probable.

D'autres témoignages cependant ont été produits, qui sans doute convaincront plus de lecteurs encore, ce sont ceux qu'est venu verser au procès un adversaire posthume, M. Mathiez. Adversaire oui, mais informé, car les témoignages qu'il invoque sont des actes notariés, des inventaires, des contrats. Et quoique n'acceptant peut-être pas toutes les conclusions qu'il en tire, je dois déclarer dès l'abord, que sur beaucoup de points son dossier me convainc.

Si, dit-il en substance, Danton n'a pas reçu de sommes anormales, comment expliquer [sa fortune](#) ? Car enfin pourra-t-on — en 1794, et dès 1792 même — parler de [la fortune](#) de Danton.

Quelle est, en 1787, la fortune de Danton ? Quelle est-elle en 1794 ? Le premier acte qui nous fixe est le [traité](#) d'office du 29 mars 1787 ; le second, le contrat de mariage du 9 juin de la même année. La charge, on se le rappelle, fut achetée nette 68.000 livres, en y comprenant les frais. Danton l'acheta tout entière à crédit : il s'endetta donc de 68.000 livres — la partie la plus forte, 36.000 livres, étant fournie par une demoiselle Duhauttoir — qui reste personne très mystérieuse. Au contrat de mariage du 9 juin, il déclare pour toute propriété un capital de 12.000 livres, consistant en terres, maisons et héritages sis à Arcis. Gabrielle Charpentier apporte, à la vérité, 20.000 livres de dot — mais sur ces 20.000 livres, Danton rembourse 15.000 livres prêtées par ses futurs beaux-parents. Les 5.000 restant constituent avec les 12.000 d'Arcis — en réalité la seule fortune du ménage — 53.000 livres restant dues aux prêteurs.

Danton jouit de son office pendant quatre ans, les charges ayant été liquidées en 1791, conformément aux décrets de 1790. Une pièce officielle constate qu'il a déposé ses titres le 20 avril 1791 et qu'il lui a été délivré une reconnaissance de la somme de 69.031 livres 4 sous, dont il a donné quittance. [Aucune opposition n'a été faite au remboursement](#) — ce qui prouve qu'au printemps de 1791, Danton avait remboursé toutes les sommes prêtées lors de l'achat de la charge. Il a donc dû, en quatre ans, rembourser 53.000 livres — et encore a-t-il fallu qu'il payât les intérêts, ce qui amène M. Mathiez à majorer le chiffre : il faudrait que Danton eût gagné 60.000 livres au moins.

Certes nous avons été des premiers à reconnaître que Danton n'était pas [l'avocat sans causes](#) que Taine recevait des mains de M. Bos. J'hésite cependant à croire que la charge ait, en quatre ans, rapporté un produit net de 60.000 livres, équivalent à peu près au capital d'achat. Ou alors c'est que Me Huet de Paisy avait fait un prix bien complaisant. Ajoutons qu'il a fallu que Danton vécût et il a toujours vécu fort à l'aise, — qu'il payât loyer, nourriture, honoraires de ses clercs, et autres dépens — ce qui amènerait à conclure que cette charge, vendue, en 1787, 68.000 livres, en avait rapporté une centaine de mille en 1791. Cela nous étonne d'autant plus que Danton, je l'ai dit, n'était point un bourreau de travail.

M. Mathiez, d'autre part, a extrait des *Archives de l'Aube* un inventaire dressé après la mort de Danton, inventaire de ses biens de l'Aube, dont nous nous servons souvent. Dès les mois de mars et d'avril 1791, Danton avait acheté divers biens nationaux pour une somme de 57.500 livres, et, pour 25 300 livres, la maison que désormais il habitera à Arcis, soit 82.800 livres consacrées à ces acquisitions. Et quoiqu'il eût, d'après la loi, le droit de ne payer les biens nationaux qu'en douze annuités, il les avait payés comptant, les 10 et 20 avril. Il avait donc, en avril 1791, 82.000 livres disponibles alors que sa charge n'était pas liquidée. Il a emprunté, répond-on, à son beau-père et l'a par la suite remboursé. Cependant lorsque, le 9 juillet 1791, la reconnaissance provisoire de

sa charge lui fut remise, aucune opposition, je le répète, ne se produisit. Voilà donc, dit M. Mathiez, un homme qui se reconnaissait en 1787 pour toute fortune 12.000 livres, et qui, quatre ans plus tard, a payé complètement une charge d'avocat aux Conseils qu'il a achetée à crédit pour 66.000 livres, et qui a encore trouvé le moyen d'acheter et de payer comptant des immeubles d'une valeur de 82.000 livres, ceci avant que sa charge ne lui ait été remboursée.

A la rigueur, nous pourrions nous arrêter là. Déjà il paraît impossible d'admettre que Danton ait pu, avec ses seuls gains d'avocat, gagner les 140.000 livres environ que révèle — en 1791 — l'état au juste de sa fortune. Même en faisant la part de la dépréciation des assignats dont il a pu payer les biens, le fait reste saisissant. D'ailleurs quand M. Mathiez vient, pièces en mains, nous prouver, qu'arrondissant sa terre, ainsi que je l'ai déjà dit, il a par la suite acheté du bien pour 43.630 livres, je peux ne voir là que l'emploi d'une partie du montant de la charge remboursée et j'en dirai autant du mobilier important dont ainsi que nous le révèlent les inventaires — il a garni ses maisons de Paris et d'Arcis, plus tard celles de Sèvres et de Choisy et que, d'après les chiffres fort bas des inventaires, ventes et enquêtes, M. Mathiez peut estimer au minimum de 28.644 livres. Je préfère arriver rapidement aux conclusions. L'homme qui, en 1787, avouait 12.000 francs de fortune, et a épousé une jeune fille dotée de 20.000 francs, possède à sa mort, sans avoir rempli plus de quelques mois aucune charge légalement lucrative, et sans avoir pu faire dans son cabinet d'avocat des gains exceptionnels, une fortune qui sans exagération s'évalue à 140.000 livres au moins. Notons qu'enfin, lors de son second mariage, une dame Lenoir, tante de l'époux, ajoutera 30.000 livres aux 10.000 un peu maigres que Louise Gély apportera : or Danton, s'expliquant au Club le jour de son mariage sur cette question de contrat, semble avouer que les 40.000 livres viennent de lui ; c'est tout bonnement 40.000 livres (sic) dont il est propriétaire il y a longtemps.

Inutile de faire et de refaire des additions, d'ailleurs peu compliquées. Il saute aux yeux, après avoir réuni toutes les pièces qui constituent ce dossier, acte d'achat et de liquidation de la charge, les deux contrats, les inventaires .et l'énoncé des actes d'acquisition dans l'Aube, que Danton a, en 1794, possédé — au bas mot — 180.000 livres et que ces 180.000 livres s'expliquent mal ou ne s'expliquent pas.

180.000 livres ! s'exclame-t-on. Qu'est cela ? Tout à l'heure ne l'accusera-t-on point d'avoir volé des millions ? Tel fait prouve qu'on prête aux riches d'abord, et, par ailleurs, rien ne prouve qu'il n'ait pas reçu ou pris beaucoup.

Seulement il donnait l'or par poignées. Et voilà qui nous ramène au caractère de l'homme — après cette considérable, mais nécessaire parenthèse de la *vénalité*.

Rien qui paraisse plus contraire aux qualités et même aux défauts de Danton que cette misérable chose, dont certains de nos lecteurs estimeront peut-être que la preuve est faite. Il n'a vraiment pas les traits d'un vulgaire fripon. Ce gros homme jovial et colère, généreux à ses heures et tout d'impulsion, fait mal figure d'aigrefin. Et c'est cependant ce caractère, somme toute désordonné, qui donne de sa vénalité sa vraie explication.

Sans le savoir positivement, je suis persuadé que Danton n'a jamais tenu un compte de sa vie. Là, comme en tout, l'homme ignorait le calcul. Par ailleurs, il aimait à dépenser et il aimait même qu'on dépensât — par une sorte de débordement continu de tout. Par surcroît, dès l'automne de 1789, il s'est

formé chez lui et a grandi une idée, c'est qu'en période de Révolution, tout est permis : il en fera une doctrine générale. Plus particulièrement, il admettra qu'il faut, pour la bonne cause, dépenser beaucoup, sans compter, en prenant l'argent où on le trouve. Là-dessus on vient lui en offrir de la part de la Cour, j'imagine. Recevoir de l'argent du Roi paraissait, depuis des siècles, la chose du monde la plus naturelle ; c'était presque faire une reprise. Une foule de gens touchaient des pensions sans les avoir jamais méritées. Danton dut accepter avec un mauvais sourire : ce serait de l'argent pour l'agitation ; les Tuileries seraient volées. Seulement l'argent de l'agitation et l'argent du ménage se trouvèrent mêlés et il en resta au ménage un peu trop. Plus tard, quand il aura, au gouvernement, de l'argent, énormément d'argent à manier, ce sera la même chose. Ce désordre, compliqué à la vérité d'une totale absence de principes, était augmenté par la gabegie des amis. Nous verrons Fabre attaché tout à l'heure comme une sangsue aux flancs du trésor, de tous les trésors. Les amis de Danton étaient gens de grands besoins : ils pillaient le patron qui se laissait faire en riant. En somme, ce n'est point du tout l'homme qui ouvre la main, et qui, ayant reçu ou pris, la referme précipitamment, puis court porter dans un trou le produit de sa vénalité ou de son rapt. La main ne se refermait pas : il y tombait de l'or, il en coulait presque autant. Parfois il lui en restait. Le miracle, c'est qu'il en soit resté avec des gaillards de l'appétit de Fabre, Robert, Delacroix et les autres. Quand il lui en restait, il se payait probablement de la facile excuse qu'il s'était donné bien du mal, sans gagner beaucoup, à faire avancer la Révolution et comme il aimait la terre, il achetait de la terre, l'imprudent ! ouvertement — cyniquement, disaient ses ennemis, imprudemment, dirons-nous. Et cela encore était de son caractère. En rien il ne savait peser.

L'orateur offrait le même défaut d'équilibre et d'ordre. Danton est un grand orateur si l'éloquence réside dans la fougue de la pensée et dans la vigueur des formules. Danton est un pitoyable orateur si l'orateur est vraiment le *vir bonus dicendi peritus*. En fait, il n'a jamais su composer ni même ordonner un discours et, de personne il n'a été plus vrai de dire que le style était l'homme.

Son grand mérite était dans l'élan. Il abordait la tribune comme d'assaut, s'y carrait, la narine déjà frémissante, et déjà, le bras provoquant se penchait en avant, en pleine discussion avant que d'avoir commencé. Et c'était alors non pas un de ces exordes pompeux, alors presque de rigueur, mais un début ex abrupto. *Non, sans doute, citoyens, l'espoir que donnent vos commissaires n'est pas illusoire. Oui, vos ennemis, ceux de la liberté, seront exterminés ? Pourquoi ?... etc.* Et tout de suite par un trait, un mot frappant, il impose à l'attention le sujet et s'impose lui-même.

C'est alors un discours singulier. S'il est court et virulent, il porte fortement ; mais s'il est long, c'est un mélange étrange de toutes choses, pensées vigoureuses et hautes, et formules oratoires fort banales, images saisissantes, criantes de vérité, et métaphores tout au contraire boiteuses et ampoulées, paroles d'une incomparable noblesse et mots d'une trivialité pénible, observations fines et mordantes et grosses injures, plaisanteries inattendues et tragiques accents. C'est un flot épais qui porte tout et qui, roulant sans ordre entre des rives escarpées, non seulement charrie tout, mais semble sans cesse tout ramener. Car, dans certains discours, Danton se répète et se répète encore à satiété parfois sous une forme identique. Et il est souvent diffus et presque incompréhensible. Mais soudain un éclair troue la nue et illumine le discours.

Ce qui nous plaît chez lui, c'est ce style direct, cette évidente volonté d'appeler les choses par leur nom, fût-ce aux dépens du bon goût ou de la prudence ; c'est aussi cette intervention personnelle dans le discours. Le **moi**, certes, ne lui paraît pas **haïssable**. Si, prenant un homme à la gorge, il le fouaille, lui, de son côté, se livre, se vante, se confesse, parle de son caractère, de sa figure, de son foyer, de sa femme et de ses enfants ; il s'attendrit, s'indigne, s'enthousiasme, et on a la constante impression d'une sincérité, qui parfois va jusqu'à l'indiscrétion. Son style est crûment personnel ; parfois, à la tribune, Danton parle comme il pouvait parler au café Procope, sans aucune recherche de formule oratoire, mais trouvant sans peine le mot qui fait rire ou trembler. N'entendant nullement faire ici Une étude complète de l'orateur, je ne citerai pas les formules dont certaines sont d'ailleurs célèbres et qui, vingt fois, mirent debout, frémissantes et hors d'elles-mêmes, les Assemblées au milieu desquelles elles tombaient comme la foudre, parce que tout chez lui jaillissait des entrailles. Ce que je me bornerai à remarquer, c'est cette disposition naturelle à matérialiser fortement toute idée, à choisir ses comparaisons non dans l'histoire ou la morale, mais dans les choses de la nature : la foudre, l'électricité, la lave, la mer, la montagne, les rochers, les torrents ou les phénomènes de la physiologie. Cela donne un caractère de forte truculence à ces discours et les fait détonner de singulière façon à cette époque où seule se faisait généralement goûter la formule du discours cicéronien.

Aussi bien, son discours, je le répète, échappait-il absolument aux règles de la rhétorique : pas de parties, pas de divisions, aucun plan. Presque tous sont marqués de ce caractère de dualité qui passe ici d'ailleurs de son âme dans son verbe. Non seulement le discours est sans suite, mais manifestement la pensée varie en cours d'expression, se modère ou s'exagère suivant l'accueil qui lui est fait ou les suggestions qui se présentent. En thèse générale, Danton se modère plus qu'il ne s'exalte à la tribune. Il arrive congestionné, les yeux brillants, la main menaçante, fulminant, fulgurant : ce sont alors de fortes paroles et parfois de terribles accents ; puis le voici qui, comme effrayé des orages qu'il va déchaîner, semble se morigéner lui-même et termine par un appel à la modération et à la raison un discours primitivement violent, par une offre de paix une déclaration de guerre.

C'est qu'en réalité, et c'est par là qu'il faut finir, les idées de Danton étaient fort peu arrêtées et ses projets mal assis.

Des idées, il en avait peu et j'ajouterai qu'il ne tenait pas à en avoir beaucoup. Appartenant à une génération d'*idéologues*, il avait certes participé de leur éducation **philosophique** et, plus qu'aucun autre, avait étendu le cercle de ses lectures. Peut-être même est-ce parce qu'il ne s'était pas enfermé dans les philosophes français et s'était évadé de l'antiquité classique, peut-être est-ce parce que — l'inventaire de sa bibliothèque en témoigne — à Ovide, Virgile, Lucrèce et Plutarque, il avait adjoint et probablement préféré Rabelais, Brantôme, Montaigne, Corneille, La Fontaine, Shakespeare, Dante et Boccace, parce que, après s'être nourri de l'Encyclopédie de Diderot et de Rousseau, il avait aussi cultivé Cervantès et Molière, qu'il brisait le cercle, somme toute assez étroit, d'idées où s'enfermait par exemple un Robespierre confit dans le philosophisme et le classicisme ranci. Mais le propre de celui qui, sortant des écrivains de son temps et de son pays, a fréquenté des pensées étrangères, est qu'il apprécie mieux qu'un autre la valeur toute relative de la plupart des *idées*. Le résultat de ses lectures avait probablement été de confirmer le Champenois

dans ses dispositions naturelles au réalisme. Dans la débauche d'*idéologie* que fut — de 1789 à 1793 — la Révolution, Danton fut un grand *réaliste*.

Une situation étant donnée, il en envisage sans aucune peur les extrêmes conséquences : c'est ce qu'il va faire au lendemain du 10 août. Et ces conséquences prévues, il recherche le remède au mal non dans les idées, mais dans les faits qu'il prend corps à corps. On est en Révolution, soit ; cette Révolution commencée, il faudra qu'elle donne à la démocratie ce qu'elle lui a promis, mais rien que ce qu'elle lui a promis, non point cette *égalité impossible des biens*, mais l'égalité des citoyens devant la loi ; et pour briser les résistances, rien ne doit coûter. Doit-on pour cela, bouleverser tout à la fois ? Il ne le croit pas. Il faut de longues transitions. La propriété doit être soigneusement sauvegardée : certes les riches sont des *éponges à presser* dans les moments de péril, parce que, plus que tous autres, ils ont intérêt à ce que la patrie soit sauvée. Mais la propriété doit être déclarée *éternelle* ; car on ne peut fonder *une république de Visigoths*. De même se déclare-t-il hautement libre penseur et je crois qu'il l'est en effet plus foncièrement que l'immense majorité des révolutionnaires ; mais de là à vouloir proscrire le prêtre, il y a, à ses yeux, un abîme. Est-ce par tolérance qu'il ne veut pas de persécution ? Peut-être, mais surtout par bon sens. Le peuple misérable cherche sa *consolation* dans la religion ; la religion l'aide et le soutient, règle ses mœurs et adoucit ses amertumes. Il ne faut point arracher au peuple un bien si précieux. Peut-être un jour — jour lointain — la propagation de l'instruction — il donnera toutes les formules de l'éducation populaire — amènera-t-elle le peuple à se passer de *l'homme consoleur* ; mais, pour l'heure, il le veut maintenir et même entretenir — d'où sa constante et vive opposition non seulement à toute persécution, mais à toute séparation de l'Église et de l'État. Et du peuple croyant, il crie : *Laissez lui cette erreur*. Il ne veut pas qu'on étouffe *la vieille chanson* que, lui, n'entend plus.

Pur opportunisme : Danton est dans le meilleur sens un *opportuniste* et, par là, dix fois plus homme d'État que Robespierre, l'homme aux dogmes. Il eût déjà dit, lui, que les circonstances font sauter les dogmes. Un plan d'instruction publique très démocratique, voilà tout ce qu'il propose pour l'avenir et il se fie au progrès des lumières. Mais, pour le moment, la question n'est pas là ; de 1789 à 1792, elle a été de faire triompher la Révolution, de 1792 à 1794, elle sera de défendre la Patrie. Voilà les deux objets réels auxquels il faut sacrifier les idées même les plus belles, même les plus justes. Les circonstances lui paraissent telles que rien ne doit prévaloir, en de tels moments, contre le salut public. Et lui qui a crié, comme les autres : *Vive la Liberté !* n'aspire, après 1792, qu'à un gouvernement fort, très fort, sans cesse renforcé, Conseil ou Comité qui, appuyé certes sur le peuple — *Soyons peuple ! Il faut être peuple !* répétera-t-il sans cesse —, n'en assumera que plus légitimement la dictature. Seulement telle chose ne devra durer qu'un temps : il faut se hâter de faire une bonne constitution.

Pour l'heure, le grand péril est à la frontière. Au contact brutal de l'étranger un sentiment dominera vite, chez Danton, tous les autres. Comme tant de ses contemporains, il a pu un instant laisser son esprit s'égarer dans les songes de l'humanitarisme : en 1790, il buvait encore *au bonheur de l'univers entier*. Mais il n'est pas l'homme des rêves, et de cet humanitarisme, il s'est promptement dégagé. Le Français foncier qu'il est, tout près de sa terre et venant s'y retremper, s'est tout entier réveillé aux premières menaces de guerre. Et bientôt Danton est avant tout un patriote. L'Humanité, certes, l'intéresse, mais il ne la voit plus que sous l'angle de la France. Telle disposition prend, comme toutes

celles qu'il manifeste, une forme brutale. **Toutes nos altercations tuent-elles un Prussien ?** s'écriera-t-il un jour. Et par les faits, nous le verrons, le Champenois réaliste se trouvera ramené à une idée, une idée traditionnelle, simple, mais essentielle : tout doit tourner au salut et à la grandeur de la Patrie. Alors cette âme de lave se répandra, dans cette voie, au loin et au large. Tout lui paraîtra légitime au service de cette patrie menacée, tout devra concourir à la sauver, la vertu, le vice, l'héroïsme, le crime, l'appel aux âmes et l'achat des consciences, la folie des cœurs au besoin exaltée par la fièvre du sang ; les discours homicides, les négociations secrètes, la force, l'astuce, la violence, tout, à ses yeux, sera légitime, tout fera bloc contre l'ennemi. Et, l'ennemi repoussé, il n'en est plus aux rêves pacifistes de la Constituante : **Pas de conquêtes !** Si, des conquêtes ! pour que fût créée enfin la plus grande France rêvée par vingt générations. Et Danton incarnera ainsi la Patrie, non seulement la Patrie du moment, la Patrie au bonnet phrygien, mais l'éternelle Patrie qui ne connaît ni les régimes ni les hommes, enfin *la Patrie*.

Certes, ce n'est pas un personnage aimable ni en tous points estimable — il s'en faut — que ce Titan à **figure de Tartare**. Mais c'est cependant encore une fortune pour la France que l'homme **porté par un boulet** au pouvoir, à l'heure où tout craque, soit celui-là. Un simple exalté sombrerait avec le pays, un grand calculateur se perdrait dans ses combinaisons. Cet homme musclé et sanguin, cet athlète au cœur de flamme et à l'intelligence réaliste, ce tribun qui fortifie l'homme d'État et qu'inspire le Français, tout en fait — même ses défauts atroces — l'homme de la situation. Il refoulera, ainsi qu'il lui est possible, ses paresse pour ne laisser éclater que sa surprenante force de travail ; il conciliera sa magnanimité et sa brutalité, son audace et sa cautèle, sa jovialité et son improbité même. Tout sera, dans cette âme complexe et trouble, mis au service de la cause. Ses vices mêmes le serviront, cette absence de scrupules qui lui fera répandre l'or tandis que le plomb semble seul parler. Mais ses vertus aussi — car il en a — contribueront à le tenir droit, et un jour il montrera aux trembleurs le foyer, son foyer où près de la femme adorée et des **petits** il a appelé **la vieille mère**, le foyer, pierre d'angle sur laquelle il appuie la Patrie.

CHAPITRE VII

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET LE CONSEIL EXÉCUTIF

AU PALAIS DES MAUPEOU ET DES LAMOIGNON — LA QUEUE DE DANTON — LA PENDULE FLEURDELISÉE — LE TRAVAIL DU GARDE DES SCEAUX — LA CIRCULAIRE DU 19 AOÛT — LA SITUATION — DANTON S'EMPARE DU CONSEIL — TOUT VIENT À DANTON.

DANTON, ministre de la Justice ! La nouvelle avait couru dès la première heure du 11 août. Et lorsque, ce vendredi 11, ce singulier garde des sceaux de France parut à la tribune de l'Assemblée, ce fut devant des galeries bondées d'une populace encore en armes, les mains noires de poudre et peut-être rouges de sang, car on avait massacré toute la nuit. De vifs applaudissements saluèrent le vainqueur.

Citoyens, dit-il, la nation française lasse du despotisme avait fait une révolution. Mais, trop généreuse, elle a transigé avec les tyrans. L'expérience lui a prouvé qu'il n'est aucun retour à espérer des anciens oppresseurs du peuple. Elle va rentrer dans ses droits. Mais dans tous les temps, et surtout dans les débats particuliers, là, où commence l'action de la justice, là doivent cesser les vengeances populaires. Je prends devant l'Assemblée nationale l'engagement de protéger les hommes qui sont dans son enceinte : je marcherai à leur tête et je réponds d'eux.

Quoique la phrase ne fût point très claire, l'Assemblée applaudit. Danton acceptait le rôle que l'Assemblée lui avait destiné : chef populaire, ne paraissait-il point s'engager à brider ceux qu'il avait lancés à l'assaut ?

Vergniaud présidait, qui assurément incarnait plus que Danton l'esprit de l'Assemblée. Président, il avait signé le décret lui conférant les sceaux et, dans sa personne, c'étaient les *Brissotins* qui semblaient pour un instant abdiquer entre les mains du Cordelier. D'ailleurs les royalistes eux-mêmes paraissaient adhérer à cette élection : à la même séance du 11, Vergniaud reçut une lettre du garde des sceaux déchu, le royaliste de Joly, déclarant qu'il aurait voulu remettre lui-même les sceaux à son successeur ; mais le Département ayant mis les scellés sur son cabinet de la place Vendôme, il était réduit à n'adresser que les clefs de l'armoire et des coffres. Le successeur de d'Aguesseau — par ce geste symbolique — semblait presque, lui aussi, investir Danton.

Celui-ci s'était rendu au palais des Maupeou et des Lamoignon — comme écrivait Camille — et les bureaux épouvantés avaient vu, non sans terreur, s'installer ce Cyclope et sa bande. Les bureaux avaient raison de trembler : le nouveau ministre, les circonstances l'obligeant de mettre à la tête de ses bureaux des personnes qui lui sont indiquées par l'opinion publique, va prier ces messieurs de

faire valoir leurs droits à la retraite, ainsi qu'il l'écrira, le 30, au chef du bureau du sceau.

Dans l'ivresse de son élévation, Danton semble avoir voulu faire table rase des choses comme des gens. De son œil terrible, il a fixé la pendule de son cabinet. Une fleur de lis terminant l'aiguille a marqué l'heure du 10 août : une fleur de lis ! Lorsque, le 22, l'horloger Blanchet viendra remonter la pendule, ce singulier garde des sceaux s'avancera brusquement et, d'un coup de pouce, fera sauter l'aiguille. Il y a bien du Danton dans ce geste insolite. Voici que, d'autre part, il a découvert que l'hôtel de la Justice renfermait un calice en vermeil avec sa patère (*sic*), 4 chandeliers d'autel, un crucifix, 2 burettes avec la jatte. On les enverra à la frappe. Et quant aux deux chasubles, Dieu sait où elles iront. Reste — ce qui est plus grave — le sceau lui-même. Un Danton se peut-il servir d'un sceau qui représente l'effigie du roi, séant en son lit de justice ? Dès le 14, le ministre cordelier demande à l'Assemblée d'aviser à remplacer ce sceau, puis de changer la formule de promulgation des lois : car ce n'est point au nom d'un roi qu'un Danton consent à gérer la justice.

Et cependant Louis XVI n'est que suspendu ; mais, aux yeux de l'homme du Dix Août, le roi est déchu, et tous ses gestes, même apparemment puérils, sont destinés à affirmer qu'il tient Louis XVI pour tel. Évidemment, Brutus occupe le fauteuil de Lamoignon.

Que le régime soit changé, nul ne peut en être plus persuadé que les huissiers de la place Vendôme. Quel scandale ce doit être, pour ces gens poudrés à frimas dont certains — car on sait la pérennité des huissiers — ont encore vu les vieux chanceliers de Louis XV, que l'installation du cabinet de Danton.

C'est d'abord le patron lui-même qui, de sa voix tonitruante, fait rouler les jurons, bouscule son monde, affecte un certain débraillement — comme un programme.

Les jeunes Cordeliers sont entrés avec lui à la Chancellerie. Fabre s'est taillé la plus belle part : secrétaire général, il va, de fait, gérer le ministère, et il se le promet bien ; car nul plus que lui ne sait combien le patron est nonchalant entre des crises d'activité, combien aussi les grandes affaires vont l'absorber au Conseil exécutif : avant qu'il soit quinze jours, Fabre n'aura pas seulement les sceaux, mais par abus, la griffe même du ministre. L'abus était d'ailleurs qu'il fût là, avec ses habitudes relâchées d'ancien acteur, sa verve cynique, ses bavardages intolérables, sa facilité de mœurs et ce relent d'improbité qu'il répandait partout où il passait. Camille fut secrétaire du sceau et c'était, à la Chancellerie, un autre genre d'hôte insolite. Il y faisait figure d'enfant. La lettre, où nous l'avons vu révéler avec une si puérile naïveté sa joie d'y être, le peint : avec sa gaminerie de journaliste et ses susceptibilités nerveuses, il était incapable de donner un conseil sensé, mais était, en revanche, capable d'en suivre, de détestables. Subissant l'influence de Fabre, il doublait le suspect secrétaire général et maniait le sceau comme un joujou glorieux. Le gros Robert, qu'à la grande fureur de sa femme, les Roland n'avaient pas voulu employer, s'imposa à Danton. Celui-ci, de son propre aveu, l'avait littéralement tiré de la misère. Il fut fait chef des secrétaires. On lui meubla même un appartement. Pour les meubles achetés pour M. Robert, lit-on dans les comptes de Danton : 2.400 francs. Mais, comme Fabre, il était malhonnête ; l'un trafiqua des chaussures et l'autre des rhums.

D'ailleurs il était forcé que, bon camarade comme il l'était, Danton voulût que chacun fût de la fête et partageât l'aubaine. Tout ce qui avait connu Danton depuis 1789 put venir réclamer sa part, et même avant : comme chef de son cabinet, il prit un ancien collègue aux Conseils du roi, Nicolas Dupont, et naturellement il lui fallut le vieil ami Paré, le camarade du collège de Troyes et son ancien clerc.

Il entendit même, avec des places, calmer des mécontentements et souvent se trompa, étant plus cordial camarade que bon psychologue. Il congédia brusquement les quatre membres du Comité judiciaire [chargés de préparer les discours du garde des sceaux](#) et, avec Paré, il les remplaça par Barère qui était un sauteur, mais dont il convoitait les bornes grâces, Collot d'Herbois qu'il avait souvent heurté et Robespierre dont il devinait qu'il était mécontent. Paré, Barère, Collot acceptèrent. Robespierre, aigri de n'être point dans le fauteuil du ministère, refusa en termes amers cette place de second plan. D'ailleurs la tenue austère que Maximilien entendait garder le garant de cette Chancellerie accommodée au goût de Danton, comme d'un mauvais lieu. Un ministère où Fabre, Desmoulins et Robert menaient la sarabande et que conseillaient Paré, Barère et Collot, sans parler de bien d'autres, lui paraissait suspect. Il n'était pas le seul. L'avis était que Danton, en prenant les sceaux, eût dû [couper sa queue](#).

Le cas était d'autant plus grave que, très réellement, Danton, sollicité par les soucis bien supérieurs du gouvernement, livrait la Chancellerie à ses amis.

Le Dr Robinet affirme que son demi-dieu fut, place Vendôme, d'une dévorante activité : en huit jours, dit-il, 123 décrets furent rendus concernant la justice. Précisément le chiffre même indique à quel point l'on [bâclait](#), selon le mot même de Danton. Pour ce qui est des questions importantes ou délicates, on voit Danton s'en rapporter, avec une docilité insolite chez lui, à l'avis de l'Assemblée, résultat de sa propre insouciance des affaires de son département. Mme Roland me paraît ici dans le vrai : [Danton, dit-elle, s'embarrassait fort peu de remplir les devoirs de sa place et ne s'en occupait guère ; les ennemis tournaient la roue, il confiait sa griffe et la manœuvre se suivait, telle qu'elle, sans qu'il s'en inquiétât.](#)

Tous les huit jours se tenait à la Chancellerie une conférence entre les présidents des tribunaux civils sous la présidence du garde des sceaux. Le 16 août a lieu la 34^e réunion de 1792, la première depuis la révolution qui a, suivant le mot de Desmoulins, [hissé Danton : réunis à sept heures, les magistrats se sont séparés au bout de quelques instants, M. le Ministre de la Justice n'étant pas chez lui en ce moment.](#) Huit jours après, Danton se décida à paraître, mais il passa comme un météore : à la 35^e séance, le ministre survint donc ; Target en profita pour le remercier, au nom des tribunaux parisiens, d'une lettre où le ministre les avait proposés pour [modèles aux autres tribunaux du royaume](#), et pour protester contre une dénonciation d'incivisme portée contre l'un d'entre eux, précisément par la section du Théâtre-Français devenue section de Marseille. Le ministre promit [d'interposer ses bons offices pour prévenir les suites ultérieures de la dénonciation.](#) Puis il se retira — et on ne le vit plus les semaines suivantes. En somme, le ministre avait été, là comme ailleurs, cordial, facile — et pressé.

Il sut qu'on avait critiqué sa gestion : il tint à se défendre du reproche de nonchalance. Le 6 octobre, dans une longue lettre à la Convention, il entendra prouver qu'il a exécuté les travaux d'Hercule, la Chancellerie étant évidemment, avant son arrivée, les écuries d'Augias : il a épuré les tribunaux, fait expédier 800 décrets, etc. Ce plaidoyer même sonne un peu le creux.

En fait, sa qualité de ministre de la Justice ne s'accuse guère bruyamment que dans la célèbre circulaire du 19 août aux Tribunaux. Elle vaut qu'on s'y arrête ici, encore qu'elle soit, beaucoup plus qu'une [circulaire](#) du garde des sceaux, le manifeste du *ministre de la Révolution*. Elle est adressée aux juges : en fait, elle s'adresse au pays auquel il importe avant tout d'en imposer. Et sa circulaire, apologie de la [mémorable insurrection du 10 août... sainte et mille fois heureuse](#), nous livre, ce qui est intéressant, l'interprétation officielle, et d'ailleurs mensongère, de la [mémorable](#) journée par son principal auteur.

Pour la province incertaine, il faut que le Dix août ne soit pas une révolution triomphante de la rue parisienne, mais un coup d'État des Tuileries avorté grâce à la résistance de [la Nation](#) — représentée en réalité par une poignée de Marseillais. La première phrase, à cet égard, est tout simplement un chef-d'œuvre d'audacieuse astuce :

Un vaste complot vient d'éclater dans le château des Tuileries et d'avorter au moment même de son éruption, étouffé par le courage des fédérés des 83 départements et des 48 sections de la capitale. On a détruit les bandes des chevaliers du poignard et l'on a trouvé dans les archives du Château une foule de preuves... des plus noirs complots. Et tous les détails de la journée passent, en un fulgurant éclat : traîtres confondus, payant de leur tête leur scélératesse, presses contre-révolutionnaires brisées, etc. Et alors il entre en scène lui-même. Dans une place où j'arrive par le suffrage glorieux de la Nation, où j'entre par la brèche du château des Tuileries, et lorsque le canon est devenu aussi la dernière raison du peuple, vous me trouverez constamment et invariablement le même président de cette section du Théâtre-Français qui a tant contribué à la révolution du 14 juillet 1789 sous le nom de district des Cordeliers, et à la révolution du 10 août 1792 sous le nom de section de Marseille. Les tribunaux me trouveront le même homme, dont toutes les pensées n'ont eu pour objet que la liberté politique et individuelle, le maintien des lois, la tranquillité publique, l'unité des quatre-vingt-trois départements, la splendeur de l'État, la prospérité du peuple français et non l'égalité impossible des biens, mais une égalité de droits et de bonheur. Et voilà, pense-t-il, la Province libérale et conservatrice rassurée : l'agitateur ne s'est jamais agité que pour la tranquillité publique, le Cordelier du Théâtre-Français que pour l'unité des départements, — et le démocrate n'est pas un communiste.

Alors il se demande si, dans le mouvement de régression que les Tuileries ont entendu imprimer au pays, les fonctionnaires judiciaires n'ont pas leur responsabilité. Ceux que le peuple a choisis, c'étaient des magistrats d'ancien régime que la Cour a pu rallier au despotisme. Tel a été le but des gardes des sceaux qui l'ont précédé, témoin les circulaires contre-révolutionnaires. Vous n'attendez pas de moi, reprend-il, de semblables circulaires.... Quel sera l'organe de la vérité chez une Nation si ce n'est le ministre de la Justice dont les fonctions ont principalement pour objet l'éclaircissement de la vérité ? Devenu cet organe, je la transmettrai aux départements pure, tout entière, et sans ces ménagements pusillanimes que repousse mon caractère et qui ne conviennent point à la dignité du ministère qui m'est confié par une nation de 25 millions d'hommes, la plus libre et la plus puissante de l'Univers.

Dites aux citoyens....

Et c'est alors que, déformés par cet organe de la vérité pure, les événements récents sont présentés de façon à intimider en province non point tant les royalistes purs — il n'en est plus guère — que les modérés et les tièdes, les

fayettistes et feuillants : décrété d'accusation La Fayette que mes prédécesseurs appelaient le chef le plus patriote, trahis par la saisie des comptes de la liste civile les écrivains vendus et scélérats, révélées les relations du roi avec les émigrés de Coblenz, prouvée encore l'intention de la Cour de se baigner dans le sang du peuple la veille du 10 août, car le premier coup de canon devait être tiré du Château. Il fallait aussi, toujours au nom de la vérité pure, dire que c'étaient les Suisses du Château qui, par un infâme stratagème, avaient attiré les fédérés des 83 départements dans la cour du Château et les avaient massacrés — d'où les légitimes représailles contre ces misérables.

Ainsi s'écrit l'histoire officielle au lendemain de toutes les révolutions, et Danton n'est ici qu'un précurseur.

Mais après avoir ainsi retracé, sous une forme extrêmement emphatique, les événements de la Révolution — il y a 210 lignes imprimées, — Danton songe de nouveau qu'il est chef suprême de la justice. Il entend qu'elle s'exerce dans le sens du civisme. L'incivisme de beaucoup de juges a excité de grandes préventions contre les tribunaux. Les juges du VI^e arrondissement de Paris — ici le garde des sceaux n'oublie pas les injures du tribun cordelier — avaient donné le signal de la persécution contre les amis de la liberté, et cet exemple a trouvé tant d'imitateurs dans les départements, qu'il s'est élevé un cri général pour demander le renouvellement des tribunaux.

Peut-être de tels égarements ont-ils pour excuse les circulaires des gardes des sceaux contre-révolutionnaires, mais maintenant que *la vérité des trahisons... brille de tout son éclat*, maintenant qu'ils sont pénétrés et *comme investis de sa lumière*, il faut que les magistrats s'empressent d'éclairer ceux à qui ils sont chargés de dispenser la justice sur ces faits dont *la connaissance leur est transmise ministériellement*. Nous pouvons ajouter : *très ministériellement*.

Tournez contre les traîtres, contre les ennemis de la patrie et du bonheur public, le glaive de la loi qu'on avait voulu diriger, dans vos mains, contre les apôtres de la liberté. *Que la justice des Tribunaux commence, et la justice du peuple cessera*.

Retenons cette formule qui, un jour, sera constamment reprise par Danton pour justifier les massacres de Septembre.

Près de ces juges si évidemment suspects et qu'il désespère peut-être d'amener au civisme par la seule terreur, Danton entend placer un ministère public à poigne. Un décret de l'Assemblée a révoqué en masse tous les commissaires du roi près les tribunaux. Danton écrira, le 7 septembre, à l'Assemblée qu'il importe que les agents qu'on va désigner, pour qu'ils soient vigoureux, puissent être choisis entre les jeunes. *Si l'homme, alors en butte aux nombreuses passions qui l'assiègent, peut quelquefois se laisser entraîner à la violence, n'est-ce pas cette même violence aussi qui entretient le feu de son génie, qui grandit ses idées et qui donne à son caractère cette force et cette énergie nécessaires, surtout dans les temps de révolution ?* Et il demandera qu'on abaisse l'âge compétent à vingt-cinq ans.

D'ailleurs pas d'hommes de loi ! Le 22 septembre, dans une sortie d'une violence inouïe, il criera que, loin de leur réserver l'exercice de la justice, il faudrait pouvoir exclure des nouveaux tribunaux ces *hommes barbouillés de la science de la justice*. On empêchera ainsi de se constituer une *caste judiciaire*, un corps de magistrats. *Ceux qui se sont fait un état de juger les hommes étaient comme les prêtres : les uns et les autres ont éternellement trompé le peuple.*

Ainsi nous avons, grâce à ces trois morceaux de littérature ministérielle, les idées du ministre : pas d'hommes de loi dans les tribunaux ; en attendant qu'ils soient épurés, les magistrats prévenant par des jugements **civiques** la justice supérieure, mais dangereuse du peuple, et, près de ces magistrats terrifiés, de jeunes commissaires à la mode cordelière que **la violence** de leurs passions préparera à **cette énergie nécessaire dans les temps de la Révolution**.

Aussi bien un esprit nouveau règne maintenant dans la Chancellerie de la place Vendôme. Qu'y a-t-il de plus éloquent que ce compte rendu **des cent mille francs touchés par M. Danton, ministre de la Justice**, qu'on trouve aux Archives. Sur les 68.684 livres dépensées où les 2.400 francs de meubles payés au ménage Robert font une bien petite brèche, néanmoins supérieure aux modestes 360 francs donnés **aux veillées des timbreurs extraordinaires**, la grosse somme saute aux yeux : *Remis à M. Santerre pour payer les piques faites dans les sections. Trente mille livres.*

Ainsi c'est au ministère de la Justice qu'on arme l'émeute.

Il est clair que **la maison des Maupeou et des Lamoignon** a changé de maîtres avec Danton et les siens.

Au fond, Danton ne s'était jamais tout à fait pris au sérieux comme ministre de la Justice. Il était **le ministre de la Révolution**, et ce titre, à ses yeux, l'autorisait à tout diriger.

Dans une certaine mesure l'Assemblée, nous le savons, l'y avait encouragé. Ayant décidé que le premier élu tiendrait, au Conseil, une place prépondérante, elle avait porté tout d'abord Danton au ministère par 222 voix sur 285 votants ; Monge élu à la Marine n'avait recueilli que 154 voix ; Le Brun désigné pour les Relations extérieures l'avait été par le chiffre misérable de 91 voix ; Roland, Servan et Clavière ayant été, à mains levées, reportés, d'autre part, à l'Intérieur, à la Guerre et aux Contributions, Danton restait bien le **premier élu** prépondérant.

Il se fût d'ailleurs imposé. **Né homme de gouvernement**, dit Sorel, il se révélait dès le premier jour homme du gouvernement et précisément du gouvernement qu'il fallait. Peut-être à une époque normale eût-il, dans un Conseil des ministres, à ce point détonné qu'il en eût été promptement rejeté. Cette façon de **bâcler** les affaires, de mener tambour battant ses collègues, d'usurper sur leur office, de bousculer les gens et presque les événements, tout ce débordement de pensées fortes, mais souvent brutales, de desseins extrêmes, de boutades offusquantes, loin de l'imposer, l'eût rendu impossible.

Mais on était dans un moment où la crise exigeait un homme extraordinaire, et l'homme semblait bien à la hauteur de la crise. Ses qualités paraissaient précieuses et presque ses défauts. **Le chaos où il opère**, écrit encore Sorel, **est son propre élément ; il s'y débrouille, il s'y retrempe. Il a des hommes pour toutes les places, des décrets pour toutes les affaires.**

Le chaos ! le mot n'est pas trop fort. Jamais, depuis des siècles, pays ne s'était vu dans une passe si critique. La Révolution a, depuis trois ans, tout bouleversé. On a détruit, on n'a encore pu rien créer que l'anarchie. En supposant que Constituante et Législative n'aient voté que d'excellentes lois, le régime nouveau n'a pas eu le temps de se substituer à l'ancien. Tout est en nébuleuse. On a essayé d'organiser une monarchie constitutionnelle : mais ni l'Assemblée ne l'a

faite viable ni la dynastie ne l'a acceptée en toute sincérité. Deux politiques se sont à ce point contrariées que le gouvernement a été partout et n'a été nulle part. A cet égard, la chute du trône éclaircit la situation : tout vaut mieux pour une Nation qu'un gouvernement anarchique, — tout, même un gouvernement frénétique. Le 11 août, la situation est nette : le gouvernement est entre les mains de la seule Assemblée — théoriquement.

Mais ce sont alors d'autres périls. L'Assemblée elle-même n'a plus aucune autorité morale. Elle s'est condamnée à mort en même temps que la monarchie. Car c'est la rue qui l'a rudement contrainte à sacrifier le roi, et tel est le discrédit de ces députés — **des traîtres !** crie-t-on depuis trois semaines, — qu'ils ont dû décréter avec la suspension du roi, la convocation d'une autre Assemblée, de cette Convention qu'on va élire du 4 au 20 septembre. En attendant que celle-ci soit réunie, la Législative **cette Assemblée croupion**, où, sur 750 membres, 300 à peine osent reparaître après l'orage, siégera, mais bafouée par les vainqueurs représentés, eux, par cette Commune dont l'origine insurrectionnelle est à elle seule un permanent outrage à la légalité que représente la Législative. Composée d'agitateurs subalternes et grossiers, cette Commune entend agir en pouvoir non seulement accepté, mais prépondérant, rétablissant ainsi cette néfaste dualité de politiques que la chute du roi semblait devoir faire cesser et tenant en échec le pouvoir régulier, l'Assemblée.

Paris était censé représenté par sa Commune. On sait ce qu'il en faut penser et que Paris même, sous ces **représentants**, tremblait d'effroi plus que d'enthousiasme. En tout cas, la Province frémissait, elle, d'inquiétude et d'indignation. Depuis longtemps, la France provinciale ne marchait plus **au pas**, ainsi que s'exprimaient les purs. Les paysans étaient, depuis l'affranchissement de la terre, satisfaits et la petite bourgeoisie depuis qu'une Constitution était votée. La chute du trône terrifiait la Province. Si elle ne protestait pas, c'est qu'on lui affirmait — nous venons de lire la circulaire de Danton — que c'étaient les Tuileries qui avaient voulu étouffer la Révolution et revenir sur les conquêtes de la Liberté et de l'Égalité. Mais en supposant qu'il y eût à Paris de fermes républicains, il n'en était guère dans les départements. De la Provence à la Normandie, du Lyonnais à la Bretagne, après une heure d'effarement, tout allait se soulever. Dans l'ouest — je vais y revenir — courait déjà le frisson précurseur de l'orage. Le sol où s'engageait le nouveau gouvernement était miné de toute part. Les amis de Marat pouvaient soulever de nouveau le pavé de la capitale ; ceux du marquis de la Rouerie commençaient à agiter secrètement les cantons de l'Ouest.

Tout cela était grave, terrible même pour un gouvernement qui, issu de l'émeute, devait tout à la fois satisfaire ceux qui l'avaient fait et rassurer ceux que l'émeute affolait. Encore eût-il fallu que l'état-major de la Révolution ne fût pas divisé, et il l'était. Dans une heure d'abnégation, les Girondins avaient élu Danton, mais ils le détestaient, tandis que les Jacobins extrêmes eux-mêmes, Marat et Robespierre, ne s'aimaient guère.

Si telle situation eût été alarmante en toute conjoncture, que serait-ce quand le territoire serait envahi, toute une province occupée, la capitale menacée ? Le 20 avril, on avait déclaré la guerre à l'Autriche. La Prusse s'était aussitôt jointe à celle-ci, **l'Empire** bientôt à l'une et à l'autre. Toutes les forces allemandes marchaient contre nous. Et, derrière elles, on sentait l'Europe tout entière prête à les grossir. On avait été honteusement mis en déroute au printemps précédent sur la frontière du Nord. Puis, après quelques hésitations, explicables par les

intrigues internationales, les Prussiens s'étaient portés vers la Lorraine, la menace à la bouche, parlant de courir à Paris et d'y dépecer le pays. Le 19 août, une armée de 80.000 hommes allait franchir la frontière et, en moins d'un mois, faisant capituler Longwy et Verdun et forçant les passages d'Argonne, entrer en Champagne.

Le pis était que, le 11 août, nul n'eût pu répondre de la victoire. La moitié des officiers s'étaient émigrés. Qui pouvait soupçonner de quelle brillante façon ils seraient remplacés ? Les généraux étaient peu sûrs, même ceux qui avaient apparemment adhéré à la Révolution. Quant aux soldats qui, depuis 1789, passaient des actes d'indiscipline aux actes de rébellion, ils semblaient surtout redoutables à leurs propres chefs. Les volontaires de 1791 étaient pleins d'une extrême ardeur, mais encore peu exercés au métier des armes ; ceux de 1792 n'étaient, de l'aveu des chefs les plus optimistes, qu'une tourbe de brigands qui, au lieu de renforcer l'armée, allaient achever de la dissoudre.

L'armée de terre paraissait incapable d'arrêter aucune invasion, les flottes, par ailleurs, s'étaient ruinées d'elles-mêmes ; l'émigration avait, là, à peu près enlevé tous les officiers et l'anarchie dissous les équipages. A l'Espagne et à l'Angleterre, prêtes à entrer en lice, on n'eût pu opposer une escadre sérieuse.

Quant au nerf de la guerre, il était mort. Les finances étaient dans un état effroyable. Les assignats étaient déjà tombés si bas que le producteur préférerait ne rien vendre que de vendre contre ce papier. Plus d'affaires. Les contributions ne rentraient pas. Le trésor était à peu près à sec. On ira jusqu'à dire tout à l'heure que, pour se faire de l'argent, le terrible Danton a été contraint de faire voler par des comparses les trésors du Garde-Meuble, les diamants de la Couronne. Et on le croira.

Ainsi tout se conjurait pour perdre ce pays : anarchie profonde et vieille souvent de trois ans, anarchie dans le gouvernement, dans l'administration, dans les finances, dans l'armée, dans les flottes, dans la rue, dans l'Assemblée ; divorce complet entre l'opinion des provinces et celle de Paris, entre les neuf dixièmes des Français et le nouveau gouvernement ; divisions cruelles entre ceux même qui assumaient les affaires ; et, en face de ce pays, en apparence livré par lui-même, deux puissances militaires de premier ordre, quatre autres près de se joindre à elles et, avant peu, l'ennemi à quatre journées de Paris.

C'est la situation que trouve le Conseil Exécutif quand, le 10 août, à deux heures, il se réunit à [l'hôtel du Ministère de la Justice](#).

Le choix même de la place Vendôme indiquait comment d'instinct les gouvernants allaient vers l'homme de la situation. L'opinion — tout au moins l'opinion révolutionnaire le leur imposait comme chef. Les Roland eux-mêmes, quelques heures subjugués, sinon séduits, le reçurent sans aigreur. A tous, [le Cyclope](#) semblait seul pouvoir forger sur l'enclume révolutionnaire l'arme de la défense. On lui laissa tout, direction de l'opinion, de la guerre, de la diplomatie. Il avouera que [n'ayant que sa voix](#), il avait cependant acquis de [l'influence](#). Le mot est modeste : Roland dit : [terrible prépondérance](#). Elle venait de ce qu'il était fort d'abord — et parmi des faibles ensuite.

Monge était un savant que Condorcet était allé chercher dans son ancienne Académie pour le faire acclamer ministre de la Marine. Mme Roland le traite [d'ours](#) qu'on pouvait faire danser. Croyons avec Sorel qu'il était, comme maint mathématicien, [éperdu dans les réalités](#). Danton le conquiert en lui faisant ses affaires et lui fit peur aussi. A des observations de Roland, il répondra : [C'est](#)

Danton qui le veut : si je lui refuse, il... me fera pendre. Au vrai, Danton, qui eût, évidemment, fait mauvaise figure à l'Académie des Sciences, avait, par contre, plus que lui, la voix qu'il fallait pour commander aux chefs d'escadres.

Servan, lui, n'était point, il s'en fallait, un Monge. Encore qu'il fût trop porté à politiquer, c'était un soldat, apte à faire, sous un bon chef, un excellent commis de la défense. Il n'aimait point les Cordeliers, qui, disait-il, à la place de redoutes apportaient des motions ; mais le patriote qu'il était avait flairé chez Danton le sauveur possible de la Patrie. A Mme Roland qui lui reprochera d'avoir trop cédé à cet homme, Servan répondra que, malade — il le sera en effet après quinze jours d'une vie infernale —, il s'est, par surcroît, laissé intimider par un homme qui avait derrière lui une troupe prête à l'assassiner. Mais cela sera dit pour satisfaire cette dame. En réalité, son patriotisme s'accommodait de celui de Danton et l'on ne voit point qu'il tremblât devant celui-ci.

Le ministre des Relations extérieures, Le Brun, était un journaliste que ses relations cosmopolites avaient recommandé pour le poste, mais que son esprit préparait mal aux grandes vues qu'il fallait à cette grande heure. Danton les avait, je le dirai : Le Brun ébloui, les accepta, et avec elles, les agents que Danton jugeait propres à les servir. Danton, qui frayait avec Talleyrand, apprit vite de celui-ci bien des choses d'Europe que Le Brun, ignorera toujours.

Clavière rentrait dans ses chères finances — si tant qu'il y en eût encore. Ce Genevois, expulsé de sa ville, n'aspirait qu'à se venger en détruisant le gouvernement qui l'avait proscrit. Il suffira que Danton entre dans son idée pour qu'il lui soit acquis.

En somme, ces quatre hommes, tenus pour créatures des Girondins, se soumièrent sans difficultés à un homme dont la main puissante pouvait, à son gré, les soutenir utilement ou les briser brutalement. Aux récriminations de Mme Roland, ils répondront vite : Que voulez-vous ? Il a été utile à la Révolution et le peuple l'aime. Il faut tirer parti de ce qu'il est. En réalité, c'était lui qui tirait parti d'eux après les avoir subjugués.

Restait Roland. Mais Roland était un médiocre, alors mal soufflé par sa terrible femme. Ce pauvre homme était fait pour être dupé. Lui aussi était une manière de savant, ayant collaboré, comme économiste, à l'*Encyclopédie*. Avec sa figure de quaker, il pratiquait un puritanisme pontifiant et aigre, copieux en paroles et incertain devant l'action, discourant quand il fallait courir, tout à fait le pédagogue de la Fable sermonnant l'enfant qui se noie. A cette heure où l'on s'allait noyer, les gens le laissèrent sermonner et se raccrochèrent au bras vigoureux de Danton. La bile que le pauvre Roland s'en fit acheva de le rendre extrêmement ennuyeux et même ridicule. On le laissa écrire des lettres, préparer des homélies, rédiger des circulaires ; et encore avouait-il qu'il ne les faisait pas seul : Ma femme, confiait-il à Barras, n'est point étrangère aux affaires de mon ministère. Je le crois bien : Manon Roland seule les gérait.

Cette femme, naturellement passionnée, d'ailleurs intelligente et noble, avait été habituée, pendant les trois mois qu'avait duré le ministère patriote, à diriger la politique. Son salon était le rendez-vous du parti bordelais — du moins de tout le jeune état-major : Buzot, Barbaroux, Brissot, Gensonné, Lanthenas, Pétion. Ils la vénéraient, l'écoutaient, l'aimaient — quelques-uns d'amour, tous d'enthousiasme. Elle pouvait, par eux, être une force, mais à la condition qu'elle sût les diriger. Le malheur était que, se croyant très homme parce qu'elle rêvait d'être née Spartiate ou Romaine, elle était, au contraire, très femme : toute aux

sentiments et ressentiments — et par là doublement faible. Avec des éclairs de clairvoyance au moment où d'autres erraient, elle était capable de maladroites inouïes quand la passion chez elle parlait. Elle aimait à être adulée : qui ne pliait point le genou devant elle était [un ours](#) et même un patriote regrettable. Égérie du ministère du 23 mars, elle avait présidé les déjeuners où ministres et [leaders](#) de la Législature se rencontraient et mené la lutte contre [Antoinette](#). Depuis la chute de son mari qui l'avait exaspérée, elle avait travaillé contre le trône. Elle n'était pas loin de croire que le 10 août était sa victoire : qui lui en contesterait le mérite et le bénéfice serait un imposteur et un usurpateur. Avec des qualités supérieures à celles des ministres ses amis, de son mari tout le premier, elle avait des défauts qui les annihilait. Une femme plus insinuante, plus retorse, plus maîtresse d'elle-même, eût été, dans sa situation, pour Danton la pire adversaire : peut-être eût-elle pu aussi, en l'amadouant, gagner le [Cyclope](#). Mais elle en avait d'instinct l'horreur et elle obéissait à son instinct. Or cet instinct la guida mal : elle se fit détester de Danton sans le pouvoir arrêter dans sa course qui pliait ou brisait tout.

Les ministres, en se rendant [chez Danton](#) le 13 août, répondaient à sa convocation. Il semblait vouloir transformer son ministère en palais exécutif ; jusqu'au 16 août, on s'y réunit. A cette date, Roland obtint du Conseil, qui n'était peut-être pas encore tout entier conquis par Danton, deux décisions : chaque ministre exercerait à tour de rôle, par semaine, les fonctions de président, et le conseil se réunirait non plus chez Danton, mais aux Tuileries. Et, de fait, il s'assembla quelquefois dans une pièce de l'ancien appartement de Mme de Tourzel. Ce n'était pas avec ces vétilles qu'on arrêtaient l'homme qu'[un boulet de canon portait](#) et il lui importait probablement peu que personnellement, il [n'entrât en exercice de la présidence](#) que le 9 septembre, à la 25e séance. Lorsque Beaumarchais est, un jour, introduit au Conseil pour s'y expliquer sur une affaire qui concerne le département de Le Brun, il va, étant sourd, nous raconte-t-il, se placer près de celui-ci, mais s'apercevant que Danton seul tranche, il vient aussitôt s'asseoir à côté du ministre de la Justice. Il est probable qu'il en fût ainsi de tous ceux à qui le Conseil donnait audience.

C'est Danton qui, le 25 août, rédige la Proclamation du Conseil au peuple français : on y retrouve ses expressions favorites. Elle était d'un style très ferme, ne dissimulant rien des [sacrifices](#) qu'exigeait du peuple [la grande entreprise](#) qui [l'appelait](#). Signalant que l'ennemi, maître de Longwy, menaçait Thionville, Metz et Verdun, pouvait [venir à Paris](#), il ajoutait : [Vous avez des traîtres dans votre sein, eh ! sans eux le combat serait bientôt fini](#). Phrase imprudente qui semblait autoriser toutes les violences encore qu'on recommandât aux citoyens d'être [unis et calmes](#). Le triomphe était assuré. Ne le fût-il point, qu'on devait encore lutter. [Oui, dussions-nous périr en combattant pour la liberté, nous emporterions du moins cette consolante pensée que, tôt ou tard, les efforts du plus magnanime des peuples anéantiront tous les obstacles et tous les tyrans](#).

C'est encore Danton qu'on voit monter, le 28 août, à la tribune au nom du Conseil, [pour entretenir l'Assemblée nationale des mesures que celui-ci croyait utiles pour sauver la chose publique](#) et y formuler les propositions violentes sur lesquelles j'aurai tout à l'heure à insister.

C'est enfin Danton qui, au nom du Conseil encore, viendra prononcer, le 2 septembre, un discours plus célèbre, le fameux [discours de l'audace](#) dont les premières paroles, dignes et presque majestueuses, sont prononcées au nom des [ministres du peuple libre](#).

Les ministres s'en rapportaient donc bien à lui pour les représenter, mais c'est que, réellement, il les faisait décider à sa guise. A lire les récriminations de Roland, on voit que le Conseil délibérait dans la fièvre et l'agitation — à la mode de Danton. Les pâles et secs procès-verbaux que nous a laissés le secrétaire du Conseil, Grouvelle, ne donnent, bien entendu, aucune idée de ces séances tumultueuses. A les étudier cependant, on voit le Conseil, tout d'abord assez humble vis-à-vis de l'Assemblée — et qui reviendra à cette humilité après la démission de Danton —, réclamer tous les droits et assumer tous les devoirs du pouvoir exécutif. Après avoir, le 14, admis qu'il ne faisait que partager avec les représentants en mission le droit de destituer les officiers et de les remplacer, le Conseil montrera, le 28 août, la plus vive impatience à se voir entravé dans ses opérations par les commissaires de l'Assemblée. A son tour, il va en envoyer dans les départements et les armées. Dirigeant de haut la campagne, le Conseil bientôt tranchera du souverain et, couvert par des déclarations publiques plus ou moins illusoires, enverra des ambassadeurs et entendra traiter de la paix et des alliances sans en référer à l'Assemblée, ; on le voit suspendre les directoires des départements un jour et casser leurs arrêtés un autre jour, refondre les escadres, protéger le prince de Monaco et condamner à mort — Clavière est satisfait — la république de Genève, bref s'ériger, en toutes matières, en pouvoir souverain. Mais nous saurions, par Roland, si tout ne nous le faisait penser, que Danton est derrière chacune de ces décisions : le Conseil les homologue simplement et les fait siennes.

Hors du Conseil, par surcroît, tout venait à lui. En province, on le croyait évidemment ministre universel. A tout instant, il faut qu'il renvoie, avec des avis assez hauts, au ministre de l'Intérieur notamment, des lettres que lui adressent des administrations, des municipalités qui vont tout droit à Danton. Rien ne vaut ces petits traits pour faire comprendre quelle jalousie devait ronger ce Roland pour qui sa femme avait, le 11 août, rêvé une place prépondérante et qui se voyait méconnu dans son propre département. Danton avait cependant pensé un instant se faire une alliée de cette belle Manon. Il n'aimait point qu'on se querellât sottement : il tint à causer avec la femme de son collègue, souvent, tous les jours durant les premières semaines, s'en venant, avec son sans-gêne coutumier, lui demander la soupe. Elle-même avouera qu'il était impossible de montrer un plus vif désir de s'entendre avec ses collègues ; mais elle confesse qu'elle le trouvait trop laid, ne pouvant appliquer l'idée d'un homme de bien sur ce visage. Au fond, n'étant peut-être pas à ce point puéride, elle l'estimait plus fâcheux par sa prépondérance que par sa laideur. Elle lui eût pardonné sa figure atroce s'il eût été modeste. Mais la cordialité même de cet homme lui paraissait oppressive. Il offusquait le ménage ; surtout il lui bouchait la voie. Manon fut à coup sûr désagréable ; il vit en elle un obstacle ; il passa outre : qui n'était pas avec lui était contre lui et, d'un revers de sa grosse main, il écarta ce vieillard cauteleux et la reine Coco. Mais lui, si peu rancunier, gardera rancune à la femme dont il osera, sous peu, au milieu des murmures indignés des amis de Manon, dénoncer, en pleine Convention, l'abusives intervention dans les affaires du ministère.

Ce qu'il ne lui pardonnait pas, c'était de l'avoir un instant entravé par de sottises querelles. La France envahie, la Révolution menacée exigeaient qu'on s'unît. Malheur à qui ne le comprenait point. Et puisque sa prépondérance était, de l'aveu de tous, nécessaire pour sauver l'une et l'autre, tant pis pour ceux qui l'entravaient. Il les éconduisit rudement et, loin de se faire plus petit, se carra

plus brutalement dans le Conseil où, incontestablement, il tenait une place écrasante.

Et alors, en face de l'anarchie grandissante et de l'ennemi approchant, Danton, maître de l'exécutif, se jura de sauver, envers et contre tous, la patrie en danger.

CHAPITRE VIII

LA DÉFENSE NATIONALE ET LES MASSACRES

LES VUES DE DANTON — L'INVASION — AFFOLEMENT : DANTON TIENT BON —
L'APPEL À LA NATION — LA TERREUR LÉGALE — DANTON ET LES MASSACRES —
LA DÉFENSE — VALMY — LE VOL DU GARDE-MEUBLE — LA CONVENTION —
DANTON QUITTE LE POUVOIR.

LA situation, nous l'avons vu, exigeait un homme d'État. L'homme d'État se dégageait du tribun. Le programme, conçu au milieu d'une tempête, s'en ressent. Il est formidable.

D'abord ne point trembler — du moins ne s'en point donner apparence. Gouvernement, Assemblée, Commune, peuple de Paris, tout doit rester ferme à l'approche de l'ennemi, ne point sembler douter de sa déconfiture finale et, si l'ennemi doit vaincre et venir à Paris, l'enterrer sous les débris de la capitale. A cette attitude associer la France tout entière de la Révolution, mais la concevoir de telle manière que le plus de Français possible s'y pût agréger. Qui ne s'y agrégerait pas serait tenu pour *ennemi intérieur* et traité en conséquence. Ainsi les poternes de la place assiégée seraient préservées d'un coup de trahison.

Pour que la France fût défendue, assurer au parti révolutionnaire une sorte de dictature, mais appuyée sur tous les éléments patriotes, des monarchistes d'hier qu'il faudra rallier aux amis de la Commune qu'il faudra discipliner. Pour ce — sans sacrifier les amis de la première heure aux ralliés — rassurer la propriété alarmée, ne point pousser à bout les prêtres, promettre une Constitution, mais aussi assurer entre les *trois pouvoirs* : Assemblée, Conseil, Commune, des relations cordiales. En un mot faire l'accord de ' tous les révolutionnaires et, s'il se peut, de tous les patriotes. Cette France unie — artificiellement, provisoirement soit ! mais unie —, l'appeler contre l'étranger, trouver de l'argent, fût-ce par des expédients violents, des soldats, fût-ce par des appels incendiaires. En attendant qu'on arrachât au sol des légions, refondre l'armée en dissolution : pour ce, donner pleine liberté aux généraux en faisant crédit à leur loyalisme, même s'il est suspect, recruter au besoin les hauts officiers parmi des gens peu agréables à la Commune, mais instruits des choses de la guerre, assurer entre les chefs divisés l'accord par une diplomatie savante et rétablir l'unité de commandement. Alors, dans l'exaltation du sentiment patriotique exaspéré, jeter chefs rassurés et soldats exaltés devant le Prussien.

Mais ce Prussien même, s'il est déconfit, le ménager de façon à amener avant tout l'évacuation du territoire pour que soit arrêtée à temps l'explosion menaçante de la guerre civile. Aller plus loin : détacher par des négociations

vivement poussées la Prusse, amie naturelle, de l'Autriche, ennemie héréditaire, et par là disloquer la coalition.

S'efforcer enfin d'obtenir l'alliance anglaise — désormais constante pensée — et, par là, remédier à la ruine de la flotte, impossible à restaurer en une heure.

Et quand, en quelques semaines — car il faut aller vite —, l'ennemi aura reculé, lever l'état de siège national et fonder la République sur le respect tout à la fois de la propriété éternelle et de l'égalité sacrée.

Voilà quel fut à peu près — si tant est qu'il pût être conçu nettement — le plan de Danton. Voilà tout au moins ce qu'il voulut et ce qu'il fit.

Ce plan avait, à la vérité, de terribles à-côté. Pour enflammer cette nation magnanime, pensait l'homme, il fallait certes faire appel à tout ce qu'elle nourrissait de fierté nationale, mais pour terrifier les traîtres, il fallait pousser jusqu'à ses extrémités l'état de siège, jusqu'aux incarcérations en masse, jusqu'aux exécutions exemplaires et, pour s'assurer l'alliance de la Commune, lui accorder la Terreur provisoire. Les hécatombes seraient-elles exigées, le sang des traîtres réclamé par ceux à qui on demandait le leur ? Le sang serait répandu. S'il avait cependant sauvé la Patrie, il serait indifférent à l'homme que son nom fût flétri.

Est-il besoin de dire qu'il n'était pas, à mon avis, nécessaire au salut de la patrie que le plan s'exécutât dans ses conséquences extrêmes. Ce qui reste, c'est qu'en face d'une situation où la perte du pays tenait à un acte de faiblesse, Danton, regardant de son œil terrible les réalités redoutables que j'ai dites, les vainquit pour avoir tout simplement osé les voir. De l'audace ! criera-t-il. Sa plus grande audace fut celle-là : voir !

Cette situation, avant huit jours, semblait sans issue. Nous avons beau ne pas dormir et déployer une activité plus qu'humaine, écrira, le 2 septembre, Mme Roland parlant au nom du Conseil, il est impossible de réparer en peu d'heures l'effet de quatre années de trahison !

Le 11 août, l'armée prussienne était massée à la frontière de Lorraine. Nulle n'était plus redoutée. C'étaient les soldats de Frédéric : leur aspect, autant que leur renommée, inspirait l'admiration et la crainte. Le 19, brusquement, les Prussiens franchirent la frontière à Rédinge, appuyés par un corps autrichien et la tumultueuse armée des princes — les Émigrés. Ceux-ci parlant d'aller à Paris avant peu pendre le Jacobin, les officiers allemands, de leur côté, se donnaient, pour mi-septembre, rendez-vous au Palais-Royal. Cette présomption semblait justifiée : 80.000 hommes pénétraient en Lorraine, mais, au nord, 25.000 Autrichiens et 4.000 émigrés menaçaient Lille, tandis que 17.000 Impériaux et 5.000 hommes de Condé étaient prêts à envahir l'Alsace. A ces 131.000 coalisés, on n'avait pas 80.000 soldats à opposer — et quels soldats ! Dumouriez, lui, ne disposait que d'une armée composite de vieux soldats et de jeunes volontaires qu'il fallait fondre. J'ai dit, dans un autre ouvrage, comment on y allait parvenir. Mais un peu de temps était nécessaire pour que les chefs formassent une armée homogène, disciplinée, entraînée. Dumouriez, du camp de Maulde, Kellermann, de Metz, écrivaient des lettres inquiètes : non qu'ils désespérassent de faire, de ceux qui hurlaient le Ça ira, de bons soldats ; mais le temps !

Le 20 août, Longwy, investi, capitula. Le 2 septembre, Verdun va ouvrir ses portes. Avant huit jours, les Allemands pouvaient être à Paris, avec les Émigrés. Ce serait la fin.

On connut, le 24, à Paris la capitulation de Longwy. Ce fut un affolement. De l'Assemblée aux ministères, un seul cri s'éleva : *Il fallait quitter Paris !* Le parti girondin surtout opinait presque frénétiquement en ce sens. On réunirait la Convention sur la Loire. C'était tout profit, car on échapperait ainsi à la dictature de la rue. Le brave Servan lui-même disait qu'il se fallait réfugier à Blois. A Blois, ce n'était pas assez loin : le Plateau Central, criait Barbaroux, au besoin, la Corse ! Par ces extravagances, on juge de la démoralisation générale. Le député Kersaint, arrivant de Sedan, augmenta encore l'affolement : l'entrée des Allemands à Paris n'était qu'une question de jours. Après une conférence au ministère des Affaires étrangères, Roland sortit si abattu que c'était pitié : Fabre le peint, dans le jardin du ministère, pâle, défaillant, *la tête appuyée contre un arbre* : il répétait qu'il fallait aller à Tours ou à Blois.

Un homme se dressa au milieu des trembleurs et cria : *La France est dans Paris !* C'était Danton. Pour lui la translation était une lâcheté qui perdrait tout. Et il se mit à sacrer, à son ordinaire : *J'ai fait venir ma mère qui a soixante-dix ans, cria-t-il — c'était la vérité —, j'ai fait venir mes deux enfants ; ils sont arrivés hier. Avant que les Prussiens entrent à Paris, je veux que ma famille périsse, je veux que 20.000 flambeaux en un instant fassent de Paris un monceau de cendres, et se tournant vers Roland, il aurait crié : Roland, Roland, garde-toi de parler de fuite, crains que le peuple t'écoute.* De l'aveu de tous les contemporains, il fut superbe de violence, superbe d'entêtement.

Certes lui aussi avait ses arrière-pensées politiques, pénétrant le dessein secret des Girondins et voulant à toute force maintenir dans Paris la Révolution, fille de Paris. Mais — ce qu'on a longtemps ignoré — il avait des informations qui l'exaltaient de crainte non point au cas où l'on resterait, mais dans celui, au contraire, où l'on s'en irait sur la Loire. A ce moment même, le marquis de la Rouerie s'abouchait avec d'autres nobles en Bretagne, et Danton savait, par une source sûre, que l'Ouest était près de prendre feu. Il était clair que le gouvernement quittant Paris, c'étaient les bandes anarchistes dévastant la capitale, mais c'étaient, d'autre part, à coup sûr, les provinces de l'ouest s'insurgeant au nom du roi. Et on irait à Tours, se jeter presque dans les mains des insurgés de demain. Il ne pouvait tout dire, mais il conjura, objurgua, rugit, intimida l'adversaire, convainquit les sincères, rassura les inquiétudes et exalta les courages — et l'on resta. *M. Danton, lit-on dans une lettre du 30, a combattu l'avis qui a été rejeté. M. Danton est peut-être le seul homme capable de s'élever à la hauteur du danger.*

Mais le danger restait instant. C'est alors que le ministre fit décider de nouvelles levées. Surtout il tenait à faire passer dans l'âme de tous la flamme qui réellement le dévorait : le 28 août, il montait à la tribune de l'Assemblée : *Nos ennemis ont pris Longwy ; mais la France ne résidait point dans Longwy. Nos armées sont encore intactes. Ce n'est que par une grande convulsion que nous avons anéanti le despotisme dans la capitale ; ce n'est que par une convulsion nationale que nous pourrons chasser les despotes.... Il est temps de dire au peuple que le peuple en masse doit se précipiter contre ses ennemis. Quand un vaisseau fait naufrage, l'équipage jette à la mer tout ce qui l'exposait à périr. De même tout ce qui peut nuire à la Nation doit être rejeté de son sein, et tout ce qui peut lui servir doit être mis à la disposition des municipalités, sauf à*

indemniser les propriétaires. Et il demanda à l'Assemblée de décréter que chaque municipalité assemblerait tous les hommes qui sont dans son sein en état de porter les armes, qu'elle les équiperait et leur fournirait tout ce qui serait nécessaire pour voler aux frontières.

Le discours fut haché d'applaudissements. Partout il le répéta : rien n'était perdu ; la Nation se lèverait. La Nation se levait. Une aristocrate, Mme de Marolles, va écrire : *Il sort des volontaires de dessous terre*. C'est qu'autour de lui, Danton propageait l'exaltation. Elle atteignait le paroxysme qu'il avait voulu. Les volontaires s'enrôlaient, s'armaient, partaient au chant de *la Marseillaise*. Lorsque commençait le couplet : *Amour sacré de la patrie*, les gens, tombant à genoux, pleuraient. La Nation était dans la fièvre, et de cette fièvre Danton attendait tout. *On ne fait bien la guerre, s'écriera-t-il, que dans l'enthousiasme*. Chacun devait courir au danger. Il est déjà l'homme qui, l'année suivante, au Comité, criera à un député des Pyrénées-Orientales envahies par l'Espagnol : *Tes foyers sont en proie à l'ennemi et tu n'es pas parti encore ! Viens, viens, tu vas remplir tes poches d'assignats et courir nous sauver !* Il devait tenir les mêmes propos aux commissaires qu'il envoyait dans l'Est — quitte à prendre partout des assignats.

Ces commissaires avaient été choisis le 29, ou plutôt Danton les avait imposés. C'est que, dans les départements où ils surveilleraient les levées et aux armées surtout, ils devaient porter l'esprit de Danton. Il fit agréer ses hommes, *un essaim d'intrigants des sections et de brouillons des clubs*, dira Roland ; mais Roland lui-même les accepta. En fait, c'était la fleur des Cordeliers : Fréron, Momoro, Peyre, Parein, Billaud, Clémence, Brochet. Les commissaires de l'Est surtout étaient ses hommes, plus particulièrement Billaud-Varennès, qu'il appellera son *secrétaire*, et Laclos resté par ailleurs l'homme du duc d'Orléans et dont la nomination est ainsi bien intéressante. En général, ces commissaires firent besogne de brutaux plus que d'agents utiles. On s'en plaignit de toutes parts : *Eh f...*, criait Danton, *croyez-vous qu'on vous enverrait des demoiselles !* En réalité, il espérait agiter par eux et, par eux, en imposer. Nous avons la commission du citoyen Brochet, *chargé de faire les réquisitions qu'il jugera nécessaires pour le salut de la patrie*. Ces petits proconsuls assuraient à Danton la dictature, bien au delà de Paris, pour quelques semaines.

C'était encore au nom du *salut de la patrie* qu'il essayait, à Paris, de faire l'union entre les révolutionnaires — partie essentielle de son programme. C'était tâche difficile : les prétentions de la Commune révoltaient l'Assemblée : *notre folle Commune*, va écrire Mme Roland. De cette *folie* le Conseil s'inquiétait et l'Assemblée s'exaspérait. Atteignant le comble de l'audace, la Commune fit, le 30, sous prétexte d'y saisir un journaliste incommode, envahir par ses sbires le ministère de la Guerre. L'Assemblée, aussitôt, décréta sa dissolution. Mais la Commune avait derrière elle les sections, les clubs, la rue. Elle résista. Et l'opinion semblait être *que cette diablesse de municipalité ferait la barbe au Sénat, tant elle avait de vigueur*.

Ce conflit désespérait Danton. Durant ces quinze jours, courant de l'Hôtel de Ville aux Tuileries, il prêchait les concessions réciproques. Cette Commune était son œuvre : il y avait son état-major, sa pépinière d'agents. C'était à elle qu'il demandait de faire surgir du pavé les volontaires de la défense, parce qu'à elle seule, il reconnaissait la *vigueur* nécessaire. Seulement c'étaient des gens terribles. Demandant à l'Assemblée qu'elle usât de mansuétude, le tribun n'osait *qu'insinuer* la modération à l'Hôtel de Ville. Il était persuadé que la seule

dictature de Paris assurerait le salut public : **Le 10 août**, aurait-il dit au Conseil, **a divisé la France en deux partis dont l'un est attaché à la royauté, l'autre veut la république.... Celui-ci, dont vous ne pouvez vous dissimuler l'extrême minorité dans l'État, est le seul sur lequel vous puissiez compter pour combattre.... Mon avis est que, pour déconcerter leurs mesures et arrêter l'ennemi, il faut faire peur aux royalistes.** La Commune lui servait à **faire peur** non seulement aux royalistes, mais aux modérés et à arracher à l'Assemblée les mesures de salut public.

Il s'était, sous son inspiration, organisé, dès le 12 août, une véritable battue dirigée contre les **royalistes**. La populace, mise en appétit par le sang du 10 août, réclamait des exécutions : on ne pouvait voler vers la frontière qu'après s'être débarrassé des traîtres. Chacun savait les massacres proches. Danton pensait peut-être les prévenir en organisant une **terreur légale** qui donnerait satisfaction aux gens avides d'exécutions. Dès le 15, un décret, rendu par l'Assemblée sous son inspiration, avait déclaré que les pères, mères, femmes et enfants d'émigrés seraient considérés comme otages et consignés à ce titre dans leurs municipalités. Le 26, ç'avait été le tour des prêtres, qu'on décidait d'emprisonner. Le 28 enfin, Danton avait obtenu qu'on autorisât les visites domiciliaires qui s'allaient terminer, dans la majeure partie des cas, par l'incarcération.

Le ministre obéissait-il à une frénésie de répression ou au désir de prévenir les exécutions sommaires ? Cette dernière pensée perçait, durant les derniers jours d'août, à plusieurs reprises, dans ses lettres et discours. A l'Assemblée, le 28, il s'était écrié : **S'il faut encore mettre sous la main de la loi 30.000 traîtres, qu'ils y soient mis demain** ; mais dans un document qui ne fut point rendu public, il laisse voir sa pensée : le seul moyen d'empêcher les massacres, c'est de jeter quelques têtes au peuple. Des Suisses avaient échappé au massacre du 10 : ils étaient arrêtés ; on les voulait juger ; ils invoquaient le **privilège** qui ne les rendait point justiciables des tribunaux français ordinaires ; Real, accusateur public, en référa à Danton ; celui-ci, tout en lui annonçant qu'il avait saisi de ce cas son collègue des Relations extérieures, ne dissimulait point son vif désir de voir, en dépit de tous les privilèges, condamner des hommes qui s'étaient rendu coupables du crime de **lèse-nation** en assassinant le peuple, et il ajoutait ces paroles : **J'ai lieu de croire que le peuple outragé, dont l'indignation est soutenue contre ceux qui ont attenté à la liberté et qui annonce un caractère digne enfin d'une éternelle liberté, ne sera pas réduit à faire justice lui-même, mais l'obtiendra de ses représentants et de ses magistrats.** Prophétie de clairvoyant ou menace d'agitateur ?

En fait, il était poursuivi par cette pensée : il faut des exemples. Lorsque, dans la nuit du 31 août au 1er septembre, l'ex-ministre Montmorin eut été acquitté, Danton, frémissant de colère — ou de crainte —, décidait que Montmorin, maintenu en prison, serait derechef jugé et que le commissaire Botot-Dumesnil, accusé, par le peuple, de trahison dans l'affaire où il avait requis, serait également déféré devant les tribunaux. Il poussait ceux-ci à dépêcher les affaires et à prononcer des condamnations. Nous savons que ce singulier ministre de la Justice avait fort peu souci de l'indépendance des juges.

Mais cette **terreur légale**, loin de calmer la populace, la surexcitait. Et cela était fatal. Les phrases mêmes qu'à tout instant, Danton et autres prononçaient, propageaient les bruits enfiévrants. En particulier la proclamation du 25 août, tout en prêchant le calme, n'avait-elle pas crié au peuple : **Vous avez des traîtres**

dans votre sein ! et le 28, Danton n'avait-il pas signalé à la loi 30.000 traîtres ? Dans les milieux populaires, on commençait à dire que, les juges défailant, le peuple se ferait justice.

La Commune, d'ailleurs, voulait les massacres. J'ai dit que, le 1er septembre, la Législative avait enfin décidé la dissolution de l'assemblée rivale. Celle-ci entendait s'imposer et, pour s'imposer, terrifier : elle y devait pleinement réussir. Par ailleurs, les Cordeliers voyaient se préparer en France de mauvaises élections : les massacres seraient d'un admirable effet ; les électeurs modérés se sentiraient avertis. Dans le sein de la Commune, un comité s'allait former qui organiserait le carnage. Tout le monde le savait.

Danton était-il dès lors de ceux qui désiraient et préparaient le carnage ? Très franchement, je ne le crois pas. Était-il de ceux qui n'y voyaient, si j'ose dire, pas trop d'inconvénients et peut-être quelque avantage ? Je le crois par contre. Il voulait le triomphe de la Commune, et la Commune ne s'en tirerait qu'ainsi. Il était candidat aux élections et il désirait de bonnes élections. Il lui paraissait encore que cette armée, qu'il fortifiait, serait tranquillisée et presque reconfortée lorsqu'elle apprendrait, avant de marcher contre les Prussiens, que les ennemis de l'intérieur étaient anéantis. Il ne voulait pas les massacres ; il ne les organisait pas, mais ils ne dérangeaient point ses plans — au contraire. Car dire d'un homme de cette clairvoyance qu'il fut pris au dépourvu, c'est se moquer.

Dans la nuit du 1er au 2, il apprit que la reddition de Verdun aux Prussiens n'était plus qu'une affaire d'heures. Paris allait être cette fois découvert ; l'entrée de Frédéric-Guillaume en Champagne n'était-elle pas certaine ? Et Paris allait être instruit. Danton courut à l'Assemblée où il parut à neuf heures. Que voulait-il ? Surexciter encore l'émotion, mais essayer de la capter dès l'abord, de la diriger vers la défense ? Peut-être.

Logiquement, le ministre de la Guerre eût dû paraître à la tribune. Ce fut Danton qui y monta.

Les premiers mots du célèbre discours furent pour rassurer, tout en excitant : Il est bien satisfaisant, Messieurs, pour les ministres du peuple libre d'avoir à lui annoncer que la Patrie va être sauvée. Tout s'émeut, tout s'ébranle, tout brûle de combattre. Vous savez que Verdun n'est point encore au pouvoir des ennemis. Vous savez que la garnison a promis d'immoler le premier qui proposerait de se rendre. Une partie du peuple va se porter aux frontières ; une autre va creuser des retranchements, et la troisième, avec des piques, défendra l'intérieur de nos villes.

Après avoir couvert d'un geste — qui vraiment est superbe — la déroute qu'il savait certaine, le ministre entend profiter de la circonstance pour exalter cette Commune, la veille proscrite, Paris tenu pour suspect.

Paris va seconder ces grands efforts. Les commissaires de la Commune vont proclamer, d'une manière solennelle, l'invitation aux citoyens de s'armer et de marcher pour la défense de la Patrie. C'est en ce moment, Messieurs, que vous pouvez déclarer que la capitale a bien mérité de la France entière. On applaudit. C'est en ce moment que l'Assemblée nationale va devenir un véritable comité de guerre. Nous demandons que vous concouriez avec nous à diriger ce mouvement sublime du peuple, en nommant des commissaires qui nous seconderont dans ces grandes mesures. Nous demandons que quiconque refusera de servir de sa personne ou de remettre ses armes soit puni de mort.... *Le tocsin qu'on va*

sonner n'est point un signal d'alarme : c'est la charge sur les ennemis de la Patrie.

L'Assemblée éclata en applaudissements. Et, alors, avec un geste qui, dans le cerveau d'un témoin de cette scène, restait présent, frappant après quarante ans : Pour les vaincre, Messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée !

Ce fut, à ces paroles transportantes, une immense acclamation. Comment, écrit le député Choudieu, rendre l'effet que son discours produisit sur l'Assemblée ? Il nous sembla voir en lui un tribun du peuple haranguant les Romains sur la place publique pour les exciter à voler à la défense de la patrie.... *Jamais il ne m'a paru plus beau.*

Ce pendant, l'un des hommes de Danton, Delacroix, transformait en propositions nettes les requêtes du ministre et ces propositions étaient votées : peine de mort contre tous ceux qui, soit directement, soit indirectement refuseraient d'exécuter les ordres donnés et les mesures prises par le pouvoir exécutif. D'après une version de son discours, Danton eût appelé au Champ-de-Mars tous les hommes valides afin de les armer.

Peut-être, sortant de l'Assemblée, espérait-il avoir surexcité l'audace contre les ennemis de la Patrie sans ouvrir les écluses au sang ? Cependant, chez un peuple fiévreux, de telles paroles pouvaient-elles tomber impunément ? En tout cas, elles allaient servir de signal aux massacres.

Le tocsin sonnait, les tambours battaient. Mais, pendant que de bons citoyens couraient au Champ-de-Mars, ainsi que les y conviait le ministre, la Commune déchaînait le massacre. Un comité de surveillance, formé dans son sein et agissant sous l'influence directe de Marat, décidait qu'on allait vider les prisons que, depuis huit jours, la fameuse terreur légale avait remplies.

Le récit a été fait de ces abominables journées où, au bas mot, 1.600 prisonniers furent égorgés pendant que Fournier l'Américain, muni d'un ordre du Conseil, allait chercher, à Orléans, 53 prisonniers prévenus, depuis le 10 août, du crime de lèse-nation et, comme tels, déférés à la Haute Cour séant en cette ville, les emmenait à Saumur par Versailles et là, en cours de route, les faisait massacrer.

A Paris, pendant quatre jours, aucun obstacle n'avait été opposé aux massacreurs. Les députés, après avoir montré une assez vague velléité, non pas de réprimer, mais simplement de se faire informer de ce qui se passait, affectaient de jeter un voile — ce à quoi les engageait Roland lui-même, terrifié. Le Conseil, par la plume de ce pauvre homme, proclamait, le 3, que le peuple terrible en ses vengeances, y portait encore une sorte de justice. Et l'Extrême Gauche se réjouissait, du 3 au 6, de ces journées où le peuple, écrira le député Couthon, a exercé sa souveraine justice. Il n'est pas jusqu'à Condorcet qui ne dût affirmer, pour couvrir la lâcheté de l'Assemblée, que le peuple, naturellement bon et généreux, était contraint de se livrer à ses vengeances. Gorsas, journaliste du parti girondin, avait, le 3, crié : Qu'ils périssent.

Le 5, cependant, Mme Roland écrivait : Danton est sous main le chef de cette horde. Avant même que le sang eût cessé de couler, cette femme passionnée en élaboussait la figure abhorrée de son ennemi.

Elle pose devant nous une question à laquelle bien des historiens, depuis, ont essayé de répondre. Elle est grave : suivant que Danton doit être tenu pour responsable ou non, suivant qu'il l'est plus ou moins, sa figure s'enténébre ou se purifie. Il faut donc s'arrêter à cette question.

J'ai dit qu'il était certainement arrivé, à cette date du 2, au paroxysme de l'excitation. La menace de l'invasion, la griserie même que lui devaient causer ses propres discours, la difficulté extrême qu'il éprouvait à conjurer le conflit — aigu le 1er septembre — entre la Commune et l'Assemblée, de constantes relations avec les meneurs de l'Hôtel de Ville, Cordeliers échauffés, presque tous ses amis, l'inquiétude — peut-être personnelle — que lui causait l'acquittement de Montmorin, le surmenage résultant de quinze jours de travaux qui, accablants pour d'autres, le surexcitaient au contraire, tout s'ajoutait à sa disposition naturelle — brutale, nous le savons, quand elle n'était pas cordiale — pour le porter aux résolutions extrêmes et, disons-le, s'il le fallait, aux exécutions sanglantes. Rappelons-nous ses propos à la tribune, cette hantise de la **trahison** à l'heure où tout était menaçant. Et ce n'était pas tout : tout à l'heure, dans la nuit du 2 au 3 septembre, un homme sera introduit à la Chancellerie, le Dr Chevetel, un de ses vieux amis des Cordeliers qui, devant Fabre et Desmoulins, lui dévoilera toute une trame secrète dont le hasard l'a rendu confident : la conspiration du marquis de la Rouerie qui va avoir comme résultat le soulèvement de l'Ouest dès que l'ennemi sera en Champagne. On se figure facilement l'état d'esprit de l'homme, pendant ces quatre jours. Ces **traîtres** méritent-ils, au moment où ils vont peut-être écraser les patriotes après les avoir pris entre deux feux, qu'on aille, pour protéger leurs frères enfermés dans les prisons, se brouiller avec les **bons patriotes** de la Commune, défenseurs de la Révolution, défenseurs de la Patrie ? Oui, tout prépare Danton, *sinon à ordonner le massacre, du moins à l'agréer.*

Mais n'a-t-il pas été plus loin et n'y a-t-il point prêté les mains ?

Bien des témoignages se lèvent contre lui. Je sais bien que ce sont ceux d'ennemis, mais ces ennemis apportent des faits, des paroles qui ne paraissent point avoir été entièrement forgés. Et d'ailleurs d'autres indices sont à recueillir. On se rappelle le mot à Real — consigné dans une lettre du 1er septembre : **J'ai lieu de croire que le peuple outragé... ne sera pas réduit à se faire justice lui-même.** Ce peut n'être qu'une crainte : oui, mais cette crainte est, sous une forme menaçante, l'aveu que les massacres étaient prévus. Danton ne pouvait donc être surpris. Or, depuis huit jours, il a rempli les prisons de ceux qu'à deux reprises, au moins publiquement, il a dénoncés comme des **traîtres**. **Sans eux, a-t-il écrit, le combat serait bientôt fini.** Si ce n'était pas une excitation au massacre, le mot serait alors d'une imprudence qui toucherait à la folie.

Là-dessus, le 2 septembre, à neuf heures du matin, le ministre vient demander que les bons citoyens se réunissent au Champ-de-Mars. **De quel secours, écrira Thiébauld, témoin de ces scènes, cette agglomération d'hommes au Champ-de-Mars pouvait-elle être à nos armées ? N'a-t-elle pas plutôt pour objet de laisser Paris à la discrétion des chefs de la plus vile canaille et de leur satellite ? Cette question que chacun se posait... fut trop tôt résolue.** Non, disent les amis de Danton : au contraire, le tribun a essayé d'entraîner au Champ-de-Mars le peuple de Paris pour l'empêcher de massacrer. Mais comment un homme de ce cerveau pouvait-il concevoir que les massacreurs allaient, sur un appel auquel rien ne les forçait de répondre, renoncer à leurs affreux projets ?

Il semble, au contraire, à entendre certains témoins, que Danton entrât absolument dans l'esprit qui paraissait rendre *légitime* le massacre : on était, dira-t-il, menacé d'être massacré par les conspirateurs. Au moment où sonne le tocsin annoncé par Danton, Prudhomme court chez le tribun : *On parle d'égorger ! — Oui, nous devons être égorgés cette nuit à commencer par les plus patriotes. — Tout cela me paraît un peu imaginaire, mais enfin quels moyens veut-on employer pour empêcher l'exécution d'un tel complot ? — Quels moyens ! Le peuple, irrité et instruit à temps, veut faire justice lui-même. — Il me semble, objecte Prudhomme, qu'on pourrait prendre une mesure moins violente ! Et Danton répond : Toute espèce de mesure modérée est inutile : la colère du peuple est à son comble : il y aurait même danger à l'arrêter. Sa première colère assouvie, on pourra lui faire entendre raison.*

Là-dessus, la nouvelle se répand qu'on commence à massacrer. Grandpré, collaborateur de Roland, court de l'Hôtel de Ville au ministère de l'Intérieur, où le Conseil exécutif est réuni. Grandpré se heurte à Danton sortant du Conseil — cette fois, c'est Mme Roland qui accuse — et lui dépeint ce qui se passe : il faut protéger certains prisonniers tout au moins. L'autre, *les yeux lui sortant de la tête et avec le geste d'un furieux, s'écrie brutalement : Je me f... bien des prisonniers : qu'ils deviennent ce qu'ils pourront.* Danton rentre à la Chancellerie : il y trouve Brissot, qui, s'il faut en croire maintenant Louvet, se plaint des massacres où *des innocents vont être confondus.* — *Pas un, pas un,* crie Danton. — *Quel garant ?* objecte le député — *Je me suis fait donner les listes des prisonniers et l'on a effacé ceux qu'il convenait de mettre dehors.* — Nous verrons le fait corroboré tout à l'heure.

Ce sont alors des visites diverses : entre autres le Dr Seiffert vient réclamer une répression. *Le peuple français,* lui répond Danton d'un ton de menace, *a ses chefs à Paris. Le peuple de Paris est sa sentinelle. Ce que celui-ci réalise aujourd'hui, c'est la mort de son esclavage et la résurrection de sa liberté. Celui qui tenterait de s'opposer à la justice populaire ne saurait être qu'un ennemi du peuple.*

Le 3 septembre, le Conseil se réunit. Danton apparaît au Conseil *en habit écarlate.* La fermeté de son attitude, écrit encore Prudhomme, *contrastait avec l'anxiété qu'exprimaient autour de lui tous les visages.* Théophile Mandar vient demander, au nom de la section du Temple, qu'on intervienne enfin. *Sieds-toi,* lui dit rudement Danton. *C'est nécessaire !*

Enfin quand, à la fin des massacres, l'avocat Lavaux, contre-révolutionnaire très décidé, se rend chez l'homme qu'il tient pour *l'ordonnateur principal de cette horrible fête* et lui reproche ce qui vient de se passer : *Ceci,* lui répond Danton, *est la justice nationale : ce qui le prouve, c'est que tu respires, c'est que tu es libre, que tu y prends toi-même confiance puisque tu oses te présenter devant moi dans ce moment redoutable. Tu ne t'es pas trompé ; le peuple souverain fait une guerre à mort aux traîtres et non aux opinions.* Quelques jours après, le comte de Ségur rencontre Danton qu'il tient — comme tout le monde pour avoir inspiré les massacres et le lui reproche avec la franchise qu'on se pouvait permettre avec lui. Le ministre, qui chemine à côté du *ci-devant,* se tourne brusquement vers lui : *Monsieur, vous oubliez à qui vous parlez ; vous oubliez que nous sommes de la canaille, que nous sortons du ruisseau, qu'avec vos principes, nous y serions bientôt replongés et que nous ne pouvons gouverner qu'en faisant peur.*

Raconteurs, peut-on dire, calomnies d'ennemis et formulées des mois et des années après, quand l'intérêt de tout un monde était de charger Danton. Je le veux bien, et cependant ces témoignages, après tout, ne sont point concertés et c'est bien le même homme qu'on voit parler, le geste menaçant, amnistiant, en pleins massacres, les massacreurs, les justifiant au moment même où ils massacrent, disant pourquoi ils ont raison de massacrer. Le 29 octobre 1792, l'ex-maire de Paris, Pétion, est à la tribune de la Convention ; il admet que les massacres pouvaient être empêchés : *Mais je dois le dire, parce que cela est vrai*, ajoute-t-il, *plusieurs de ces hommes publics, de ces défenseurs de la patrie, croyaient que ces journées étaient nécessaires*. Et chacun reconnaît Danton que Pétion n'a cessé de voir pendant les massacres. Propos d'ami de la veille devenu l'ennemi du jour, dira-t-on encore, de candidat battu par Danton aux élections, trait perfide d'un homme qui vient de rallier la Gironde. Mais voici qu'un autre homme se lève, c'est ce Prudhomme qui, rédacteur des *Révolutions de Paris*, est encore un patriote à la mode cordelière ; il est inquiet des accusations qui pèsent sur Danton, qu'a formulées Louvet à la tribune, une semaine avant, et que j'ai négligées. Peut-être estime-t-il que Danton a tort, lui, de les négliger. Et toi, Danton, lui crie-t-il le 29 octobre, *tu te tais, tu n'ouvres la bouche que pour désavouer lâchement ton agent subalterne Marat.... Fidèle à notre impartialité, nous te rendrons pourtant justice pour un fait. Tu donnas le contre-ordre qui sauva les jours de Roland et de Brissot*. M. Chuquet fait observer que cette interpellation angoissée, restée sans réponse, est le plus accablant des témoignages.

Peut-être cependant faut-il apporter d'autres présomptions dont le faisceau fera preuve.

A la date du 1er septembre, un notaire de Paris, Guillaume, est sous les verrous depuis le 10 août, accusé d'avoir entretenu des relations avec les *chevaliers du poignard*. Danton connaît Guillaume et désire le sauver : le 1er septembre, il adresse d'urgence une lettre au commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel, le pressant avec une singulière insistance de ne point prolonger la détention arbitraire de Guillaume à la Force : il faut le juger immédiatement ou l'élargir. — La lettre est aux Archives. — A la même heure, Camille Desmoulins fait sortir de la même prison un prêtre de ses amis, l'abbé Lhomond, et Fabre se hâte de réclamer la mise en liberté immédiate d'une de ses anciennes domestiques, enfermée pour vol. S'ils ne prévoyaient les massacres le 11, pourquoi les trois hommes eussent-ils, à la hâte, mis à l'abri ceux à qui ils s'intéressaient.

Aussi bien, consultons la liste des membres du fameux *Comité de surveillance* qui ordonna les massacres : Sergent et Panis sont des amis personnels de Danton ; mais à côté de ces noms, un autre attire notre attention, celui de Desforgues. Ce Desforgues est un des séides du grand Cordelier, c'est l'ancien clerc de son étude, resté son lieutenant subalterne et dont il fera, dans quelques mois, un ministre des Relations extérieures de la République. Comment supposer que ce soit contre les intentions et les instructions de Danton que de tels hommes opèrent ? Et ce pendant, Billaud, qui de tous est peut-être celui qu'après Fabre, à cette époque, Danton emploie le plus volontiers, court les prisons criant *Bravo et Haro !* Enfin tous sont d'accord sur l'attitude de Fabre lui-même, applaudissant à l'événement, et on sait ce qu'est Fabre pour Danton.

S'il est évidemment instruit, heure par heure, des massacres de Paris, Danton semble les encourager tout au moins par une apathie qui n'est point dans la note de son caractère depuis quelques semaines. Mais on sait aussi de quelle façon il accueille l'hécatombe de Versailles.

J'écris : accueille. Car je veux négliger les dires de Fournier l'Américain qui mena l'affaire. C'est probablement pour se débarrasser de sa responsabilité — qui cependant ne paraissait pas lui peser beaucoup — que ce Cordelier, chargé le 2 septembre par Danton, son ami, d'aller arracher d'Orléans les prisonniers d'État, affirmera que, le 3 septembre, un courrier de Paris lui vint signaler les massacres et lui *insinuer d'en faire à peu près autant*. Mais, lorsque les prisonniers, arrivés à Versailles, sont exposés aux pires dangers, Alquier, président du tribunal, court à Paris et tout droit à la Chancellerie. *Eh que vous importe ?* lui aurait répondu Danton. *L'affaire de ces gens-là ne vous regarde pas. Remplissez vos fonctions et ne vous mêlez pas d'autre chose.* — *Mais les lois ordonnent de veiller à la sûreté des prisonniers*, se récrie le magistrat. — *Que vous importe*, répond le ministre, se promenant à grands pas. *Il y a parmi eux de bien grands coupables : on ne sait encore de quel œil le peuple les verra et jusqu'où peut aller son indignation.* Et il tourne le dos à Alquier.

Les prisonniers furent, à Versailles, massacrés le 9 au soir. Fournier vint à Paris rendre compte de l'événement. On a toujours dit que, reçu par Danton, avec ses hommes, il fut par lui félicité : *Ce n'est pas le ministre de la Justice, c'est le ministre de la Révolution qui vous félicite*, se serait écrié le terrible garde des sceaux. On a contesté l'authenticité du mot : Fournier n'en dit rien. Ce qui est acquis lorsqu'on a dépouillé, aux Archives, le dossier de cette affaire, c'est que Fournier fut largement payé ainsi que sa bande ce qui n'indiquait évidemment point qu'on fût mécontent de leurs *services*. Et cela est déjà bien grave — pour tout le Conseil d'ailleurs.

Enfin un dernier fait à la charge de Danton reste à rappeler. Au lendemain des massacres, une circulaire était envoyée, *Compte rendu au peuple souverain*, où les massacreurs osaient se livrer à une apologie de leurs hauts faits, dans le but avoué d'entraîner la province. Or la circulaire parvint aux sociétés jacobines *sous le contresing du ministre de la Justice*. Je lis dans les procès-verbaux des Jacobins de Rouen cette simple mention : qu'on a reçu *de Danton, ministre de la Justice*, le *placard officiel* intitulé *compte rendu au peuple souverain*. Nous savons que Fabre, qui n'a cessé de jouer aux côtés de Danton le rôle d'un mauvais génie, avait la griffe du ministre : il est probable qu'il l'a apposée, sans l'autorisation de son *patron*. Et cependant, à y bien réfléchir, c'était une bien grosse affaire pour Fabre que celle-là. Admettons que Danton n'en a rien su : il fallait, en tout cas, que le secrétaire général fût bien sûr de ne pas être désavoué, et cela aussi n'est point sans gravité.

Le mieux qu'on puisse admettre, en thèse générale, est que Danton a vu sans indignation et laissé sans répression le massacre des prisonniers *royalistes*. Trois ministres de Louis XVI étaient tombés, Montmorin à Paris, de Lessart et d'Abancourt à Versailles. On liquidait le passé. Pourquoi Danton, dès lors, a-t-il évidemment voulu sauver un ancien constituant, Adrien Duport ? Le fait est, qu'arrêté à Melun, Adrien Duport, ami de Lameth, fut manifestement de la part de Danton l'objet d'une spéciale attention, mais fort heureusement pour lui cette fois. Il empêcha son transfert à Paris et finit par le faire élargir, n'hésitant point à heurter en cette circonstance Marat qui, furieux de ce qu'on lui arrachât une proie, accusa Danton de trahison. Une altercation très violente se produisit

même entre les deux hommes, qui se termina par une réconciliation et même par une embrassade que Danton dut subir — *sauf à se laver ensuite*, ajoute Michelet. L'incident, en somme, indique ou que, pour certaines raisons, Danton entendait encore ménager tout un groupe où les Lameth tenaient une place importante, ou que, vraiment, après ces dix jours de massacre, il commençait à être écoeuré de cette débauche de meurtre — ce qui n'est pas impossible.

Ce qu'en réalité Marat ne pardonnait pas à Danton, c'était d'avoir couvert de sa forte personne des gens que, peut-être plus que les royalistes, l'*Ami du peuple* avait compté atteindre, comptant faire ainsi d'une pierre deux coups : c'étaient Brissot, Roland et leurs amis. Il est aujourd'hui prouvé que la Commune avait entendu purger, après les prisons, l'Assemblée et le Conseil. Pour certains meneurs, ces massacres étaient une monstrueuse manœuvre électorale. Collot d'Herbois ne le dissimulera pas : c'étaient les Girondins qu'on voulait écarter — dût-on aller jusqu'à les égorger. Le 3, une bande envahit le ministère de l'Intérieur avec un mandat d'amener contre Roland, que Danton intercepta et brûla. Il voulait encore faire l'union des éléments de Gauche et en tout cas n'était nullement disposé à laisser arrêter un de ses collègues — fâcheux précédent. *Savez-vous*, dit-il à Pétion le 3, *de quoi ils se sont avisés. Est-ce qu'ils n'ont pas lancé un mandat d'arrêt contre Roland ? — Qui cela ? — Eh ! cet enragé comité ! J'ai pris le mandat. Tenez, le voilà, mais nous ne pouvons laisser agir ainsi ! Diable ! contre un membre du Conseil ! Je vais les mettre à la raison !*

En fait, il commençait évidemment à s'effrayer. Dès le 2, il avait empêché le départ pour la province des commissaires que l'Hôtel de Ville y dépêchait afin de propager les massacres. Et le 7, il informait l'Assemblée qu'il avait donné des ordres pour qu'aucune personne arrêtée aux environs de Paris ne fût transférée dans la capitale.

Les défenseurs de Danton font naturellement grand état de ces derniers traits. Ce sont des preuves, disent-ils, que, loin d'avoir désiré les massacres, l'homme a voulu les modérer, à coup sûr qu'il les désapprouva. C'est être, à la vérité, plus dantoniste que Danton. Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient au mot — peut-être inauthentique — au duc de Chartres : *C'est moi qui l'ai fait*, tenons-nous-en aux propos officiels. Dès le 29 octobre, il sablera sur le sang : les massacres n'étaient que *la suite de cette commotion générale, de cette fièvre nationale qui a produit les miracles dont s'étonnera la postérité*. Le 21 janvier, il les proclamera l'œuvre *d'un peuple qui n'avait jamais eu justice des plus grands coupables*. Et ce n'est que le 10 mars qu'il se décidera à avouer que, de *ces journées sanglantes, tout bon citoyen à gémi*.

En somme, je crois, connaissant le caractère de Danton et sa politique en cet été de 1792, discerner à peu près quelle fut son attitude. Il ne *voulut* pas les massacres en ce sens *qu'il ne les prépara pas de sang-froid. Il les prévint*, le fait est certain, et ne *les voulut point prévenir* parce qu'il lui parut qu'ils pouvaient contribuer à surexciter encore la fièvre patriotique, à satisfaire la Commune qui était l'appui essentiel qu'il voulait garder, à faire taire en province les mécontents, à étouffer par la terreur toute tentative d'agitation dans l'Ouest. Lorsque, du 2 au 5 septembre, on massacra d'abominable façon dans les prisons les royalistes et les prêtres, *il entendit non seulement ne point réprimer, mais empêcher qu'on réprimât*. Pensant bénéficier — le mot est affreux, mais je le crois juste — des massacres pour s'imposer encore, il ne lui déplut point de paraître les diriger ou tout au moins les approuver : d'où son attitude devant

Prudhomme, Brissot, Roland, Lavaux, Alquier et plus tard même Ségur. Lorsqu'il vit que la Commune entendait étendre à des **patriotes**, tels que Brissot et Roland, les **mesures de répression**, *il fit avorter cet essai anticipé de révolution anti-girondine* qui ne cadrait ni avec ses plans d'union républicaine ni avec ses projets de défense nationale. Inégal, fantasque, accessible, par accès, à la pitié et **prenable aux entrailles**, dans le moment même où il approuvait et favorisait le massacre, il sauva des têtes. Et vers la fin de cette abominable semaine, il pensa que c'en était assez. Le coup étant fait, enfin, il n'entendit nullement le désavouer. Au contraire, il lui apparut que la terreur qu'inspiraient ces massacres profiterait à celle qu'il aimait parfois à inspirer. Et puis, n'aimant point à passer pour timide, il préféra presque paraître avoir **fait** faire, que de se donner l'apparence d'avoir **laissé** faire.

En dernière analyse, s'il n'est point **coupable** des massacres, il en a, non sans beaucoup de raisons, assumé la **responsabilité**, et on ne saurait en toute justice l'en décharger.

Suite de cette commotion générale, de cette fièvre nationale qui a produit des miracles, va-t-il s'écrier pour excuser, justifier les massacres. De fait, le souci de la défense l'enfiévrerait jusqu'au paroxysme. Danton avait appris, le 3, la capitulation de Verdun. Le roi de Prusse poussait ses avant-gardes vers l'Argonne ; Dumouriez jurait bien de défendre **ces Thermopyles** et on comptait que l'armée de Metz pourrait, à marches forcées, en tournant l'Argonne vers le sud, rejoindre derrière ces Thermopyles l'armée de Sedan. Mais celle-ci était encore en désarroi, et Kellermann, avant de quitter Metz, devait remédier, lui aussi, à mille lacunes.

Par ailleurs, les nations restées neutres accentuaient le caractère hostile de leur attitude. L'Angleterre, l'Espagne rappelaient leurs ambassadeurs. Le cercle se resserrait autour de nous. L'entrée des Prussiens en Champagne serait peut-être le signal de la curée. J'ai dit comment, par surcroît, dans la nuit du 2 au 3, Danton avait reçu la visite de son ami Chevetel à qui un hasard avait livré le secret de la conspiration bretonne : l'entrée de Frédéric-Guillaume à Châlons était également là le signal attendu. Il fallait à tout prix retarder le soulèvement de l'Ouest, essayer de retenir l'Angleterre, arrêter le roi de Prusse.

Chevetel fut renvoyé dans l'Ouest. Loin de dissimuler ses relations avec Danton, il les ferait connaître, mais en ajoutant que celui-ci, entendant secrètement sauver le roi — ce qui, nous le verrons, n'était point absolument mensonger —, conseillait de ne le point perdre par un soulèvement prématuré. Chevetel, jouant admirablement ce rôle équivoque, entrava secrètement les plans de la Rouerie et fit échouer dans l'œuf l'insurrection.

En ce qui concernait l'Europe, Danton s'efforçait, suivant l'expression de Sorel, de **ramasser les fils**. Il avait, dès le 11 août, vu Talleyrand, revenu, le 20 juin, d'Angleterre et s'était fait instruire par lui de l'Europe. Il avait par ailleurs, obtenu de lui qu'il rédigeât une circulaire aux cabinets où le 10 août était **expliqué**, simple révolution intérieure qui ne pouvait alarmer personne, et l'Angleterre moins que toute autre. Talleyrand aidant, le ministre de la Justice était, à la fin d'août, plus au courant que Le Brun des relations extérieures ; il communiquait avec les agents et se faisait livrer, avec la direction des affaires, l'emploi même des fonds secrets de la diplomatie. Ce n'est point pure hypothèse : M. Frédéric Masson a découvert et publié un compte que je trouve fort éloquent

: *Avances à M. Danton* ; il en résulte que 148.000 livres, des Relations extérieures, ont passé des mains de Le Brun dans celles de Danton, destinées probablement à acheter des étrangers.

Devenant tous les jours plus réaliste, il ne songeait guère, en dépit des grandes phrases, à faire [la grande guerre des despotes](#). Il eût bien voulu ne trouver en face de lui que le [tyran de Vienne](#) — tout au plus l'Espagne. Mais contre l'Autriche, il rêvait de retourner la Prusse et contre l'Espagne d'employer l'Angleterre — rêves en apparence insensés à cette heure. L'Angleterre était pour lui la puissance à gagner avant tout. Il aimait ce pays, frayait avec quelques libéraux, ne désespérait pas de les voir rentrer aux affaires. En attendant, il fallait éviter toute rupture. Lord Gower parti, il eût été logique qu'on rappelât Chauvelin, notre agent à Londres. On l'y laissa et, en attendant qu'on y renvoyât Talleyrand, Danton décida d'adjoindre à Chauvelin un homme à lui, Noël. C'était un agent du [secret de Danton](#). N'avoue-t-il pas lui-même, dans une de ses lettres, que c'est devant Danton qu'avant de quitter Paris, il [a mis son âme et sa vie à nu](#) ; et d'ailleurs les lettres du 14 septembre et du 4 octobre au [cher maître](#) montrent que Danton, plus que Le Brun, dirigeait l'agent de Londres auquel, par surcroît, le ministre de la Justice adjoignait encore son propre neveu d'Arcis, Mergez. Ces agents, à la vérité, étaient trop peu prestigieux pour mener à bien une mission compliquée. Or il s'agissait (le problème financier était angoissant) de négocier un emprunt qui aurait pour gage Tabago offert à l'Angleterre. On rassurerait aussi celle-ci au sujet des Pays-Bas ; on laisserait entendre qu'on se pourrait partager l'Amérique espagnole où soufflait la révolte. Talleyrand consentit, il est vrai, à aller couvrir de son prestige toute cette petite bande ; mais, au fond, il ne cherchait là qu'un prétexte à s'évader de Paris et ne fit pas grand'chose. Tout ce qu'on put obtenir fut de retarder, en amusant le tapis, pendant quelques mois, l'entrée en lice de l'Angleterre.

C'était quelque chose, car, pendant que l'Ouest ajournait et que l'Angleterre hésitait, on avait eu le loisir de conjurer les grands dangers.

Plus que chez Le Brun encore, c'était chez Servan que Danton passait ses journées : [J'ai été autant](#), s'écriera-t-il tout à l'heure, [l'adjudant général du ministre de la Guerre que ministre de la Justice](#). En fait, il [talonnait](#) Servan et son principal collaborateur Lacuée de telle façon, que la guerre était entre ses mains. En relations étroites avec Dumouriez, il pesait sur le choix des officiers, d'ailleurs de la plus éclectique manière, car, plaçant quelques Cordeliers, c'était lui qui, d'autre part, imposait à Servan le brave Frégeville, aux antipodes du jacobinisme ; la largeur d'esprit lui paraissait ici une exigence du patriotisme.

Par surcroît, voulant se mettre en contact presque personnel avec les armées de l'Est, il y dépêchait agent sur agent, Billaud, Westermann, Fabre lui-même. Dumouriez acceptait de bonne grâce les hommes de Danton : [Billaud](#), écrira-t-il le 18 septembre à Servan, [ne m'a quitté ni jour ni nuit](#). Par ailleurs, l'aide de camp de Kellermann tenait Fabre au courant des opérations du général. C'était enfin Laclos qui avait, par ses rapports, déterminé Danton à débarrasser les armées du vieux maréchal Luckner en train, s'empêtrant, d'empêtrer les autres. Quand Dumouriez écrit à Servan, il a soin d'en prévenir Danton. Celui-ci, somme toute, tenait plus que son collègue les fils des armées de l'Est et l'[adjudant général](#) primait le ministre de la Guerre. Tel fait ne le grisait pas ; il était trop intelligent pour tomber dans le travers ordinaire des avocats conducteurs d'armées : l'avocat n'entendit point se faire stratège. Il ne gêna de ses conseils ni Dumouriez ni Kellermann : il dira lui-même qu'il [connut](#) leurs plans, mais [ne](#)

se mêla de la guerre que sous des rapports politiques. Il entendit surtout donner confiance aux généraux en leur en témoignant — très cordialement.

Le roi de Prusse semblait, par ses atermoiements, laisser à tous le temps de se retrouver. L'outrecuidance même de l'ennemi nous sauvait : la proie semblait si sûre que les Alliés croyaient pouvoir choisir leur heure. Or la Prusse, redoutant l'Autriche, craignait constamment d'être jouée : on allait partager la Pologne, et Frédéric-Guillaume ne s'engageait en France qu'en retournant la tête vers la Vistule. Le généralissime duc de Brunswick n'était pas homme à le presser : ce philosophe faisait avec répugnance la guerre à la nouvelle France ; les soldats, enfin, n'entraînaient pas les chefs ; ils se démoralisaient devant l'attitude des populations lorraines qui leur tenaient tête. Les Prussiens craignaient, l'Argonne franchie, d'être coupés de leurs derrières. Le temps détestable et la dysenterie achevaient de refroidir l'ardeur des plus vaillants.

Les excitations venues de Paris avaient au contraire porté au comble l'enthousiasme des troupes françaises, et lorsque les Prussiens se décidèrent à forcer l'Argonne, le 17, ces quinze jours, bien employés par Danton et les généraux, avaient suffi à changer la face des choses. Dumouriez avait reçu des renforts et surtout du réconfort ; Kellermann, de son côté, sorti de Metz, gagnait à grandes journées la Champagne par Bar-le-Duc. L'Argonne ayant été forcée le 18, on sait que les deux armées s'affrontaient, le 20, au plateau de Valmy, et comment tenu en échec, l'ennemi, subitement, parut atteint de paralysie.

Rien ne pouvait mieux arranger Danton que le combat de Valmy : il rêvait, nous le savons, de s'attirer la Prusse, de la tourner contre l'Autriche : le roi déconfit lui plaisait plus que le roi écrasé. Ce furent ses agents personnels qu'on vit, dès le lendemain, négocier avec le camp prussien. Westermann s'y porta le premier : il insinua que le Conseil, composé de gens raisonnables, n'entendait point faire une guerre folle. Il amorça la négociation, attira le Prussien Manstein au camp français et, le 25, il apportait à Danton des propositions de paix — à la vérité subordonnées au sort qu'on ferait à Louis XVI. C'était un point énorme pour Danton que l'envoi de Manstein. Le roi de Prusse consentant à entrer en rapports avec les hommes du Dix Août, c'était l'Europe s'inclinant déjà — si peu que ce fût devant le fait accompli. Il est vrai que le roi de Prusse demandait la restauration de Louis XVI. Or la Convention — nous y reviendrons — s'était réunie le 21 et avait proclamé l'abolition de la royauté. Danton, si désireux qu'il fût de négocier, ne voulait point se compromettre : ostentatoirement, le Conseil déclara que la République ne pouvait entendre aucune proposition avant que les troupes prussiennes eussent définitivement évacué le territoire français. Mais, cette déclaration intransigeante ayant été, au milieu des applaudissements, lue par Danton à la Convention, celui-ci, dans la nuit même, expédiait ses deux agents, Westermann et Benoît, pour négocier de plus belle. C'est ainsi qu'on est forcé de gouverner en face d'une Assemblée. La négociation ne réussit qu'en son plus pressant objet. Danton avait espéré faire de l'ennemi un allié. Le roi de Prusse se déroba — mais il s'en alla.

On le laissa s'en aller sans trop l'inquiéter. Les Prussiens repassèrent l'Argonne, abandonnèrent Verdun, puis Longwy et, sans coup férir, repassèrent, quinze jours après, la frontière. Le territoire était évacué comme par miracle.

Le fait parut avec raison non seulement miraculeux, mais doublement miraculeux. Que le roi de Prusse, après un combat peu important, eût battu en retraite sans même essayer de laisser des troupes dans les villes occupées, que, par ailleurs, les généraux français n'eussent point tenté, en le talonnant, de

changer sa retraite en déroute, c'étaient là deux événements si singuliers que chacun en voulut chercher l'explication.

Les émigrés exaspérés accusèrent Brunswick de s'être laissé acheter par Danton ; on donna le chiffre — ce qui ne coûte jamais — : trente millions. Où les eût-il trouvés ? Fort simplement, répond-on : en faisant forcer le Garde-Meuble et piller les diamants de la couronne.

Cette étrange histoire du vol du Garde-Meuble est une des [ténébreuses affaires](#) de l'Histoire. Je sais bien qu'elle sembla éclaircie assez vite : on retrouva et traduisit devant les tribunaux les bandits qui, audacieusement, du 13 au 16 septembre, avaient pillé l'hôtel du Garde-Meuble et les trésors qui y étaient bien négligemment déposés : 25 millions de bijoux dont, le jour de la découverte, il ne restait pas un demi-million. J'ai repris aux Archives le dossier de l'affaire : il ne s'y trouve pas trace de Danton ; ç'avait été simplement un magnifique exploit de brigands qui prouve simplement l'extrême anarchie qui régnait à Paris. Il est peu croyable que, s'il s'était agi de comparses, les voleurs, qui furent condamnés à mort et exécutés, n'aient point dénoncé ceux qui les avaient fait piller. On retrouva d'ailleurs les diamants avant qu'ils eussent pu être liquidés.

On comprend pourtant que le pillage, pendant plusieurs jours consécutifs, de ce trésor magnifique précisément déposé à quelques pas de la Chancellerie, ait paru singulier. Mme Roland va plus loin et précise : Fabre étant venu, le matin du 17, lui conter d'un air fort troublé, l'aventure, elle devina en lui un voleur [qui venait voir s'il n'était pas soupçonné](#). A la vérité, lorsque l'honnête Roland s'écria : [Comment le sais-tu ?](#) elle ne put que faire des suppositions. [Comment ! un coup si hardi ne peut être que l'ouvrage de l'audacieux Danton : j'ignore si cette vérité sera mathématiquement prouvée, mais je la sens.](#) Elle dut, comme souvent, [sentir](#) un peu vite. Roland la crut, à son ordinaire : dans une note qui existe dans les papiers saisis chez Brissot, il est dit que le ministre de l'Intérieur attribua le vol aux gens qui, ayant ordonné le massacre, voulaient payer les massacreurs. Tout cela me paraît assez fantasmagorique. Mais il est singulier que le bruit ait trouvé créance. C'est qu'on croyait Danton capable de toutes les audaces.

Paya-t-il Brunswick ? Cela est tout aussi douteux. On avait donné deux millions au Conseil pour dépenses secrètes qu'on s'était partagés. Danton — j'y reviendrai — s'était fait, après le partage, accorder par les autres ministres, sauf Roland, de très fortes sommes dont l'emploi resta mystérieux. Mais Danton eût-il eu entre les mains la presque totalité des deux millions — ce qui n'est pas — que la somme eût été encore bien petite pour acheter un prince allemand, si modeste fût-il. Ou estimé-je en ce moment trop haut une conscience princière ? Je dois cependant signaler que, si les ennemis de Danton dénoncèrent aussitôt le marché, des amis l'admirent : dans une lettre du 4 octobre où il réclame de l'argent à Danton, Noël semble penser qu'on a dû dépenser des millions pour acheter la retraite des Allemands. [Faisons un pont d'or à l'ennemi](#), écrit-il hardiment à Danton, [cette maxime de tous les temps trouve toujours son application](#). Si Danton avait pu [faire un pont d'or](#) à Brunswick, telle chose serait, à la vérité, plus au déshonneur du général allemand que du ministre français. Mais je tiens le fait pour improbable jusqu'à ce qu'il soit établi que Danton ait eu entre les mains des ressources aujourd'hui ignorées — ou qu'un million ait suffi au duc.

Au vrai, Sorel a fort bien expliqué la retraite prussienne par les grandes intrigues qui paralysaient l'Europe, et M. Chuquet par les malheurs qui assaillaient l'armée prussienne aux entrailles. Quant à l'attitude passive de Dumouriez, elle

s'explique : il brûlait de se jeter sur les Pays-Bas autrichiens, le Prussien rentré en Allemagne. Enfin nous savons la pensée qui hantait Danton : s'attirer la Prusse et, partant, ne pas l'accabler.

La retraite des Prussiens le satisfaisait ; l'Ouest ne faisait plus mine de bouger ; Noël écrivait de Londres qu'il espérait gagner des ministres et, aigrie par l'inexplicable défaillance de la Prusse, l'Autriche semblait prête à se séparer d'elle. Ce qu'il avait voulu se réalisait. Il songea alors à quitter le pouvoir. Sa présence au Conseil était illégale depuis la réunion de la Convention. Le cumul des mandats était, on le sait, interdit. Or Danton avait été élu, le 6, député dans des circonstances qu'il faut connaître.

La campagne avait été menée à Paris par les Cordeliers, surtout par Marat. Celui-ci avait juré que pas un **brissotin** ne passerait à Paris et avait, dans son journal, lancé la liste des **purs**. Il y avait inscrit Robespierre le premier, puis Danton, et les gros de la Commune. Il fallait en tout cas écarter les deux députés **modérantistes** sortants, Condorcet et Brissot, et faire échouer Pétion suspect de **brissotisme**. Danton voulait probablement qu'on fût moins exclusif. Son ami Delacroix avait proposé qu'on élût à la fois Pétion et Robespierre à qui, le 4, Danton conseillait d'oublier les querelles **jusqu'à l'expulsion de l'ennemi**. Mais Marat tenait à frapper les **tièdes**, et Robespierre, toujours âpre, n'admettait pas le partage.

Ce qui semblait sûr, c'était l'élection de Danton — **dans plusieurs départements**, affirmait même Desmoulins à son père. C'était se leurrer : le groupe cordelier était fort populaire en province. Danton ne devait compter que sur Paris.

Cependant, la première réunion des électeurs ayant eu lieu le 5, ce ne fut pas Danton qui fut élu. Je me l'explique : Pétion était encore candidat ; dans les dispositions conciliatrices où il était, Danton ne voulut peut-être pas être candidat contre lui et laissa Robespierre affronter le premier scrutin. Celui-ci fut élu par 338 voix, Pétion n'en recueillant que 137.

Le jour même, Danton faisait savoir à l'assemblée électorale que Pétion était, par contre, élu dans l'Eure-et-Loir. Tel événement déblayant le terrain, Danton alors fut porté. Ce fut une triomphale élection : 638 voix le nommèrent sur 700, chiffre de suffrages presque double de celui de Robespierre et que ne devait atteindre aucun des élus.

Mais il était important qu'il entrât à la Convention escorté des siens. Le 7, voyant Desmoulins attaqué, il le défendit **avec beaucoup d'énergie et d'éloquence** et le fit élire. De même, il **poussa** vivement, écrit Mme Roland, le gros Robert, sa créature. Il dut **pousser** plus vivement encore son alter ego Fabre, son ancien compagnon de lutte Manuel, son **secrétaire** Billaud, son fanatique ami Legendre et tous les vieux camarades du district, Boucher Saint-Sauveur, Sergent, Fréron. En fait, les élections terminées à Paris, tout son **cabinet** de la Chancellerie avait passé avec de belles majorités, et sur vingt-quatre députés élus, dix **vieux cordeliers** l'étaient, d'autre part, sans parler de ses amis David et Paris.

Il est un candidat bien singulier à l'élection duquel il paraît bien qu'il concourut plus activement encore : c'était le duc d'Orléans ou plutôt le **citoyen Égalité**. Le 19, les Cordeliers, s'il faut en croire Louvet, lancèrent cette candidature ; Marat, qui avait des obligations au ci-devant duc, l'appuya. Elle souleva l'opposition de Robespierre qui, on le sait, goûtait peu la plaisanterie. S'il faut en croire

Maximilien, c'est Danton qui lui vint représenter que la nomination d'un prince du sang rendrait la Convention plus imposante aux yeux de l'Europe, surtout s'il était nommé le dernier. Il le fut par 297 suffrages sur 592 votants ce qui était exactement répondre au désir de Danton. Celui-ci niera plus tard d'avoir donné sa voix à d'Orléans et de l'avoir fait nommer. Quoique peut porté à m'appuyer sur les *Notes* — fort suspectes — de Robespierre, je crois qu'ici celui-ci put dire vrai. Les persistantes relations de Danton avec Laclous montrent quels liens il gardait avec le Palais-Royal. Doit-on, d'autre part, attacher créance à la fameuse entrevue que, quelques jours après, il allait avoir avec le duc de Chartres ? Il est certain que tous les détails contrôlables du récit se trouvent exacts, ce qui porte à le tenir pour vraisemblable. Le garde des sceaux eût appelé à la Chancellerie le jeune prince qui venait de s'illustrer à Valmy et lui eût dit : Vous avez de nombreuses années devant vous ; la France n'aime pas la République : elle a les habitudes, les faiblesses, les besoins de la Monarchie.... Qui sait ce que la destinée vous réserve ; et il lui eût conseillé de repartir pour l'armée, tout en s'y ménageant. Louis-Philippe aimait, nous en avons plusieurs preuves, à raconter l'entrevue. Elle ne prouverait rien que nous ne soupçonnions : Danton voyait d'un fort bon œil le fils à l'armée avec Dumouriez, le père à la Convention sous sa coupe ; il est très certain qu'il tenait la France pour peu républicaine ; mon impression est qu'il ne devait renoncer que bien plus tard à la solution du trône révolutionnaire où, à défaut du père déjà décrié, s'assiérait le fils aurolé des lauriers de Valmy.

Quoi qu'il en soit, Égalité élu, la députation de Paris était complète. Les gens sensés la jugeaient exécration ; mais Danton avait le droit de la trouver fort bonne. Il entra à la Convention, premier élu — par le chiffre des suffrages — de la capitale, escorté d'un groupe de séides, et il était dans sa nature de n'accorder aucune attention à la jalousie possible de Robespierre qui cependant devait comparer avec aigreur ses 338 voix aux 638 de son ami.

Légalement, je le répète, Danton eût dû, sinon le 6 septembre, du moins le 21, déposer son portefeuille : Desmoulins annonçait à son père cette démission. Danton ne la donna pas cependant : il entendait ne s'en aller que les Prussiens battant décidément en retraite. D'ailleurs, en ne lui donnant pas de successeur, l'Assemblée l'autorisait implicitement à rester. Dumouriez le suppliait de rester ministre : J'ai eu une peur terrible que vous ne quittiez le ministère.... J'y ai besoin de votre tête. Chacun y avait besoin de sa tête. Philippeaux, à la Convention, demanda qu'on invitât le ministre à rester à son poste pour y servir avec cette vigueur de caractère, cette énergie de talent qu'on lui connaissait — quitte à démissionner de l'Assemblée. Celle-ci éclata en applaudissements, mais Danton se déroba à la seconde partie de l'invitation. Tout en restant à son banc de la Convention, il siégea au Conseil jusqu'au 11 octobre, continuant à être aux trousseaux des ministres, dit Roland qui, exaspéré, cessa d'y venir délibérer.

Le 2 octobre cependant, les commissaires de la Convention dans l'Est écrivirent : Les ennemis se retirent à grands pas. Alors il fit ses préparatifs de départ. Quand il sut les Prussiens de l'autre côté de la Meuse, il démissionna enfin. Il apporta à la Convention — n'étant point ennemi de la mise en scène — les anciens sceaux de l'État contenus dans une boîte de vermeil et les deux masses d'argent destinées aux huissiers de l'ancienne Chancellerie qui allaient être brisés. Et sur ce geste théâtral se termina le fantastique passage de Georges-Jacques Danton

dans le fauteuil de d'Aguesseau. A la quarante-troisième séance du conseil, il prit congé de ses collègues.

En somme, il venait, pendant ces deux mois, qui semblaient des années, de donner sa mesure, et elle avait été jugée énorme. Dès le 8 septembre, Marat avait réclamé pour lui le titre de président du Conseil, *moyen le plus efficace de faire marcher la machine*, et nous savons déjà, par un mot de Dumouriez certainement sincère, que l'état-major tenait fort à le voir rester à la tête des affaires. Les petites gens estimaient qu'il n'avait pas été *le farouche*, comme dit le brave Bouquet, qu'on leur avait représenté. Un étudiant — fort impartial — écrivait, le 2 octobre, après une charge à fond contre Robespierre et Marat, que, par contre, *on admirait dans Danton un homme d'État, de grandes vertus politiques, une âme intrépide et forte, une éloquence irrésistible, une vaste perspicacité de vues. Sa conduite, ajoutait-il, comme ministre a mérité l'estime publique.* Condorcet, même après son échec à Paris, s'écriera : *Je le choisis et ne m'en repens pas.*

En fait, il est probable que Danton a, en cet été de 1792, sauvé son pays.

CHAPITRE IX

DANTON À LA CONVENTION

DANTON MODÉRANTISE — L'UNION NÉCESSAIRE — LE SALON ROLAND
MÉCONNAIT DANTON — LES COMPTES DE DANTON — LA RUPTURE AVEC LA
GIRONDE — LE PROCÈS DU ROI — DANTON EN BELGIQUE — LE VOTE RÉGICIDE ET
LES LIMITES NATURELLES — DANTON RENVOYÉ EN BELGIQUE.

LE 21 septembre, au matin, la Convention qui, la veille, s'était constituée, à huis clos, prenait séance publique dans la salle du Manège. C'était cette *assemblée de Romains* qu'avait réclamée une bonne *patriote*. La Révolution, semblait-il, allait trouver en elle sa plus virulente expression : d'un Vergniaud à un Robespierre, tous n'étaient-ils pas des *purs* ? A coup sûr, le premier geste de ces révolutionnaires allait être pour proclamer la République et décréter la Démocratie. Et voici que, justement, le premier de tous, un homme gravit les degrés de la tribune dont le nom semble tout dire : Danton !

Que vient-il proposer ? La chose a de quoi surprendre : *la proclamation du dogme de la propriété éternelle*.

Écoutons-le parler. Il se déclare tout d'abord prêt à résigner des fonctions *reçues au bruit du canon dont les citoyens de la capitale foudroyèrent le despotisme*. Devenu aujourd'hui le *mandataire du peuple*, il repousse par le dédain tous ces *fantômes de dictature... toutes ces absurdités inventées pour effrayer le peuple*. Il entend d'ailleurs rassurer les bons citoyens qui ont pu *présumer que des amis ardents de la liberté pouvaient nuire à l'ordre social en exagérant leurs principes*. Eh bien, continue-t-il, *abjurons ici toute exagération ; déclarons que toutes les propriétés territoriales, individuelles et industrielles seront éternellement maintenues*. D'unanimes applaudissements s'élèvent. Ainsi la première proposition faite devant l'Assemblée démocrate est essentiellement conservatrice et c'est Danton qui la formule. Et tout à l'heure quand, assez gauchement, la Convention abordera la question de la République et de la Monarchie, l'homme du Dix Août restera à son banc muet — muet, lui qui va, en moins de quarante jours, intervenir exactement trente fois à la tribune.

C'est que, plus qu'aucun autre membre de cette Assemblée réaliste, il est *l'homme des réalités*. Il l'est par tempérament, mais voici que, par surcroît, depuis cinq semaines, l'homme a fouillé du regard le pays bouleversé, et ce révolutionnaire aspire, sans avoir l'apparence d'arrêter la Révolution, à réunir en un corps social cette nation dissoute ; il cherche ce qui peut unir et non plus ce qui peut diviser. La Nation n'a jamais désiré la République, mais du paysan qui a libéré sa terre au bourgeois qui l'a acquise, la Nation, inquiète des bouleversements prévus, n'aspire qu'à une chose : s'en tenir là et jouir de son bien.

Telle chose nous déconcerte, nous dont la jeunesse a été bercée des chansons de Michelet et de Lamartine. La grosse opération que fut le transfert des propriétés nous a échappé — et les intérêts qu'elle a créés. Et dès lors l'attitude singulière d'un Danton nous stupéfie : sept ans avant que Bonaparte prenne le pouvoir, l'offre est faite à la France de fixer les résultats acquis. La Convention acclame la proposition d'un conservateur, et ce conservateur est Danton.

Il voulait maintenant qu'on se constituât en État.

Sa situation personnelle était telle qu'elle le disposait à ces vues [reconstituantes](#). Il était maintenant un bourgeois fort à son aise ; son petit domaine s'arrondissait : en cinq mois, les 20, 22 août, le 20 octobre, les 1er, 22, 23 novembre les 1er, 5, 12 et 27 décembre, on le voit passer onze actes devant notaire qui ajoutent prés et bois à sa terre, et voilà qui — en dehors de plus hautes vues — inspire à quelqu'un le désir de voir [les propriétés éternellement maintenues](#).

Mais, par ailleurs, ce bourgeois nanti a passé deux mois au ministère et lorsqu'il va quitter la chancellerie, premier élu de Paris, il est homme arrivé plus encore qu'homme enrichi. Sa situation politique est magnifique. Il a recueilli manifestement sur son nom tout à la fois les voix qui, la veille, élisaient Robespierre et celles qui se portaient sur son concurrent [modéré](#). Les partis semblent tous le vouloir porter. A peine aura-t-il, d'un geste presque condescendant, quitté la direction du Conseil avec les sceaux, qu'on l'élira aux deux Comités les plus importants, le *Comité de Constitution* et le *Comité diplomatique*. Dès qu'il y aura un *Comité de Salut public*, il en sera. Tous les partis [l'attendent au champ d'honneur](#). En fait, on pense qu'il est le seul homme d'État capable de [fixer la Révolution](#).

Il n'entendait nullement abuser de cette popularité. C'est sincèrement qu'il haussait les épaules devant [les fantômes de dictature](#). Et Prudhomme voyait juste quand, le défendant d'être un Cromwell, il s'écriait : [Il veut être libre en travaillant à la liberté de son pays](#).

Il n'était pas plus zélé, le 21 septembre, que la veille du 10 août, pour la République. Elle ne le dérangeait pas beaucoup, mais il ne la croyait pas viable parce qu'il ne la croyait pas désirée. Rien de plus caractéristique à cet égard que le discours du 16 octobre où, sur un ton presque alarmé, il s'opposera à l'imprudente motion Manuel visant à faire sanctionner par un plébiscite l'établissement de la République. Mais quand il ajoute [qu'il n'est pas permis de mettre en doute que la France veut être et sera éternellement en république](#), je suis persuadé que c'est là phrase de tribun. Il tenait ce pays pour peu républicain : même s'il ne l'a pas dit crûment au Conseil réuni, puis au duc de Chartres, nous percevons très bien qu'il l'a pu penser. Tout au plus, devant l'opposition qu'a rencontrée, dans certains milieux, la candidature de [d'Orléans](#), a-t-il ajourné ses espérances ; à défaut du [roi révolutionnaire](#), il s'est alors résigné à une république quasi conservatrice. Il voudrait qu'après avoir traversé [les orages](#), dira-t-il noblement, [passé par la sale démocratie](#), criera-t-il plus brutalement à un Lameth, on aboutît à cette république qui, s'écriera-t-il le 27 avril, ne saurait être une république de [Visigoths](#). [Après l'avoir fondée, on saurait l'embellir](#).

Pour commencer, il semble, en septembre, fort peu résolu à l'ensanglanter du régicide. Robespierre écrira : [Il ne voulait pas la mort du tyran : il voulait qu'on se contentât de le bannir](#). La force de l'opinion détermina la sienne. Nous le

verrons promettre à Lameth de sauver Louis. Magnanimité naturelle, peut-être ; souci peut-être aussi de ne pas rendre la guerre avec l'Europe inexpiable.

D'Angleterre, Noël l'avait prévenu : le cabinet de Saint-James romprait si Louis était simplement malmené, et l'Espagne suivrait. Rome et Pétersbourg cherchaient un prétexte à transformer la guerre en croisade : la Prusse rallierait la Coalition un instant ébranlée. Il aimerait mieux éviter, avec le régicide, la guerre inexpiable, pendant laquelle la République ne saurait s'**ordonner**.

Cependant cette guerre existe. Mais il la conçoit non à la façon des Girondins, guerre de principes, mais à la façon d'antan, guerre de conquêtes. Dès le 17 octobre, il plaidera pour qu'on ne se lie par aucun engagement envers les peuples, qu'on se donne — à propos de Genève — la **faculté d'occuper** pour pouvoir assurer la paix par des échanges ! La République n'a nullement le devoir, ni même le droit de **renoncer aux conquêtes**. En tout cas, à l'Europe il ne faut plus opposer des principes abstraits, mais une **nationalité** fortifiée et révoltée.

Nationaliste à outrance, il rêve par cela même une entente nationale que ne troublera aucune querelle. **Vos discussions sont misérables. Je ne connais que l'ennemi. Battons l'ennemi.** Dès le 21 septembre, pour faire front à l'Europe comme pour donner à la République la stabilité nécessaire, il veut l'union, une conciliation allant des éléments les plus extrêmes aux plus modérés, et telle chose entraîne une politique de modération relative.

Il est un fait certain : il désire s'arranger avec les Girondins. Certains d'entre eux, tout d'abord, le reconnaîtront. Le nouveau ministre de la Justice, Garat, affirme que, redoutant d'abord Danton, il a été poussé par Condorcet à l'aller voir **comme un homme facile à attacher aux bons principes**, et il ajoute : **L'espérance des gens qui observaient et réfléchissaient désignait Danton comme l'intermédiaire par lequel le génie qui devait organiser la République pouvait communiquer avec le passé qui l'avait enfanté.** Vergniaud n'eût pas répugné à mettre sa main dans la main du Cordelier sur le chemin de Damas. Nous verrons comment l'hostilité âpre du salon Roland fit échouer cette alliance capable de fonder une république que la Terreur n'eût pas ensanglantée. Dix fois, Robespierre le lui reprochera : Danton offrira la paix et la prêchera, demandant que, par des concessions réciproques, on fît l'union.

C'est encore dans cette pensée d'union qu'il désavoue toute querelle religieuse d'une part, et, d'autre part, tout attentat à la paix sociale. J'ai dit quels étaient, en matière de politique religieuse, ses principes. Mais jamais ils ne se formuleront plus nettement que pendant cet hiver de 1792 : le discours du 30 novembre reste certainement l'expression la plus nette de ce **conservatisme** fait d'**opportunisme**. On bouleverserait la France par l'application trop précipitée des principes philosophiques que pour son compte il chérissait, mais pour lesquels le peuple, et surtout celui des campagnes, n'était pas mûr encore. Quand, ajoutera-t-il, l'homme sans fortune voit un homme riche se livrer à ses goûts... alors il croit à l'autre monde... ; il fallait lui laisser cette erreur ; si, quant à lui, il ne connaissait que le dieu de l'Univers, l'homme des champs y ajoutait **l'Homme consolateur** qu'il regarde comme saint parce que sa jeunesse, son adolescence et sa vieillesse lui ont dû quelques instants de bonheur.

A quoi bon déchaîner la guerre religieuse ? A quoi bon surtout la guerre sociale ? Ce n'est point seulement le 21 septembre, qu'il réagira contre les théories égalitaires, c'est en toute occasion qu'il essaiera de rassurer les propriétaires atteints. S'il parle de réquisitionner, c'est toujours en spécifiant qu'on

indemniser les propriétaires. Le maintien de la propriété avec toutes ses conséquences n'est point seulement un des articles de ce programme de résistance ; c'est sur cette propriété maintenue qu'il adosse la République nouvelle. *J'accrocherai le char de la Révolution*, eût-il dit avec sa jactance ordinaire à Lameth à la fin de septembre. Il cherchait, dès le 21, à l'accrocher à l'idée de la conservation sociale, le lendemain, à celle de la conciliation nationale.

Ce 21, il avait paru désarmer la Droite pleine de préventions. La déclaration sur le *maintien éternel* de la propriété rassurait agréablement les provinciaux, préoccupés, dit Rabaut, de *la doctrine prêchée depuis quelque temps à Paris de partager les terres et les biens*. Le discours du Cordelier fut un soulagement. Il parut même excessif dans son conservatisme. L'Assemblée ne vota la motion qu'en supprimant le mot *éternelle*. Danton jugé trop conservateur, c'était aventure presque plaisante ! Mais, dans cette Assemblée *révolutionnaire*, elle lui conquérait cependant bien des suffrages.

Par ailleurs, sa très loyale explication sur les bruits de dictature tranquillisait. Gorsas en prenait acte : *Danton avait été défiguré : l'Ami du Peuple avait voulu en faire un dictateur ; il a protesté et des applaudissements mérités l'ont suivi longtemps après qu'il a eu quitté la tribune*.

C'était donc pour Danton un début heureux, encore que surprenant. L'impression fut telle à Droite, que, seul des membres de la Montagne, il allait être, le 29, élu au Comité de Constitution, avec les Girondins marquants et que, le 18 octobre encore, le bureau de l'Assemblée ayant été exclusivement choisi parmi les membres de la Droite, il sera nommé secrétaire en compagnie des Girondins Barbaroux, Gensonné et Kersaint sous la présidence du Girondin Guadet.

Mais si la masse des nouveaux venus de la Droite et du Centre agréait aussi manifestement sa nouvelle attitude, l'état-major girondin, encore sous le coup des récentes querelles et des préjugés tenaces, ne voyait en cette attitude qu'odieuse et dangereuse hypocrisie. Vergniaud seul lui faisait crédit. C'est que le grand avocat, tout entier aux charmes de Mlle Candelle, de la Comédie, échappait à la prise de Manon Roland. Celle-ci, au contraire, groupait plus étroitement liés à son char les *leaders* du groupe : *le bien-aimé Buzot*, Barbaroux, Lasource, Lanthenas, Brissot, Gensonné, Guadet, Isnard, Grangeneuve, et enfin Pétion, aigri par son échec parisien et décidément rattaché au groupe. Or Mme Roland, depuis les massacres, tenait tout uniment Danton pour un monstre. On nous a, récemment, donné ce supplément aux célèbres *Mémoires* : le morceau virulent intitulé Danton. Non contente d'avoir accablé dans ses lettres et ses *Mémoires* l'homme que, certainement, elle a le plus haï au monde, elle a voulu concentrer en quelques pages tout ce qu'elle en avait çà et là dit ailleurs. Et ces pages, qui sont, aussi bien, d'un intérêt extrême, nous livrent, plus encore que le personnage qui y est peint, l'âme frémissante de rancune de celle qui l'écrivit. Cette femme, prodigieusement et je dirai admirablement passionnée, avoue elle-même, en débutant, qu'elle ne peut échapper aux images qu'elle s'est une fois pour toutes formées : celle de ce *demi-Hercule*, Danton, ne lui apparaît *qu'un poignard à la main* ou bien il le lui faut *gorgé d'or et de vin faisant le geste de Sardanapale* ; dans les pages qui suivent, tout ce qui peut charger Danton s'accumule ; résumons-les : cet homme aux *formes grossières*, dont *l'amplitude annonce la férocité*, qui, *l'audace sur le front*, *le rire de la débauche aux lèvres*, *adoucit vainement son œil hardi cavé sous des sourcils mobiles*, dont *la férocité de visage dénonce celle de son cœur*,

qui emprunte inutilement de Bacchus une apparente bonhomie, mais que trahissent l'emportement de ses discours, la violence de ses gestes, la brutalité de ses jurements, est, s'il faut conclure de dix pages d'anecdotes scandaleuses, un homme coupable ou tout au moins capable à peu près de tous les vices et de tous les crimes.

On pense de quel œil cette femme voyait l'attitude du tribun s'efforçant de s'assagir : l'homme joignait à ses autres vices la **tartuferie**, voilà tout, et, de cette **hypocrisie**, on pouvait redouter plus de maux que de sa brutalité. Il le fallait donc **démasquer**.

Les amis suivaient. D'ailleurs un sentiment les dominait tous : la haine de Paris qui les avait rejetés. Pétion et Brissot ne pardonnaient pas aux électeurs parisiens. Les autres, depuis les massacres qu'à tort ils attribuaient à Paris tout entier, tenaient, comme Mme Roland, la grande ville pour **ville de luxe et de sang**. Sa dictature dénaturait la Révolution, transformait celle-ci en une débauche criminelle ; il fallait avant tout garrotter et frapper la cité coupable. Or il est certain que là ils se devaient heurter à Danton pour qui cette **dictature de Paris** était le point essentiel — tout au moins jusqu'à ce que la paix fût faite, et close la Révolution. Et c'est, en effet, là-dessus que tout allait se rompre.

Ajoutons, pour être équitables, que nous ne pouvons donner tout à fait tort à ceux des Girondins que révoltait l'idée d'une alliance avec Danton. Très sincèrement ils lui attribuaient la responsabilité des massacres, le vol du Garde-Meuble, d'infâmes tripotages après d'horribles tueries. Il était **le crime**, dira Guadet, et avec le **crime** on ne pactisait pas. On ferait crouler son masque de faux modéré.

Le malheur est qu'il n'était pas difficile de pousser Danton, non à se **démasquer** — j'ai dit qu'il était sincère —, mais à sortir à tout instant du rôle qu'il s'était, par devoir d'État, imposé. Dès le 22, on l'avait vu bondir et se calmer ensuite avec peine devant une interruption hostile partie du petit groupe **rolandiste**.

Le 25, le conflit éclata sur le terrain même où il était fatal qu'il se produisît. A propos d'un incident en apparence fort étranger à ce grand débat, Lasource, un des fidèles du salon Roland, parla avec une extrême amertume de Paris qu'il fallait enfin **réduire à son quatre-vingt-troisième d'influence**. Osselin, député de Paris, riposta aigrement, et le tumulte était déjà grand quand un député de la Droite déclara qu'appuyée sur Paris, toute une faction travaillait à faire un dictateur. Danton se crut visé et peut-être l'était-il. Depuis quatre jours d'ailleurs, on parlait, avec affectation, des mesures qu'il fallait prendre contre les égorgeurs et **leurs complices**. Par ailleurs, Danton n'était pas sans savoir qu'on préparait contre lui **l'affaire des comptes du Conseil**. Il devait être inquiet et furieux. Il parla cependant sans violence — tant il tenait à son nouveau personnage. **C'est un beau jour pour la Nation que celui qui amène entre nous une explication fraternelle**, dit-il. **S'il y a des coupables, s'il existe un homme pervers qui veuille dominer despotiquement les représentants du peuple, sa tête tombera aussitôt qu'il sera démasqué**. Mais il déclarait vague l'imputation de **triumvirat**, sans fondements les attaques contre la députation de Paris. Depuis trois ans, il **avait fait tout ce qu'il avait cru devoir faire pour la liberté**. Pendant son ministère, il **avait employé toute la vigueur de son caractère, apporté dans le Conseil tout le zèle et toute l'activité d'un citoyen embrasé de l'amour de son pays**. Mais le souci le reprenant de désavouer toute violence, il se sépara de Marat ; il n'était nullement, ainsi qu'on l'avait prétendu, **l'auteur des écrits de cet homme**. Et croyant avoir ainsi rassuré les modérés, il les conviait à respecter

l'union, l'unité du pays. Lui non plus n'appartenait pas à Paris ; il aimait sa province. Mais aucun de nous n'appartient à tel ou tel département, il appartient à la France entière. Et comme cette déclaration était applaudie, il consentit qu'on décrêtât la mort contre quiconque réclamerait pour une dictature, mais à condition qu'elle fût décrétée aussi contre ceux qui parleraient de morceler la France — allusion violente au fédéralisme déjà reproché à certains Girondins. Alors il termina encore par un appel à l'union. Ce ne sera pas sans frémir que les Autrichiens — on remarquera que, ménageant alors le roi de Prusse, il ne parle pas des vaincus de Valmy — apprendront cette sainte harmonie ; alors, je vous jure, nos ennemis seront morts.

Ce fut une ovation : toutes les propositions furent accueillies avec enthousiasme. L'Assemblée tenait compte au tribun de s'être réprimé, d'avoir séparé sa cause de celle de l'individu Marat. Lorsque, sous le coup de ses derniers appels, la Convention, par un décret, proclama la République une et indivisible, il parut que le triomphe de cette République — pour la première fois nommée — se confondait avec celui de Danton, et la Droite elle-même dut partager l'enthousiasme de l'Assemblée puisque, le 29, seul membre de la Montagne, l'orateur du 25 était porté au Comité de Constitution — précieux succès personnel.

Mais, pour les rolandistes purs, le Tartufe avait simplement détourné la conversation. Ils continuèrent à l'attaquer ainsi que Paris. Il entendit riposter. Buzot, grand favori de Mme Roland, étant venu, ce 29 même, demander qu'on priât Roland et Servan, élus députés, de préférer à leur siège de député leur portefeuille ministériel par dévouement à la patrie, Danton aperçut là — avec raison — un trait oblique qui le frappait. Cette fois, il se laissa emporter par son humeur et, sachant d'où partait la campagne contre lui, il crut pouvoir frapper l'ennemi au cœur — ou l'ennemie. Si, dit-il avec sa grimace ironique, vous faites cette proposition à Roland, faites-là aussi à Mme Roland, car tout le monde sait que Roland n'était pas seul dans son département. Le mot était discourtois et par là maladroit. Il l'eût encore aggravé. La nation, aurait-il ajouté, a besoin de ministres qui puissent agir sans être conduits par leurs femmes. On murmura, on protesta ; le soir même, la presse girondine se déchaîna ; le Patriote de Brissot souligna la grossière incorrection de cette sortie ; Gorsas, jusque-là impartial, déclara que le mot sentait son Marat et, dans le salon Roland indigné, on se jura de faire à l'homme une guerre sans merci. On déclencherait décidément l'affaire des comptes.

Lui, espéra en imposer en montant au Capitole. Le 4 octobre il demandait, au milieu de violents murmures, qu'on déclarât, les Prussiens se retirant, que la patrie n'était plus en danger ; on allait porter la guerre chez les tyrans ; Dumouriez espérait prendre ses quartiers d'hiver à Bruxelles ; Custine allait marcher sur le Rhin. L'orateur voyait la liberté triomphante. Il triomphait avec elle et sortait aussi du Conseil en pleine gloire.

Mais cette sortie, c'était précisément l'événement qu'attendaient ses ennemis : quittant le ministère, il fallait qu'il rendît ses comptes. Le salon Roland le guettait à ce défilé.

Danton avait, le 6, déposé ses comptes sur le bureau de l'Assemblée. Il avait, disait-il, comme ministre de la Justice, reçu 100.000 livres ; il en avait dépensé

68.684 dont le détail suivait : il lui restait 31.316 livres qu'il rendrait. Le compte fut renvoyé au *Comité des finances*.

Les 68.684 livres avaient été dépensées d'une façon assez singulière. On eût cependant passé à Danton les meubles du ménage Robert payés 2 400 livres et peut-être même les piques pour lesquelles 30.000 livres avaient été remises à Santerre, encore que la fabrication des piques ne regardât en rien le ministre de la Justice. Mais la question n'était pas là. Ces 100.000 livres, accordées au ministre pour ses dépenses budgétaires, étaient la moindre des sommes dont il avait eu à disposer. La Législative avait remis aux ministres solidairement deux millions dont un pour *dépenses extraordinaires*. Sur la proposition de Danton, et en dépit de l'opposition de Roland, les ministres s'étaient partagé cette grosse somme — sauf le ministre des Relations extérieures déjà pourvu fort copieusement. Les cinq autres avaient — sur le million de dépenses extraordinaires pris chacun 200.000 livres. Mais, ainsi que je l'ai dit, certains d'entre eux avaient par la suite cédé à Danton une partie des fonds ainsi partagés. Si l'on avait le compte sincère de Monge et de Servan, on y verrait certainement des mentions analogues à celles que, derrière M. Frédéric Masson, nous relevons sur le compte de Le Brun qui, par grosses sommes, nous le savons, avait fini par délivrer à Danton ou à Fabre, son mandataire, plus de 40.000 livres. Si chacun en avait fait autant — et Mme Roland l'affirme — Danton eût disposé, en outre de ses 200.000 livres de dépenses *ordinaires*, de près d'un demi-million. De l'emploi de cet argent, il ne donnait nul compte.

Le 10 octobre, Mallarmé déposa un rapport sur *le compte de M. Danton*. Il exprimait le regret qu'il n'y fût fait aucune mention des dépenses extraordinaires. Cambon insista. Dès ces premiers jours, le député de l'Hérault qui s'allait faire, suivant l'expression de Danton lui-même, le *contrôleur général des finances de la République*, se signalait comme un adversaire de l'ex-ministre. Lui n'y apportait aucune arrière-pensée politique, mais une antipathie instinctive de comptable méticuleux contre un homme qui respirait le désordre. Il fut sévère. Les ministres avaient eu tort de se partager ces millions. *En divisant la responsabilité, on avait — le mot était dur — atténué la confiance de la Nation*. Il demanda que *les ministres fussent tenus de compter même leurs dépenses secrètes*.

Danton monta à la tribune. Après un mot flatteur à l'adresse de Cambon, il déclara que *ce que celui-ci proposait avait été fait au Conseil*, et il s'en tint à cette vague affirmation. Dans une lettre postérieure (du 7 novembre), il devait préciser : il dira que, résignant leurs fonctions, les ministres de la Justice et de la Guerre avaient, le 6 octobre, soumis à leurs collègues l'emploi fait par eux des fonds extraordinaires et produit *les quittances que chacun des membres du Conseil présents avaient eu la faculté de parcourir*. A la vérité, ajoutera-t-il, il n'en avait point été fait mention sur le registre des délibérations, car on avait alors observé que *les dépenses dont il s'agissait devant être et demeurer secrètes, les détails que le Conseil venait d'entendre ne pouvaient être consignés dans ses registres*. Le fait était exact : les autres ministres le certifieront.

Pourquoi, le 10 octobre, Danton ne fit-il point à la tribune cette simple réponse ? Je l'ignore. Il parlait d'abondance, nous le savons, avait horreur des chiffres, aimait mieux voir de haut les questions. Et puis, disons-le, notre impression est que, comme toujours, l'argent avait été dépensé par lui sans compter. Ce que livre le compte même de 68 684 livres *officiellement* dépensées le prouve déjà : combien de piques étaient sorties des 30.000 livres données à Santerre et pour

quel objet le [citoyen La Touche-Cherette](#) avait-il reçu, sans plus de justification, 4.000 livres ? Qu'avait dû être le pillage par les [amis](#) quand il s'était agi de fonds secrets ? Peut-être les collègues, en en acceptant, le 6 octobre, le [compte verbal](#), même appuyé des fameuses [quittances](#), s'étaient-ils montrés complaisants et Danton, en n'invoquant pas, dès le 10 octobre, leur témoignage, ainsi qu'il le fera le 7 novembre, usait-il de prudence. La mémoire des collègues était peut-être, à son sens, un peu trop fraîche.

Il est certain que, pour se défendre, il eût pu reprendre l'argument invoqué au Conseil : des fonds secrets sont, par définition, ceux dont on ne peut rendre compte. Il ne le fit pas. Il laissa simplement entendre qu'ayant aidé le ministre de la Guerre, il avait dépensé les fonds à des objets patriotiques. Voulut-il, en ne nommant que Servan, accréditer l'idée qu'il avait fait aux Prussiens le fameux [pont d'or](#) ? En tout cas, il tourna court. [S'il paraît surprenant qu'il ait été fait des dépenses extraordinaires](#), conclut-il, [il faut se reporter aux circonstances dans lesquelles elles ont été faites. La Patrie était en péril et, comme je l'ai dit au Conseil, nous étions comptables de la liberté et nous avons rendu bon compte de la liberté.](#)

C'était une belle phrase, mais, si elle n'en imposait pas, elle accréditait l'idée que l'homme se voulait dérober. La Convention, qui était restée de glace, vota une motion de Cambon visant à ce que les ministres fussent forcés de justifier de l'emploi des fonds secrets. Danton, avec une belle audace, avait d'ailleurs appuyé la motion, affectant de croire qu'elle n'avait point d'effets rétroactifs.

Il resta l'impression que Danton — pour des raisons peu avouables — avait refusé de rendre ses comptes : de là à dire qu'il avait gaspillé [des millions](#), il n'y avait qu'un pas. Dès lors, les Rolandistes, enchantés, se crurent armés. Le 18 octobre, Roland, avec une sorte d'affectation de puritanisme, viendra déposer ses comptes à la tribune, et un Girondin, Rebecqy, demandera que tous les ministres en fassent autant. Danton, visé, devra s'expliquer derechef. Cette fois, il usera du vrai argument : [Il est telle dépense qu'on ne peut pas énoncer ici, il est tel émissaire qu'il serait impolitique et injuste de faire connaître, il est telle mission révolutionnaire que la liberté approuve et qui occasionne de grands sacrifices d'argent.](#) Cette fois, il enlèvera les applaudissements. Mais lorsque, grisé par ce succès, il ajoutera que, l'ennemi s'étant emparé de Verdun, on a dû faire des dépenses sans [quittances bien légales](#), les murmures reprendront et tout ce qu'il obtiendra de l'Assemblée, c'est que celle-ci n'exigerait pas des comptes particuliers, mais la preuve qu'il a été fait par le Conseil un arrêt général des dépenses. Il y aura alors, dans le tumulte, des paroles assez vives : un Girondin, Larivière, parlera des [dilapidations](#) commises ; Lasource appuiera sur la note, et Danton sentira que jamais ses adversaires ne le laisseront en repos sur cette question.

Effectivement ce seront à tout instant, partant de la Droite, des rappels qui viendront souffleter l'homme. Le 26 octobre, Lidon, au moment où Danton aborde la tribune, crierà : [Et les comptes ?](#) ce qui arrachera au tribun un cri de bête blessée. C'est alors qu'il écrira enfin la lettre du 7 novembre qu'il tient pour justificative ; mais telle est évidemment la crainte qui le poursuit de soulever le débat, que le président, un ami pourtant de Danton, Hérault, ne donnera point lecture de la lettre. Brissot pourra encore crier : [Que Danton s'explique sur ses comptes !](#) et la question restera ouverte puisque, le 30 mars 1793 encore, un membre de la Droite interrompra en ces termes un débat : [Que Danton rende](#)

ses comptes ! et un autre : Qu'il nous dise à quoi il a employé les quatre millions (sic) de dépenses secrètes !

Lui, haussait les épaules. On avait certainement gaspillé : nous avons, à défaut des autres comptes, celui de l'emploi de fonds arrachés à Le Brun et qui, en principe, eussent dû payer des services diplomatiques secrets : or on y trouve 3 050 livres données à un agent de la police, 40.000 livres aux commissaires de la Commune, des milliers de francs à des journalistes, 500 à Chamfort, ci-devant de l'Académie française, 1.500 à Fréron, d'autres sommes données à Brune, etc., en dehors des fonds remis par Le Brun sans justification à M. Fabre d'Églantine, à M. Danton. Peut-être celui-ci se trouvait-il réellement empêché d'expliquer l'emploi de cet or. Devait-il dire : J'ai acheté tel député anglais, tel général allemand, payé tel espionnage, telle trahison ? En tout cas, coupable de vol formel ou innocent, il était également obligé de se taire, mais, coupable ou innocent, il devait être également exaspéré. Cette question des comptes devait donc nous arrêter. Elle excitait les Rolandistes à la lutte, mais Danton aussi. Ils croyaient pouvoir l'embourber dans ses tripotages. Lui, impatienté, se laissait alors entraîner à lâcher des mots furieux contre ces gens stupides qui le rejetaient dans les bras des violents. Ceux-là, au moins, ne lui demandaient point de comptes, sauf ceux qu'il devait et qu'il avait rendus à la Liberté — ce qui était bien plus commode.

Les Jacobins, en effet, tenaient à garder l'homme ou à le reprendre ; car, plus avisés que les Girondins, ils le jugeaient précieux. Le 10 octobre, le Club, qui venait de chasser Brissot, élut Danton président. Soit qu'il ne voulût point se laisser encore accaparer par ces violents, soit, par un effet de sa nonchalance ordinaire, il ne vint pour ainsi dire pas occuper le fauteuil — le 12, le 17 et le 19 seulement —, si bien que, le 21, on voit Bentabole déplorer amèrement ce dédain ; mais le fidèle Legendre obtint pour son patron les circonstances atténuantes : celui-ci revint présider le 25, le 27 et le 28, puis quitta le fauteuil. Mais le 5 novembre, Fabre dut venir faire de Danton une apologie que cette tiédeur rendait sans doute nécessaire. Et dans plusieurs discours à la Convention, notamment à propos des Émigrés, Danton reprit parfois le style cordelier.

C'est que, devant l'attitude de la Droite, il perdait patience. Le 26, il se lâcha. Une députation de la Commune, alors violemment attaquée par la Gironde, s'étant présentée à la barre, l'orateur, qui parlait en son nom avec l'arrogance coutumière à ses collègues, fut interrompu par les murmures de la Droite. Danton, évidemment à bout de modération, se leva furieux : On n'interrompt pas même un criminel et ici on a l'audace... Ce fut une tempête de cris. Peut-être le mot ne méritait-il point cet accueil, mais les Rolandistes se plaisaient à souligner les excès de Danton et à en provoquer d'autres. Les tribunes applaudissant au contraire, la Droite cria : A l'ordre ! et le président, le Girondin Guadet, se levant, dit : Danton, je vous rappelle à l'ordre pour vous être servi d'une expression très déplacée. Mais alors, de la Droite, peut-être pour achever ou pour exciter le taureau, on cria : Les comptes ! Alors il voulut se défendre, mais fut étouffé par les cris. On estime que cette séance du 26 fut décisive : elle le rejetait du côté de la Gauche, d'autant que déjà, dans le public, on disait que la Droite, tenant la majorité, irait plus loin : On s'attend, lit-on dans une lettre privée du 28 octobre, que Robespierre, Danton et Marat vont être décrétés d'accusation.

J'ai montré ailleurs combien la Gironde, dans ces conjonctures, agit maladroitement. Elle détestait à des degrés divers Marat, Robespierre et Danton. Mais les trois hommes ne s'aimaient guère. Il eût fallu que la Droite choisît sa victime : en attaquant, d'une façon très décousue, tantôt l'un, tantôt l'autre des trois hommes, elle les força à faire bloc. Marat et Danton, tour à tour attaqués, ayant fait peur, Louvet se jeta sur Robespierre qu'on tenait pour piètre orateur. Ce fut la fameuse philippique : **Je t'accuse, Robespierre...** qui, pendant une heure, tint l'Assemblée haletante et parut suffoquer et presque terrasser l'homme.

Danton ne goûtait guère Robespierre : je dirai ce qui, naturellement, créait leur mutuelle antipathie. Mais le tribun voyait les Girondins, depuis quelques semaines, devenir tous les jours plus **impudents**, et par surcroît ces gens conquéraient, à l'Assemblée et au dehors, de bonnes positions ; Danton s'en inquiétait. Robespierre, avec sa circonspection ordinaire, refusant le fer à Louvet, c'est le tribun qui se jeta dans la bataille. **Il est temps que tout cela s'éclaircisse**, s'écria-t-il et, désavouant Marat, il défendit Robespierre. **Je déclare que tous ceux qui parlent de la faction Robespierre sont, à mes yeux, ou des hommes prévenus ou de mauvais citoyens.** Et, passant à l'offensive, il attaqua Roland : celui-ci — ç'avait été le point de départ du débat — était venu soumettre à l'Assemblée un rapport rempli d'aigreur sur les excès du peuple de Paris dans le passé, sur les menaces des factions pour l'avenir. L'allusion qui y était faite aux massacres, avait exaspéré Danton ; il se rappelait l'attitude qu'avait eue alors le ministre de l'Intérieur : Roland avait-il oublié les circonstances où l'on avait dû laisser couler le sang ? **Je dis**, criait le tribun, **que jamais trône n'a été fracassé sans que ses éclats blessassent quelques bons citoyens ; que jamais révolution complète n'a été opérée sans que cette vaste démolition de l'ordre des choses existant n'ait été funeste à quelqu'un, et c'est alors qu'il osa justifier les massacres, suite de cette commotion généreuse... qui a produit les merveilles dont s'étonnera la postérité.**

Il dut y avoir, à ce mot terrible, un frémissement désapprobateur qui rappela le tribun au rôle qu'il entendait maintenant jouer. Il s'adoucit, fit appel à la réconciliation, demanda que le rapport du ministre de l'Intérieur, ne fût point propagé, qui provoquait à la division. Il fallait que **la fraternité seule donnât à la Convention cette marche sublime qui marquerait sa carrière.** Il fut applaudi. Il sauvait Robespierre, mais, en se faisant son défenseur, il achevait de tourner la Droite contre lui-même.

Il semblait maintenant n'en avoir cure. En fait, il désespérait de désarmer non seulement le petit groupe rolandiste, mais ceux, tous les jours plus nombreux, qu'à Droite, ils entraînaient à la bataille contre lui. Ce n'était peut-être pas sans un regret — augmentant sa rancune — qu'il se sentait repoussé par leurs attaques dans les bras d'un Robespierre, d'un Marat.

Il devait être d'autant plus déçu que, de cette faillite du système conciliateur, la principale victime serait, probablement le roi ; or, tout porte à croire qu'il l'eût voulu sauver.

Au commencement d'octobre, Théodore de Lameth, proscrit, avait osé venir à Paris pour supplier le tribun, lié à la famille de Lameth par de mystérieux services, de prendre en main le salut de Louis. Lameth était, de bon matin, allé surprendre l'homme cour du Commerce et, le trouvant au lit, l'avait chambré.

L'autre, comme toujours, s'était montré rude, mais néanmoins cordial. Encouragé par ce début, Lameth avait dit l'objet de sa visite : Vous êtes, au moins directement, étranger à la déposition du roi — le mot était singulier —. Sauvez-le ; alors il ne restera de vous que de glorieux souvenirs. Le mot dut amadouer Danton ; il ne protesta pas. Tout ce que vous déplorez est son propre ouvrage, dit-il simplement ; et ils discutèrent sur les torts de Louis XVI et ses mérites. Lameth plaïda, en tout cas, les circonstances atténuantes. Comment, ajouta-t-il, mettre en jugement celui qui, de tout temps et par la volonté légalement et solennellement exprimée de toute la nation, est impeccable, inviolable ? — Quelle enfance ! s'écria Danton. Qu'est-ce que tout cela auprès de ceux qui veulent et peuvent ? Charles Ier a-t-il été tué légalement ? — Croyez-vous donc que la majorité de la Convention le condamnerait ? — *Sans aucun doute*. Il est rare que l'on veuille donner sa vie pour celle d'un autre : la majorité n'est jamais là. *S'il est mis en jugement, il est perdu* ; car en supposant même que le plus grand nombre fît ce que vous feriez, le plus petit le ferait assassiner. Il y a pourtant des gens de cœur dans l'Assemblée, et les Girondins, quelque coupable qu'ait été leur conduite, ne le condamneraient pas : leur parti est nombreux. Mais Lameth entendait obtenir autre chose : il voulait que le roi fût arraché du Temple par un mouvement audacieux ou qu'on trouvât moyen de le faire évader.

Voilà, s'écria Danton, ce qu'il faut. *Peut-on sauver un roi mis en jugement ? Il est mort quand il paraît devant ses juges !* — Ce que vous dites est épouvantable de vérité, mais qu'attendre du plus affreux des crimes, si ce n'est de voir ensuite la France s'en couvrir, de voir haïr votre république par ceux qui, privés de lumières ou de réflexion, croient à la possibilité de son existence ? — Faites donc entendre cela à Robespierre, à Marat, à leurs adorateurs ! Mais enfin, vous, Danton, que voulez-vous, que pouvez-vous ?... — Vous dites : ce que je peux, ce que je veux ? *Quant à ce que je peux, je l'ignore ; dans la situation où nous sommes, que peut affirmer pour le lendemain l'homme le plus populaire ?* Mais terminons. Je ne veux me montrer ni meilleur, ni pire que je ne suis. J'ai toute confiance dans votre caractère. Voici le fond de mes pensées, de mes intentions que vous décidez. *Sans être convaincu que le roi ne mérite aucun reproche, je trouve juste, je crois utile de le tirer de la situation où il est. J'y ferai avec prudence et hardiesse tout ce que je pourrai. Je m'exposerai si je vois une chance de succès, mais si je perds toute espérance, je vous le déclare, ne voulant pas faire tomber ma tête avec la sienne, je serai parmi ceux qui le condamneront.* — Pourquoi, dit Lameth, ajoutez-vous ces derniers mots ? — *Pour être sincère !*

Que cette conversation soit exactement reproduite, qui pourrait en répondre ? Lameth écrivait trente ans après. Notons cependant qu'il écrivait quand Danton était considéré comme le plus bas et le plus féroce des révolutionnaires. La légende ne pouvait l'impressionner que dans un sens défavorable. Pour moi, le fond de la conversation est vrai : elle cadre assez avec le caractère de l'homme et avec sa politique de l'heure : tenu deux mois plus tôt ou plus tard, le langage de Danton me paraîtrait moins vraisemblable.

Peut-être Danton avait-il alors pensé s'unir aux Girondins pour sauver le roi : mais les Girondins repoussaient ses avances. Il n'avait pas dissimulé à Lameth qu'il condamnerait le roi du jour où il le verrait exposé à l'être. A la fin d'octobre déjà, ses idées s'enténébraient. Il vivait dans un état d'esprit violent et aigri. Et s'il avait montré quelque disposition à sauver le roi, il devait, maintenant qu'il marchait avec Robespierre et Marat, prendre les devants, afficher un civisme éclatant et farouche. Quand, le 6 novembre, Valazé — un Girondin d'ailleurs —

vint exposer à la Convention les faits qu'il avait recueillis à la charge du roi, on demanda l'impression et Danton l'appuya, ajoutant : **Il est évident que si le ci-devant roi a voulu violer, trahir, perdre la nation française, il est dans la justice éternelle qu'il soit condamné.**

Cependant il devait éprouver une gêne singulière devant le problème douloureux qui se posait. On attachait, du côté des amis du roi, beaucoup de prix à son vote : on lui savait de l'influence et plus d'entrailles qu'à un Robespierre. Lameth l'avait attendri. Si l'on en croit Bertrand de Molleville — à la vérité très suspect de racontars —, celui-ci aurait en outre essayé de lui faire peur. Il lui aurait adressé une lettre où, prétendant avoir trouvé dans les papiers de son ex-collègue Montmorin **une note indicative, date par date, des différentes sommes que Danton avait touchées** et un billet signé de lui, il n'hésiterait pas à adresser au président de l'Assemblée le dossier si Danton agissait contre le roi. **Il ne répondit pas à ma lettre, écrit Molleville, mais je vis dans les papiers publiés que, deux jours après celui où il avait dû le recevoir, il s'était fait dépêcher à l'armée du Nord : il ne revint que la veille du jugement du roi et s'en tint à voter la mort.**

En fait, Danton était parti, le 30 novembre, pour la Belgique. Il n'est pas besoin d'admettre l'authenticité de l'anecdote contée par Molleville pour comprendre que le procès du roi pesa dans sa détermination. Il n'était pas fâché de n'être point là quand s'ouvriraient les débats. Sans doute, la veille du départ, il avait déclaré que **les francs républicains s'indignaient de la lenteur qu'on mettait au procès du roi.** Et cependant, que ce fussent les échos de sa conversation avec Lameth — et d'autres peut-être qu'on ignore — ou qu'il faille attacher crédit aux racontars de Molleville, il est certain que, jusqu'au bout, les amis du roi compteront sur Danton. Je dirai par quel cri singulier et caractéristique de déception la Droite accueillera son vote régicide.

Il partait, fuyant ce souci. Il partait aussi parce qu'écœuré de l'échec de ses tentatives de conciliation, il ne se souciait ni de persévérer dans des avances inutiles ni de s'enfoncer pour le moment dans la politique de violence.

Les questions extérieures d'ailleurs le sollicitaient à cette heure puissamment. Or, la conquête de la Belgique posait un problème d'une gravité extrême. On la disait **délivrée** : les Belges, prenant au mot la France, entendaient s'ériger en république. Mais bien des raisons militaient pour qu'on réunît la Belgique. Le fait se rattachait à un ensemble de questions qui passionnaient maintenant Danton. Il voulut aller voir sur place quel était le sentiment exact du peuple belge. Subsidièrement il se pourrait ramener Dumouriez que les Girondins affectaient d'accaparer. Le 30 novembre, il se faisait envoyer en Belgique et partait pour six semaines.

Dumouriez était entré le 15 octobre à Bruxelles. Le 28 il avait renversé, à Liège, le gouvernement du prince-évêque. Une assemblée, réunie à Bruxelles, avait proclamé la déchéance des Habsbourg : puis elle avait délégué à Paris pour réclamer l'indépendance. Partout, d'ailleurs, les événements posaient de redoutables problèmes. Les Prussiens n'avaient pas évacué la Lorraine que, déjà, Custine avait occupé la rive gauche du Rhin. Au sud, Montesquiou avait délivré la Savoie, et l'**Assemblée des Allobroges** avait réclamé, elle, la réunion de la province à la France. Les gens du comté de Nice, conquis par Anselme, adressaient à Paris les mêmes requêtes. Genève, enfin, était occupée. Ces conquêtes mettaient la Convention en face d'une situation grosse de

conséquences. Savoisiens, Niçois, Mayençais sollicitaient leur réunion, et les Belges la reconnaissance de leur indépendance. Si on les réunissait les uns et les autres, que deviendrait le fameux principe proclamé, le 22 mai 1790, par la Constituante : **La Nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes.**

A la vérité, on en avait fini avec le *pacifisme* idéologique de 1790. Les dures leçons de l'expérience avaient ramené les esprits aux réalités de la politique. D'ailleurs, le génie de la race réagissait : il avait suffi que les Allemands passassent la frontière, pour que se réveillassent, avec les haines traditionnelles, les traditionnelles ambitions. Chez les révolutionnaires, hier si hostiles à la politique des rois, le ferment héréditaire agissait, et dans le crâne du Cordelier Danton passaient, d'abord fugitives, bientôt plus précises, les pensées qui avaient tourmenté le cerveau d'un Richelieu, duc, cardinal et premier ministre d'un tyran.

Puisque la guerre existait, il la fallait accepter avec toutes les conséquences de la victoire. N'eût-on pas supporté celles de la défaite ? Les conséquences de la victoire, qu'est-ce à dire sinon les conquêtes, les annexions ? Fini de l'utopie pacifiste ! La France devait sortir grandie et par conséquent plus redoutable : redoutable, elle imposerait la paix, mais la **paix glorieuse** que toujours le pays avait rêvée. Danton va formuler le rêve : **Nos limites, s'écriera-t-il, le premier, sont marquées par la nature.** Sorel semble penser qu'après des hésitations, il ne vint à cette doctrine en 1793 que par le chemin de Damas ; il l'eût trouvé à Bruxelles. Cependant, dès le 17 octobre, l'idée des conquêtes nécessaires s'est trahie dans le bref discours sur l'indépendance de Genève, qu'il faudrait bien occuper, a-t-il dit, **si cette occupation était absolument indispensable pour notre sûreté.** Le 28 octobre, il avait, au Club, prédit la réunion de la Savoie. Et, effectivement, le 27 novembre, cette réunion avait été décrétée. Quand quelqu'un avait alors crié : **Pas de conquêtes,** Danton avait riposté : **Si, les conquêtes de la raison !** — formule spacieuse destinée à donner satisfaction aux derniers tenants de l'idéologie.

Et maintenant la question se posait pour la Belgique, plus grave encore, car réunir la Belgique, c'était la marche au Rhin. D'un autre côté, laisser se constituer une Belgique qui, même sous le vocable républicain, serait un État d'esprit fort différent de ses voisins français, paraissait dangereux. Par surcroît, la Belgique était pays opulent : réunie, elle nourrirait la guerre et même la Révolution. Danton penchait, dès novembre, pour la réunion. Seulement il entendait cette fois aller juger sur place de la situation. Le 30 novembre, il se fit désigner comme commissaire avec Gossuin, Camus et Delacroix, vigoureux dantoniste.

En apparence, leur mission n'avait point pour objet de préparer la réunion. Depuis un mois, Dumouriez se plaignait que le ministre Pache laissât l'armée sans ressources, tandis que ses agents, choisis dans la lie des clubs, mettaient la Belgique au pillage. Les représentants en mission mettraient fin à toute cette anarchie par des mesures rigoureuses, **à la charge de délibérer en commun et d'envoyer aussitôt leurs arrêtés à la Convention.** Mais Danton et Delacroix, laissant leurs collègues enquêter dans les magasins et les registres de l'armée, assumèrent, dès les premiers jours, un rôle purement politique : leur enquête porta sur la situation non de l'armée occupante, mais du pays occupé.

Des clubs s'étaient, dans toutes les villes, organisés sur le modèle de la **Société** de Paris. Eux réclamaient la réunion, mais leurs excès provoquaient chez leurs

compatriotes terrifiés une légitime réaction. Les **statistes** partisans de l'organisation d'une république belge gouvernée par ses États, avaient une énorme majorité. Ils se prévalaient, d'autre part, de la parole de Dumouriez qui, au nom de la France, avait promis la liberté. Celui-ci en restait d'ailleurs partisan, écœuré par l'attitude des **jacobins** belges.

Danton et Delacroix, partis le 30 décembre, trouvèrent le général dans ces dispositions au milieu d'un pays en effervescence. Délibérément, ils jugèrent, contrairement à l'avis de Dumouriez, que seule l'annexion pouvait assurer à la France le bénéfice de sa campagne. Les sentiments où ils voyaient les statistes criant : **A bas les Jacobins !** leur faisaient craindre qu'une république belge ne devînt une voisine plus incommode que ne l'avaient pu être les Autrichiens. Dumouriez écrivit que Danton et Delacroix se sont faits les principaux agents de la réunion. Les Belges, se sentant menacés, députèrent, le 4, à Paris pour réclamer la reconnaissance formelle de leur indépendance.

On les fit attendre. On voulait entendre Danton. Revenu le 10, il parut, avec Gossuin, au Comité : de leur rapport, Cambon, avide de grossir des trésors de Flandre le **Pactole républicain**, tirait la conclusion logique : la réunion. Le 15, après le discours de Cambon, l'Assemblée, sans oser la décréter, décidait que la Belgique se donnerait une organisation provisoire ; seulement ce ne seraient pas les **États** suspects, mais le peuple qui l'établirait : les élections seraient en réalité mises entre les mains des clubs. En fait, c'était, d'accord avec les sociétés populaires, la réunion qu'on préparerait. Les Belges le comprirent : de violentes protestations s'élevèrent des milieux **statistes**, que Dumouriez encourageait. Furieux du décret, le général semblait en effet résolu à y faire obstacle. Danton, de retour en Belgique, se donna comme mission de le reconquérir ; car il lui paraissait que son général lui échappait — ainsi qu'à la Nation.

Son général certes, car depuis août 1792, il l'avait tout à fait adopté. Venu à Paris après Valmy, Dumouriez, de son côté, l'avait fort recherché. Les Girondins, à la vérité, avaient tenté de capter le général. Il ne les avait pas rebutés, mais il leur avait prêché l'alliance avec Danton. Celui-ci avait embrassé, aux Jacobins, le chef qui **avait ruiné l'ennemi et bien mérité de la patrie**. Le **vainqueur des Prussiens** avait paru à l'Opéra et dans d'autres théâtres entre Danton et Fabre, encore qu'on le vît, d'autre part, dans les salons girondins, acclamé, adulé. Il était reparti, conseillant de plus belle aux Girondins de s'unir à Danton ne fut-ce que pour sauver Louis XVI. Danton tenait le général pour un esprit inquiétant qu'il fallait **occuper** à la guerre : il estimait en lui **cet art d'échauffer et d'encourager le soldat** qu'il vantera, le 8 mars encore, à la tribune. Delacroix s'étant chargé de faire peur au général à qui il parla fort rudement, Danton dut l'entreprendre sur un style plus cordial. Les rapports en effet restèrent fort bons entre eux. **Vous venez de Belgique, mon cher Danton**, lui écrivit encore Dumouriez le 20 janvier 1793 ; **les importantes fonctions dont vous avez été chargé vous rendent un témoin irrécusable ; dites ce que vous avez vu avec cette impartialité et cette énergie qui vous caractérisent. Soyez mon avocat**. Et Danton l'entendra et le défendra. L'amicale pression de Danton dut faire plier le général. Il céda.

Danton, ce point obtenu, ne comptait pas s'attarder en Belgique. Cependant il y resta jusqu'au 14 janvier, courant de Bruxelles à Liège et jusqu'à Aix-la-Chapelle, vrai **missus dominicus** de la Convention. Les **clubs** avaient acclamé la réunion. Le 20 janvier, à Liège, 9.660 citoyens sur 9.700 la votèrent. La Belgique allait moins vite, mais on était assuré du succès de l'opération quand, le 14,

Danton regagna Paris — avec esprit de retour. Il entendait aider de Paris à l'opération. Il eût pu, à la rigueur, y revenir moins tard et l'envie ne lui en manquait point : chez cet étrange homme, en apparence tout aux affaires publiques, une nostalgie du foyer se déclarait vite. Témoignant à sa femme du plaisir qu'il éprouvait en recevant de ses nouvelles, il ajoutait, le 17 décembre : N'oublie pas de surveiller l'envoi de mes arbres à Arcis et d'engager ton père à presser l'arrangement de sa maison de Sèvres. Embrasse mille fois mon petit Danton. Dis-lui que son papa tâchera de n'être plus longtemps à dada. Et ayant reçu une lettre chagrine de Gabrielle : L'ami Brune, écrit-il encore, t'a exagéré les choses en te donnant lieu de croire que je serai retenu plus de deux mois par ma mission. J'espère bien t'embrasser au 1er janvier après avoir passé un jour ou deux à Arcis. Mais plus fort que le désir du bourgeois de revoir ses terres, son foyer et les siens, un sentiment de gêne le retenait loin de Paris où l'on jugeait le roi.

Ne point revenir pour le vote final eût été cependant dangereux. Il avait jusqu'à toute extrémité usé de son alibi. Le 15 janvier encore, on lit sur la liste des absents : *Danton, député de Paris*. Mais le 16 il fallut bien paraître.

Il était résolu à voter la mort.

C'est que les événements avaient marché depuis son entrevue matinale avec Lameth. D'ailleurs ne lui avait-il pas dit qu'il ne s'exposerait que s'il voyait une chance de succès ? La chance était dans l'accord de Danton avec les Girondins, des Girondins entre eux. Ces gens, dans lesquels il avait espéré pour sauver le roi, semblaient avoir la majorité à la Convention. Il les eût aidés à tirer Louis d'affaire, mais ils semblaient justement accabler le roi. C'était Roland qui avait, en dénonçant les compromettants secrets de l'armoire de fer, donné une terrible consistance aux accusations, et c'était Barbaroux qui, le 11 décembre, avait lu l'acte énonciatif qui avait amené Louis à la barre. S'il est mis en jugement, il est perdu, avait dit Danton à Lameth. Le roi était mis en jugement ; il le considérait comme perdu. Dès lors, il avait refoulé tout sentiment et oublié les demi-promesses.

Il avait laissé, le 15, la question de culpabilité se poser et n'avait reparu que le 16, le roi ayant été la veille déclaré coupable et l'appel au peuple rejeté.

Le 16, c'était la question de la peine qui se posait. On sait que Vergniaud vota, le premier, la mort.

Dès le début de la séance, Danton, peu désireux de paraître plus tiède que la Droite, s'était montré brutal : il avait appuyé toutes les mesures qui, dans l'hypothèse de la condamnation à mort, la rendraient définitive.

A la tribune, il fut, contre son ordinaire, assez bref. Je ne suis pas de cette foule d'hommes d'État — il visait les Girondins dont cependant une partie votait la mort — qui ignorent qu'on ne compose pas avec les tyrans, qui ignorent qu'on ne frappe les rois qu'à la tête, qui ignorent qu'on ne doit rien attendre de ceux de l'Europe que par la force des armes. Je vote pour la mort du tyran.

L'avis était rude. Et cependant telle était l'idée qu'on se faisait, à droite, des sentiments de Danton, que jusqu'au bout, on espéra qu'il appuierait la clémence — même relative. Lorsque, ce 17, on eût à prononcer sur le sursis qui peut-être était le salut, il dit : Non, et alors, du côté droit, on entendit un Oh ! de déception. Ceux qui, après tant d'historiens, considèrent Danton comme un révolutionnaire extrême, ne se peuvent expliquer cette exclamation singulière.

Nous la comprenons mieux : sa récente attitude et la [magnanimité](#) dont parlera Royer-Collard avaient fait espérer mieux.

Au fond, il avait peut-être espéré mieux de lui-même et des événements et, tel que nous le connaissons, il ne devait pas être le moins déçu. Mais ses projets ne reposaient jamais sur des principes et, par là, ils s'écroulaient sous ses propres yeux ainsi qu'il était fatal. Il eût aimé que le roi échappât, et il le condamnait.

Un mot, dans son discours régicide, peut arrêter. [On ne doit rien attendre des rois de l'Europe que par la force des armes](#). Ce mot révélait une déception qui avait contribué à rendre plus brutal son discours du 17 janvier. L'occupation d'Anvers avait, au delà de toute expression, ému l'Angleterre. On est étonné que Danton, si désireux de garder ou de reconquérir l'Angleterre, ait poussé à l'occupation, en octobre, à la réunion, en décembre, de la Belgique. Telle chose prouve qu'il était novice dans la science diplomatique : tout agent des affaires étrangères lui eût pu dire, qu'Anvers occupé, l'Angleterre deviendrait une irréconciliable ennemie.

Mais si Danton était novice, il s'instruisait vite. Dès le début de janvier, il avait saisi que, plus que le sort de Louis XVI, la présence de Dumouriez en Belgique préoccupait l'Angleterre. Le ministère Pitt-Granville en était outré. Maret — le futur duc de Bassano —, envoyé à Londres, se vit fermer toutes les portes. On s'acheminait à la guerre.

Danton en était déçu et plus déçu encore du côté de la Prusse. Pour se ménager une retraite, Frédéric-Guillaume avait accueilli à sa table l'agent de Danton, Westermann. Celui-ci, grisé, prédisait que tout allait se rompre entre Prusse et Autriche. Mais, après une période d'aigres débats avec l'Autriche, le roi avait découvert ses batteries : il voulait être assuré qu'il aurait son morceau de Pologne : il allait l'avoir et se retournait contre la France. Danton était exaspéré de cette déconvenue. Il était, par ailleurs, revenu de Belgique exalté par la vue d'une terre conquise et, pour avoir approché du Rhin, repris du rêve ancestral. Il fallait se raidir, annexer, conquérir encore, imposer la paix [par la force des armes](#).

Du 22 au 31 janvier, la Convention reçut les vœux des Liégeois et ceux du Hainaut, visant à la réunion. Cambon fit observer que les Niçois sollicitaient la même [faveur](#). C'est alors que, le 31, Danton parut à la tribune et l'on dut comprendre assez vite que le discours allait faire date.

De fait, Sorel, étudiant les relations de l'Europe et de la France de 1789 à 1815, s'arrête à ce célèbre discours avec une sorte d'émotion. Il a raison : par ce discours, la chaîne se renoue entre la vieille politique des rois : le Rhin français, les Alpes françaises, la France imposant, les livres de César en main, à l'Europe ses conditions, d'une part ; et, d'autre part, la politique de la nouvelle France, formulée crûment par ce plébéien champenois qui, certes sans s'en douter, ouvre les voies à un autre César, alors petit capitaine dans les armées de la Nation.

On venait de décréter que Nice serait réuni. Danton vint, au nom des commissaires de Belgique, solliciter pour ce pays le même sort. Mais il le prit de haut : il n'était point question simplement d'un peuple à réunir, mais d'un droit très antique à faire revivre, et ce fut la grande phrase qu'on attendait et qui allait rester, vingt-deux ans, l'article essentiel de notre politique : [Je dis que c'est en vain qu'on veut faire craindre de donner trop d'étendue à la République. Ses](#)

limites sont marquées par la nature. Nous les atteindrons toutes, des quatre coins de l'horizon : du côté du Rhin, du côté de l'Océan, du côté des Alpes. Là doivent finir les bornes de notre République et nulle puissance ne Pourra nous empêcher de les atteindre.

A y bien regarder, toute notre histoire, pendant vingt-deux ans, sort de cette déclaration : la guerre générale, la guerre acharnée, les grandes victoires, les grandes conquêtes et Bonaparte. Le 21 janvier, la tête du roi était tombée : dix jours après, Danton, en signifiant à l'Europe qu'on entend récupérer l'héritage de Charlemagne, fait peut-être Napoléon. Le reste du discours n'a point d'intérêt devant celui que présente cette phrase d'où la Révolution sort armée non plus du bouclier de 1792, mais du glaive de 1793, destiné à passer un jour dans la main de César.

Le décret de réunion de la Belgique fut alors voté au milieu des acclamations et, pour que cette réunion fût faite de main de maître, on décida de renvoyer, avec Camus et Delacroix, Danton en Belgique.

Ils y retrouvaient les autres commissaires et, derechef, on se partagea la terre conquise : Danton et Delacroix se réservèrent les pays de Namur, Liège et Aix-la-Chapelle. La résistance était vive, mais maintenant on était résolu à la briser. La **jacobinisation** d'un pays catholique et bourgeois devenait l'œuvre nécessaire. Les mauvais plaisants disaient qu'il n'était en Belgique qu'un seul sans-culotte : le *Mannekenpiss*, mais les optimistes pensaient qu'il suffirait de coiffer la Belgique du bonnet rouge pour que son cœur se républicanisât. **On ne francise pas une nation**, avouait Volney, **avec des cocardes et des bonnets rouges, mais on commence par l'habit et le temps fait le reste.**

Pendant les premiers jours de février, on mit à la Belgique une carmagnole de force. Mons votait le 11, Gand le 22, Bruxelles le 25. Mais les **commissaires nationaux** avaient décidé de **faire soutenir les élections par la force armée** et les représentants en mission demandèrent au ministre de la Guerre 20 à 25 bataillons et 2 escadrons. Le résultat n'était pas douteux. Les Belges votèrent la rage au cœur. On était loin des beaux jours où la Belgique saluait dans la Révolution de Paris l'aurore de la Liberté pour elle ; la Révolution avait changé de caractère : ce n'étaient plus les beaux esprits sentimentaux des États Généraux de 1789, mais les durs Jacobins de 1793, Danton en tête.

Il semble que celui-ci eût lui-même, à cette date, sinon changé de caractère, du moins poussé jusqu'aux extrémités les passions qui étreignaient son âme. La mort du roi qui aliéna — d'un Fouché à un Sieyès — tant de votants de janvier 1793, et pour de si longues années, agissait-elle sur Danton ? On pourrait le croire. C'est du 21 janvier que date non certes la violence de son caractère, mais la frénésie sombre qui va encore s'exagérer. Avait-il laissé sa femme malade — elle allait mourir — ? Cela n'est point impossible. N'avait-il pas surtout, durant sa courte apparition à Paris, acquis de nouvelles preuves de l'hostilité furieuse des Girondins ? Une violente altercation avec Louvet, le 16 janvier, lui avait une fois de plus prouvé l'inanité de ses rêves de conciliation. Il était forcé de s'allier à Marat, à Robespierre, et la tête du roi avait été le gage d'alliance.

Quoi qu'il en soit, il semble bien, durant les semaines qu'il passa en Belgique, avoir fait figure de frénétique. Un historien fort impartial, M. Chuquet, va jusqu'à dire un mot plus grave : **Danton et Delacroix, écrit-il, acquièrent dans cette mission — la seconde — une réputation sinistre.** Ils paraissaient des furieux :

grossiers, brutaux, conseillant la violence, ils semblent avoir en outre scandalisé par une cynique ripaille le pays révolté. Delacroix conseillait à Miaczynski de piller : *Housardez, dédommangez-vous de vos pertes !* De tels propos rendent vraisemblable l'aventure qui resta toujours obscure et qui, après avoir défrayé les conversations du monde conventionnel pendant un an, devait jouer son rôle dans le grand procès de germinal an II : l'arrestation à Arras, en avril 1793, de deux chariots, destinés à Paris, conduits par Dumoulin, *commissaire aux saisies de la Belgique*, et qui avaient paru suspects à la population — on ne sait trop pourquoi. Dumoulin, arrêté à Arras faute de passeport, écrit à Danton une lettre que nous possédons et où il est dit positivement : *deux chariots contenant des effets lui appartenant ainsi qu'au citoyen Lacroix* — Delacroix — étaient arrêtés, et il fallait que Danton avisât à le faire élargir — ainsi que les chariots.

Que contenaient ces mystérieux chariots ? *Quatre cent mille livres d'objets précieux*, dira-t-on au tribunal. — *Du linge qu'il avait bien fallu acheter à l'usage des représentants du peuple*, reprendra Delacroix. Mais on ne sait pourquoi il fera brusquement un aveu grave en ajoutant *qu'une voiture d'argenterie à eux a été pillée dans un village*. Danton niera plus énergiquement. *Il résulte, s'écrie-t-il, du procès-verbal, qu'il n'y avait à moi que mes chiffons et un corset de molleton*. En fait, l'aveu de l'autre est très probant. Qu'est-ce que cette argenterie ? Qu'est-ce que ce linge ? — *Du linge de table acheté par Brune, dit-il. Dans le pays de Lacroix — Delacroix —, prétendra Robespierre, on ne parle que des serviettes de l'archiduchesse rapportées de Belgique et démarquées dans le pays*. Argenterie et linge de table, c'était probablement à l'usage qu'ils s'étaient habitués à les considérer comme leurs, car ç'avaient été de belles frairies. C'est de Danton et Delacroix que parle un contemporain quand il écrit : *Toujours à table et avec des filles*. Merlin de Douai, un des représentants, devra reconnaître que ses deux collègues n'étaient *presque occupés que de leurs plaisirs*.

Ajoutons qu'avec l'esprit de débauche, se développait en eux une frénésie sanguinaire qui leur était inconnue, vraiment, avant le régicide. Les Liégeois se débattaient dans les difficultés : que ne coupaient-ils quelques têtes pour l'exemple ? *On ne fait pas des révolutions avec du thé, eussent crié les deux hommes : les principes de justice et d'humanité sont bons en théorie et dans les livres des philosophes, mais dans la pratique, il faut d'autres moyens pour opérer*. Liège fut bientôt sous la terreur d'une bande. Mais le 11 février, les deux représentants écrivaient : *Il est satisfaisant pour nous d'apprendre à la Convention Nationale que le nouveau degré d'énergie qu'elle vient de donner à la France entière en déclarant la guerre aux tyrans de l'Angleterre et de la Hollande, s'était fait sentir au peuple de Belgique. Les citoyens de Mons viennent de voter la réunion à la France.... Des cris de Vive la République ! se sont fait entendre de toutes parts ; la ville a retenti du bruit des cloches et du canon ; et des jeux de toute espèce ont succédé à ces premiers moments d'allégresse ! Nous savons ce qu'il y avait sous cette allégresse*.

Les réunions s'opérant *dans l'allégresse*, Danton pouvait revenir. Le 2 février, il reprit le chemin de Paris, après avoir ainsi écrit une des plus mauvaises pages de sa vie. Peut-être, tant l'homme est complexe, aspirait-il, après ces trois semaines de ripailles et de violence, à s'aller reposer au foyer et s'y détendre. Lorsqu'il arriva à Paris, il trouva le foyer désert, la maison sous scellés, les enfants partis ; la pauvre Gabrielle Danton était morte le 10, avait été enterrée le 12, emportant dans sa tombe le souvenir des années de jeunesse heureuse, la mémoire des jours où la paix avait régné dans deux cœurs unis.

CHAPITRE X

LE DUEL AVEC LA GIRONDE

LA MORT DE GABRIELLE DANTON — DOULEUR FURIEUSE — DANTON ATTAQUÉ
ACCEPTÉ LA BATAILLE — LES DISCOURS DU 10 MARS — DANTON ET LA TRAHISON
DE DUMOURIEZ — LA GUERRE ET LA MORT — LA SÉANCE DU 1^{er} AVRIL — CHUTE
DE LA GIRONDE — DANTON VAINQUEUR ET VAINCU.

DANTON avait, je l'ai dit, profondément aimé sa femme. Elle-même l'adorait. Les historiens sentimentaux sont portés à croire que cette âme sensible fut brisée par ce qu'on disait autour d'elle des massacres de septembre. Ce qui est sûr, c'est que, tendre et raisonnable à la fois, elle n'aimait le désordre ni la violence, chérissait son mari et ses [petits Danton](#) et avait été mise, depuis trois ans, à une bien rude épreuve. Lucile nous l'a peinte, dans la nuit du 9 au 10 août, sursautant à chaque appel du tocsin que son mari avait déchaîné, à chacun des coups de canon qu'il faisait tirer, pleurant des heures, et finalement s'évanouissant dans les bras de sa compagne. Depuis trois ans, elle avait entendu bien des tocsins et des coups de canon ; elle avait trop tremblé pour son terrible mari ; elle était, à ce qu'il semble, sans ambition ; aucun espoir orgueilleux ne lui faisait supporter les à-coups de cette vie tumultueuse où elle était prise. Elle avait entendu un dernier tocsin, celui que, le 2 septembre, Danton avait annoncé à la tribune et qui, malgré lui peut-être, mais en fait, avait été le signal des massacres. Puis il était parti des semaines ; par la seule lettre que nous ayons, on la sent inquiète, effarée sans lui. Elle languissait. Il semble qu'une couche prématurée l'ait achevée. N'importe, la pauvre femme mourut de Danton — même s'il ne s'était pas débauché.

L'amer chagrin de l'homme pouvait donc s'empoisonner de remords. Il avait gardé à sa femme une tendresse fougueuse qui, devant le foyer désert, se changea en fureur de fauve. Il ne l'avait pas revue ; il voulut la revoir, fit rouvrir le tombeau, briser le cercueil, arracher la morte de son linceul. Et après l'avoir embrassée, il fit mouler par un sculpteur ami, un élève de Pajou, Deseine, les traits de la malheureuse femme ; le buste existe : après avoir figuré au Salon de 1793 sous cette mention : *Portrait de la citoyenne Danton exhumée et moulée sept jours après sa mort*, il est venu au musée de Troyes où il se trouve, portant au socle une mention analogue. Danton la replongea alors dans la tombe. Ce trait shakespearien est un de ceux qui peignent le mieux cette âme effrénée.

Sa douleur devait être immense, car chacun autour de lui la flattait. Nous avons, chose intéressante, la lettre de condoléances envoyée par Robespierre. [Si, dans les seuls malheurs qui puissent ébranler une âme telle que la tienne, la certitude d'avoir un ami tendre et dévoué peut t'offrir quelque consolation, je te la présente. Je t'aime plus que jamais et jusqu'à la mort. Dès ce moment je suis toi-même. Ne ferme point ton cœur aux accents de l'amitié qui ressent toute ta](#)

peine. Pleurons ensemble nos amis et *faisons bien ressentir les effets de notre douleur profonde aux tyrans qui sont les auteurs de nos malheurs publics et à nos malheurs privés....* J'aurais été te voir si je n'avais respecté les premiers moments de ta juste affliction. Embrasse ami. Robespierre.

Collot d'Herbois crut devoir rendre publique la douleur des amis. Aux Jacobins, il parla de cette mort que, chose incroyable, il voulut exploiter contre des ennemis qu'à son avis, Danton avait trop longtemps hésité à combattre. Les Girondins ont fait périr une citoyenne que nous regrettons, que nous pleurons tous. Ah ! payons-lui le tribut de nos larmes. Elle en est bien digne, la généreuse femme du citoyen Danton ! Son mari était absent, elle était gisante sur son lit : elle venait d'enfanter un nouveau citoyen. Roland et ses partisans ont profité de l'absence de Danton. *Les lâches ! Ils l'ont représenté comme désignant, dans la journée des 2 et 3 septembre, les victimes qu'on devait égorger. Son épouse a reçu le coup de sa mort en lisant dans les journaux cette infâme imputation.* Ceux qui savent combien cette femme aimait Danton peuvent se former une idée de ses souffrances..., etc.

On s'inquiétait cependant : Danton allait-il se laisser terrasser ? De Belgique, Delacroix lui écrivait : J'ai appris la perte que tu viens de faire. Je sais qu'elle est irréparable ; mais enfin tu es père, tu te dois à tes enfants et à la République. Quitte Paris, laisse le soin de tes affaires à ton beau-frère et viens à Bruxelles ; tu trouveras un ami qui soulagera tes peines et essuyera tes pleurs !

Ainsi chacun ne songeait qu'à profiter de cette mort pour s'attirer l'homme, le rejeter à la lutte, exploiter sa douleur pour le rendre terrible. Et Gabrielle Danton, victime de ces luttes, était encore, la malheureuse, jetée, morte, dans ces affreux combats, arrachée ainsi deux fois à sa tombe par la macabre envie de son mari, puis par l'odieuse intervention des politiciens. Et cependant le prêtre de Saint-André-des-Arcs, que le juge de paix avait croisé dans l'escalier, dit le procès-verbal, emportant, le 12, le corps de la citoyenne Danton, avait dit sur cette pauvre dépouille : *Requiescat in pace*. Mais qui donc, même parmi les morts, en ces affreux temps, pouvait espérer la paix ?

La paix, c'est ce que Danton devait à cette heure connaître le moins. La condamnation du roi, la mort de Gabrielle, les attaques qui au fond l'ulcéraient, les soucis angoissants de sa situation privée et publique, tout devait l'exaspérer. Aucun baume sur la blessure affreuse qu'avait été cette mort. Il avait, le 30 novembre, parlé, avec une émotion où peut-être vivait un regret, du prêtre, *homme consolateur* à qui la jeunesse, l'adolescence, la vieillesse étaient redevables de quelques instants de bonheur. Mais l'*homme consolateur* n'avait plus de place au foyer ravagé d'un Danton.

Il dut se murer dans sa douleur : on ne le voit point, du 17 février au 8 mars, reparaître à la Convention. Le 3 mars, cependant, cédant à l'appel de Delacroix, il avait repris le chemin de la Belgique. Le 5, on le trouve à Bruxelles organisant les gardes nationales : il entendait alors courir à Liège, menacé par les Autrichiens.

La situation était en effet devenue, pendant ces quinze jours, terriblement alarmante. Dumouriez ayant, le 17 février, envahi la Hollande, avait été presque incontinent contraint de rétrograder. Les Autrichiens s'étaient jetés sur la Belgique ; le 3 mars, ils menaçaient Miranda dans Liège ; le 5, ils l'en chassaient. La Belgique frémissante attendait que les Autrichiens les délivrassent des Jacobins. Le 7, les commissaires de la Convention, réunis à Bruxelles, décidaient

de dépêcher à Paris Danton et Delacroix pour hâter les grandes mesures. Ils brûlèrent la route et, le 8, ils apparurent, au débotté, à la Convention. Delacroix fit part des événements. Puis Danton parut à la tribune, sombre et résolu.

Nous avons, dit-il, fait plusieurs fois l'expérience que tel est le caractère français qu'il faut des dangers pour retrouver toute son énergie. Eh bien, ce moment est arrivé. Oui, il faut le dire à la France entière : si vous ne volez pas au secours de vos frères de la Belgique, si Dumouriez est enveloppé, si son armée était obligée de mettre bas les armes, qui peut calculer les malheurs incalculables d'un pareil événement. La fortune publique anéantie, la mort de 600.000 Français pourraient en être la suite. Citoyens, vous n'avez pas une minute à perdre ! Il fallait que Paris, derechef, donnât à la France l'impulsion qui, l'année précédente, avait enfanté des triomphes. Des commissaires de la Convention courraient à toutes les sections et engageraient les citoyens à voler au secours de la Belgique ; la France suivrait Paris. La motion fut votée. Son auteur semblait vraiment revenu à quelques mois en arrière, bien avant ce mirage qu'il avait un instant caressé : la Révolution se faisant accueillante ; maintenant il fallait qu'elle se fît terrible. Cette attitude cadrait avec ses dispositions qui étaient celles d'un malade que la fièvre brûlait. Sorti de sa prostration, il s'était surexcité. Mais son âme aigrie ne s'ouvrait plus qu'aux sentiments violents. C'en était fini de la main tendue. Si les Girondins continuaient à l'attaquer, si, par surcroît, ils faisaient mine d'entraver l'action révolutionnaire, il les écraserait.

Or ils continuaient à l'attaquer follement. Le 16 janvier, comme il avait paru intervenir despotiquement dans le débat préalable au vote régicide : **Tu n'es pas encore roi, Danton !** avait crié Louvet. Il avait protesté violemment, et pour montrer sans doute qu'il n'était pas homme à recevoir des coups sans les rendre, il avait, le 21, demandé la destitution de Roland **pour le bien de la République**. Dans ce même discours, toutefois, il avait encore **adjuré** les Girondins, notamment Brissot, de venir reconnaître qu'il s'était efforcé de **porter l'union partout**. Et il cria : **Je veux être connu**, dernier appel que ne voulut pas entendre le salon Roland, entêté à le **méconnaître**.

Ce pendant, contre ces gens, Danton avait pris ses avantages. La Commission de Défense générale, renouvelée le 21 janvier sur sa demande, s'était trouvée peuplée de Montagnards et il y était entré des premiers. Mais cet échec avait exaspéré l'**ennemi** qui, dans des pamphlets, dénonçait tantôt le **nouveau Cromwell**, tantôt l'**agent de d'Orléans**. Lui, absorbé par sa mission en Belgique, n'avait pas répondu.

C'est alors que la mort de Gabrielle l'était venu bouleverser, exploitée par les Robespierre et les Collot. Ceux-ci lui assuraient que sa femme était morte des calomnies de la Gironde. Lorsqu'après des semaines de fureur concentrée, il reparut à la tribune, sa figure semblait plus féroce. Les discours de mars vont être en général empreints d'une sorte de frénésie ; c'est, a-t-on dit, le fauve qui a perdu sa femelle. Cette frénésie, si elle détraque parfois l'homme d'État, inspire bien l'orateur : les onze discours prononcés du 8 mars au 1er avril, sont parmi les plus éloquentes ; mais combien le tribun exalté fait tort au politique conciliateur !

Entendit-il, dans sa fureur, en finir sans tarder ? Fut-il derrière les meneurs qui, les 9 et 10 mars, tentèrent de soulever Paris contre la Gironde ? Il se peut. C'est des Cordeliers que partit le signal. En tout cas, l'émeute ayant échoué, il combattit Vergniaud, demandant la punition des coupables. Une parole du grand Girondin eût pu cependant le frapper : **Il est à craindre que la Révolution, comme**

Saturne, ne dévore successivement tous ses enfants. L'exécution des Girondins, avant huit mois, donnera raison à Vergniaud, mais aussi, avant treize mois, celle de Danton.

Si Danton voulait qu'on fermât les yeux sur l'émeute, c'est aussi qu'on avait besoin de Paris. Comme en juillet 1792, la *Patrie était en danger*. Dumouriez reculait, et, exaspéré, il menaçait, par surcroît, de trahir. Et tout, derechef, semblait près de craquer. Loin de le réprimer, il fallait au contraire surexciter le génie de la Révolution, prendre de grandes mesures, des *mesures révolutionnaires*. Danton les exigeait, son œil menaçant fixé sur la Droite.

Le 10 mars, il prononça deux discours : celui du matin est d'un grand patriote, celui du soir d'un révolutionnaire que tout surexcite.

L'appel au courage fut admirable : *Il ne nous faut que des hommes et la France en regorge !* ce fut son premier mot. La France s'allait dresser. Contre qui porterait-elle ses coups ? Ici se découvre le génie politique d'un Danton. S'affranchissant de sa sympathie pour l'Angleterre, il l'aperçoit maintenant, avec une claire vue, désormais installée au centre de la Coalition. C'est elle qui, désormais, par son or, va essayer de triompher de la liberté française. Bonaparte la dénoncera sans cesse, cette Albion, comme l'éternelle ennemie, mais Bonaparte n'aura qu'à regarder le drame qui, depuis 1793, se sera déroulé. En 1793, il faut un singulier instinct politique pour désigner si sûrement du doigt la vraie ennemie. Désormais on est Rome, elle est Carthage. Comment réduire Carthage ? En frappant son commerce — c'est déjà l'idée du blocus. *Prenons la Hollande et Carthage est à nous !* Affamée, l'Angleterre renversera Pitt et devra venir à résipiscence.

Après avoir si nettement établi la situation, c'est l'appel enflammé à l'énergie : *Que vos commissaires partent à l'instant, qu'ils partent cette nuit, et qu'ils disent aux riches : Il faut que vos richesses payent nos efforts ; le peuple n'a que du sang, il le prodigue ; allons, misérables, prodiguez vos richesses.... Il faut du caractère. On en a manqué.... Je fus dans une position telle que celle-ci dans le moment où l'ennemi était en France. Je disais aux prétendus patriotes : Vos dissensions sont nuisibles au succès de la liberté. Vos discussions sont misérables. Je vous rebute tous, vous êtes tous des traîtres. *Battons l'ennemi et ensuite nous discuterons.* Je disais : *Eh ! que m'importe, pourvu que la France soit libre, que mon nom soit flétri ! J'ai consenti à passer pour un buveur de sang ! Buvons le sang des ennemis de l'humanité, mais enfin que l'Europe soit libre !* Et après de nouveaux cris d'appel frémissants et comme déchirants : *Remplissez vos destinées, point de passions, point de querelles, suivons la vague de la Liberté.* Haché par les applaudissements, le discours s'acheva dans une ovation — universelle, dit le compte rendu.*

C'était du meilleur Danton. Mais il n'avait réclamé de la nation que de l'or et des soldats ; autour de lui on voulait autre chose : la Montagne entendait qu'on instituât la Terreur. Il fallait un *tribunal révolutionnaire*. Du matin au soir, Danton en adopte l'idée. On en fait la proposition ; la Droite pense l'esquiver : on va lever la séance à six heures, lorsque Danton se rue à la tribune et d'une voix retentissante, crie : *Je somme tous les bons citoyens de ne pas quitter leur poste.* L'accent est si terrible que chacun reste figé dans un calme profond. Quoi, dit-il, quand Dumouriez est peut-être enveloppé, on se séparerait sans avoir pris de grandes mesures contre les ennemis intérieurs qui bravent le peuple : *Arrachez-les vous-mêmes à la vengeance populaire.* Le mot évoquait de terribles souvenirs. Une voix cria : *Septembre !* Alors, une fois de plus, il excusa les

massacres : ils n'eussent pas eu lieu si un tribunal eût existé. Il fallait donc profiter de la leçon. **Soyons terribles pour dispenser le peuple de l'être.** Il demandait l'organisation d'un tribunal et un pouvoir exécutif plus fort. Le ton devait être altier, car, à droite, on l'interrompit : **Tu agis comme un roi.** — **Et toi,** riposta-t-il, **tu parles comme un lâche.** Il insista, adjura, conjura, fut applaudi, enleva le vote, la création du Tribunal — devant lequel, après la reine et les Girondins, lui-même devait, un an après, comparaître.

Mais plus que l'organisation du Tribunal, le renforcement du pouvoir exécutif lui paraissait nécessaire. La faiblesse du gouvernement venait de l'erreur où était tombée la Constituante, interdisant à tout député de recevoir un portefeuille. Telle disposition ne permettait de confier le ministère qu'à des sous-ordres, d'où une dangereuse inaction du Conseil. Évidemment il se lassait lui-même d'être réduit, s'il restait membre de l'Assemblée, à son rôle de simple excitateur. Sans doute il essaya de donner à sa proposition une allure désintéressée : **jurant pour la patrie qu'il n'accepterait jamais une place dans le ministère,** il voulait qu'on autorisât les députés à y entrer. Qui, en effet, parmi les députés, **ne sentait pas la nécessité d'une grande cohésion** entre les agents du pouvoir exécutif et les députés **chargés de la défense extérieure de la Révolution ?**

La motion était d'un esprit réaliste et pratique. Mais les accusations de dictature dirigées contre son auteur étaient si violentes qu'il lui fallait une incroyable hardiesse pour oser la formuler. Ses précautions ne désarmèrent pas, et Larevellière vint, de sa voix aigre, s'opposer **à une tyrannie nouvelle.** Il ne se fit pas faute de réveiller les défiances de l'Assemblée contre ces **hommes d'une grande audace** dont l'arrivée au pouvoir serait peut-être le signal d'une dissolution de l'Assemblée. **Je ne cesserai,** ajoutait le membre de la Droite, **de poursuivre ces tyrans brigands qui, bien logés, bien nourris, bien vêtus, vivant dans les plaisirs, s'élèvent avec fureur contre ce qui jouit de quelque aisance.** L'allusion était claire : la Droite, enchantée, fit un succès au bossu, entraîna le Centre, tandis que la Montagne elle-même abandonnait Danton. Il retira sa proposition — la plus raisonnable qu'il eût faite. Mais Louvet allait s'écrier, dans sa brochure sur la **faction d'Orléans,** que Danton avait **découvert une des plus importantes parties de son plan** et platement échoué. Calomnié ou deviné, Danton dut emporter de cette séance de nouveaux motifs de colère.

Il jugeait avec raison que la *Commission de défense*, où la Gironde avait repris la majorité, était incapable de faire front à une situation vraiment épouvantable.

Dumouriez, exaspéré, menaçait la Convention. Le 12, il avait écrit une lettre comminatoire au président qui, consterné, l'avait communiquée à la seule Commission. Un instant, les intérêts des Girondins et des Dantonistes de la Commission y parurent identiques : les uns et les autres avaient prôné le général, se l'étaient même disputé. On tint secrète la lettre et on décida qu'incontinent, Danton et son fidèle Delacroix, flanqués de quelques autres, partiraient pour la Belgique afin de ramener au devoir le compromettant Dumouriez.

Le général était resté en relations cordiales avec le tribun. Un an après, Robespierre tentera d'accabler son ennemi sous ce souvenir ; s'il fallait l'en croire, Danton eût été complice du général, lui eût préparé les voies vers la dictature, eût déchaîné l'émeute — avortée — du 10 mars pour lui donner un prétexte à intervenir à Paris avec son armée. Tout cela me paraît fort peu vraisemblable. Danton ne rêvait point d'un César, mais Dumouriez qu'il estimait bon chef — il l'avait proclamé le 10 mars —, était nécessaire à la défense.

C'étaient, à la Commission, Delacroix et Danton qui, le 14, avaient demandé qu'on tentât de ramener le malheureux qui, dit Danton, **avait perdu la tête en politique**, mais **conservait ses talents militaires**. Les commissaires le **guériraient** ou le **garrotteraient**.

Danton ne put joindre le général que le 20 à Louvain. Battu à Neerwinden, Dumouriez était hors de lui. Danton le prit dans ses bras, le **cajola**, obtint une rétractation écrite, puis, le 21 mars, reprit le chemin de Paris.

Dumouriez n'avait pas été sincère. Danton parti, il se prépara à trahir. Les commissaires restés en Belgique le pressaient : dans trois lettres à Danton, du 25, du 28 et du 29 mars, Delacroix signalait à son ami le général comme devenant décidément **dangereux**, et concluait à l'arrestation ; ces lettres intimes suffiraient à détruire la légende de la **complicité** de Danton avec Dumouriez.

L'événement donnait raison à Delacroix. Le 4 avril, ne rencontrant point dans son armée l'instrument qu'il avait espéré, il allait brusquement se réfugier dans le camp autrichien.

Ces événements étaient gros de conséquences pour tous, pour Danton entre tous. Sans doute, la Gironde en restait atteinte : c'était elle qui, depuis 1792, épaulait le général ; mais, avec plus d'éclat encore, Danton l'avait adopté ; et dans les derniers jours, il l'avait défendu avec un acharnement qui commençait, dit Thibaudeau, à **étonner**. Or dès le 28, le bruit s'était répandu que, en dépit des assurances de Danton, Dumouriez trahissait. Girondins et Dantonistes cherchèrent incontinent à s'accabler les uns les autres sous cette trahison. Les Girondins semblent même avoir pris les devants. Ils auraient réclamé l'arrestation de Danton et, effectivement, le bruit de cette arrestation courut. En tout cas, les attaques de la Gironde se déchaînèrent, des salons politiques à l'Assemblée, si violentes, que Danton exaspéré et alarmé, se décida à faire front. La bataille allait dès lors être sans merci.

Jusqu'au bout — en dépit de la fureur qui parfois le dominait — Danton avait espéré qu'on s'entendrait. Le 15 mars, une suprême tentative de réconciliation avait eu lieu. Des conférences s'étaient instituées ; le Girondin Bancal formulait l'espoir que de **ces conférences fraternelles où l'on s'était dit des vérités**, il sortirait **quelque chose** ; Vergniaud était favorable à l'accord. Mais, plus que jamais, le salon Roland y était hostile — autant d'ailleurs que Robespierre sur sa Montagne. Dans une entrevue suprême, Danton fut au contraire pressant : il fallait fonder la concorde sur l'oubli du passé ; Guadet répondit brutalement : **Tout, tout, excepté l'immunité des égorgeurs et de leurs complices !** Danton, souffleté, resta immobile ; mais Guadet criait : **La guerre et qu'un des deux périsse !** Alors Danton lui saisit la main, ému devant l'abîme que, sous leurs pas à tous, creusait cette parole, et le regardant fixement : **Guadet, dit-il, Guadet, tu veux la guerre, tu auras la mort !**

Les ponts étaient ainsi coupés et la campagne contre la Gironde commença. Robespierre, appuyé par Danton, entendait chasser le parti de ses positions : le 25 mars, à la *Commission de défense* en majorité girondine, la Convention substitua un *Comité de Salut public* d'où la Droite, dès l'abord en minorité, allait être chassée. Les événements se faisaient d'ailleurs complices de la Montagne : ils éliminaient fatalement les modérés à l'heure où tout devenait démesuré. Guadet avait voulu **la guerre**, il allait avoir la mort. Aux Girondins, Danton

apparaissait comme le meneur de cette intrigue. Avant même qu'elle eût réussi, ils entendirent étrangler l'homme avec l'affaire de Dumouriez.

Le 30, ils le provoquèrent en termes acerbes. Tandis que, dit le compte rendu, **plusieurs voix s'élevaient pour accuser Danton**, notamment au sujet des fameux **comptes**, un député cria qu'il serait bon que Danton parlât de la mission en Belgique au sujet de laquelle mille bruits infamants circulaient déjà. Danton se sentait-il mal assuré ? Son discours haletant, en tout cas, le laissa croire. Et le soir, aux Jacobins, il prononça un autre plaidoyer où, au milieu de boutades ironiques et de fougueuses sorties, on pouvait percevoir le même embarras à s'expliquer franchement. Les **ennemis** crurent Danton empêtré et entendirent l'enfoncer d'un seul coup, le surlendemain, 1er avril.

Ce fut Lasource qui attacha le brûlot : c'était l'accusation de complicité avec Dumouriez. Danton y répondit encore avec une relative modération, discutant les faits, démontrant ce qui le séparait de Dumouriez — qu'il **n'avait renoncé à faire saisir que par patriotisme d'abord, car on se battait contre les Autrichiens, par prudence ensuite, car, dépourvu de toute force exécutoire, il ne pouvait prévaloir contre le prestige de l'état-major**. La modération même de cette première réponse put faire croire à Lasource que son adversaire était intimidé. Il remonta donc à la tribune et, cette fois, l'accusation se précisa : Dumouriez avait voulu **rétablir la royauté après avoir dissout la Convention nationale** ; Delacroix et Danton étaient ses complices, **tenant, l'un en Belgique, l'autre à Paris, les deux extrémités du fil de la conjuration**. C'était, si Lasource était logique, demander la tête de ses deux collègues.

De son banc, Danton n'avait protesté qu'une fois. Mais un des témoins de la scène dit **qu'immobile à sa place, relevant sa lèvre avec une expression de mépris qui lui était propre, il inspirait une sorte d'effroi ; son regard annonçait en même temps la colère et le dédain ; son attitude contrastait avec les mouvements de son visage, et l'on voyait dans ce mélange bizarre de calme et d'agitation, qu'il n'interrompait pas son adversaire parce qu'il lui serait facile de lui répondre et qu'il était certain de l'écraser**.

Cependant, Biotteau, ayant succédé à Lasource à la tribune, allait plus loin que lui : Danton **s'était voulu faire roi**. **Vous êtes un scélérat**, cria Danton, **la France un jour vous jugera**. Mais la Convention semblait hésitante : la campagne, menée depuis huit jours, avec une passion inouïe, contre Danton dans tous les groupes, portait ses fruits, et l'embarras qu'avait montré **l'accusé** semblait l'avoir rendu suspect. L'Assemblée décréta la constitution d'une commission d'enquête. La Droite sembla triompher. Alors Danton parut résolu à brûler ses vaisseaux. On le vit courir à la tribune, congestionné de fureur, résolu à écraser qui voulait le perdre. Passant devant les bancs de la Montagne, il dit d'une voix basse et comme se parlant à lui-même : **Les scélérats ! ils voudraient rejeter leurs crimes sur nous**. La Gauche comprit, dit Levasseur, que **son impétueuse éloquence allait rompre enfin toutes les digues**. Aussi, tout entière debout, semblait-elle prête à le suivre dans son assaut. Mais en vain il demandait la parole ; la Droite la lui refusait : il s'expliquerait à la Commission d'enquête ! Il parut un instant renoncer à faire violence à l'Assemblée et fit mine de regagner sa place. Alors la Montagne se leva de nouveau **l'invitant à retourner à la tribune pour être entendu** et, dans les tribunes, ce furent **de longs applaudissements**. Danton criait : **Vous voulez faire assassiner les patriotes, mais le peuple ne se trompera pas... la Montagne vous écrasera**. Et soudain, avec une impétuosité nouvelle, il se rua à la tribune et s'y imposa. Dès l'abord, se tournant vers la Montagne, il se livra à

elle tout entier. Je dois commencer par vous rendre hommage comme aux vrais amis du salut du peuple, citoyens qui êtes placés à cette Montagne : *Vous avez mieux jugé que moi*. C'était le désaveu, attendu avec impatience par Robespierre, Collot, Marat, de la politique d'apaisement poursuivie, d'intermittente façon, par Danton depuis six mois. La Montagne éclata en applaudissements : elle avait reconquis l'homme de l'audace : J'ai cru longtemps, poursuivait-il d'une voix frémissante, que, quelle que fût l'impétuosité de mon caractère, je devais tempérer les moyens que la nature m'a départis, je devais employer, dans les circonstances difficiles où m'a placé ma mission, la modération que m'ont paru commander les événements. *Vous m'accusiez de faiblesse ; vous aviez raison, je le reconnais devant la France entière....*

Sa voix de stentor, dit Levasseur, retentissait au milieu de l'Assemblée *comme le canon d'alarme qui appelle les soldats à la brèche*. Il avait enfin renoncé aux ménagements....

Nous, disait-il en effet, nous, faits pour dénoncer ceux qui, par impéritie ou par scélératesse, ont constamment voulu que le tyran échappât au glaive de la loi... Alors un grand tumulte se produisit : Droite et Gauche s'invectivaient, mais sa voix dominait tout : Eh bien ! ce sont ces mêmes hommes... qui prennent aujourd'hui l'attitude insolente de dénonciateurs.... Le tumulte, à ce mot, fut tel que la voix du stentor fut couverte. Mais un instant après, elle se faisait entendre : il discutait âprement les accusations de Lasource, renvoyant coup pour coup au milieu des cris de ceux qu'il atteignait, fouaillait, mordait. Le discours est fort long : il s'y défendit d'abord pied à pied, reprit, avec une violence accrue, les arguments développés à l'instant ; mais toute l'amertume de son âme débordant, soudain, il fonça. La Droite l'avait rappelé à la modération, au respect : Pourquoi ai-je abandonné le système du silence et de la modération ? Parce qu'il est un terme à la prudence ; parce que, quand on se sent attaqué par ceux-là mêmes qui devraient s'applaudir de ma circonspection, il est permis d'attaquer à son tour et de sortir des limites de la patience.... L'Assemblée, en grande majorité, applaudit. Et alors, affectant de défendre Delacroix plus que lui-même, il affirma qu'on ne poursuivait en eux que des hommes qui, contrairement à d'autres, avaient voulu apaiser les préventions des départements contre Paris et voulu l'unité de la République.

Nous, vouloir un roi ! et il ricanait : si Dumouriez avait voulu un roi, c'était à l'instigation de ces Girondins qui sans cesse l'entouraient. Marat, ravi, criait : Oui, parlez de leurs petits soupers ! — Il n'y a que ceux qui ont fait des soupers clandestins avec Dumouriez quand il était à Paris !... — Oui, oui, Lasource ! Lasource en était, glapissait Marat. Oh ! je dénoncerai tous les traîtres. — Oui, eux seuls, continuait Danton, eux seuls sont les complices de la conjuration. Les tribunes et la Montagne crépitaient d'applaudissements. Et c'est moi qu'on accuse. Oui, ces fédéralistes l'accusaient !... Eh bien ! je crois qu'il n'est plus de trêve entre la Montagne, entre les patriotes qui ont voulu la mort du tyran et les lâches qui, en voulant le sauver, nous ont calomniés dans la France.

Alors il se lâcha et ce fut un flot où roulèrent les accusations et les récriminations contre ses ennemis. Plus de composition avec eux ! (On applaudit encore), et il termina par une de ces phrases qu'il affectionnait tant : Je me suis retranché dans la citadelle de la raison ; j'en sortirai avec le canon de la vérité pour pulvériser tous mes ennemis.

Il n'avait pas fait trois pas, hors de la tribune, qu'il fut assailli par la Gauche : tout entière, elle se précipitait sur lui, l'embrassait, le portait en triomphe : **Votre Danton !** cria tout à l'heure Guadet. Oui, il était redevenu leur Danton : ils l'embrassaient à l'étouffer. Levasseur nous dit très sincèrement que lui et ses amis l'avaient cru perdu pour eux : **Quoique assis au sommet de la Montagne,** dit-il, **il avait été jusque-là sinon l'homme de la Droite, du moins en quelque sorte le chef du Marais,** voulant établir l'union entre les Girondins et la Montagne. **Transportés d'enthousiasme électrique,** ils étaient assurés, puisqu'il leur donnait raison contre sa conduite passée, que cette déclaration de guerre à la Gironde était **le signal d'une victoire certaine.** A la joie délirante de la Montagne, Lasource et ses amis purent mesurer la faute immense qu'ils avaient commise. De cet homme qu'ils avaient pensé accabler, ils faisaient un triomphateur, et son triomphe était pour eux une défaite mortelle.

La lutte était tellement engagée que, dès le 2 avril, Danton, tout à fait remis d'aplomb, réclamait aux Jacobins le rappel des conventionnels montagnards en mission, car il fallait que **tous les patriotes se ralliasent à la Montagne pour faire rendre des décrets qui sauvent la république et purgent la Convention de tous les lâches intrigants.** Le 5, il demandait, à la Convention, que le tribunal révolutionnaire entrât en activité pour éviter **les scènes sanglantes qu'amènerait la vengeance populaire.** Sans doute, il exprimait encore des regrets amers qu'on n'eût pu s'unir parce que, l'Europe les menaçant, **il faudrait périr tous, ou tous sauver la République.** Mais il avait condamné dans son esprit les Girondins, sinon à la mort, du moins à l'expulsion : **Qu'ils s'en aillent,** disait-il à ses confidents, **et nous laissent travailler.**

Il travaillait en effet. Le Comité de Salut public, institué le 25 mars, avait, le 6 avril, été reconstitué ; on en avait éliminé la Gironde et Danton en était le maître. C'était bien le *Comité Danton* qui, jusqu'à ce que lui succède, en juillet, le *Comité Robespierre*, va gérer les affaires de la façon que je dirai tout à l'heure.

Retenons simplement pour l'instant que sa constitution avait été pour la Gironde un effrayant échec. Elle crut prendre sa revanche : le 12 avril, elle parvint à faire déférer Marat devant le Tribunal en dépit des avertissements menaçants de Danton ; le 24, ces prédictions se réalisaient : Marat, acquitté, rentra, ce jour-là, en triomphe à la Convention où Danton, décidément reconquis par la Montagne, célébra **ce jour de fête où un député inculpé était réinstallé dans le sein de la Convention.** La Gironde, assommée par l'événement, était maintenant exposée aux plus terribles malheurs.

La Commune préparait contre elle une journée. Comme il lui fallait un général, elle en nomma un. La Gironde répondit à cette audacieuse innovation en demandant qu'on cassât l'Assemblée de l'Hôtel de Ville et, une commission d'enquête ayant été nommée, composée de douze membres, la Droite parvint à l'investir le 24. Elle décida l'arrestation d'Hébert, procureur de la Commune, boute-en-train du mouvement. Quand, le 27, la menace à la bouche, une délégation vint réclamer la mise en liberté de son procureur, Isnard, qui présidait, écrasa de son indignation non seulement la Commune, mais Paris tout entier, menacé de **destruction totale** s'il osait rien entreprendre contre la Convention.

Danton avait eu, dans ces jours de conflit, l'attitude qu'on pouvait attendre. Il s'était, le 24 avril, opposé aux mesures proposées par la *commission des Douze* :

on calomniait Paris ; il fallait élire une autre commission qui rechercherait les crimes de ceux qui **égaraient les départements**. Le 25, ce fut lui qui monta à la tribune pour répondre à **l'imprécation du président** contre ce peuple, sans l'énergie duquel **il n'y aurait pas eu de Révolution**, contre cette ville **qui méritait l'embrassement de tous les Français**.

Le 27, il paraît arrivé au paroxysme de la colère. L'offensive de la Gironde l'inquiète : il se sait perdu si elle triomphe. Il se jette dans un tumultueux débat qui s'est institué au sujet des Douze, et c'est le Danton des grands jours : **Tant d'impudence commence à nous peser. Nous vous résisterons**, crie-t-il de son banc, et c'est ensuite une catilinaire contre les mesures réactrices, le complot **qui arrache à leurs fonctions les magistrats du peuple**. La Montagne l'acclame. Dès lors, il accentua son attitude. **Il est temps que nous nous coalisions contre les complots de tous ceux qui voudront détruire la République...** s'écriait-il le 29, **Paris ne périra pas.... Les sections... feront toujours disparaître ces lâches modérés dont le triomphe n'a qu'un moment.**

La situation était si tendue que l'heure des catastrophes parut inévitablement proche. Danton semblait la hâter et cependant, comme toujours, devant la rupture, il parut pris d'angoisse. Robespierre lui en fera un grief ; **Il a vu**, écrivait-il, **avec horreur la journée du 31 mai**, et, effectivement, le lendemain de la journée, le bruit se répandra que Danton l'a désapprouvée. C'est fort exagéré. Danton voyait sans **horreur** se préparer une journée, mais il ne la voyait pas sans regret parce qu'elle allait décidément marquer la fin de son rêve, ni sans inquiétude parce que, arrachant à leurs bancs les Girondins, elle le livrerait, lui, avec la République, à l'Extrême Montagne.

Regret et inquiétude le poussèrent à une dernière tentative pour apaiser le conflit. Le Comité, sous son inspiration, chargea Barère, le 30 mai, du rapport sur **l'état de la République**. Barère passa longtemps pour l'auteur unique du rapport. Il est aujourd'hui avéré que Danton se chargea de la partie proprement politique du morceau. Se sachant odieux à la Droite et ne voulant point, en paraissant à la tribune, provoquer de nouvelles scènes de haine qui iraient contre son but, il préféra confier à l'onctueux Barère la lecture du rapport. C'était un dernier appel à la concorde : **Que les hommes ardents se gardent de repousser de leurs rangs ceux qui ont une âme moins élancée vers la liberté, mais qui ne la chérissent pas moins qu'eux.... Ajournons nos haines personnelles jusqu'après la Constitution**. Et comme les applaudissements éclataient fort naturellement à Droite, Cambon, qui, membre du Comité, savait le secret de cette démarche, ne put le retenir et, se tournant vers les Girondins : **Ce passage**, dit-il, **que vous venez d'applaudir, a été écrit par un homme calomnié, par Danton !**

Mais il était trop tard pour arrêter la rue avec des phrases. Danton espérait que le mouvement n'aurait peut-être qu'un effet : forcer la Convention à supprimer la commission des Douze. Barère affirme — et Cambon confirme — qu'avec Delacroix, le tribun avait rédigé la pétition même que, le 31, les délégués de la Commune, tandis que le tocsin sonnait dans Paris, apportèrent à l'Assemblée, acte d'accusation contre la commission et ses tenants. Ceux-ci le soupçonnaient. Ils tenaient toujours Danton, plus même que Robespierre, pour le meneur qui voulait leur mort. Quand, le 31 au matin, les Girondins menacés entrèrent dans la salle des séances, ils y trouvèrent, presque seul, Danton à son banc. **Vois-tu**, dit Louvet à Guadet, **vois-tu quel horrible espoir brille sur cette figure hideuse ?** — **Sans doute**, répondit Guadet, **c'est aujourd'hui que Clodius exile Cicéron !**

Clodius voulait-il exiler Cicéron ? Cela n'est pas certain : mais le réduire à l'impuissance à coup sûr. Lorsque, à la même heure, Garat rencontra Danton à la Convention, il lui dit ses craintes : **Qui remue ces ressorts ? Que veut-on ? — Bah ! fit le tribun, il faut les laisser briser quelques presses et les renvoyer après cela ? — Ah ! Danton ! je crains bien qu'on ne veuille briser autre chose que des presses ! — Eh bien ! il faut y veiller. Vous avez les moyens bien plus que moi.** Même si Danton était sincère, Garat avait raison. C'est toujours jouer jeu dangereux que de lancer la populace à l'assaut en assignant *in petto* des limites à ses audaces.

Quoi qu'il en soit, les pétitionnaires introduits, Danton les appuya. On avait créé, dit-il, **une commission impolitique** : il la fallait casser ; si on ne le faisait, le peuple **ferait pour sa liberté une insurrection**. C'est cependant Robespierre qui vint demander des têtes. L'Assemblée ne les voulait pas livrer, mais, assiégée et prenant peur, elle cassa la commission.

Il y a peu d'apparence que Danton ait entendu qu'on allât plus loin. Le 31 mai le satisfaisait : le 2 juin le dépassa. On sait comment, ce jour-là, la Convention, assiégée encore, mais cette fois par une véritable armée, capitula devant les canons du **général** Henriot. On vit, dira-t-on, Danton aller serrer la main au **général**, lui criant : **Tiens bon**. Il se peut. Il n'avait pas désiré le coup de force, mais l'émeute triomphant, il ne tenait nullement, pour la défense de ses **ennemis** de la veille, à se brouiller avec la rue.

Il espérait encore que la mise hors de la Convention des Girondins, sacrifiés à l'émeute, n'aurait nullement comme conséquence forcée leur mort ni même leur détention. La preuve en est que, le 7 juin, il proposera à la Convention de **donner des otages aux députés détenus**. Ce fut une dernière velléité. Il pleurera leur mort, mais après être, nous le verrons, resté quatre mois sans rien tenter pour eux. Il dira et répétera que, pendant six mois, il a tout fait pour éviter le conflit et qu'ils **avaient refusé de le croire pour se donner le droit de le perdre**. La veille de sa propre mort, hanté par ce remords d'avoir, en jetant bas les Girondins, acheminé les malheureux à la guillotine, il affirmera comme justification suprême que **Brissot l'eût fait guillotiner lui-même comme Robespierre** — ce qui n'est pas sûr. En tout cas, il leur gardera une amère rancune que, dans les derniers jours, il formulera : en le méconnaissant, ces gens l'avaient jeté dans les bras de Robespierre.

Il avait raison de le regretter, car, le jetant dans les bras de Robespierre, l'événement le mettait entre ses mains. La Gironde proscrite, la suprématie passait à la Montagne. Mais beaucoup de gens de ce côté ne pardonnaient qu'à moitié à Danton son attitude conciliante des premiers mois et désormais le suspectaient de **faiblesse**. Robespierre va, avant peu, profiter de cette situation pour l'éliminer du Comité, le paralyser ensuite à la Convention, et enfin le pousser à l'abîme. Quand, dans l'hiver de 1794, Danton cherchera, à son entreprise de réaction antiterroriste, un appui sur les bancs de l'Assemblée, son œil se reportera souvent sur les bancs tragiquement vides de la Droite girondine. Le 2 juin était la défaite de ses **ennemis**, mais, par une singulière conséquence, cette défaite était aussi la sienne. Il en avait eu le pressentiment. C'est bien pourquoi il avait, de si longs mois, fait tant d'efforts contre son propre tempérament pour éviter le conflit et reculer la catastrophe.

CHAPITRE XI

DANTON REPREND LE POUVOIR ET LE PERD

LE COMITÉ DANTON — IL IMPOSE LA SAGESSE : NÉGOCIATIONS AVEC L'EUROPE
— DÉCLAMATIONS DÉMAGOGIQUES ET MESURES MODÉRÉES — LE SECOND
MARIAGE — DANTON ÉLIMINÉ — RETOUR A LA POLITIQUE JACOBINE —
ROBESPIERRE TRIOMPHE — DANTON PROSTRÉ — LA RETRAITE A ARCIS.

LE 6 avril, Danton avait été élu, par 223 suffrages et le cinquième sur neuf, membre du Comité du Salut public. Réélu intégralement le 10 mai et le 10 juin, ce Comité, pouvoir exécutif à neuf têtes, gouvernera donc trois mois la France. Ses membres délibéraient en commun des affaires ; pour que celles-ci fussent préparées et *suivies*, ils se devaient partager les départements. Danton et Barère reçurent — ou prirent — les affaires étrangères. Mais Barère, s'inclinant volontiers devant les forts, Danton, en fait, domina seul le département. Il dominait d'ailleurs le Comité tout entier. Avant deux semaines, tous l'y suivaient, séduits par ses larges vues et cette étonnante capacité d'activité qu'entre deux périodes de paresse, il pouvait soudain faire éclater.

Il reprenait donc ce pouvoir qu'il avait quitté en octobre précédent avec le regret de n'avoir pu que *bâcler*. Pourrait-il faire mieux d'ailleurs ? Il essaya de formuler un programme de gouvernement. *Je le déclare*, dit-il le 10 avril, *vous seriez indignes de votre mission, si vous n'aviez constamment devant les yeux ces grands objets : vaincre les ennemis, rétablir l'ordre dans l'intérieur et faire une bonne constitution*. Il continuait à vouloir *fixer* la Révolution — et le pays à la dérive.

L'Europe était maintenant tout entière contre nous et, la Belgique reconquise par l'Autriche, nos frontières étaient de nouveau menacées. Or l'armée était démoralisée pour un instant par ses défaites et la défection de son chef. La Vendée, ce pendant, tenait tête aux armées de la République, et à travers toutes les provinces, une révolte sourde grondait, que la disgrâce des Girondins ferait éclater. A l'extérieur et à l'intérieur, c'étaient de tels périls que la situation d'août 1792 devait paraître rétrospectivement à Danton pleine de facilités au regard de celle d'avril 1793.

Il était trop patriote pour ne pas frémir des périls amoncelés, trop intelligent pour ne pas comprendre quelles leçons ils enfermaient. Dès les premières heures, il s'était remis devant l'échiquier avec Le Brun qui, resté aux Relations extérieures, rentrait, cette fois officiellement, sous sa tutelle. Cet échiquier, il l'examinait de sang-froid, abandonné miraculeusement, devant la carte de l'Europe, par cette frénésie qui semblait parfois l'aliéner. En face des choses concrètes, le tribun redevenait facilement l'avocat ès conseils qui jadis épluchait les dossiers et trouvait *des moyens*.

Peut-être pouvait-on encore détacher l'une de l'autre les deux puissances allemandes, peut-être aussi se ramener l'Angleterre. En attendant, une seule ressource restait pour maintenir en Europe un reste d'influence : obtenir l'amitié des petites puissances — ç'avait été la politique traditionnelle de la France —, Suède, Danemark, Venise, Porte, qui serviraient à contenir Autriche, Prusse et Russie. Mais rien de tout cela ne se pouvait tenter si l'on ne rassurait, dans une certaine mesure, l'Europe en étalant *de la sagesse*.

Danton, dans un moment d'exaltation, avait plus que personne contribué à enlever le vote qui, consacrant les *limites naturelles*, avait, autant que la *politique de propagande*, surexcité les alarmes des puissances, grandes et petites. Mais Danton ne s'embarrassait guère de ses propres déclarations. Il en ferait d'autres, voilà tout, qui permettraient peut-être d'aboutir à la paix. Il y aspirait, ne fût-ce que pour faire tomber ce *régime du Salut Public*, expédient scabreux auquel il faudrait mettre fin pour *organiser la République* — qu'ensuite on *ornerait*.

Ces pensées de pacificateur, perçant à travers les discours et les démarches de Danton pendant ses trois mois de pouvoir, le rendaient à la vérité incommode à Robespierre. Celui-ci ne voyait pas sans une inquiète jalousie Danton installé au Comité, alors que lui ni ses amis ne s'y asseyaient. Son heure viendrait-elle jamais si tout s'apaisait ? Sous lui, tout un monde se répandait contre Danton en murmures, en attendant mieux ; un journal signalait, dès le 6 avril, l'*allure tortueuse* de Danton : il visait à la dictature. Un Marseillais écrira, le 5 juin, que *Danton laisse passer le bout de l'oreille*. Les Clubs, la Commune le surveillaient maintenant d'un œil méfiant.

Captif de son ancien personnage ou embarrassé par la crainte de paraître tiède, il était amené à dissimuler ses sentiments les meilleurs et ses idées les plus raisonnables comme des fautes et de tout couvrir du tapage démagogique. Garat, qui le vit beaucoup à ce moment, nous le montre *jetant des cris de vengeance qui ébranlaient les voûtes du sanctuaire des lois*, et insinuant des mesures par lesquelles les vengeances pouvaient avorter. Il ajoute : *Ses transports ne sont plus qu'hypocrisie ; le besoin et l'amour de l'humanité sont les véritables sentiments de son cœur : il se montrait barbare pour garder toute sa popularité et il voulait garder toute sa popularité pour ramener avec adresse le peuple au respect du sang*. Politique effroyablement dangereuse : la rue entendait les *cris de vengeance* et restait sourde aux *insinuations* de clémence.

Le plus pressant — pour fixer la Révolution — était d'arrêter l'Europe en la rassurant. Le 13 avril, il parut à la tribune pour atténuer l'effet d'une intervention de Robespierre. Celui-ci, tout à sa machiavélique politique de guerre, avait *demandé la peine de mort contre les lâches qui proposeraient de transiger avec les ennemis de la République*. C'était couper au nouveau Comité toute possibilité d'action diplomatique. Danton, sans heurter de front Robespierre, affecta de le vouloir expliquer : *Il était temps que la Convention fît connaître à l'Europe qu'elle savait allier la politique aux vertus républicaines*. Le décret sur la propagande surtout l'inquiétait : *Vous avez rendu, dans un moment d'enthousiasme, un décret dont le motif était beau sans doute, puisque vous vous obligiez de donner protection aux peuples qui voudraient résister à l'oppression de leurs tyrans.... Citoyens, il nous faut avant tout songer à la conservation de notre corps politique et fonder la grandeur française*. Que la République s'affermisse et la France, par ses lumières et son énergie, fera attraction sur tous les peuples. L'homme,

depuis une semaine, gérait les affaires étrangères : on comprit qu'il demandait ses coudées franches ; l'Assemblée déclara qu'elle **ne s'immiscerait en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances**. La formule était de Danton : elle déblayait sa route.

Il la fit porter incontinent à la connaissance des petites puissances : on rassurait les Suisses, Genève, le roi de Sardaigne. Déjà la Suède a renvoyé à Paris le baron de Staël ; Danton l'enveloppe de séductions : ce serait si grand avantage que l'alliance des successeurs de Gustave-Adolphe, des alliés traditionnels de la vieille monarchie ! Tout un corps diplomatique nouveau est, ce pendant, recruté, destiné aux petites cours : Verninac ira à Stockholm, Grouvelle à Copenhague, Descorches à Dresde, Bourgoing à Munich, Desportes à Stuttgart, Maret à Naples, Chauvelin à Florence ; Semonville poussera jusqu'à Constantinople. Presque tous ces agents, par leur naissance ou leurs opinions, seraient suspects aux clubs. Qu'importe à Danton ! Il faut traiter suivant les anciennes formules, et ces anciens agents des Affaires étrangères les connaissent. Subsidièrement, certains d'entre eux doivent travailler — Sorel a merveilleusement débrouillé ce bel écheveau diplomatique —, fût-ce par d'incroyables feintes, à brouiller Prusse et Autriche. Quant à l'Angleterre, la prise d'Anvers seule l'a exaspérée : or voici Anvers perdu pour la France ; Danton ne demande qu'à laisser sommeiller la doctrine des limites naturelles. Tout ce travail produit-il déjà des résultats ? On voit Danton s'écrier, plein de confiance : **Vous saurez avant peu que cette ligue des rois tend à sa dissolution**.

L'Angleterre, de fait, donnait des espérances. Les libéraux écrivaient à Danton que le sage décret du 13 avril était **un acte préalable au rétablissement de la paix**. La Prusse, elle, se laissait derechef entraîner à des négociations. Il y eut à Metz des entrevues dont l'Autriche s'inquiéta. Vienne même, d'ailleurs, sentait s'amollir son intransigeance devant les dangers que courait Marie-Antoinette : la reine captive pouvait servir à amorcer une négociation. Elle jouait d'ailleurs un grand rôle en toutes ces démarches : de Naples, de Stockholm, de Florence, de Londres, on faisait de sa délivrance une condition préalable à tout accord. En tout cas, partout, au commencement de juillet, les négociations étaient entamées, acheminant peut-être à la paix. La chute de Danton devait tout rompre.

Cette paix, celui-ci ne la voulait pourtant pas à tout prix. C'est pendant ce nouveau passage aux affaires que se développe chez lui ce **nationalisme** dont les accents révèlent mieux qu'un simple procédé oratoire. Cette **patrie**, dont il avait tant parlé, devenait pour lui tout autre chose qu'une entité philosophique ; c'était une chose concrète : la France. Il avait en elle une confiance admirable, particulièrement en ses soldats. **Il n'en est pas un seul qui ne croie valoir plus de 200 esclaves**, s'écrie-t-il ; avec eux, aucune crainte à concevoir : la France, si elle ne faisait pas céder la Coalition par l'évident retour à la raison que dénotait le vote du 13 avril, la saurait faire plier sous le feu de ses canons. Il fallait pour cela que le guerrier français montant à l'assaut **ne dît point comme autrefois : Ah ! si ma dame me voyait, mais qu'il dît : Ah ! si ma patrie me voyait**. Ses brûlantes déclarations étaient acclamées : elles lui valaient cette persistance de popularité qui lui paraissait nécessaire pour se permettre d'être sage. Il la fortifiait par des déclamations malheureusement plus démagogiques que patriotiques, félicitant, le 13 juin, les Parisiens d'avoir fait la journée du 31 mai et méritant par cette justification de l'émeute les félicitations du club où, le 14, Bourdon de l'Oise exalté le saluait de ces mots : **Danton, tu as sauvé hier la**

République ! A quoi il répondait : Je vous égalerais en audace révolutionnaire et mourrai Jacobin !

Par ailleurs, il bâtissait avec son ami Hérault de Séchelles la Constitution dont il déclarait, le 29 mai, qu'il la fallait faire *la plus démocratique dans ses bases*. Le peuple, n'était-il pas *essentiellement bon* ? Conçue dans cet esprit, la Constitution serait *la batterie qui ferait un feu de mitraille contre les ennemis de la liberté*.

Ces phrases démagogiques, Garat nous l'a dit et nous le constatons, masquaient des tentatives, à la vérité assez gauches, de clémence. Il entend qu'on ne traite pas en proscrits les Girondins vaincus et, par là, s'expose aux dénonciations des Cordeliers extrêmes. Paré, son homme, devenu ministre de l'Intérieur, se montre fort modéré ; Desmoulins attaque Marat qui *fera faire de mauvaises affaires*. Les extrémistes sont mal vus du groupe. Danton ne cesse d'affirmer qu'il faut viser à *l'égalité des droits, non à l'égalité impossible des biens*. Et rassurant les propriétaires, il sauve, d'autre part, les prêtres à la déportation desquels, le 19 avril, il s'est opposé. Il étale d'ailleurs une large tolérance. *Eussions-nous ici un cardinal, je voudrais qu'il fût entendu*, et dans trois discours, durant ces mois de relative sagesse, il parvient, grâce à des déclarations personnelles d'athéisme, à empêcher la persécution. Au reste, ajoute-t-il, le meilleur moyen de rendre le prêtre inoffensif est de développer l'instruction. *L'éducation publique est une dette sociale qui est à échéance depuis que vous avez renversé le despotisme et le règne des prêtres*. Par l'organisation de l'instruction, la République se fortifiera et s'ornera. Point de persécution.

Tout cela accuse, si surtout on néglige les déclamations plus ou moins sincères, l'état d'esprit que tout à l'heure Garat caractérisait. Cet homme qui, suivant son expression, avait *accoté son nom à toutes les institutions révolutionnaires*, écartait, par ailleurs, la Terreur, que toute une meute, autour de Robespierre, appelait de ses vœux. La guillotine ne fonctionnait pas encore : le couperet ne tenait, à la vérité, qu'à un fil, mais le Comité Danton ne le coupait pas. On ne le coupera qu'au lendemain de la chute du tribun. Ni les Girondins ni la reine ne devaient monter à l'échafaud si Danton se maintenait au pouvoir.

La reine ! C'était un des objets de ses préoccupations et ce fut peut-être la cause secrète de sa chute. Tout lui commandait de la sauver, et, avant tout, le souci d'empêcher avec l'Europe la reprise de la lutte inexpiable. Beaucoup de royalistes, peu tendres pour la mémoire de Danton, ont admis cependant qu'il avait voulu sauver la reine : Mallet du Pan devait l'écrire peu après. Sans attacher trop de créance au curieux récit de Courtois, grand confident de Danton, il est certain que celui-ci se prêta à toute une intrigue destinée, si l'on ne pouvait officiellement mettre la malheureuse femme en liberté, à la faire évader. Une lettre de Danton à la reine aurait même été saisie par Robespierre, dans les papiers duquel Courtois l'eût retrouvée ; peut-être fût-ce la *pièce secrète* du procès Danton. Ce qui est sûr, c'est que Danton fut assiégé de sollicitations : Hardenberg, avec l'autorité que lui donne sa connaissance des affaires de l'Europe, affirme qu'au nom de l'Autriche, Mercy-Argenteau offrit à l'homme une grosse somme d'argent pour sauver Marie-Antoinette ; Danton eût repoussé l'argent, mais promis son concours. Ce qui est plus sûr, c'est ce que Maret déclare : à savoir que *la plus saine partie du gouvernement* entendit, loin de l'éviter, provoquer une démarche des petits États, tendant à exiger, pour prix de leur amitié, la mise en liberté de Marie-Antoinette. Maret eût été chargé de cette mission. L'ambassadeur d'Espagne à Venise dut avoir vent de cette négociation

occulte. Il allait, le 31 juillet, écrire au duc d'Alcudia cette fameuse lettre qui, saisie, devait être, elle aussi, versée au procès de germinal : on y lit cette phrase singulière : [Danton et Delacroix, qui étaient du parti de la Montagne, se sont fait girondins](#) — il veut dire *modérés* — et ils ont eu des conférences avec Sa Majesté — Marie-Antoinette.

Cette lettre laisse peu de doutes sur l'attitude de Danton et sur la réalité de la mission Maret. Je retrouve d'ailleurs en toute cette machination l'esprit du Danton de l'été de 1793. Désireux, pour diverses raisons, de délivrer la reine, il voulait paraître avoir la main forcée par les petites cours à gagner. Depuis des semaines, il lui fallait trouver des prétextes à la clémence et des excuses à l'humanité.

Il subissait notamment, depuis les premiers jours de juin, l'influence adoucissante, à l'excès peut-être, d'une femme, d'une enfant pourrait-on dire, qu'il venait d'épouser.

Chez un homme aussi passionné et prenable aux entrailles, il faut sans cesse chercher dans la vie privée des explications à certaines attitudes politiques. La mort de Gabrielle l'avait jeté dans une frénésie sombre dont les Girondins avaient, à leur dam, connu les effets. Et maintenant, retrouvant le bonheur, il s'attendrissait. Tout Danton tient dans ce double épisode : en février 1793, des transports de douleur devant le corps exhumé de sa femme, et, en juillet, le mariage de ce frénétique avec la jolie Louise Gély qui, de sa petite main, va faire se courber cette tête altière — jusque sous la bénédiction d'un prêtre romain.

La solitude du foyer, plus qu'à aucun autre, lui pesait. [Il me faut des femmes](#), dira-t-il le 26 août à propos de son récent mariage. Il lui fallait [une femme](#) et même une *bourgeoise* ; j'ai dit ce qu'il lui demandait : la vie confortable, et l'amour par surcroît.

Cette petite Louise était fille de Marc-Antoine Gély, [ci-devant employé à la marine](#). Ayant été jadis huissier audencier, Gély était, avant 1789, du monde qui fréquentait le café Charpentier. Les familles étaient liées. Gabrielle Danton aimait bien la petite Louise. Celle-ci aimait-elle Danton ? On a dit qu'elle l'épousa par peur : une petite-nièce de Louise l'affirmait encore dernièrement. Louise n'eût accepté que [par terreur](#) une union pour laquelle elle n'eût jamais que de [l'horreur](#). Rien ne semble moins probable. Que Louise, restée veuve à dix-sept ans, se soit remariée, trois ans après, avec Dupin, futur préfet et baron de l'Empire, et que, remariée, si j'en crois les lettres que m'ont écrites ceux qui l'ont connue dans son extrême vieillesse, elle n'aimât point à parler de Danton, cela ne prouve pas grand'chose. Deux faits au moins, plus vérifiables, prouvent que les Gély et Louise elle-même avaient vu sans [horreur](#) cette union, c'est que, Danton mort, Gély accepta — un document le révèle — de faire partie du conseil de famille des enfants du premier lit ; c'est ensuite que Louise se retira à Arcis près de sa belle-mère où elle était encore le 7 thermidor an III. Des relations amicales existaient et — certains documents me le prouvent — persistèrent longtemps entre les trois familles Danton, Charpentier et Gély. Le milieu et l'homme étaient, avant 1793, familiers à Louise.

Elle avait seize ans, elle était charmante Le peintre Boilly a laissé une toile où Louise est peinte en pied, montrant des gravures au petit Antoine Danton. Ce n'est pas la figure pleine et vigoureuse de Gabrielle, telle que David nous a permis de la connaître. Louise est une jolie brunette aux cheveux poudrerisés, à

qui le peintre — qui n'est point un David — a donné l'allure *maniérée* qui était sa façon. Mais tout est gentil chez la jeune femme, la figure aux traits fins, le teint frais, la bouche et les yeux souriants, la taille élégante dans les vêtements clairs. Un gracieux portrait, conservé dans la famille et dû à une belle-sœur de Danton, Mme Victor Charpentier, nous la montre d'autre part, tout aussi séduisante, avec, dans les yeux, une expression de douce mélancolie, attrait de plus à une délicieuse figure. *La femme était jeune et belle*, dit la duchesse d'Abrantès. Danton en fut vite amoureux ; il était inflammable ; il la désira ; elle le subjuga. Sur l'échafaud, son image lui arrachera un sanglot d'attendrissement. Elle n'avait point dû rebuter cet amour.

Mais elle était pieuse. Elle voulait qu'on se mariât devant un prêtre, un *vrai* prêtre. Danton y consentit. Le fait, que Michelet tenait de Mme Gély, m'a été confirmé d'une façon formelle, et par les petits-enfants de Louise Gély, et par les petits-neveux du vénérable abbé de Kéravenant qui célébra ce singulier mariage. Rien ne manque à cette singularité si l'on sait que l'abbé avait avec peine échappé aux massacreurs de septembre. L'événement n'est cependant pas si invraisemblable qu'il le paraissait jadis. Nous savons que, se proclamant athée, Danton n'était point sectaire. La tolérance dédaigneuse qu'à la tribune, il affectait pour les prêtres, le préparait à accéder à cette *fantaisie* devait-il dire, de jolie enfant. Il consentit même, dit-on, à s'aller confesser à l'abbé de Kéravenant. Cette confession de Danton est un fait certainement étrange et il est beaucoup moins sûr que celui du mariage religieux, mais, pour les raisons que j'ai dites, il ne paraît pas, d'autre part, si fabuleux qu'on pourrait le croire. L'homme était orgueilleux, mais expansif et cordial. Si le prêtre, prévenu de cette visite, sut comprendre sa mission, l'entretien se dut poursuivre sans grande gêne. Mais ce sont hypothèses. N'importe : si le fait est exact, cette heure dut rester longtemps présente à la mémoire du confesseur.

Quoi qu'il en soit, le mariage avait été précédé d'un contrat qui prouve à quel point Danton entendait avantager la jeune femme. Aux termes de ce contrat — récemment publié par M. Bord —, Sébastienne-Louise Gély n'apportait que 10.000 livres de dot ; mais une tante de Danton, la dame Lenoir — qui, je l'ai dit, dut servir de prête-nom —, faisait donation de 30.000 livres à la jeune épouse. Telle disposition indiquait chez Danton la plus grande complaisance. En fait, la fougue de son caractère l'emportait là encore. Il avait désiré passionnément cette enfant. Il entendit de toutes les façons — devant le notaire comme devant le prêtre — la satisfaire. Par la suite, on allait le voir, plus amoureux que devant, promener son bonheur conjugal de la ville à la campagne, à Sèvres, à Choisy où il lui plaisait de chercher à ses amours ce refuge que les disciples de Rousseau affectionneront toujours : la nature.

Tout cela serait d'un intérêt secondaire, si, je le répète, Danton eût été de ces gens qui de leur vie font deux parts. Il n'en était rien. La joie de ces épousailles le disposait à l'humanité, mais aussi à un optimisme scabreux. Or il était opportun qu'il veillât, car toute une campagne s'organisait contre lui, qui allait aboutir à le jeter bas avec une surprenante rapidité.

Robespierre et ses amis que tout, je l'ai dit, contrariait dans la politique de *ménagements* suivie par Danton avec *l'ennemi extérieur* et *l'ennemi intérieur*, suspectaient le civisme de l'homme. L'équipe d'ailleurs aspirait à remplacer l'autre, celle de Danton, dans la fameuse salle verte des Tuileries où le Comité délibérait. Elle trouvait partout des alliés : Danton mécontentait par son attitude

politique, et même par certaines façons, nombre d'anciens amis. Roch Mercandier, ancien confident de Desmoulins, avait, dès le 10 mai, avec une violence inouïe, attaqué dans *l'avocat patelin* qui *s'était gorgé de sommes énormes, un effronté larron*. Le 21 mai, Chabot se contentait de déclarer au club que Danton avait *perdu son énergie* ; mais après le 2 juin, les attaques avaient redoublé. Danton, affirme-t-on le 7, ne vient plus au Club ; méprise-t-il ses anciens amis ? Il faut qu'il vienne s'expliquer : *donnant au Comité, dit-il, le maximum de sa force et de sa pensée, il est actuellement, anéanti*, et par là ses absences s'expliquent. Quant à sa *modération*, il y est contraint *pour ramener des esprits faibles, mais d'ailleurs excellents*.

Cependant les attaques continuèrent : Vadier, le 23 juin, dénonça les *endormeurs* du Comité. Or, le Comité, c'était plus que jamais Danton ; car le 29 juin, il recevait un surcroît de pouvoir : la mission de *suivre les opérations du ministre de la Guerre* ce qui était joindre aux Affaires étrangères la Défense nationale.

Ce surcroît d'influence exaspérait les antipathies, les jalousies, les rancunes. Marat, qui avait rompu avec Danton ou à peu près, attaqua le Comité. C'était *le Comité de la perte publique*, et un ami de Saint-Just, Gateau, se fit au Club, le 5 juillet, l'écho du pamphlétaire.

L'orage grondait. Danton ne voulait pas l'entendre. Il traversait une période de lassitude, *anéanti*, déclarait-il, peut-être plus par son bonheur privé que par les soucis d'État. Ce n'était pas seulement au Club et à la Convention qu'on remarquait ses absences : *A peine*, lui écrit le 27 juin Beaumarchais, *venez-vous depuis quelques jours au Comité où pourtant je n'ai point aperçu depuis deux mois qu'on y prenne un parti... sans vous avoir consulté*.

Dès le 4, Taillefer, critiquant la mollesse du Comité dans la répression de l'insurrection des provinces — devenue générale —, avait obtenu de l'Assemblée une sorte de vote de méfiance. Attaqué vivement le 8, puis le 10, le Comité ne se défendit pas. C'est à se demander si, réellement *anéanti*, Danton ne se *laissait* pas tomber. Le 10, on signala que Westermann — son soldat — s'était laissé battre en Vendée. Le Comité en était responsable ; on proposa de le renouveler. Il le fut incontinent et de telle façon que Danton ne s'y trouva plus porté et que, sur les neuf membres élus ou réélus, deux seulement étaient de ses amis. En revanche, derrière Couthon et Saint-Just, le Robespierrisme faisait invasion. Maximilien lui-même, assuré que la majorité lui était acquise, s'y fera porter deux semaines après. Jamais substitution d'une équipe à l'autre ne se fit plus simplement.

Elle était fatale. A son tour, Danton était débordé par la Révolution. Il eût fallu, pour qu'elles se justifiasent, que ses combinaisons diplomatiques aboutissent, et elles étaient à longue échéance. Il eût fallu aussi que, résolu à une politique de modération, il lui restât fidèle. Du jour où il avait fait ou laissé tomber la Gironde, il avait brisé la seule chance qui fût d'éviter la Terreur. Le 2 juin avait été pour lui une victoire à la Pyrrhus : le 10 juillet le lui prouvait.

Et lorsque, le 24 juillet, Robespierre fut entré au Comité qu'il va désormais dominer, la défaite de Danton était consommée. Il l'avait préparée en n'osant pas, lui, l'homme de l'audace, affirmer sa vraie politique et y conformer son langage. Il n'est point plus vaine politique que celle qui n'ose s'avouer.

Si sa chute le surprit, elle ne parut point d'abord l'abattre. Il ne tira de l'événement que deux leçons fort différentes de celle que j'en dégageais à l'instant : il avait eu tort, premièrement, de se laisser attaquer sans se défendre, et, secondement, d'avoir encore trop fait mine de contre-révolutionnaire.

Le 12 juillet, il reparut aux Jacobins, repoussa du pied les calomnies dont on l'avait accablé quand il était [enchaîné au Comité](#). Il reconnaissait d'ailleurs que les choses allaient mal en province et s'en prenait aux commissaires qui, s'ils étaient reconnus coupables, devaient être déférés au Tribunal. Ce genre de conclusions était toujours agréable au Club qui, retrouvant son Danton, l'acclama. La Montagne parut rassurée. Le 25, il fut élu président de la Convention par 161 voix sur 186 votants. Était-ce là un succès réel ? Jamais président n'avait été porté au fauteuil par si peu de voix et, cependant, Robespierre entraînait au Comité du Salut public.

Danton affecta de n'être nullement inquiet de ce dernier événement. Pour bien affirmer combien il avait été désintéressé en prônant naguère le renforcement du Comité, il le réclama derechef. Si [rien ne se faisait](#), c'est que [le gouvernement ne disposait d'aucun moyen politique](#) — par là lui-même s'excusait — : il fallait que le comité fût érigé en [gouvernement provisoire](#) et qu'on mît des fonds considérables, cinquante millions, à sa disposition. [Une immense prodigalité pour la cause de la liberté était un placement à usure](#). Il fut, un instant, applaudi.

Mais Robespierre et ses amis n'entendaient nullement recevoir ce cadeau de leur adversaire. Ils se méfiaient. [C'était un piège](#), dira Saint-Just. Le bruit courait que, le soir de son éviction du Comité, Danton avait dit : [Je ne me fâche point : je n'ai pas de rancune, mais j'ai de la mémoire](#). L'homme ne voulait-il point faire décerner la dictature au Comité pour l'en accabler ? Jeanbon et Barère craignaient que cet argent donné ne fût source de calomnies plus tard. [Ce n'est pas](#), répondit rudement Danton, [être homme public que de craindre la calomnie](#). Lorsque, l'année dernière dans le Conseil, je pris seul sur ma responsabilité les moyens nécessaires pour donner la grande impulsion, pour faire marcher la Nation aux frontières, je me dis : [Qu'on me calomnie, je le prévois — il ne m'importe ! Dût mon nom être flétri, je sauverai la liberté](#). Et il maintint sa proposition. On devait murmurer que Danton ne voulait renforcer le Comité que pour y rentrer, car, remontant encore à la tribune, il s'y défendit de toute arrière-pensée : [Je déclare... que je n'accepterai jamais de fonctions dans ce Comité ; j'en jure par la liberté de la Patrie](#). La proposition n'en fut pas moins repoussée.

On entendit souligner tout ce qu'avait révélé de méfiances le mauvais accueil fait à la proposition. Le 5 août, aux Jacobins, Vincent, ami d'Hébert, déclara y avoir vu [un attentat à la souveraineté nationale](#) et dans ses auteurs [des conspirateurs](#). C'était aller un peu loin. Robespierre n'entendait pas encore rompre avec Danton pour plaire aux Hébertistes. Il le défendit très vivement.

Danton parut heureux de ce rapprochement. Il était, d'ailleurs, en face des extrêmes périls de la Révolution, repris de son idée d'union. Tous étaient solidaires, car tous étaient menacés. [Te voilà donc, coquin, président de cette horde de scélérats](#), lui écrivait, le 28 juillet, un anonyme qui déclarait se réjouir de le voir, avec Robespierre, [écarteler un jour sur la place de Grève](#). Il était, par ailleurs, prévenu qu'il serait [assassiné](#), étant [un scélérat](#) coupable de vouloir [établir un Comité dictatorial afin de partager les cinquante millions](#). Le bruit courut qu'il avait été empoisonné. Les journaux durent rassurer les patriotes.

Tout cela, avec les périls de la Patrie, l'enfiévrant. Et, comme souvent, la fièvre le conseillait mal. Le mois d'août est derechef marqué par une crise de démagogie violente doublée de patriotisme exalté. Il entend évidemment faire taire la bande d'Hébert à force de civisme. C'est le discours du 13 août sur l'instruction publique qui lui servit de rentrée : *Après la gloire de donner la liberté à la France, après celle de vaincre ses ennemis, il n'en est pas de plus grande que de préparer aux générations futures une éducation digne de la liberté.... Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple.* Il fut acclamé et tout à fait à l'aise, plaisanta, puis tonna : *Mon fils ne m'appartient pas : il est à la République.* On pense s'il reconquerrait son monde. Et ce fut le même succès, le 14, lorsque, à propos des réquisitions, il formula un programme de sauvage résistance à l'invasion et de taxation des *riches égoïstes.*

L'opinion révolutionnaire, vraiment, lui revenait. A la Convention, le 21 août, il avait pris avantage d'une lettre apocryphe, qui lui était attribuée, pour se faire encore acclamer. Le 25, Chabot le vantait aux Jacobins comme *l'homme qui avait fait la Révolution dans la Convention.* Et, Hébert s'acharnant à l'attaquer, il vint lui-même, le 26, le rétorquer aux Jacobins et se laver des *calomnies* relatives à sa fortune et à son mariage. Le 5 septembre, sentant que, décidément, il reprenait l'avantage, il se lança à fond. L'ancien Danton revécut dans le discours enflammé sur la formation d'une armée sectionnaire. Avant même, d'ailleurs, qu'il n'eût ouvert la bouche, *les applaudissements l'accompagnèrent à la tribune et l'empêchèrent quelque temps de parler.* Un succès si spontané dut l'enivrer. Il fut à la fois superbe et terrible. Tout le discours est à lire, tant il abonde en formules d'un patriotisme fulgurant ; mais il sembla, dans son désir de déborder Robespierre, entraîné à désavouer ce qui avait été sa politique, à lui, dans le Comité. *Il reste à punir, s'écriait-il notamment, et l'ennemi intérieur que vous tenez et ceux que vous avez à saisir. Il faut que le tribunal soit divisé en un assez grand nombre de sections pour que tous les jours un aristocrate, un scélérat paye de sa tête ses forfaits.* Et après avoir formulé en motions cette politique de violence, il s'exalta encore : *Hommage vous soit rendu, peuple sublime. A la grandeur, vous joignez la persévérance ; vous voulez la liberté avec obstination, vous jeûnez pour la liberté ; vous devez l'acquérir. Nous marcherons avec vous ; vos ennemis seront confondus.*

Ce fut une ovation sans précédent dont tous les journaux se font l'écho et lorsque, le lendemain, 6, il eût prononcé, sur les *moyens politiques* à fournir au Comité, un nouveau discours où il alla jusqu'à accuser celui-ci de *pusillanimité*, le succès fut tel encore que le représentant Gaston s'écria : *Danton a la tête révolutionnaire ! Lui seul peut exécuter son idée. Je demande que, malgré lui, il soit adjoint au Comité* et la proposition fut *applaudie et décrétée.* Après deux jours de réflexion, il refusa solennellement : il avait juré de n'être point du Comité. *Si j'en faisais partie, on aurait raison d'imprimer, comme on l'a fait, que malgré mes serments, je sais m'y glisser encore.* En fait, il ne voulait pas siéger au Comité, se souciant peu d'avoir à y disputer l'influence à Robespierre et à sa majorité. Mais avec ce Comité dont il refusait d'être membre, il le prenait d'assez haut. *Je ne serai d'aucun Comité, s'écria-t-il le 13 septembre, mais l'éperon de tous.*

Et puis, subitement, après cette orgueilleuse déclaration, c'est comme un écroulement. Qu'on ouvre le recueil de M. Fribourg : du 13 septembre au 22 novembre, pas un discours. Danton semble avoir disparu dans une trappe.

Effectivement il avait disparu.

Le plan, si plan il y avait jamais avec ce terrible homme, consistait, depuis un mois, à déborder le Comité avec tous ceux que mécontentait Robespierre. Pour ce, on avait tâté les gens d'Hébert. Mais la politique **modérantiste** pratiquée naguère par Danton leur laissait une extrême méfiance. Ils se refusaient. Des bruits de dictature couraient : l'entourage était indiscret dans son admiration : le salon Desmoulins n'appelait Danton que **Marius** ; Delacroix, prétendra-t-on, s'en allait, disant : **Il faut nécessairement qu'un chef se mette à la tête des affaires, sans quoi nous sommes perdus**. Les Hébertistes étaient sur leurs gardes. Le 21, l'un d'eux, Vincent, attaqua Danton en pleins Cordeliers. **Cet homme peut en imposer par de grands mots, cet homme sans cesse nous vante son patriotisme, mais nous ne serons jamais dupes....** C'était repousser toute alliance avec Danton contre le Comité.

Néanmoins les amis de Danton tentèrent, le 25, de livrer assaut. Depuis quinze jours, Robespierre, qui flairait une manœuvre, devenait sombre et cassant ; il avait, ainsi que ses collègues, accueilli aigrement certaines interventions. La Convention s'en était émue. Houchard, le vainqueur de Hondschoote, ayant été destitué, on crut l'occasion bonne pour jeter bas le Comité Robespierre. La seule présence, parmi les assaillants, de Courtois, l'âme damnée de Danton et de Thuriot, un de ses amis, montre d'où le coup partait. Billaud, membre du Comité, froissa l'Assemblée par sa hauteur, et, un député, Briez, ayant été fort dur pour le Comité, elle décida de l'adjoindre à ceux qu'il avait attaqués. Robespierre sentit le coup. Il monta à la tribune et, suivant son constant procédé, visa à faire peur. **Ceux qui nous dénoncent, eux-mêmes seront dénoncés : d'accusateurs qu'ils sont, ils vont devenir accusés**. La Convention, terrifiée, applaudit : Briez vint s'excuser. Jeanbon acheva la déroute : ceux qui accusaient le Comité étaient, dit-il, des débris de la faction girondine, des modérés. Ce fut une panique : on retira les motions. Mais Robespierre entendit avoir mieux : une manifestation de confiance. L'Assemblée se leva tout entière pour la lui donner — terrible échec pour les adversaires du Comité.

Danton n'avait pas paru. Il était malade. Avant même que cette séance du 25 vînt raffermir Robespierre, la soirée du 21 aux Cordeliers lui avait fait présager la défaite. On lui avait pris ses Cordeliers : Hébert tournait contre lui son vieux club. Alors, comme en tant de circonstances, l'homme avait lâché la partie et s'était laissé brusquement retomber. Après ses triomphes de tribune des 5, 6, 8 et 13 septembre, la déception avait été trop forte. Une mention aux registres du Comité de sûreté générale le montre officiellement **malade**. Le bruit de cette maladie se répandit, semant l'angoisse parmi les amis éloignés. **J'ai été inquiet de Danton**, écrit Fréron à Desmoulins.... **Marque-moi qu'il est rétabli**. Mais les ennemis ricanèrent. **Ce n'est qu'une grimace, pour légitimer son absence de l'Assemblée**.

Ce n'était pas **grimace**, pas plus d'ailleurs grave maladie : en réalité, il était affreusement las — **saoul des hommes**, disait-il. Puisque sa récente politique de tribune ne réussissait même pas à lui valoir, à défaut du pouvoir, un regain de confiance dans les clubs avancés, il ne lui en restait que le dégoût de s'y être laissé entraîner. Au lieu d'**accrocher le char**, il l'avait fait avancer et le char allait écraser mille victimes avant peu. La reine avait été, le 1^{er} août, transférée à la Conciergerie, son procès s'instruisait ; il ne la sauverait pas ; et d'autres victimes, dont la pensée le hantait, étaient tout aussi sûrement marquées pour le sacrifice : les Girondins. Cette inepte politique de proscription, l'exaspérait : **En**

conduisant Antoinette à l'échafaud, disait-il, on détruisait l'espoir de traiter avec les puissances étrangères. Custine venait d'être jugé. On allait, par cette conduite envers nos meilleurs généraux, se mettre dans l'impossibilité de vaincre. Mais le sort des Girondins surtout lui tenait au cœur. Il se sentait responsable : voulant simplement les faire descendre de leurs sièges, il les avait précipités à l'abîme d'où il ne les pouvait tirer. Garat le vit malade, mais sa maladie, dit-il, était surtout une profonde douleur... de ce qui se préparait : *Je ne pourrai les sauver*, lui dit-il ; et le ministre vit avec surprise des larmes rouler dans les yeux du Titan.

Telle attitude indique que la neurasthénie l'assaillait et déjà le terrassait. Depuis un an, il en avait trop fait, trop vu. Il succombait cependant moins sous sa fatigue que sous la vanité de son effort : la Révolution, qu'il avait voulu fixer, accélérât sa marche rapide de bête sanguinaire, et c'était lui qui, ayant, du tribunal aux comités révolutionnaires, forgé tous les instruments de la tyrannie, serait responsable de tout le sang que tribunal et comités allaient faire couler.

Alors il se terra au lit, puis, à peine relevé, se mura dans son bonheur privé. Il loua, à Choisy, un petit coin de maison, y mena sa jolie femme, y enferma ses amours, puis les promena de Choisy à Sèvres où, chez Charpentier, à la *Fontaine d'Amour*, il parut s'endormir. Un soir Suberbielle l'y alla voir. Il déplora ce qui se passait. *Ah ! si j'étais Danton !* dit-il — *Danton dort*, gronda le tribun, *oui, mais il se réveillera*. Il ne se réveillait que pour gémir.

Sèvres cependant, ainsi que Choisy, était encore trop près de ce Paris où ils allaient mourir. Garat le vit encore : il ne pouvait plus parler que de la campagne ; il étouffait, il avait besoin de fuir les hommes pour respirer. Alors, brusquement, il se décida à partir. Le 21 vendémiaire (13 octobre), le président communiquait à la Convention la lettre suivante : *Délivré d'une maladie grave, d'après l'avis des gens de l'art, j'ai besoin, pour abrégé le temps de ma convalescence, d'aller respirer l'air natal ; je prie en conséquence la Convention de m'autoriser à me rendre à Arcis-sur-Aube. Il est inutile que je proteste que je reviendrai avec empressement à mon poste aussitôt que mes forces me permettront de prendre part à ses travaux.*

Quelques heures après, il se jetait, avec sa femme et ses enfants, dans une chaise de poste qui l'emportait vers Arcis.

Une longue maison blanche dont la façade plate fait le fond d'une place, comme reléguée au bout de la petite ville endormie : c'est la *maison Danton*. Elle est restée à peu près telle que Danton l'a habitée. Sa famille la possédait encore il y a trente ans. Ses fils y sont morts, revenus à la province, loin de ce Paris où s'était brûlé le père. La maison calme semble pleine d'ombres ; c'est cependant celle du tribun tapageur qu'on y évoque le moins facilement.

Au milieu de cette façade crayeuse percée d'étroites fenêtres, un grand porche donne accès à l'intérieur. Des enfilades de pièces aux deux étages exigeraient, pour ne point respirer la tristesse, une petite tribu d'hôtes bruyants. Aussi Danton y avait-il installé, avec sa mère et son beau-père, toute la famille de sa sœur. Il s'était réservé une chambre assez modeste, la seule dont le cadre soit resté intact. Elle est basse, un peu obscure ; une alcôve s'enfonce entre deux petits cabinets en face d'une cheminée que domine la classique glace ; deux petites fenêtres, donnant sur la cour et le parc, éclairent la pièce aux boiseries grises. A la vérité, Danton l'avait meublée avec une sorte de luxe bourgeois :

entre les deux fenêtres garnies de rideaux de coton brodé de mousseline, une glace en forme de trumeau au-dessus d'une console au pied doré, une bergère de velours cramoisi à fleurs, des fauteuils et des chaises garnis de même, une table composant un jeu de tric-trac et dans l'alcôve deux lits jumeaux. C'est dans cette chambre encombrée qu'il devait ramasser sa vie d'intérieur lors de ses séjours à Arcis, laissant à la famille l'usage ordinaire du reste du logis.

Une assez vaste cour s'étendait derrière la maison, la séparant du domaine que, morceaux par morceaux, il avait, avec une ténacité de paysan, constitué de prés, de bois, de champs. Aujourd'hui le domaine présente un aspect un peu désordonné : les arbres ont poussé que Danton a plantés, l'herbe haute envahit d'anciennes allées, la petite rivière où le tribun pêchait s'est endormie, étroit étang où les feuilles se décomposent. Peut-être ce domaine n'a-t-il jamais été tout à fait ordonné : Danton s'était contenté de coudre provisoirement entre eux les morceaux dont l'acquisition, depuis trois ans, ne l'avait pas moins de trente fois mené devant le notaire. Nous avons la liste de ces achats : elle serait fastidieuse encore qu'édifiante. Depuis 1791, le domaine, lopin par lopin, s'était agrandi jusqu'à mesurer onze hectares. Des communs cernaient la cour, écurie, étable, remise, pigeonnier : trois juments, deux poulains y seront trouvés lors de l'inventaire avec quatre vaches, des instruments aratoires, une petite voiture dite *tapecul*, tandis que, dans le grenier, on notera deux nacelles pour la pêche et le grand filet garni de ses plombs et lièges que le tribun a jeté là après la dernière pêche, avant de quitter Arcis pour la suprême lutte et l'échafaud.

Sans cesse, nous l'avons dit, Danton était, par la pensée, revenu à ce coin de province paisible. Quand, recru et malade de souci, il s'était retranché des assemblées, il n'y avait plus tenu : mener sa jeune femme dans son petit parc où s'alliaient effeuiller ses arbres, ne lui parut plus un rêve, mais comme une impérieuse nécessité. Il y cédait et, le 15 octobre, il s'installait loin du tourbillon, entre la place morne et le jardin ombreux ; pour guérir son âme, il lui fallait retrouver, fût-ce quelques semaines, l'alcôve sombre, le tric-trac, le petit *tapecul* avec lequel on parcourait le Val d'Aube, et la nacelle où, guettant le poisson, il essaierait d'oublier les hommes dont il était saoul.

Lamartine devait, après un séjour à Milly, écrire : *Six mois du pays natal vous endorment*. Positivement Danton s'endormit à Arcis. Il y était venu, répétant la phrase de Galba : *On n'y trouble pas ma tranquillité parce qu'on ne me demande pas compte de mon oisiveté*. Le mot indique assez qu'il se voulait reposer des sollicitations inquiètes de ses amis plus encore que des attaques de l'adversaire.

Les vieux camarades, les amis d'Arcis le vinrent revoir : l'ex-curé Béon nous le peint respirant l'air pur et jouissant du calme et du repos. Il se cantonna d'abord chez lui paresseusement. Le citoyen Bercy-Sirault écrira d'Arcis, le 18 frimaire, que, voisin du citoyen Danton, il l'a vu sans cesse paraître à sa croisée ou sur sa porte en bonnet de nuit et vêtu de telle manière à ne pas laisser de doute sur sa convalescence. Il se débraillait. Parfois, dit Béon, une partie de chasse et de pêche où régnait une bonhomie champenoise. Mais ce qui le devait surtout occuper c'étaient ses bois, ses prés, son potager. Au contact de cette terre, l'envie l'a repris de s'arrondir encore : le 14, le 17, le 21, le 27, le 28 brumaire, autant de jours où il paraît chez le notaire, acquérant pour 300, 2.000, 400, 3.000, 400 livres de terres. Ce révolutionnaire ne passe son frac que pour aller signer des actes d'achat.

Arrivait-il vraiment, en enterrant sa vie, à murer sa mémoire ? Ces six semaines singulières de vie provinciale se passèrent-elles sans que vissent le rechercher,

dans la maison blanche ou dans la nacelle de pêche, les souvenirs sanglants et les redoutables appréhensions ? On dit qu'il ne lisait pas de journaux, s'irritait si l'on parlait politique surtout à la mode terroriste. Se promenant un jour dans son jardin avec un voisin, Doulet — qui plus tard racontera l'anecdote —, il vit arriver un autre ami, un journal à la main : Bonne nouvelle, criait-il. — Quelle nouvelle ? — Tiens, lis ! Les Girondins sont condamnés et exécutés. Le tribun blêmit, ses yeux se remplirent de larmes. Une bonne nouvelle ! Tu appelles ça une bonne nouvelle. Misérable ! — N'étaient-ce point des factieux ? — Des factieux ! riposta le tribun avec amertume. Ne sommes-nous pas tous des factieux ? Nous méritons tous la mort autant que ceux-là. Nous subirons leur sort les uns après les autres.

Il s'assombrissait. L'automne s'avavançait. A brumaire, frimaire allait succéder. Le tribun ne semblait pas voir courir le temps. Ces semaines paisibles de province, c'étaient cependant à Paris des années. Un matin, Béon vint chercher Danton : il y avait *partie* organisée à Charmont, à trois lieues d'Arcis. On partit en joyeuse compagnie ; on ripailla. Il s'ouvrit à ses amis : il sortirait du *tourbillon*, viendrait définitivement respirer l'air natal avec sa bonne famille, ses anciens camarades ; il s'enivrait d'espoirs. Mergez, son neveu, parut, accourant de Paris. Il tendit une lettre. Vos amis vous invitent à retourner à Paris le plus promptement possible. Robespierre et les siens réunissent leurs efforts contre vous. Il haussa les épaules. En veulent-ils à ma vie ? Ils n'oseraient pas ! Mergez insista. Vous êtes trop confiant, revenez... Le temps presse. — Va dire à Robespierre, cria-t-il, que je serai assez tôt pour l'écraser, lui et les siens.

Pourtant il fallait partir. Les calomnies couraient : Danton n'était nullement à Arcis ; il s'était émigré en Suisse. Les amis démentaient, mais se décourageaient. Alors il partit : son passage est signalé à Troyes, le 18 novembre, à deux heures, avec sa femme, ses deux enfants, un domestique et une femme de chambre. Il descendit à l'auberge de la *Petite Louve* et, le 19, reprit la diligence pour Paris. Il rentrait d'ailleurs résolu à écraser Robespierre. N'était-il point, le 8 août 1792, parti d'Arcis pour renverser le trône des Bourbons et ne l'avait-il point renversé ?

CHAPITRE XII

DANTON EN FACE DE ROBESPIERRE

DANTON CONTRE LA TERREUR — DANTON ET ROBESPIERRE — LA CAMPAGNE CONTRE L'HÉBERTISME — DANTON SE RELÈVE — LE VIEUX CORDELIER — ROBESPIERRE ISOLE DANTON ET LE MINE — LES DANTONISTES DISQUALIFIÉS — DANTON ÉBRANLÉ.

ON gagne de mauvaises parties ; on n'en gagne point d'abandonnées, avait, quelques années auparavant, écrit une femme d'esprit. Danton avait un peu longtemps abandonné la partie. Et pour avoir lâché pied, on pouvait craindre qu'il n'eût perdu pied.

En son absence, Robespierre et les siens avaient fait des pas de géant. Du 20 octobre au 17 novembre, le Comité avait vraiment, par une série de mesures, saisi la dictature. Or, dans le Comité, Robespierre s'était intronisé. La Terreur s'était aussitôt instituée : inaugurée en juillet, au moment où Danton était éliminé du pouvoir, elle s'était singulièrement accélérée depuis que, de lui-même, il s'était éliminé de l'Assemblée, puis de Paris même. Fouquier avait instauré le régime des **fournées** : la reine, les Girondins, Mme Roland, Philippe d'Orléans, Bailly, Manuel, le général Houchard, les conventionnels Kersaint et Osselin avaient été guillotins, et, avec eux, des femmes, des vieillards, des enfants, déjà, avaient été sacrifiés. On commençait à barboter dans le sang. Déjà, autour de Robespierre, on parlait d'envoyer à Sanson, après les **brissotins**, les membres des autres **factions**.

Danton était de ces **factions**. Il avait tout à craindre. Il semble bien qu'il avait quitté Paris, compromis par une assez singulière affaire d'intelligence avec les révoltés de Normandie qui, vraie ou grossie, avait été étouffée par Hérault de Séchelles, membre du Comité, et que Robespierre devait un jour réveiller. D'ailleurs, contre lui, tous les bruits semblaient admissibles : **Il avait passé en Suisse et sa maladie était une feinte pour cacher sa fuite ; son ambition était d'être régent de Louis XVII ; à une époque déterminée, tout avait été préparé pour proclamer celui-ci ; il était le chef de la conspiration ; ni Pitt ni Cobourg n'étaient les véritables ennemis, mais lui seul, — bref il eût été civique de l'égorger.** Tout à l'heure Robespierre, en se donnant l'apparence de les vouloir repousser, se fera l'écho de ces accusations. Elles couraient Paris. Par surcroît, on se faisait fort de prouver maintenant qu'il s'était enrichi : ne lui attribuait-on pas, comme propriété, celle de son beau-père, à Sèvres ? C'étaient de mauvaises conditions pour commencer la lutte.

Il y aurait lutte : il était le premier à la désirer, car il entendait combattre le terrorisme, étouffer la Terreur. **Les Girondins**, disait-il à Garat, les avaient, par leur inintelligence, forcés, lui et ses amis, **de se jeter dans le sans-culottisme qui les avait dévorés, qui le dévorerait lui-même.** Et c'est ainsi que s'était instauré le

règne des gens de sang. Mais, dira-t-il sous peu à Robespierre, **un état aussi violent ne pouvait durer ; il répugnait au caractère français**. Ce spectacle lui arrachait des larmes. Il le jetait même dans les hallucinations s'il est vrai qu'un soir, passant sur un pont de la Seine, il l'ait vue rouler du sang. Les contemporains — amis ou adversaires — ont tous admis qu'il avait voulu, à son retour d'Arcis, mettre fin à ce régime : Dubois-Crancé écrit **qu'il entendait rouvrir les portes des prisons** ; Robespierre l'en accusera aigrement : **Il voulait une amnistie pour les coupables. Il voulait donc une contre-révolution**. Il n'en était pas éloigné en effet.

Par surcroît, les insanités antireligieuses de la bande d'Hébert l'écœuraient. En son absence, cette bande avait paru prendre la tête du mouvement et s'imposer. Le 17 brumaire, la Convention, capitulant devant la Commune, avait, contre le gré même de Robespierre, semblé adhérer à l'idée d'une fête de la Raison, qui, le 20, avait été célébrée dans Notre-Dame désaffectée, et ç'avait été le signal d'une vraie débauche de **déchristianisation**, accompagnée de scènes burlesques et odieuses. Sur ce terrain encore, Danton entendait réagir — et réagir encore contre les doctrines communistes que les mêmes Hébertistes propageaient par le pays.

Mais parce qu'Hébert menait cette double sarabande — tout en réclamant plus de têtes —, Danton voyait en lui l'homme à abattre avant tous. Contre ce misérable, il jetterait Camille : **Prends ta plume**, lui avait-il dit aussitôt revenu, **et demande qu'on soit clément !** Desmoulins allait, pour lui obéir, fonder *le Vieux Cordelier* et y prendre Hébert à la gorge. Appuyé sur ce virulent journaliste, il combattrait, lui, à la tribune, les outrances de toute sorte et, sans prononcer encore le mot **clémence**, réclamerait **la justice : La République victorieuse, dira-t-il, doit être, sinon clémente, du moins juste**. Il briserait cette f... guillotine ou y monterait, s'écriait-il devant ses familiers ; **car mieux valait cent fois être guillotiné que guillotineur**. Mais il ne serait pas guillotiné ; car, **avec du temps**, disait-il à Westermann, **il arriverait à apprivoiser ces bêtes farouches**. Ayant écarté Hébert et sa bande, on **organiserait la République et on ferait la paix avec l'Europe**. Et alors, il irait à Arcis, vieillir dans sa paresse au milieu des siens.

Le parti de Danton, écrit Levasseur, **voulait arrêter le fanatisme révolutionnaire et établir un état de choses légal, mais il en rêvait la fondation à son profit**.

Ce Robespierriste découvre ici le grand grief d'un Robespierre contre le système de Danton. Lui aussi, au fond, désapprouvait les saturnales hébertistes et rêvait d'établir **un état de choses légal** ; mais il le voulait établir à l'heure qu'il aurait choisie, c'est-à-dire au moment où, **ses ennemis écrasés**, il régnerait seul sur la République épurée.

Il est temps de montrer qu'entre les deux hommes, il n'y avait, au fond, en cet hiver de l'an II, aucune compétition de principes. C'était entre eux, non un conflit d'idées, mais un conflit de tempéraments — l'espèce de querelles d'ailleurs la moins accommodable.

Honnête jusqu'au puritanisme, probe en affaires et chaste de mœurs, indifférent au plaisir, rigide en ses principes quoique tortueux en ses voies, correct en sa tenue, pédant en ses discours, étudié en toutes choses, le cerveau étroit et l'âme froide, Robespierre avait toujours dû faire sourire Danton quand il ne l'horripilait pas. Danton parlera, en haussant ses fortes épaules, des **âneries de Robespierre**. Il le tenait pour un cuistre de chapelle doublé d'un **capon**. Robespierre manquait de quelque chose que, dans son style volontiers obscène, Danton regrettera ne

lui pouvoir léguer. Ce célibataire n'était pour lui — dans la vie publique comme dans la privée — qu'un **eunuque**. Par contre, l'attitude débraillée et cynique de Danton, ses mœurs libres, sa verve rabelaisienne, ses énormes fantaisies, ses accès tour à tour de violence et de générosité, sa physionomie brutale, ses discours fougueux, et, plus que tout, sa vénalité soupçonnée, tout devait, chez le tribun, froisser ce **janséniste de la liberté**, ainsi que l'appelait l'autre. Par surcroît, Danton, par certaines manières, humiliait Maximilien, même quand il l'aidait, car, en somme, le **Titan** dominait son ancien ami de vingt coudées.

En dernière analyse, même aux époques **d'amitié**, ces deux hommes ne pouvaient, dans l'expression exacte du mot, se souffrir. C'était miracle qu'ils ne se fussent point déjà heurtés. Mais Danton avait longtemps tenu Maximilien pour un vrai ami et celui-ci avait longtemps jugé fort opportun de ménager le **Cyclope** qui lui faisait peur.

En frimaire an II, il en jugeait encore ainsi. C'est qu'à cette époque, il travaillait, avec plus de cautèle que de vigueur, à détruire les **deux factions** qui alarmaient son civisme. L'une, celle d'Hébert, ne voulait-elle pas **changer la liberté en bacchante**, et l'autre, celle de Danton, **en prostituée** ? L'homme de la Vertu comptait étouffer l'une et l'autre. Mais **la bacchante** venait de triompher : c'était donc elle qu'il fallait d'abord abattre, et il ne le pourrait faire qu'avec le concours de Danton. C'est pourquoi, en frimaire, Robespierre était résolu, tout en minant son ancien ami, à l'épauler en apparence. Danton s'y trompa-t-il un instant lui-même ? On peut le croire en voyant Desmoulins attaquer Hébert, tout en adulant Robespierre. Ou bien le parti avait-il le même plan que celui-ci et voulait-il, Hébert écrasé, faire tomber l'autre ? A ceux qui le pressaient de se prononcer contre **Billaud, Robespierre et autres**, Danton eût répondu : **Laissons aux tigres le soin de se dévorer entre eux**. Si la même arrière-pensée guidait les deux hommes, la victoire serait à qui saurait jouer le plus serré : or Robespierre était un tacticien bien supérieur à Danton — parce que plus persévérant.

Le tribun était fort pressé de se prononcer contre le mouvement hébertiste. Le 2 frimaire (22 novembre), en effet, il ne reparut à la tribune que pour combattre la déchristianisation sous une de ses formes. Une campagne se dessinait en faveur de la séparation de l'Église et de l'État : il ne fallait plus payer les prêtres. Danton soutint qu'il leur fallait continuer leurs salaires. **Le règne des prêtres est passé**, dit-il, **mais le règne de la politique vous appartient**. C'était se placer résolument sur le terrain de l'opportunisme. Les ennemis de la Révolution avaient affirmé qu'on en viendrait fatalement à la persécution : **Non, le peuple ne persécutera pas**. Ce fut la première **insinuation**. Mais, le 6, il accentua son attitude contre le mouvement de déchristianisation et, avec plus de précautions, contre la tyrannie terroriste. Des prêtres, entraînés par les Hébertistes, venaient à tout instant se défroquer à la barre de la Convention. Ces apostats écoœuraient Danton. Pourquoi la Convention perdait-elle son temps à ces **mascarades antireligieuses** ? Quel mérite par ailleurs avaient ces hommes simplement **entraînés par l'irrésistible torrent de l'opinion** ? Ils devaient renoncer à **en faire trophée**, et quant à l'Assemblée, **sa mission n'était pas de recevoir des processions, fussent celles des prêtres de l'incrédulité**. Le peuple en avait assez. Et c'est ici que, avec circonspection, il abordait le terrain de la politique générale : **Ce que le peuple veut de nous, c'est de le faire jouir des conséquences de notre Constitution**. La Terreur avait pu être utile, mais elle ne devait atteindre que **les véritables ennemis de la République**. **Le peuple ne veut pas que l'individu qui**

n'est pas né avec la vigueur révolutionnaire soit par cela seul traité comme un coupable. Il osa citer Henri IV qui avait su renoncer à la vengeance. Le peuple l'imiterait.

L'Assemblée dut comprendre. En tout cas, les terroristes se sentirent atteints. L'un d'eux, Fayau, protesta. Danton, tandis que le peuple a besoin d'être terrible, l'invitait à la clémence ! Le tribun se défendit et il s'ensuivit un débat aigre-doux : Danton protesta de son impérissable républicanisme : on le verrait proposer, comme par le passé, les plus fortes mesures révolutionnaires. Il fut applaudi.

Il fut encore applaudi quand, le même jour, il prononça un grand discours sur l'organisation de l'instruction publique, mais il en profita pour opposer au culte de la Raison celui de l'Être suprême. Il osa plus encore le 11 frimaire (1er décembre). Maintenant que le fédéralisme est brisé, s'écria-t-il hardiment... tout homme qui se fait ultra-révolutionnaire donnera des résultats aussi dangereux que pourrait le faire le contre-révolutionnaire décidé. Et il demanda le rappel des commissaires exagérés. Il concluait : Après avoir donné tout à la vigueur, donnons beaucoup à la sagesse.

Tout cela visait ouvertement le parti d'Hébert, mais, sous ce couvert, plus d'un avertissement se glissait à l'adresse du Comité. Robespierre affectait de ne les point remarquer. La campagne menée contre la déchristianisation l'arrangeait. Mais pour qu'elle portât ses fruits, il fallait que Danton fût — provisoirement — lavé de certains soupçons qui, pesant sur lui, l'entravaient. Robespierre s'avisa qu'il était temps qu'avec condescendance, il accordât à son vieil ami, en plein Club, une absolution sous conditions. Il la lui donna solennellement le 13 frimaire (3 décembre).

Danton avait reparu aux Jacobins et aussitôt pris prétexte d'une insignifiante motion pour prier qu'on se défiât de ceux qui proposaient des mesures ultra-révolutionnaires. Les Hébertistes, visés, avaient riposté par une attaque en règle qu'il parut ne repousser qu'avec peine. Après plusieurs morceaux véhéments, dit le compte rendu, prononcés avec une abondance qui ne nous a pas permis d'en recueillir les traits, Danton finit par demander la constitution d'une commission de douze membres chargés d'examiner les accusations portées contre lui.

C'est alors que Robespierre, évidemment frappé de la faiblesse de cette réponse et de la défaveur qui en résultait pour l'homme, se décida à relever momentanément l'ennemi dont il entendait se servir quelques semaines encore contre un autre ennemi. Il le fit d'ailleurs d'une façon qui nous éclaire singulièrement sur son caractère : résumer les accusations portées contre Danton et, en les groupant, leur donner une publicité plus grande, accusations de fuite à l'étranger et de complicité royaliste, c'était réunir pour l'avenir les éléments du réquisitoire dont, avant quatre mois, il fournira à Saint-Just toutes les parties. D'ailleurs il se gardera de rétorquer à fond ces accusations et il ne manquera pas de souligner avec soin tout ce qui les a divisés, Danton et lui, tout ce qui les divise encore : c'est ainsi, sous prétexte de faire valoir l'impartialité dont il entend faire montre, déjà une sorte de réquisitoire. Car, après avoir rappelé les accusations assez extraordinaires qui, dit-il, courent depuis quelques semaines, il en formule de plus réelles. Tandis que, lui, Robespierre pénétrait les desseins infâmes de Dumouriez, il avait dû faire un grief à Danton de n'être pas plus irrité contre ce monstre. Il lui avait reproché de n'avoir pas poursuivi Brissot et ses complices avec assez de rapidité. Mais c'étaient, pour l'heure, les seuls reproches qu'il eût à lui adresser. Alors une nouvelle précaution qui réserve l'avenir : *Je me trompe peut-être sur Danton, mais, vu dans sa famille, il ne*

mérite que des éloges. Sous les rapports politiques, je l'ai observé : une différence d'opinion entre lui et moi me le faisait épier avec soin, quelquefois avec colère : et s'il n'a pas toujours été de mon avis, conclurai-je qu'il trahissait la patrie ? Non. Je la lui ai vu toujours servir avec zèle ! Et il disculpa vaguement Danton des propos dénigrants qu'on répandait dans les groupes et les cafés.

Les amis de Maximilien durent comprendre que l'heure n'était nullement venue de jeter bas celui que, quatre mois après, il appellera l'idole pourrie. Les amis d'Hébert même parurent intimidés par la demi justification apportée par le pontife de la Vertu. Car tandis que Merlin de Thionville venait rappeler qu'entre autres services, Danton avait au 10 août, sauvé la République avec ces paroles : De l'audace ! Momoro, cependant passé à Hébert, s'écriait : Personne ne se présente plus pour parler contre Danton : il faut en conclure que personne n'a rien à alléguer contre lui. Alors on demanda que le président Fourcroy accordât l'accolade fraternelle à Danton, ce qu'il fit au milieu des applaudissements les plus flatteurs. Le lendemain, le club des Cordeliers, saisi à son tour de la question Danton, s'associait à cette absolution avec enthousiasme.

Robespierre, au fond, n'en avait pas tant demandé. Son plaidoyer était équivoque. Mais, autour de Danton, on affecta de le prendre au mot : Maximilien décidément approuvait, appuyait la belle campagne du patron contre les exagérés. Camille exulta. *Le Vieux Cordelier* se lança.

Heureux, lui aussi, dans son foyer, le jeune publiciste était revenu à son idée d'une république que tout le monde eût aimée. Il avait donc facilement entendu l'appel de Danton : Demande qu'on soit clément ! Je te soutiendrai ! Arrêté peut-être un instant par l'idée que Robespierre désapprouverait l'entreprise, il crut naïvement ou voulut croire que, pour avoir — si piètrement — défendu le grand ami, Robespierre s'associait à la campagne de clémence. Le 15 frimaire, parut le premier numéro du *Vieux Cordelier*. Et, tout de suite, Camille plaçait sa nouvelle feuille sous les auspices de ses deux amis : La victoire nous est restée, parce qu'au milieu de tant de ruines de réputations colossales de civisme, celle de Robespierre est debout, parce qu'il a donné la main à son émule en patriotisme, notre président perpétuel des anciens Cordeliers. Et plus loin : Après le discours foudroyant (*sic*) de Robespierre... il était impossible d'oser élever la voix contre Danton, sans donner pour ainsi dire une quittance publique des guinées de Pitt.

Robespierre eut peur d'être compromis ; ce dithyrambe l'engageait beaucoup trop ; il exigea de Camille qu'il lui soumit ses numéros en épreuves. Ces numéros cependant attaquèrent furieusement Hébert et sa coterie, mais en même temps le régime de la Terreur : Ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects, car dans la Déclaration des droits, il n'y a point de maison de suspicion, il n'y a que des maisons d'arrêt. Le reste de l'article était à l'avenant. C'était la note dantonienne. Robespierre affirmera sous peu que Danton corrigeait seul les épreuves de Desmoulins. Robespierre laissait faire parce que Camille, soudain, s'était retourné vers *Le Père Duchesne* : Hébert, je suis à toi dans un moment, et que dans ce moment, d'une plume terrible, il s'était mis à fouailler ce malheureux.

Le public aussi devinait que, derrière Desmoulins, c'était Danton qui soufflait cette tempête. L'opinion en reçut une commotion d'espérance. Le succès du *Vieux Cordelier* fut énorme ; les numéros s'enlevaient ; un courant se créait enfin contre les exagérés, puis contre les terroristes. Fort de cette poussée, Danton avait, à la Convention, repris ses aises. On le revoyait sans cesse à la

tribune. Le 22 frimaire (12 décembre), il y parla avec une singulière autorité de [l'instruction commune](#) et se fit acclamer.

Robespierre s'alarmait maintenant d'un si prompt retour de faveur. Le 22, il avait cru voir la main de Danton dans une proposition de Bourdon de l'Oise — qui, à la vérité, était l'ami du tribun — visant au renouvellement du Comité. La Convention avait failli le décréter. Maximilien en conçut de la peur. Les Dantonistes allaient trop vite. Desmoulins n'écrivait pas depuis une semaine que, d'Hébert, on passait au Comité. Mais Hébert, cependant, était à jeter bas. Que faire ? Maximilien se perdait dans ses calculs.

Il rappela de l'armée de Sambre-et-Meuse, où ils étaient en mission, Saint-Just et Lebas qui, avec Couthon, constituaient son conseil privé. Saint-Just, convaincu jusqu'au fanatisme, ardent sous une enveloppe de glace, plus audacieux que son maître, en tout cas plus éloquent, servait, dans les circonstances où Maximilien ne se voulait pas découvrir, à attacher le brûlot au flanc de l'ennemi. En ces premiers jours de janvier 1794, Robespierre pensa certainement l'employer contre [les factions](#). L'autre entra-t-il plus avant même que son ami dans ses idées ? On trouve dans les papiers saisis plus tard chez Robespierre une note ainsi conçue : [Danton, Lacroix.... Mander secrètement à Paris 2.000 hommes de l'armée du Rhin](#). Ces derniers mots permettent-ils de croire que, contre Danton et sa [faction](#), on eût au besoin fait l'appel au soldat.

Mais, même avec cette ressource, il dut paraître décidément dangereux d'attaquer de front [Goliath](#). Il avait repris, semblait-il, toute vigueur avec son autorité naguère compromise. Desmoulins lui reconquerrait Paris. Si on l'assaillait, ne le rejeterait-on pas dans les bras d'Hébert et des siens qui, comme lui menacés, lui ramèneraient la Commune et les Cordeliers. Plus d'un Dantoniste poussait, de fait, à l'alliance des deux [factions](#) contre Robespierre. Fréron écrira encore, le 6 pluviôse, à Moyse Bayle qu'il s'étonne de voir Hébert les attaquer, Fabre et Desmoulins attaquer Hébert : telle situation le [dépaysait](#). Robespierre pouvait craindre que, menacé sérieusement, le Titan n'entassât contre le Jupiter du Comité Ossa sur Pélion, et Maximilien n'était pas sûr de tenir encore la foudre.

Non, il ne fallait pas attaquer de front l'homme. Il lui fallait enlever ses amis certains, ses alliés possibles. On laisserait décidément Desmoulins achever de massacrer Hébert, quitte à accabler ensuite Camille sous le reproche de [clémencisme](#). Ce pendant, on abattrait un à un les états du géant. Danton valait certes par lui-même, mais beaucoup par la cordiale et indéfectible amitié qui le liait à ces révolutionnaires remuants et influents qui s'appelaient Fabre d'Églantine, Héroult de Séchelles, Camille Desmoulins, Philippeaux, Delacroix. Cette force deviendrait au contraire une faiblesse, si Fabre était convaincu de [vols](#), Héroult d'[intrigues](#), Desmoulins de [contre-révolution](#), Philippeaux de [sédition](#), Delacroix de [concussion](#). Quand on aurait, l'un après l'autre, impliqué les amis de Danton en de fâcheuses affaires, le tribun, ébranlé par leur disgrâce, tomberait de lui-même comme [une idole pourrie](#). On [viderait alors ce gros turbot farci](#), disait Vadier.

Ce fut le plan adopté : l'exécution s'en trouvait facilitée par l'état moral de la Convention. Celle-ci vivait, depuis deux mois, dans une indescriptible atmosphère de soupçon. Certains de ses membres s'étaient laissé corrompre par les agents de la Compagnie des Indes : Chabot, le plus compromis des

représentants, avait été arrêté, mais on espérait impliquer Fabre dans l'affaire, encore que Chabot, doublement fripon, eût gardé pour lui les 100.000 livres qu'il était notamment chargé de remettre à l'*alter ego* de Danton pour changer l'esprit de son discours sur cette grosse affaire. D'ailleurs, en attendant qu'on impliquât Fabre, certaines lettres de Chabot, qu'on trouve aux Archives, font soupçonner qu'on essayait — assez grossièrement — de compromettre Danton lui-même avec le corrupteur et que celui-ci — dans quel espoir de *non lieu* ? — s'y prêtait. Danton laissa sans réponse les lettres, que ce misérable lui envoyait de sa prison, comme *au plus cher de ses amis*, et, par là, éventa le piège, ce qui n'empêchera pas Robespierre d'en venir à ses fins puisque, avant trois mois, Chabot et Danton s'assieront avec Fabre sur le banc d'infamie.

En attendant qu'on arrivât à compromettre Fabre en cette louche affaire, on essayait d'autre chose. Philippeaux, un ami de Danton, revenu de sa mission de Vendée, était l'objet d'accusations violentes de la part d'autres commissaires de l'Ouest, notamment de Levasseur, un ami de Robespierre. Philippeaux avait, disait-on, désobéi aux ordres du Comité. Rentré à Paris, depuis le 16 octobre, il s'était décidé à répondre très vivement, le 6 décembre, par un mémoire où, prenant l'offensive, il énumérait les désastres qui, en Vendée, avaient suivi son départ. Il concluait que le Comité avait péché par faiblesse et crédulité *envers une ligue de fripons*. Ces *fripons* étaient les Hébertistes ; mais le Comité se montra ému, plus que ceux-ci mêmes, des critiques qui, venant d'un ami de Danton, lui paraissaient évidemment faire partie de tout un plan de campagne.

Desmoulins, à la vérité, s'était emparé des *mémoires* de Philippeaux pour en accabler les Hébertistes, et les Dantonistes épaulèrent l'ex-commissaire 'en Vendée avec tant de vigueur que, tout en gardant à celui-ci une amère rancune, le Comité se décida à faire, le 1er nivôse (22 décembre), arrêter deux des hommes d'Hébert, visés par Philippeaux : Vincent et Ronsin. Mais le soir même, aux Jacobins, Hébert exaspéré se jeta sur Philippeaux et trois de ses amis dantonistes, Fabre, Bourdon et Desmoulins : chose plus grave, Collot d'Herbois, membre du Comité, vint appuyer contre Philippeaux les attaques d'Hébert. Son intervention dut déconcerter les dantonistes dont aucun ne répondit. C'était le début de la grande bataille et ils parurent refuser le fer.

Ils étaient là cependant, quoi qu'en pense le dernier biographe de Philippeaux, M. Mautouchet : une note de police du 2 nivôse affirme en effet que Danton et ses amis sont *sortis lâchement des Jacobins sans mot dire*. Les adversaires proclamaient que, si Danton s'était abstenu de parler, c'est que *n'étant déjà pas trop ferme sur ses boulets, il craignait qu'on ne réveillât le chat qui dort*. On voit à quel point, à travers ses amis, on visait le tribun.

Lui était, à la vérité, désireux de ne pas laisser s'envenimer les choses ; il ne voyait pas encore assez clair dans le jeu des Robespierristes. Le 3 nivôse, la discussion ayant repris au club, il affecta une attitude impartiale, demandant simplement qu'on écoutât la défense de Philippeaux. Robespierre fut moins discret : paraissant à la tribune, il s'y plaignit amèrement de Philippeaux. Danton jugeait-il inopportun d'attaquer à la fois Hébert et Robespierre ce jour-là conjurés ? Reprenant la parole, il fit appel à l'union de tous au nom de la patrie. *L'ennemi est à nos portes et nous nous déchirons. Toutes nos altercations tuent-elles un Prussien ?*

On retrouvait le Danton de 1792. On l'applaudit vivement et, sur sa motion, on nomma une commission d'enquête. Mais Hébert, furieux de cet escamotage, s'était juré de ne pas lâcher Philippeaux, ni ces *Philippotins, nouvelle clique de*

modérés. Une nouvelle discussion s'institua, le 16, aux Jacobins, et Collot d'Herbois y accabla ce **mauvais patriote** de Philippeaux qui, menacé d'exclusion et s'étant voulu défendre, fut étouffé. Danton intervint de nouveau, et, de nouveau, il le fit avec une grande prudence, réclamant simplement qu'avant de condamner Philippeaux, on eût communication des pièces ; il prêcha d'ailleurs la réconciliation des patriotes : **Sacrifions nos débats particuliers et ne voyons que la chose publique**.

Philippeaux, s'étant retiré du club, porta la querelle devant la Convention, le 18, sans que Danton intervînt. Mais, au Club, Robespierre lui vint donner le coup de grâce et l'en fit chasser. Au surplus, il se contenta pour le moment de cette vengeance, n'entendant point procurer une trop éclatante victoire aux Hébertistes. Ne suffisait-il pas qu'un des amis de Danton eût été proclamé indigne par les Jacobins et qu'il fût, en passant, démontré que Danton protégeait mal ses amis ?

De fait, que Danton eût agi par modération ou par prudence, l'événement le laissait affaibli. En attendant qu'il montât, en germinal, dans la charrette de Philippeaux, il partageait, dans une certaine mesure, sa disgrâce, et elle n'était pas consommée que celle de Fabre, autrement grave, l'atteignait cette fois en pleine poitrine.

C'était, ce Fabre, le plus ancien de ses amis politiques : du district à la Chancellerie, des bancs du Club à ceux de la Convention, toujours Fabre avait été le bras droit de Danton. Le compromettre en une fâcheuse affaire était le rêve des ennemis de Danton. S'il était démontré que le bras était gangrené, comment admettre que le corps fût sain ?

L'homme prêtait le flanc. Il avait été le mauvais génie de Danton et, en même temps que le plus intime, le pire de ses amis. Il l'avait toujours poussé aux désordres, aux gaspillages, aux violences. Il avait, pendant son passage à la Chancellerie, tripoté plus qu'aucun des collaborateurs de Danton, et une affaire de fournitures de souliers à l'armée, mal connue mais soupçonnée, le discréditait. Sa réputation était détestable.

Robespierre haïssait de toute la sincérité de son puritanisme ce **voleur** que, par surcroît, il voyait, depuis cinq ans, aux côtés de Danton, le corrompant en le servant. Dès l'abord, il avait espéré l'englober dans l'affaire de la Compagnie des Indes. Chabot avait, à la vérité, gardé le pot-de-vin destiné à Fabre : mais n'était-ce point assez que ce pot-de-vin eût été destiné à ce drôle ? A force de chercher, d'ailleurs, on avait trouvé. Chez Delacroix d'Angers, député corrompu, on avait saisi la pièce qu'il fallait. A dire vrai, c'était un demi-faux ; un projet déposé par Fabre en faveur de la Compagnie, mais que Chabot et les autres avaient de telle façon arrangé, qu'il semblait révéler un accord entre ces fripons et le lieutenant de Danton.

Le 14 nivôse (4 janvier), Robespierre attaqua brusquement Fabre aux Jacobins dans la pensée de le surprendre et, en le décontençant, de lui arracher peut-être un aveu. De fait, Fabre, dont la conscience n'était guère nette, parut confondu. Quelqu'un cria : **A la guillotine !** Il pâlit. Le 24 nivôse (14 janvier), le Comité le faisait arrêter et écrouer. Le fait était grave pour Danton, d'autant qu'on parut admettre partout la culpabilité possible de Fabre.

Danton lui-même était-il convaincu de l'innocence du prévenu ? J'hésite à le croire. Il n'osa **plaider innocent**, lorsque, le jour même, il parut à la tribune. Il demanda simplement que, dessaisissant son Comité de Sûreté générale, la Convention prît en main le procès. **Lorsqu'on vous dévoile des turpitudes, un agiotage, des corruptions**, s'écria-t-il, **lorsqu'on vous dénonce un faux qui peut être désavoué et attribué à une main étrangère, pourquoi n'entendriez-vous pas ceux qu'on accuse ?** Billaud, qui déjà réclamait à ses collègues du Comité l'arrestation de Danton, entendit, puisque **son ennemi** ne se compromettait pas plus, le lier de force à Fabre. **Malheur**, cria-t-il, **à celui qui a siégé à côté de Fabre et est encore sa dupe !** Il fallait que Danton se crût tenu à la prudence ou qu'il fût déjà quelque peu démoralisé, pour qu'il n'ait point bondi sous cette menace. Il se contenta de réclamer derechef la lumière, mais Amar, membre du Comité de Sûreté générale, étant venu défendre ses collègues, Danton recula : **Mon intention**, dit-il, **n'a pas été d'accuser le Comité ; je lui rends justice.** Et Fabre fut maintenu sous les verrous, nouvelle et cruelle atteinte au prestige de Danton. Le soir du 25 nivôse, Couthon écrivait : **La Convention s'est encore purgée d'un mauvais sujet ;** et il faisait prévoir d'autres évictions : **l'Assemblée vomirait de son sein tout ce qui s'y trouve d'impur.** C'était maintenant d'Hérault qu'il s'agissait.

Seul des amis de Danton, Hérault était resté au Comité. Il y avait, quelque temps et dans la mesure du possible, continué sa politique au moins sur le terrain diplomatique. C'était assez pour que, sans cesse, Robespierre et ses amis se heurtassent à ce **sans-culotte** à talons rouges, à ce ci-devant dont les façons impertinentes et le sourire aristocratique eussent suffi à les exaspérer. Intrigant par nature, Hérault traitait la révolution comme un drame où, sans convictions et comme en se jouant, il tenait un rôle compliqué et osé. Ayant reçu de Danton les fils des négociations, il avait appelé à lui tout ce que Paris contenait d'agents cosmopolites : Proly, qu'on disait fils naturel du chancelier Kaunitz, l'avait entraîné dans de grandes intrigues dont la principale — à la vérité engagée par Danton — avait visé à délivrer la reine.

Robespierre l'avait, dès l'abord, détesté. Hérault ne lui paraissait pas prendre au sérieux la Révolution parce qu'entre deux séances du Comité, il courait à des rendez-vous galants. Par surcroît, à l'automne de 1793, il avait paru, comme ses amis, pencher vers la **clémence**. En tout cas, il affichait le dédain de ses alentours. Comme on lui demandait à quel parti il appartenait : **Au parti qui se f... des deux autres**, répondait-il.

Pour s'en débarrasser, le Comité l'avait envoyé en mission dans le Haut-Rhin ; il y avait organisé la défense, mais scandalisé les gens rangés par des mœurs de pacha. A ce sujet, Saint-Just, qui le remplaça, écrivait à Robespierre des lettres indignées, ce jeune homme étant alors tout à la vertu. Rentré le 8 nivôse (29 décembre) et se sachant le Comité hostile, Hérault courut à la Convention, rendit compte de sa mission et appela l'Assemblée à se prononcer entre le Comité et lui. La Convention n'osa le faire et passa à l'ordre du jour. Mais, quand il reparut au Comité, Robespierre le somma de démissionner ou de s'expliquer sur les rapports qu'on lui imputait avec des agents suspects. Il ne répondit rien. Mais se rendant compte que, suivant l'expression de Mallet du Pan, il marchait **sur la lame d'un rasoir**, il s'élimina du Comité et se jeta, se sachant condamné, dans la débauche raffinée qui était sa manière. C'était donc, depuis le 29 décembre, une

force perdue pour Danton qui, de jour en jour, paraissait plus isolé en face de Robespierre. D'ailleurs Héroult allait être arrêté.

Restait Desmoulins. Lui ne prêtait le flanc à aucune accusation infamante. Mais sa campagne du *Vieux Cordelier* l'avait en quelque sorte enferré. Robespierre l'avait laissé se compromettre, puis, Hébert affaibli, déjà il abandonnait Camille aux vengeances des gens âprement attaqués. Le 1^{er} nivôse (22 décembre), Nicolas, juré au Tribunal et ami personnel de Robespierre, prononça au Club une sinistre parole : **Camille frise la guillotine**. Le 17 nivôse (7 janvier), les Jacobins s'étant saisis du cas de Camille, Robespierre prit sa défense, mais à sa façon : Camille était **un enfant gâté** que **de mauvaises compagnies** — c'était presque nommer Danton — **avaient égaré** ; il fallait brûler les numéros du *Vieux Cordelier* et, après cette leçon, garder le journaliste. Mais celui-ci ayant vivement riposté, le ton de Robespierre changea : **La façon dont tu prétends te justifier me prouve que tes intentions étaient mauvaises**. Et le 19, Robespierre prononça l'excommunication : **Camille et Hébert, s'écria-t-il, ont également tort à nos yeux**.

On comprit que Desmoulins était perdu. Le 24, part de son foyer un cri de détresse. C'est Lucile qui appelle Fréron à l'aide : **Revenez, Fréron, revenez bien vite. Vous n'avez pas de temps à perdre, ramenez avec vous tous les vieux Cordeliers que vous pourrez rencontrer ; nous en avons le plus grand besoin.... Robespierre a dénoncé Camille aux Jacobins !** La peur s'emparait de leurs alentours : lorsque Camille porta son numéro VI à l'imprimeur, celui-ci refusa d'imprimer. Le vide se faisait autour du suspect.

Le vide se faisait aussi autour de Danton. Fréron, épouvanté, écrivait, du Midi, à Bayle : **Par le mot qu'a dit Billaud : malheur à ceux qui siègent à côté de Fabre ! aurait-il entendu parler de Danton ? Celui-ci est-il compromis ?** On sent un ami qui, par peur, va fléchir. Et à se voir évité par d'autres, Danton doit sentir l'effet que cause la disgrâce de Philippeaux, de Fabre, d'Héroult, de Camille. C'est ce que Robespierre avait attendu du plan qui ainsi atteignait sa fin. Danton, discrédité, isolé, n'allait pas tarder à se démoraliser. Alors rien ne serait plus facile que de renverser **l'idole pourrie**.

CHAPITRE XIII

LE SUPRÊME EFFORT DE DANTON

MARIUS PERD COURAGE — BILLAUD RÉCLAME LA TÊTE DE DANTON — DANTON MENACE ET N'ATTAQUE PAS — CHUTE DES HÉBERTISTES — LE DERNIER TRIOMPHE — ROBESPIERRE LIVRE DANTON — DANTON S'ÉCLIPSE — L'ARRESTATION : DANTON ABANDONNÉ — DANTON AU LUXEMBOURG.

MARIUS n'est plus écouté, il perd courage et devient faible ! C'est encore Lucile qui, le 24 nivôse, écrit à Fréron, et Marius, c'est Danton.

Il est certain que la disgrâce de ses amis lui tranchait les jarrets. Mal guéri de sa neurasthénie de septembre, il retombait, devenait faible, perdait courage. Des paroles amères lui échappaient : Quelque séduisant que soit le pouvoir, mérite-t-il les efforts que je vois faire autour de moi pour l'obtenir ? Devant les horreurs qu'on commettait — les têtes tombent comme des ardoises, criait joyeusement Fouquier-Tinville —, le Cordelier se posait la terrible question : La liberté peut-elle exister ? A Courtois, disait : Ils me font tellement haïr le présent que quelquefois je regrette le temps où le revenu de ma semaine était fondé sur une bouteille d'encre. Tous les témoignages concordent pour le montrer pris de torpeur. Un adversaire, Levasseur, un ami, Thibaudeau, le peignent fatigué. Ses ennemis en profitaient : les calomnies couraient : Il achetait des biens immenses, ayant maintenant des millions ; il subventionnait le théâtre de la Montansier ; il menait une vie de bombance avec sa jolie femme. En fait, il était désorienté, sentant que la partie se perdait. Cependant, des bancs de la Convention, où l'on souffrait mal le joug du Comité, aux prisons de Paris, tout le monde, suivant le mot de Beugnot, attendait de lui le salut.

Alla-t-il dans son dégoût jusqu'à rêver le rétablissement du trône ? Couthon l'affirmera ; Boissy-d'Anglas en fera plus tard mille contes. Danton s'était écrié un jour : Que Robespierre prenne garde que je ne lui jette le Dauphin à travers les jambes. Saint-Just fera allusion au projet. Mais ne dira-t-on pas gravement, le 10 thermidor, que Robespierre entendait se faire épouser par la fille de Louis XVI ? Danton ne voulait plus rien ; tout faisait faillite.

Entre deux accès de neurasthénie, il se contentait de monter à la tribune pour y défendre, toujours avec de singulières précautions, sa nouvelle politique. Elle ne s'inspirait parfois que du bon sens : un pétitionnaire étant venu, le 26 nivôse, à la barre de la Convention, chanter un hymne à la liberté, il s'en plaignit avec une ironie amère et, le 26 ventôse, devant une autre manifestation de ce goût, il interrompit avec une sorte de violence : Je demande, conclut-il, que dorénavant on n'entende plus à la barre que la raison en prose. Ce bon sens plut : on applaudit. Il parlait au nom d'une majorité apeurée qui se taisait.

Mais c'est au discours du 5 pluviôse (24 janvier 1794), qu'il se faut arrêter. Ce fut la dernière tentative faite par le tribun pour **insinuer la modération** au nom même de l'autorité que lui conféraient ses services révolutionnaires. Il les rappela ; il avait bien fallu se rendre **terrible** quand la République était menacée. **Mais la République n'est-elle pas formidable à tous ses ennemis ? N'est-elle pas victorieuse et triomphante ?** Il fallait **saisir ce moment pour éviter les erreurs et les réparer**. Il poursuivait cette idée lorsque, le 8 ventôse (27 février), il demandait l'épuration des comités, peuplés de **faux patriotes à bonnets rouges**.

Ce qui frappe dans ces derniers discours, c'est, en dépit de quelques phrases vigoureuses, de quelques sorties violentes ou plaisantes, une certaine mollesse ; le ressort semble détendu. On en est à soupçonner que sa voix elle-même faiblissait : **Cette salle, déclare-t-il avec mauvaise humeur le 5 ventôse, est une véritable sourdine. Il faudrait des poumons de Stentor pour s'y faire entendre.** Où était le temps où nulle salle ne l'effrayait. Stentor s'essouffait.

Cet affaissement n'échappait point à ses ennemis. Ils s'enhardissaient. Longtemps le Comité avait hésité à frapper la plus forte tête de la République : tous ne tenaient pas l'homme pour coupable de lèse-révolution, à peine pour suspect. Billaud seul — s'il faut l'en croire —, dès frimaire, réclamait cette tête. C'était un ancien ami intime de Danton — partant, le pire ennemi. **Rectiligne**, il n'admettait pas qu'on biaisât, et depuis un an, disait-il, Danton ne suivait plus **la ligne droite**. Ce qui est vrai, c'est que Billaud, étroit jacobin, était moins fait qu'homme du monde pour comprendre les nécessités de la politique : de ce que Danton eût pratiqué l'*opportuniste*, ce cerveau muré induisait qu'il trahissait, et il ne cessait de dénoncer sa trahison. Collot, autre ancien ami, s'était rallié à Billaud. Lui n'était point un **rectiligne**, mais un pur misérable. Il venait de se livrer, à Lyon, à une effroyable débauche de sang que d'autres débauches rendaient plus odieuse. Revenant de ce charnier, il avait appris que le groupe Danton s'était indigné à haute voix des massacres de la plaine des Brotteaux. Il pouvait tout craindre d'une réaction. **Avant peu, concluait-il, nous trouverons bien les moyens de conduire à l'échafaud Danton et tous ceux qui pensent comme lui.** Mais longtemps Collot et Billaud étaient restés isolés.

Au Comité de Sûreté générale, Danton avait plus d'ennemis. Vadier, surtout, montrait pour lui de l'horreur : ce vieillard affichait, malgré de séniles débauches, le culte de la Vertu qui était à la mode. Il ne parlait que d'**arracher le masque** au vice — pour qu'on ne songeât point à toucher au sien. Amar et Vouland, personnages influents du Comité, suivaient Vadier. A entendre Courtois, ils faisaient depuis des mois campagne contre Danton : jusqu'au bout, ils resteront ses ennemis acharnés. Avant peu, David leur emboîtera le pas. Ce grand artiste était le moins sûr des amis, et, lié intimement jadis avec Danton, il le reniait avant même que Robespierre eût prononcé.

Devant ces hostilités d'amis de la veille, l'irritation de Danton croissait, mais il se perdait en récriminations au lieu d'agir. Il menaçait, ne frappait pas. Rencontrant David, il l'interpella rudement sur ses palinodies : soudain, voyant passer Vadier, il se montra vivement ému : serrant le bras du peintre violemment : **Cet homme qui passe a dit de moi : Et ce gros turbot farci, nous le viderons aussi !** Dis bien à ce scélérat que le jour où je pourrai craindre pour ma vie, je deviendrai plus cruel qu'un cannibale, que je lui mangerai la cervelle et que je ch...rai dans son crâne. Courtois, qui accompagnait Danton, le reconduisit jusqu'à sa porte ; mais le tribun s'était vidé lui-même ; il s'enferma, des Tuileries à la cour du Commerce, dans un lourd silence.

Sortant, quelques jours après, de la Convention avec Barras, Fréron, Courtois, Panis et Brune, il se heurta encore à quelques membres du Comité. Danton, fort animé, les entreprit sur la guerre de Vendée : [Lisez les mémoires de Philippeaux](#), dit-il ; [ils vous fourniront les moyens de terminer cette guerre de Vendée que vous avez perpétuée pour rendre nécessaires vos pouvoirs](#). Les autres prirent fort mal l'objurgation. C'étaient Vadier, Amar, Vouland et Barère, qui l'accusèrent violemment à leur tour de répandre les mémoires de l'ex-commissaire : [Je n'ai point à m'en défendre](#), cria le tribun ; et d'ailleurs il était temps de dénoncer leurs malversations, leur tyrannie ; il monterait, pour le faire, à la tribune. Ils le quittèrent sans un mot, mais on pense dans quels sentiments. Barras — qui rapporte l'anecdote — aurait dit alors à Danton : [Rentrons à la Convention : prends la parole, nous te soutiendrons, mais n'attendons pas à demain : tu seras peut-être arrêté cette nuit](#). — [On n'oserait pas](#), répondit-il. Puis se tournant vers Barras : [Viens manger la poularde avec nous](#). Barras refusa, mais prenant à part Brune : [Veillez sur Danton : il a menacé au lieu de frapper](#).

Ces sorties violentes, mais sans lendemain, constituaient bien en effet la pire des attitudes. Elles excitaient les ennemis qui fatiguaient maintenant Robespierre de leurs sollicitations. Un soir de ventôse, celui-ci en parut irrité. Il n'aimait point qu'on le talonnât et voulait rester maître de l'heure.

Il hésitait sur l'opportunité : peut-être aussi un dernier scrupule l'arrêtait-il devant cette chose énorme : livrer au bourreau l'homme du Dix Août. Mais, autour de lui, l'opinion s'échauffait contre, Danton. Des notes de police parvenaient à Robespierre depuis longtemps ; on y lisait : [Danton et Lacroix, ces deux coquins si scandaleusement enrichis de nos dépouilles, sont notoirement complices de Dumouriez](#). Cependant on les laisse tranquilles. Mallet écrira, le 8 mars, que Danton est fort menacé, [ayant à se reprocher sa vénalité, les sommes qu'il a reçues de la liste civile, une fortune scandaleuse, des connivences avec le Temple et son opposition au procès du roi](#) (sic). Morris, à la même époque, écrivait à Washington que Danton avait sur la conscience [l'achat de Westermann par le roi de Prusse](#). Évidemment tout remontait contre l'homme, griefs réels, grossis ou imaginaires, de son tumultueux passé.

Par ailleurs, Robespierre se sentait envahir par une peur vague. Il préparait la chute d'Hébert, mais ne voulait nullement clore la Terreur et, dans tous les propos de Danton, l'idée s'affirmait qu'il fallait en finir. Robespierre en était sûr. Des amis communs les avaient réunis dans l'espoir que l'entente se renouerait, et loin de le combler, ces rencontres avaient élargi le fossé. En janvier déjà, chez Robespierre lui-même, la conversation s'était muée en altercation : Danton, déplorant que la Terreur persistât où [l'innocent était confondu avec le coupable](#), Maximilien avait aigrement répondu : [Eh ! qui vous a dit qu'on ait fait périr un innocent ?](#) Danton, stupéfait de tant d'inconscience, s'était tourné vers un des témoins de l'entrevue : [Qu'en dis-tu](#), avait-il ricané, [pas un innocent n'a péri !](#) et il s'était brusquement retiré. Il était d'ailleurs revenu, avait conjuré Maximilien de s'unir à lui pour modérer un régime qui finirait par les faire périr l'un et l'autre. Robespierre avait montré une froide politesse. A plusieurs reprises encore, Desforgues, l'ancien clerc de Danton, resté ministre, essaya de réunir à sa table les deux hommes [pour anéantir](#), écrira-t-il, [ce qu'il croyait des préventions](#). Loin de tomber d'accord, ils se livrèrent aux récriminations. Robespierre s'aigrissait de tous les propos — parfois maladroits — de l'intempérant tribun.

Le 8 ventôse (27 février), Saint-Just, rappelé de nouveau par Robespierre, lut à la Convention son rapport contre les factions. Ce qui constitue la République, c'est la destruction de tout ce qui lui est opposé. On est coupable contre la République parce qu'on s'apitoie sur les détenus ; on est coupable parce qu'on ne veut pas de la vertu ; on est coupable parce qu'on ne veut pas de la terreur. Chaque phrase visait clairement Danton. C'était la préface d'un acte d'accusation.

Danton n'en parut pas très ému. C'est ce jour-là même qu'il vint dénoncer les faux patriotes à bonnets rouges, dont l'éviction permettrait aux vrais patriotes d'être sûrs de la paix et de la liberté. Le 13, par des propos patriotiques, le 14, par des propos égrillards, il fit vibrer et rire l'assemblée. Ce diable d'homme à tout instant reprenait son emprise. Toutes ses motions étaient votées.

Le 24, un coup de tonnerre éclata, mais qui, en apparence, éclaircissait son ciel : Hébert avait été arrêté dans la nuit, sur l'ordre des Comités, avec toute sa bande. Danton et Desmoulins semblaient triompher. Le tribun entendit souligner le trait, mais aussi compromettre les Comités. Négligeant de piétiner l'ennemi à terre, il exprima le vœu qu'on cheminât sans saccades dans la carrière difficile où l'on avançait. Il voyait dans les Comités l'avant-garde du corps politique. Il fallait envisager avec calme ces agitations : Ne vous effrayez pas de l'effervescence du premier âge de la liberté. Elle est comme un vin fort et nouveau qui bouillonne jusqu'à ce qu'il soit purgé de toute son écume. Ce n'était point parler certes le langage d'un homme traqué. Avec une sorte de sérénité hautaine, il discernait des satisfecit aux Comités et à la Convention qui jamais ne lui avait paru si grande. Il fallait maintenant faire taire les passions personnelles : Si jamais, quand nous serons vainqueurs — et déjà la victoire nous est assurée —, si jamais les passions personnelles pouvaient prévaloir sur l'amour de la patrie, si elles tentaient de creuser un nouvel abîme pour la liberté, je voudrais m'y précipiter le premier. Mais loin de nous tout ressentiment. Le temps est venu où on ne jugera plus que les actions. Les masques tombent, les masques ne séduiront plus — visait-il Robespierre et ses amis ? —. On ne confondra plus ceux qui veulent égorger les patriotes — c'était Billaud — avec les véritables magistrats du peuple.... N'y eût-il parmi tous les magistrats qu'un seul homme qui eût fait son devoir, il faudrait tout souffrir plutôt que de lui faire boire le calice d'amertume.... Ces paroles n'étaient pas seulement éloquentes, elles étaient habiles. Le vieux Rühl, qui présidait, avait, au début de la séance, reçu rudement les membres de la Commune réputés hébertistes et qui, effectivement, étaient venus fort tard désavouer Hébert du bout des lèvres. Danton, évidemment, entendait se les attirer.

Par surcroît, la phrase donna lieu à un incident qui sembla mettre le comble au succès de Danton. Rühl entendit descendre du fauteuil à la tribune afin de s'expliquer. Mais le vieil Alsacien aimait Danton de tout son cœur. Faisant mine de quitter le bureau, il s'écria : Je vais répondre à la tribune : viens, mon cher collègue, occupe toi-même le fauteuil. Ce furent de grandes exclamations. Danton, sur le ton le plus sentimental, refusa : Ne demande pas que j'occupe le fauteuil, tu le remplis dignement. Et au milieu du plus vif enthousiasme, il ajouta : Vois en moi un frère qui dit librement sa pensée. Il acheva son discours en demandant de l'union, de l'ensemble, de l'accord. Et comme il regagnait son banc, il rencontra Rühl descendu du fauteuil. Les deux hommes s'embrassèrent, tandis que, suivant le compte rendu, la salle retentissait d'applaudissements.

Un journal affirme que la Convention avait d'enthousiasme voté l'impression du discours de Danton. L'intervention émue du vieux Rühl avait consommé son triomphe.

Triomphe trop complet ! Hébert abattu, Danton, par un coup de maître, semblait, tout en louant le Comité, saisir la direction de l'opinion et le gouvernement moral au milieu des applaudissements. On eût sans doute vu, ce soir-là, les membres des deux Comités sortir de la salle des séances, pleins de crainte, de jalousie et de rancunes. Danton devait payer cher cette dernière ovation.

En fait, quittant, ce nonidi 29 ventôse an II (mercredi 19 mars 1794), la tribune, Danton en descendait les degrés pour la dernière fois. Jamais il ne les gravirait de nouveau — mais, avant vingt jours, ceux de l'échafaud.

Hébert fut guillotiné le 5 germinal (26 mars). L'impression était que Danton serait le bénéficiaire de l'événement. Son discours du 29 ventôse l'avait porté si haut ! Du coup, le crédit de Robespierre avait paru baisser : un Dantoniste, Bourdon, n'avait-il pas osé, ce 29 ventôse même, demander qu'on arrêtât Héron, le policier de Maximilien, et la Convention ne l'avait-elle pas suivi ? Il avait fallu que Robespierre vînt, le lendemain, réclamer son homme qu'on lui avait d'ailleurs rendu. Le coup avait été sensible. D'autre part, Tallien, qu'on disait à Danton, arrivait au fauteuil de la Convention le 1er germinal, tandis que Legendre, séide du grand Cordelier, était porté à la présidence des Jacobins. Robespierre se crut enveloppé : il était temps qu'il brisât le cercle ; la perte de Danton devenait urgente.

Le 1er germinal (22 mars), ils se rencontrèrent une dernière fois à la table d'un ami commun, Humbert, chef du bureau des fonds, en compagnie de Legendre, Panis, Desforgues et autres. A croire un des convives, Danton adjura Robespierre une dernière fois de se dérober aux intrigues que nouaient contre lui, Danton, plusieurs membres du Comité, de ne plus prêter l'oreille aux bavardages de quelques imbéciles. Il devint chaleureux à l'excès : Oublions nos ressentiments pour ne voir que la patrie, ses besoins, ses dangers.... Tu verras que la République, triomphante et respectée au dehors, sera bientôt aimée au-dedans par ceux-là même qui jusqu'ici s'en sont montrés les ennemis. Robespierre, qui avait gardé un froid silence, répondit avec humeur : Avec tes principes et ta morale, on ne trouverait donc jamais de coupables à punir ? — En serais-tu fâché, s'écria Danton, en serais-tu fâché qu'il n'y ait point de coupables à punir ? D'après Courtois, le mot aurait été prononcé à propos du cas précis du comte Loménie de Brienne que Danton entendait arracher à l'échafaud parce qu'il avait fait beaucoup de bien dans son département (l'Aube). Il eût réclamé aussi la mise en liberté des 73 députés de la Droite incarcérés. Robespierre s'irrita : La liberté ne peut s'établir qu'en faisant tomber la tête de ces scélérats, dit-il. Alors, s'il faut en croire Courtois, Danton se fût emporté au point que les larmes lui eussent jailli des yeux. Cependant, d'après Vilain d'Aubigny, témoin de cette scène, il eût, un instant après, embrassé Robespierre au milieu d'une émotion générale, Maximilien, seul, restant froid comme un marbre.

Le lendemain soir, Billaud ayant, au Comité, réclamé pour la dixième fois la tête de Danton, Robespierre la lui livrait. On ne pouvait cependant agir incontinent. Il fallait que l'Hôtel de Ville, débarrassé de l'état-major hébertiste, fût entre les mains des Robespierristes. La nomination d'un maire et d'un agent national à la dévotion de Maximilien, Fleuriot et Payan, allait rassurer : avec ces gens-là à la

Commune, aucun mouvement de la rue ne serait à craindre en faveur du redoutable suspect.

Les deux hommes se revirent une dernière fois, dit-on, mais de loin, à la première représentation d'*Épicharis et Néron*, de Legouvé, au Théâtre-Français. Danton était à l'orchestre avec ses amis, Robespierre, dans une loge d'avant-scène. A peine le mot : *Mort au tyran !* fut-il prononcé par l'acteur que Danton et les siens se tournant vers la loge applaudirent avec affectation : quelques-uns, dit Legouvé, allèrent jusqu'à montrer le poing au *dictateur*. Celui-ci, pâle de rage, *agitait sa petite main* d'un geste à la fois craintif et prometteur.

Cette *petite main*, durant cette semaine du 23 au 30 mars, dressait fort laborieusement l'échafaud de son *ennemi*. Tous les soirs, dans la fameuse chambre bleue de la maison Duplay, on eût sans doute vu Robespierre classer des fiches et rédiger des notes. Il réunissait les éléments du rapport dont, toujours prudent, il confierait la rédaction à Saint-Just. De ces fameuses notes, une chose ressort clairement : l'*ami* qui, le 13 février 1793, écrivait encore à Danton : *Je t'aime jusqu'à la mort !*, notait soigneusement, depuis des années, tout ce qui, un jour, servirait à l'accabler : c'était un homme prévoyant.

Ces *notes* que Saint-Just ne fera que suivre, — parfois que copier, — respirent une vieille antipathie : on y voit Robespierre mettre sur le même pied les boutades gauloises, jadis lancées par Danton au cours de conversations amicales et dont il est ainsi prouvé que le puritain s'était fort offusqué, et ses démarches les plus graves, d'ailleurs presque toutes travesties. Danton avait été l'ami de Mirabeau et des Lameth en 1790 et 1791 et avait voulu entraîner Robespierre en cette mauvaise compagnie. Il avait écarté Camille de la bonne voie, mais, causant avec Robespierre, avait attribué au journaliste ami *un vice honteux et privé*. Pendant son ministère, il avait laissé tripoter dans le Trésor public, par Fabre notamment. Il avait, en septembre, fait élargir Duport et Lameth, notoirement contre-révolutionnaires. Quand Robespierre lui avait offert d'*écraser la conspiration* (girondine) *et d'empêcher Brissot de renouer ses trames*, il avait hautement rejeté toutes ces propositions sous le prétexte qu'il ne fallait que *s'occuper de la guerre*. Il avait, par ses intrigues, assuré le salut du roi de Prusse et de son armée. Il avait protégé les Girondins, et, Robespierre lui ayant mis sous les yeux les calomnies des Roland, il avait répondu : *Que m'importe ; l'opinion est une p..., la postérité une sottise*. Et ici le puritain se révoltait. Le mot de vertu faisait rire Danton : il n'y avait pas de vertu plus solide, disait-il plaisamment, que celle qu'il déployait toutes les nuits avec sa femme. Comment un homme à qui toute idée de morale était étrangère, ajoutait l'Incorruptible, pouvait-il être le défenseur de la liberté ? Il aimait à s'entourer d'*intrigants et d'impurs*. On ne pouvait oublier les thés chez Robert où, en compagnie de Danton, d'Orléans faisait lui-même le punch ; ainsi s'expliquait l'élection de 1792. Danton avait trempé dans les complots d'Égalité avec Dumouriez.

Alors il revenait sur tous ces événements, par peur qu'un seul fait — si minime fût-il — échappât qui pouvait être exploité contre l'ancien ami. Lors de l'affaire du Champ-de-Mars, Danton avait laissé 2.000 patriotes se faire égorger, mais lui s'était retiré à Arcis où il avait joui d'une sécurité bien suspecte. Il s'était encore, la veille du 10 août, retiré à Arcis dont on avait désespéré de le voir revenir et, dans la nuit du 9 au 10, il avait voulu se coucher et avait dû être entraîné par les Marseillais. A la Convention, il avait désavoué Marat, Robespierre, la Montagne, pour se montrer aux conspirateurs *conciliateur tolérant* : il ne s'était prononcé contre la Droite que parce qu'elle réclamait de lui des comptes. Il n'avait *pas*

voulu la mort du tyran, mais son bannissement, et n'avait voté la mort que par la force de l'opinion publique. Il avait vu avec horreur la révolution du 31 mai, cherché à la faire avorter, essayé de sauver les Girondins, frayé avec les insurgés de Normandie. Il avait projeté de dissoudre la Convention et d'établir la Constitution. Il avait, le 8 mars 1793, excité une fausse insurrection pour donner à Dumouriez le prétexte de marcher sur Paris. Enfin il avait voulu récemment une amnistie pour tous les coupables.

La semaine s'avancait : Robespierre ne jetait plus sur le papier, le temps pressant, que des notes informes : elles visaient les amis qui, avec Danton, s'étaient rendu coupables de tous les crimes à la fois. Et ayant terminé son travail, l'ancien ami de Danton les porta à Saint-Just qui saurait bâtir là-dessus le réquisitoire virulent qu'il fallait. Saint-Just n'ajoutera que quelques faits probablement fournis par Billaud, autre ancien ami jusqu'à la mort, qui, de 1789 à 1792, n'avait jamais perdu de vue son ancien bienfaiteur. Pour le reste, il se contentera d'envelopper d'une littérature de ministère public les notes de Maximilien.

Il dut mettre la dernière main à son morceau le 9 germinal. Et quand il fut prêt, il s'achemina vers les Tuileries et vint déposer sur le tapis vert du Comité ces feuillets où l'on voyait s'associer, pour la perte d'un homme, la trahison d'un ancien ami et la haine d'un jeune fanatique.

Que faisait, ce pendant, l'homme ainsi menacé ? Descendu de la tribune, le 29 ventôse, au milieu des applaudissements, il semblait ce jour-là qu'il fût capable de conjurer tous les périls. Mais précisément ce succès l'avait à l'excès rassuré. Sorti un instant de la torpeur où sans cesse il retombait, il lui avait suffi de constater qu'à sa parole, la Convention se pouvait encore émouvoir et soulever. Qui oserait venir l'y attaquer ? Le jour où ses ennemis s'y hasarderaient, il les confondrait d'une phrase et, ayant jusqu'au bout gardé le beau rôle, il leur mangerait les entrailles.

Ses amis étaient moins rassurés. Tous l'incitaient à prendre l'offensive. Il leur opposait, lui, l'homme de Septembre, d'étranges scrupules. Il avait jadis voulu jeter bas Brissot et naguère Hébert, mais jamais il n'avait réclamé pour eux l'échafaud. Il ne voulait pas plus y acheminer Robespierre, un tyran soit, mais un vieil ami qui était venu prendre la soupe que trempait, dans la petite salle à manger de la cour du Commerce, la pauvre Gabrielle. Aux incitations pressantes d'un Legendre étonné, il répondait avec un geste las : Mieux vaut être guillotiné que guillotineur ! Il était derechef las et énervé.

Le printemps de 1794 s'annonçait charmant. Jamais je n'en ai vu un si beau, écrit une contemporaine ; on eût dit que la nature voulait consoler le monde des crimes de la société. A Paris, les marronniers déjà étaient en fleurs et la campagne aussi se fleurissait. Une sorte d'appétit de la nature, écrivent les témoins, avait saisi le Cordelier. Le plus qu'il le pouvait, emmenant avec lui sa jolie Louise, il courait à Sèvres où la Fontaine d'Amour avait pris sa parure printanière. Depuis le 30 ventôse, il ne paraît pas au Club et rien ne signale sa présence à la Convention. Une crise d'alanguissement voluptueux — coupé de sombres rappels — le jetait sans cesse hors de ce Paris qui évoquait pour lui tant de souvenirs terribles.

A Paris, on se préoccupait. Danton travaille à s'éclipser, écrivait, étonné, Mallet, dès le 8 mars. Thibaudeau se décida à l'aller relancer à Sèvres, le 3 germinal (24

mars), inquiet de le voir moins assidu aux séances. Il le trouva semblable à un malade qui abjurerait le monde parce qu'il le va quitter. — Ton insouciance m'étonne, lui dit le député de la Vienne, tu ne vois pas que Robespierre conspire ta perte ? Ne feras-tu rien pour le prévenir ? — Si je croyais, répliqua-t-il, qu'il en eût seulement la pensée, je lui mangerais les entrailles. A d'autres, il répondit : Il faudrait encore verser le sang. Il y en a assez comme ça. J'en ai répandu quand je l'ai cru utile. Le mot était bien de Danton. Un neveu, le petit Menuel, qu'il emmenait à Sèvres, se rappellera toujours la dernière soirée qu'il y passa. C'était la veille de l'arrestation : il nous peint Danton assis à droite de la cheminée du grand salon, les jambes garanties du feu par des jambières en carton, Desmoulins occupant l'autre coin et l'énorme Delacroix au milieu, tandis que l'enfant s'ébattait sur le tapis de la chambre. Il les entendait discuter passionnément. S'il n'agissait pas, ne pouvait-il fuir ? On n'emporte pas, criait Danton, la patrie à la semelle de ses souliers. Ce jour-là, il s'était, à Courtois, montré si las, qu'il semblait presque appeler la mort.

Au fond, il ne croyait pas au péril. Le 8 germinal, Rousselin courut encore le prévenir que tout était prêt pour sa perte. Il répéta son éternel mot : Ils n'oseront pas, puis, se regardant dans la glace : Ne craignons rien, enfants que vous êtes. Voyez ma tête : ne tient-elle pas bien sur mes épaules ? Et pourquoi voudraient-ils me faire périr ? A quoi bon ? A quel sujet ?

Ce jour-là, Saint-Just, penché sur les notes de Robespierre, mettait la dernière main au rapport qui allait assommer l'homme par derrière.

Le 9 germinal (30 mars) au soir, les deux Comités étaient convoqués à une réunion plénière, ainsi qu'il arrivait lorsque devait être prise une importante résolution. A en croire un des membres du Comité de Sûreté générale, Lavicomterie, beaucoup d'entre eux ignoraient de quoi il allait être question : Saint-Just, rapporte-t-il, tira de sa poche des papiers. Que n'est notre surprise d'entendre le rapport contre Danton et autres ! Le rapport était si séduisant ! Saint-Just le débita avec tant d'âme ! Après la lecture, on demanda si quelqu'un voulait parler. Non ! non !

La mémoire de Lavicomterie le trompait sur ce point. Lindet, sans s'élever contre le fond du rapport, refusa de signer l'ordre d'arrestation : Je suis ici, dit-il, pour nourrir des citoyens — il avait les subsistances —, non pour tuer les patriotes. Le vieux Rütli, fidèle à son amitié, eut la même attitude. Jeanbon écrira, un an après : Si j'avais été là, je l'aurais défendu de toutes mes forces. Cela n'est pas si sûr, car plusieurs signèrent, qui d'abord avaient paru vouloir protester. Carnot fut du nombre : Songez-y bien, eût-il dit, une tête comme celle de Danton entraîne beaucoup d'autres. Mais Billaud combattit tout ajournement. Il se récria quand Saint-Just émit l'idée de ne faire arrêter Danton qu'à l'issue de la séance de la Convention où il aurait lu son rapport. En fait, ce rapport semble bien avoir été écrit avec l'idée que Danton serait là : orgueilleux à l'excès, le jeune homme se croyait de taille à jeter bas l'homme en pleine arène conventionnelle. Vadier, plus prudent, préférait qu'on frappât l'ennemi déjà garrotté. Il y eut à ce sujet une scène très vive au cours de laquelle Saint-Just aurait jeté son chapeau au feu et fait mine d'anéantir son rapport. Mais l'un des ennemis de Danton cria à Robespierre : Tu peux courir la chance d'être guillotiné. Si nous ne le faisons pas guillotiner, nous le serons. Le grand mot était dit : il domine la Terreur. Que de gens, depuis dix mois, guillotinaient pour ne pas l'être. Robespierre dut se rallier à l'idée de l'arrestation immédiate. Et il eut raison. Quand on verra Danton

ébranler tout à l'heure jury et tribunal violemment hostile, comment penser qu'il n'eût point soulevé la Convention où tant d'amis lui restaient.

Tous, sauf Lindet et Rühl, signèrent.

Nous avons le papier. Il trahit quelque désarroi. C'est un brouillon informe. D'après Robinet, Barère tint la plume, en contrefaisant son écriture — ce qui était bien sa façon — : mais il dut raturer, surcharger : on a l'impression que ces quelques lignes furent écrites au cours d'une discussion où à peine les proscriptionnaires se possédaient. L'ordonnance même des signatures est intéressante : Billaud, littéralement, se dut précipiter ; cet ancien obligé de Danton signa le premier et très fermement, comme si, de sa main de fer, il agrippait enfin sa victime. Vadier signa aussitôt après : il **vidait le gros turbot farci** d'un bon coup de plume. Les autres suivirent, mais c'est dans un coin, tout en bas du papier, que s'aperçoit, tracé d'une écriture chafouine, le nom de Robespierre. Jusqu'au bout, l'homme semblait hésiter à se découvrir.

L'ordre fut expédié au maire : une heure après, les gendarmes étaient en mouvement : Danton, Delacroix, Philippeaux et Desmoulins rejoindraient Fabre et Hérault sous les verrous.

Rühl avait dépêché Panis à Danton. Il trouva le tribun assis au coin de son feu. L'homme parut indifférent d'abord, tisonnant sans mot dire. Et il resta là, dans ce fauteuil, le reste de la nuit, ne voulant pas être arrêté dans son lit. Le pas des gendarmes s'entendant dans la cour du Commerce, il prévint sa femme : **On vient m'arrêter**, et comme, éperdue, elle pleurait : **N'aie pas peur**, dit-il machinalement, **ils n'oseront pas**. Il se laissa emmener sans aucune résistance à la prison toute proche du Luxembourg.

Desmoulins, à la même minute, s'arrachait aux bras de Lucile. Il paraissait calme.

Danton et lui ne se croyaient peut-être pas perdus. Même devant le Tribunal hostile, ils espéraient faire éclater leur innocence. Une lettre de Philippeaux, incarcéré, à sa femme montre à quel point leur paraissaient inintelligibles les accusations portées contre eux. En *postscriptum*, il écrit : **Je viens d'apprendre que Danton, Camille et Lacroix sont également arrêtés. J'en ignore la cause.**

Paris apprit, à son réveil, l'in vraisemblable nouvelle : Danton, Desmoulins arrêtés ! L'homme du Dix Août et l'homme du Quatorze Juillet ! Ce fut, dit Vilain d'Aubigny, une **stupeur générale**. En vain répandait-on qu'ils préparaient la **restauration de la royauté** : l'incrédulité était universelle, mais aussi la consternation. Des députés coururent cour du Commerce se faire confirmer la nouvelle, puis refluèrent aux Tuileries.

La Convention s'y réunit à onze heures dans une émotion facile à imaginer. Tout porte à croire qu'elle était au fond plus dantoniste que robespierriste. Tallien, son président, était un **vieux Cordelier**. Des amis de Danton se voyaient partout : Legendre, Fréron, Courtois, Bourdon, Barras, vingt autres. Mais tout de même le bataillon dantoniste était décapité : Hérault, Fabre, Philippeaux, Delacroix ; Desmoulins, tout l'état-major était en prison. Fréron était prudent, Courtois incapable de parler, Tallien un médiocre. Seul le brave boucher Legendre osa s'élanter à la tribune. **Citoyens**, s'écria-t-il, **quatre membres de cette Assemblée ont été arrêtés cette nuit. Je sais que Danton en est, j'ignore le nom des autres. Je demande que les membres arrêtés soient traduits à la barre pour être accusés**

ou absous par vous. Je le déclare, je crois Danton aussi pur que moi ! Il y eut des murmures approbateurs tandis que Legendre continuait à exalter son grand ami, poursuivi, dit-il, par des haines particulières. Il répéta sa motion. Fayau la combattit, mais l'Assemblée semblait prête à la voter : déjà se faisaient entendre des cris de : *A bas la dictature !* Si Tallien eût mis incontinent aux voix la motion Legendre, l'affaire, dit Courtois, eût été enlevée d'emblée. Il tarda trop, laissa le Comité accourir.

Robespierre parut et tout fut perdu. J'ai dit ailleurs quel sorte de pouvoir d'hypnose ce petit homme, si médiocre à mon sens, exerçait sur les assemblées. Déjà, en ces jours de germinal an II, sa puissance était faite du désarroi inexplicable que sa seule apparition à la tribune causait à ses adversaires : lorsque, le 9 thermidor, on le voudra tuer, il faudra qu'avant tout on l'empêche d'atteindre la tribune. De là, il terrifiait et fascinait ses gens. Il le prit de haut : *A ce trouble depuis longtemps inconnu, dit-il, qui règne dans cette Assemblée, il est aisé de s'apercevoir qu'il s'agit ici d'un grand intérêt. Il s'agit en effet de savoir si quelques hommes aujourd'hui doivent l'emporter sur la patrie, si l'intérêt de quelques hypocrites ambitieux doit l'emporter sur l'intérêt du peuple français !* On commença à applaudir. On était venu, continuait Robespierre, demander, en faveur de Danton et de ses amis un privilège. *Nous n'en voulons point de privilèges ! Non, nous ne voulons point d'idoles.* Les applaudissements devenaient plus nourris. Pourquoi Danton serait-il mieux traité que Brissot, Pétion, Chabot, Cloutz ? *Nous verrons si dans ce jour, conclut-il, la Convention saura briser une prétendue idole pourrie depuis longtemps ou si dans sa chute elle écrasera la Convention et le peuple français.* Et fixant Legendre : *Quiconque tremble est coupable.* Le boucher, lui-même terrifié, se vint excuser. L'effroi l'avait pris aux entrailles : quelques mois après, on lira, dans la *Gazette* (du 15 brumaire), que le citoyen Legendre vient de mourir des suites de la frayeur que lui avaient causée les menaces des membres des Comités lorsque ce député prit la défense de Danton.

Barère, toujours courtisan du succès, vint appuyer Robespierre. Pas de privilèges pour Danton ! Et la motion Legendre fut écartée. Saint-Just lirait sa catilinaire sans que Catilina fût là. Et alors parut à la tribune le beau et terrible jeune homme. Barras nous le peint lisant son monstrueux acte d'accusation de son ton flegmatique, tenant son manuscrit d'une main immobile, de l'autre faisant un seul geste, levant son bras droit et le laissant retomber d'un air inexorable et sans appel comme le couperet même de la guillotine.

La Révolution est dans le peuple, disait-il, et non point dans la renommée de quelques personnages. Cette idée vraie est la source de la justice et de l'égalité dans un État libre : elle est la garantie du peuple contre les hommes audacieux qui s'érigent en quelque sorte en patriciens par leur audace et leur impunité. Alors il commença à dénoncer ces derniers partisans du royalisme, ceux qui depuis cinq ans ont servi les factions et n'ont suivi la liberté que comme un tigre suit sa proie. Et il interpella l'absent : *Danton, tu as servi la tyrannie...* et, pendant une heure, il malmena ce fantôme, coupant sans cesse et sans cesse coupant de sa main droite la tête de l'accusé. A quoi bon redire ces phrases où tout le fiel de Robespierre était simplement délayé dans la phraséologie chère à Saint-Just ?

Il proposait, pour conclure, le décret d'accusation contre Desmoulins, Hérault, Danton, Philippeaux, Lacroix, prévenus de complicité avec d'Orléans et Dumouriez, avec Fabre d'Églantine et les ennemis de la République ; d'avoir

trempe dans la conspiration tendant à rétablir la monarchie et à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain et leur mise en jugement avec Fabre d'Églantine. Le décret fut voté sans qu'une voix s'élevât. Fréron, sur qui Lucile avait compté pour sauver Camille, resta impassible. En rentrant chez lui, Robespierre dit à Duplay : Il faut convenir que Danton a des amis bien lâches, et lorsqu'à la séance du 9 thermidor, Garnier de Saintes cria à Robespierre traqué : Le sang de Danton t'étouffe, celui-ci aura le droit de riposter : C'est donc Danton ! Lâches ! pourquoi ne l'avez-vous pas défendu ?

Lucile courait Paris : elle entraîna Louise Danton chez Robespierre. Elles se heurtèrent à une porte défendue avec soin. D'ailleurs il était l'homme le plus insensible aux larmes des femmes.

Ce pendant, la victoire des Robespierristes produisait l'effet ordinaire du succès. L'assurance, avec laquelle Saint-Just avait affirmé l'existence du complot, en imposait. Le député Delbrel écrivait à ses amis de Moissac : Depuis plusieurs jours que la Convention nationale et les Comités font la chasse aux intrigants et aux fripons, ces messieurs, qui sentaient le poids de leurs iniquités et qui n'avaient pas la conscience pure... s'agitaient beaucoup dans la Convention.... Danton a prononcé l'autre jour un grand mot ; il ne croyait sans doute pas parler pour lui : La République, disait-il, doit bouillonner sans cesse jusqu'à ce qu'elle ait rejeté son écume !

Aux Jacobins, le soir, ce fut Couthon qui fut chargé d'impressionner les purs. Depuis huit jours, cet infirme semblait possédé d'une sorte de sombre mysticisme — que trahissent ses lettres — et maintenant il chantait un *Te Deum* à sa façon. Enfin l'horizon politique s'éclaircit : le ciel devient serein et les amis de la République respirent !... Il félicita le peuple de l'arrestation de ces vieux Cordeliers qui n'étaient que de vieux conspirateurs ; les Jacobins, il en était sûr, allaient se joindre à la Convention. On rechercherait les ramifications de la conspiration. La République doit se purger des crimes qui l'infectent. La justice et la vertu en sont les bases. Sans elles, il est impossible qu'elle subsiste ; avec elles, elle est impérissable. Il y eut de frénétiques applaudissements : Legendre, dûment averti du sort qui l'attendait s'il récidivait, fut très faible il avait toujours regardé Danton comme un patriote pur. S'il avait commis une erreur, elle était involontaire. Au reste, ajoutait-il, je m'en rapporte au jugement du Tribunal. Les reniements commençaient. On comprend donc que Saint-Just, montant à son tour à la tribune, ait été couvert d'applaudissements unanimes et multipliés. Vilain d'Aubigny dit que, dès la soirée du 10, il rencontrait des patriotes qui, avec des larmes, s'écriaient : Il existe des preuves qui constatent que ce sont des traîtres, des conspirateurs, qui l'aurait cru ? Cependant si cela est vrai, pas de pitié pour eux, qu'ils meurent ! Jusque dans les prisons, si j'en crois le Journal d'un détenu, en date du 10 avril, l'affaire Danton piquait la curiosité, mais le bruit y courait que tous ces messieurs avaient prodigieusement volé. L'opinion se montrait bien telle que Danton, on s'en souvient, l'avait, d'un mot gaulois, définie un jour devant Robespierre.

Danton avait pénétré dans la prison du Luxembourg, le 10 germinal, à six heures du matin. Elle était alors pleine de détenus appartenant à toutes les catégories. Certains se trouvèrent groupés sur le passage de ce compagnon fort inattendu de captivité. Il se présenta bien, écrit l'un d'eux : Messieurs, dit-il, je comptais bientôt pouvoir vous faire sortir d'ici, mais malheureusement m'y voilà enfermé avec vous : je ne sais plus quel sera le terme de tout ceci. Delacroix restant

silencieux, Danton essayait de l'égayer par de grosses plaisanteries. A d'autres prisonniers, il dit encore : *Quand les hommes font des sottises, il faut savoir en rire. Mais si la raison ne revient pas sur ce bas monde, vous n'avez encore vu que des roses.* Il était bon prophète : sa mort sera le signal de la grande terreur qui, en quarante-neuf jours, enverra 1.376 victimes à l'échafaud.

Il garda cette attitude un peu fanfaronne avec une remarquable constance. Il ne fut bientôt plus bruit que des propos que, de la fenêtre de sa cellule, il lançait à ses amis. Il tenait à finir en Danton, écrit Riouffe ; sa verve cynique s'épanchait, ajoute-t-il, en phrases entremêlées de jurons et d'expressions ordurières. — Je laisse tout, disait-il, dans un gâchis épouvantable : il n'y en a pas un qui s'entende à gouverner. Au milieu de tant de fureurs, je ne suis pas fâché d'avoir attaché mon nom à quelques décrets qui feront voir que je ne les partageais pas. Parfois le souvenir des Girondins le hantait : il se battait alors avec sa conscience : *Ce sont des frères Caïn : Brissot m'eût fait guillotiner comme Robespierre ! C'étaient encore des réflexions amères : Dans les révolutions, l'autorité reste aux plus scélérats. Il vaut mieux être un pauvre pécheur que de gouverner les hommes ! Les f... bêtes ! ils crieront : Vive la République ! en me voyant passer.* Puis, repris de son amour de la campagne, il parlait sans cesse des arbres de la nature. A Thomas Payne, il dit en anglais : *On m'envoie à l'échafaud : j'irai gaîment !*

Le 12, les prévenus reçurent leur acte d'accusation. Desmoulins en pleurait, mais Danton ricanait : *Eh bien, Lacroix, qu'en dis-tu ? — Que je vais me couper les cheveux pour que Sanson n'y touche pas.* Mais, lui, devait garder de l'espoir : *Il faut, dit-il, tâcher d'émouvoir le peuple !*

Chacun suivait son caractère : Danton plastronnait et gouaillait, Hérault recherchait les jolies femmes, Desmoulins écrivait à Lucile des lettres douloureusement tendres, mais Fabre, homme de lettres aux moelles, se consolait à l'idée d'une gloire immortelle : *Fouquier, disait-il avec une fatuité admirable, pourra faire tomber ma tête, mais non pas mon Philinte !*

Le 13, ils furent transférés à la Conciergerie, leur procès devant commencer ce jour-là. En franchissant le seuil, Danton aurait dit, suivant une tradition : *C'est à pareil jour, il y a un an, que j'ai fait instituer le tribunal révolutionnaire. J'en demande pardon à Dieu et aux hommes. J'ai toujours douté de l'authenticité de ces derniers mots ; ce n'était point du tout son style.* Un témoin affirme qu'il ajouta — propos beaucoup plus vraisemblable : *C'était pour prévenir le renouvellement des massacres de Septembre.*

A cette heure, le tribunal l'appelait à sa barre.

CHAPITRE XIV

LE PROCÈS ET LA MORT

LE PROCÈS : LES JUGES PARAISSENT DEVANT DANTON — DEUXIÈME AUDIENCE : DANTON ÉCRASE LE PRÉSIDENT — TROISIÈME AUDIENCE : L'ACCUSATION S'ÉCROULE — L'APPEL AUX COMITÉS : LA MISE HORS DES DÉBATS — LA DÉLIBÉRATION. LA CONDAMNATION. LA MORT.

LE décor est connu où allaient se jouer les dernières scènes du drame. C'était la *grand'chambre* où le Parlement avait siégé, entouré de splendeur, sous le Christ de Dürer, sur les tapis fleurdelisés. On avait arraché des murs les tapisseries et les tapis du parquet, décroché le Christ, enlevé, du *coin du roi*, le *lit* où siégeait le souverain. Des magnificences d'antan, il ne restait que l'admirable plafond bleu et or et le pavé de marbre blanc et noir qui donnait à la salle un aspect funèbre qu'augmentait la triste lumière arrivant, par les fenêtres, de l'étroite cour de la Conciergerie.

Des tables de bois fort ordinaire avaient été disposées. Au fond, derrière la plus longue, dans leurs vêtements sombres et sous leurs chapeaux à panaches noirs, siégeaient les juges. Devant eux, derrière une plus petite table, l'accusateur public dans le même costume funèbre. A gauche du tribunal, les chaises et les tables du jury et, leur faisant face, les gradins où s'entassaient les prévenus. Face au tribunal, la barre où déposaient les témoins. Tout cela présentait un aspect mortel. Danton ne pouvait reconnaître le splendide décor où il avait plaidé ses premières causes.

Le 13 germinal (3 avril), à 10 heures, les juges entrèrent en audience avec les jurés, tandis que les gradins des prévenus se remplissaient de la plus prodigieuse fournée d'accusés qu'on eût vue depuis les Girondins.

Depuis des heures, une foule énorme s'entassait dans l'enceinte du public, tandis que, piétinant dans la *salle des pas perdus*, sur les paliers, dans les escaliers, débordant sur la place ci-devant Dauphine, une bien autre foule essayait de forcer l'entrée, tendant l'oreille aux éclats de voix et frémissant quand roulera le tonnerre de Danton, le rugissement du fauve traqué.

Les juges étaient *des bons* sur lesquels on pouvait compter, âmes plus noires que leurs panaches. Le président, c'était Herman, qui allait gagner au procès un portefeuille de ministre, l'accusateur, c'était Fouquier, trop célèbre. Ces deux derniers avaient certes fait leurs preuves, et cependant, tant Danton paraissait prévenu redoutable, le Comité, ainsi qu'il résulte d'un document, avait cru devoir prendre avec eux de spéciales précautions. Au moindre signe de faiblesse, ils seraient arrêtés sur leurs sièges. Ni l'un ni l'autre ne devaient ignorer qu'ils jouaient leur tête si celle de Danton paraissait échapper. Herman eût été aussitôt remplacé par Dumas, le vice-président, vrai tortionnaire aux ordres du Comité,

qui venait d'étrangler proprement la défense d'Hébert. Le 12, ce Dumas avait été mandé par le Comité, désireux évidemment de s'assurer ses services éventuels. Ainsi, du côté du Tribunal tout était paré. Fouquier, menacé lui aussi, si, suivant son expression familière, *l'affaire lui pétait dans la main*, devrait donner son maximum d'énergie — même contre son cousin Desmoulins que, le 20 août 1792, il priait, en termes si plats, de lui obtenir de M. Danton *une place* et qui, effectivement, lui avait fait donner le siège même d'où il allait requérir.

Les jurés, encore que tous éprouvés, avaient été, au témoignage du greffier même, triés sur le volet. Il ne fallait point qu'ils se laissassent émouvoir. Le peintre Topino-Lebrun avait lui-même refusé de *broyer du rouge* et n'assistera qu'en témoin aux audiences que ses précieuses notes permettent à peu près de reconstituer. N'ayant estimé *sûrs* que sept jurés, on avait réduit le jury à ce minimum. Parmi eux, s'apercevaient des ennemis déclarés de certains prévenus. Une déposition au procès Fouquier apprendra que ces jurés *allaient tous les jours chez Robespierre*.

Point d'avocats ou — pire chose — des avocats donnés d'office à quelques prévenus par Fouquier, de l'espèce de ce Pantin qui, quelques jours après, contera à sa Société de Gisors comment, venu en badaud, il a été désigné pour défendre Chabot, à la mort duquel il applaudit de tout cœur. Presque pas de témoins. Les accusés en ayant cité, on refusera de les mander sous divers prétextes.

Par ces traits, nous pressentons déjà que le procès sera une parodie de justice — comme d'ailleurs tous ceux qui se déroulaient là depuis six mois.

Aussi bien, la vue même des prévenus est édifiante. Ils sont quatorze qui, au cours des débats, se verront adjoindre deux prévenus, Westermann et Luillier. Or les seize hommes sont traduits là, pêle-mêle, pour trois ou quatre affaires totalement étrangères les unes aux autres. Il y a là Danton, Fabre, Desmoulins, Philippeaux, Delacroix, Hérault de Séchelles, accusés d'avoir voulu *rétablir la royauté*, sans qu'on semble d'ailleurs se soucier un instant d'établir leur connivence ; l'accusation est si peu nourrie contre chacun d'eux, qu'on a espéré, en les groupant, donner l'impression d'un complot. L'autre groupe est composé de gens prévenus de tripotages et de corruption de députés. C'est la pensée machiavélique qui, depuis des mois, se poursuit : compromettre Danton et ses amis avec les drôles qui ont servi d'agents à la Compagnie des Indes, Chabot et ses corrupteurs, puis toute une tourbe d'intrigants étrangers, l'Espagnol Gusman, le Danois Deisderichen, les deux juifs autrichiens Frey destinés à répandre sur les prévenus un surcroît de mauvaise odeur. Les affaires qui amènent ainsi sur les mêmes bancs des hommes politiques, des financiers véreux, des agents cosmopolites, sont si différentes, qu'à l'audience, elles seront traitées distinctement, sans même que Fouquier cherche à établir entre elles le moindre lien. Mais l'effet est néanmoins produit : en masse, ce sont des *fripons* et des *vendus*. Danton, s'il n'était généreux, pourrait dire comme le pauvre Anacharsis Cloutz qui, huit jours avant, mené à l'échafaud dans la charrette des Hébertistes, criait au peuple : *Mes amis, ne me confondez pas, je vous en prie, avec ces coquins*.

Ainsi, tout était, dans cette salle, dès cette première minute, mensonge et iniquité : les juges menacés de mort si les prévenus échappaient, les jurés soigneusement choisis avec mission de condamner et sans cesse travaillés, les avocats constitués pour trahir leurs clients, les témoins à décharge absents, enfin les prévenus mêmes accouplés dans le dessein de compromettre l'or pur de

Desmoulins avec le plomb vil de Chabot. Oui, une parodie de justice en pleine maison de Justice.

La veille, les prévenus avaient subi, dans leur prison, un interrogatoire fort sommaire. Celui de Danton s'était réduit à deux questions et à deux réponses. Avouait-il avoir conspiré contre le peuple français, en voulant rétablir la monarchie, détruire la représentation nationale ? Il avait riposté qu'il avait été républicain même sous la tyrannie et qu'il mourrait tel. A la question : S'il avait un défenseur ?, il avait répondu qu'il se suffirait à lui-même. Cela promettait de belles audiences. Il paraissait en effet plein d'assurance. Parlant du tribunal et du jury, il dit, avant d'entrer dans la salle d'audience : Nous allons voir comment ces b...-là paraîtront devant moi. Il semblait que, lui, l'accusé, allait faire comparaître ses juges.

Quand, à dix heures, ils comparurent cependant, tous les yeux cherchèrent Danton. Il avait cette figure hautaine et crispée où l'orgueil, la colère, le dédain composaient une grimace menaçante. Le juré Suberbielle, un ancien ami, avouera qu'il n'osait le regarder.

Le président Herman fit prêter à chaque juré le serment d'impartialité qui, dans la bouche de ces misérables, était un parjure en cinq phrases. Et, tout de suite, on le vit, car, Desmoulins ayant impétueusement récusé Renaudin qui, aux Jacobins, l'avait voulu assommer, le tribunal refusa de faire droit à sa réclamation et maintint au jury cet ennemi avéré des prévenus.

Herman fit alors l'appel de ceux-ci. A l'appel de son nom, Danton cria : Georges-Jacques Danton, trente-quatre ans, né à Arcis, avocat, député à la Convention. Son domicile ? Bientôt ma demeure sera dans le Néant et mon nom au Panthéon de l'Histoire, quoi qu'on puisse dire. *Le peuple respectera ma tête, oui, ma tête guillotinée.*

Son irritation paraissait déjà grande : c'est qu'il apercevait, se glissant derrière les juges, quatre membres du Comité de Sûreté générale qui, acharnés contre lui, venaient surveiller juges et jurés. Le vieux Vadier, notamment, grimaçait des sourires ironiques devant l'attitude hautaine des accusés ; près de lui, Amar, Voulard et, comble d'infamie, ce David, hier encore familier du foyer Danton. Ils seront là pendant les trois jours, s'agitant, déclarera le greffier, parlant aux juges, jurés et témoins, disant à tous venants que les accusés étaient des scélérats, particulièrement Danton. Les prévenus, exaspérés à leur vue, réclamèrent vivement qu'on traduisît à la barre seize témoins à décharge et notamment des députés qui, désignés par eux, recevraient leurs dénonciations contre les Comités.

Le greffier, cependant, commençait la lecture de l'acte d'accusation en partie double contre les complices de Danton et ceux de Chabot. Un policier note que, pendant cette lecture, les prévenus feignaient d'apprendre pour la première fois, par le rapport même, les délits énormes qui leur étaient imputés.

Alors, brusquement, le président leva l'audience. L'impression devait être franchement mauvaise pour l'accusation. On en juge par les efforts que fait, le lendemain, Couthon pour affirmer le contraire : Quoiqu'ils affectassent au dehors une contenance assurée, écrit-il, on voyait bien dans le jeu forcé de leurs muscles et les mouvements extérieurs de leurs yeux que leur cœur n'était pas tranquille.

Danton avait à peine pu parler, mais il comptait sur la seconde audience pour **confondre les juges** ; ce serait à lui ensuite à **demander leur grâce**.

De fait, ses ennemis ne voyaient point sans appréhension approcher l'interrogatoire. Il semble bien qu'on ait voulu le reculer dans l'espoir de l'éluder. La deuxième audience en effet, celle du 14, devait être en grande partie occupée par l'affaire de la Compagnie des Indes où — et pour cause — Danton n'avait pas à intervenir. Mais il était impatient de se montrer et le fit voir. Un incident se produisit qui le lui permit dès le début de l'audience. Westermann avait été, la veille, arrêté et immédiatement traduit devant le tribunal. Le général protestait : on ne lui avait même pas notifié l'acte d'accusation, et son identité n'avait pas été constatée. Herman haussa les épaules : tout cela était **forme inutile**. Alors, Danton, la bouche ironique, se dressa : **Nous sommes tous cependant ici pour la forme**, s'écria-t-il. A ce mot, les rires partirent, **les plus indécents**, dit Pantin, et comme le président rappelait les prévenus **au devoir** : **Et moi, président**, riposta l'autre de sa voix tonnante, **je te rappelle à la pudeur : nous avons le droit de parler ici !** Herman, voulant couvrir sa voix, sonnait éperdument : **N'entends-tu pas ma sonnette ?** dit-il. — **Un homme qui défend sa vie se moque d'une sonnette et hurle**, répondit-il.

Cependant Westermann insistait pour être interrogé préalablement aux débats. Le président, fort ennuyé, détacha un juge qui, dans une pièce voisine, s'acquitterait de cette formalité. L'audience fut alors un moment suspendue. Mais Danton était décidé à ne point laisser de répit aux juges : **Pourvu qu'on nous donne la parole**, criait-il, **et largement, je suis sûr de confondre mes accusateurs, et si le peuple français est ce qu'il doit être, j'aurai à demander leur grâce**. Et Desmoulins criait aussi : **Ah ! nous aurons la parole, c'est tout ce que nous demandons**. Danton maintenant ricanait : **C'est Barère qui est patriote à présent, n'est-ce pas ?** Et aux jurés : **C'est moi qui ai fait instituer le Tribunal, aussi je crois m'y connaître !** Apercevant Cambon, cité comme témoin à charge : **Cambon**, lui dit-il, **nous crois-tu conspirateurs ?** Cambon ne put réprimer un sourire : **Voyez, il rit ! il rit ! Il ne le croit pas ! Greffier, écrivez qu'il a ri !** Et, au moment où, évidemment, un **mouvement d'audience** se produisait, Westermann rentrant, tout fumant de fureur lui aussi, de la salle voisine, en créa un second : **Je demanderai**, criait-il, **à me mettre tout nu devant le peuple pour qu'on me voie. J'ai reçu sept blessures, toutes par devant. Je n'en ai reçu qu'une par derrière : mon acte d'accusation !**

Herman, alors, reprit les débats. Il entendait s'arrêter longtemps à l'affaire de la Compagnie des Indes. Cambon, venait déposer à ce sujet, mais, auparavant, il crut devoir parler de la mission en Belgique de Danton et de Delacroix ; mais il ne les chargea nullement : **Ils avaient dénoncé Dumouriez dès qu'on avait pu suspecter sa trahison**, dit-il ; **et, au Comité où il siégeait alors avec eux, il leur avait entendu assurer que la République, après de grandes crises, triompherait**. Si les témoins cités par Fouquier tournaient ainsi sous le regard de Danton, qu'allait devenir l'affaire ? Il est vrai qu'au sujet des trafics de la Compagnie, Cambon fut accablant, mais pour Chabot, Danton n'y étant pour rien. Le président s'y éternisa d'autant plus : le tribun n'avait ainsi aucun prétexte à parler.

Cette partie des débats close, il fallait bien cependant passer à l'affaire Danton. Elle arrivait enfin sur le tapis et, impatient de se disculper, il se leva.

Nous n'avons pas hélas ! sa défense. Ni le Bulletin du Tribunal, à dessein bref et terne, maquillé d'ailleurs après coup, ni le rapport du policier au Comité, ni le discours de Pantin, ni les dépositions faites plus tard au procès Fouquier, ni la brochure de Vilain d'Aubigny, ni même les curieuses notes prises à l'audience par Topino-Lebrun ne permettent de reconstituer cette défense. Prononça-t-il un discours suivi ou répondit-il à des questions qui se formulaient ? C'est ce qu'il est même difficile de voir.

A lire les notes de Lebrun, on croit voir un homme parant un peu au hasard, non seulement les coups qu'on lui porte, mais ceux qu'on s'apprête dans l'ombre à lui porter. L'acte d'accusation était vague et il n'y avait, dans cette étrange affaire Danton, aucun dossier Danton. On incriminait toute sa vie publique, mais on n'articulait aucun fait précis. Il était donc forcé de repousser comme à tâtons les griefs qu'on n'osait ou ne pouvait formuler.

Le fait est qu'essayant de l'entendre à travers Topino-Lebrun, je vois un homme errant les mains tendues, d'une façon parfois titubante, dans toute sa vie passée. Cette vie, que nous venons de parcourir, nous la voyons repasser sous nos yeux, dans cette audience du, 14, comme dans un nuage trouble traversé d'éclairs éblouissants et de formidables coups de tonnerre. Dans cette vie d'où soudain tout remonte, il y a trop de choses confuses, glorieuses et affreuses, trop de boue, d'or, de sang remués, trop d'épreuves et de violences. On dirait que, si résolu qu'il soit à se justifier, l'homme n'en peut plus, tombe, se relève, s'excuse, s'exalte, se confesse et se vante tour à tour du même fait, supplie, menace, appelle du passé ses gloires et ses chagrins. Mais, inégal dans cette défense, incertain peut-être sur ce terrain qu'il sait semé de pièges, où on l'a entraîné, il trébuche parfois pour reprendre, un instant après, tout son équilibre. Peut-être d'ailleurs me trompé-je. Peut-être cette impression cauchemaresque est-elle le résultat de ces notes hachées, désordonnées prises par le témoin. Ou bien, pressentant qu'on l'allait couper, l'accusé, peut-être se hâtait-il de tout dire pêle-mêle et de précipiter les phrases.

Il parlait d'une voix si forte que les éclats s'en entendaient bien au delà des portes : son tonnerre semblait les faire sauter.

Danton, lui avait dit le président, la Convention vous accuse d'avoir favorisé Dumouriez, de ne l'avoir point fait connaître pour ce qu'il était, d'avoir partagé ses projets liberticides, tels que de faire marcher une force armée sur Paris pour détruire le gouvernement républicain et rétablir la royauté.

Alors il s'écria : Ma voix, qui tant de fois s'est fait entendre pour la cause du peuple, pour appuyer et défendre ses intérêts, n'aura pas de peine à repousser la calomnie. Les lâches qui me calomnient oseraient-ils m'attaquer en face ? Qu'ils se montrent, et bientôt je les couvrirai eux-mêmes de l'ignominie, de l'opprobre qui les caractérisent ! Je l'ai dit et je le répète : Mon domicile est bientôt dans le néant et mon nom au Panthéon !... Ma tête est là ! Elle répond de tout.... Puis, avec ce grand geste de lassitude furieuse ou de dédain hautain qui lui était familier : *J'ai trop servi. La vie m'est à charge.* Je demande des commissaires de la Convention pour recevoir ma dénonciation sur le système de dictature ! Oui, moi Danton, je dévoilerai la dictature qui se montre entièrement à découvert !

C'était passer si brusquement à l'offensive que le président en fut effrayé.

Danton, dit-il, l'audace est le propre du crime, et le calme est celui de l'innocence. Sans doute, la défense est de droit légitime ; mais c'est une défense

qui sait se renfermer dans les bornes de la décence et de la modération, qui sait tout respecter, même jusqu'à ses accusateurs....

— L'audace individuelle est sans doute réprimable, et jamais elle n'a pu m'être reprochée, riposta-t-il, mais l'audace nationale dont j'ai tant de fois servi la chose publique, ce genre d'audace est permis ; il est même nécessaire en révolution, et c'est cette audace dont je m'honore. Lorsque je me vois si grièvement, si injustement inculpé, suis-je le maître de commander au sentiment d'indignation qui me soulève contre mes détracteurs ? Est-ce d'un révolutionnaire comme moi, aussi fortement prononcé, qu'il faut attendre une défense froide ?

Moi vendu ! Moi ! Un homme de ma trempe est impayable ! La preuve !... Que l'accusateur qui m'accuse d'après la Convention, administre la preuve, les semi-preuves, les indices de vénalité ! C'est moi, moi, que l'on accuse d'avoir rampé aux pieds des vils despotes, d'avoir toujours été contraire au parti de la liberté, d'avoir conspiré avec Mirabeau et Dumouriez ! Et c'est moi que l'on somme de répondre à la justice inévitable, inflexible !... Et toi, Saint-Just, tu répondras à la postérité de la diffamation lancée contre le meilleur ami du peuple, contre son plus ardent défenseur !... En parcourant cette liste d'horreurs, je sens toute mon existence frémir !

Le président l'interrompit encore : il manquait à la représentation nationale, au Tribunal et au peuple souverain. C'est probablement à ce moment qu'il se sera écrié : Quoi qu'on dise, notre gloire est certaine ; nous irons à l'échafaud, *mais le peuple déchirera nos ennemis par lambeaux quand nous ne serons plus*. A quoi, s'il faut en croire Pantin, Herman riposta que les accusés injuriaient le Tribunal en annonçant qu'ils étaient sûrs de la mort, que c'était là se méfier de la justice... Je vais donc, reprit Danton avec plus de calme, descendre à ma justification. Je vais suivre le plan adopté par Saint-Just. Moi vendu à Mirabeau, à d'Orléans ! Qu'ils paraissent ceux qui ont connu ce marché ! Combien m'a-t-on acheté ? Moi, le partisan des royalistes et de la royauté ? A-t-on oublié que j'ai été nommé administrateur contradictoirement avec tous les contre-révolutionnaires qui m'exécraient ? Des intelligences de ma part avec Mirabeau ?... Mais tout le monde sait que j'ai combattu Mirabeau, que j'ai contrarié tous ses projets toutes les fois que je les ai crus funestes à la liberté.... Et il donna quelques détails, puis il sembla de nouveau emporté par la fureur. J'ai toute la plénitude de ma tête lorsque je provoque mes accusateurs, lorsque je demande à me mesurer avec eux ! Qu'on me les produise, et je les replonge dans le néant dont ils n'auraient jamais dû sortir !... Vils imposteurs, paraissez, et je vais vous arracher le masque qui vous dérobe à la vindicte publique !

Est-ce à ce moment qu'éclatèrent les applaudissements dont parlera le greffier Fabricius Pâris ? En tout cas, le président de nouveau s' alarma. Ce n'est pas, dit-il, par des sorties indécentes contre vos accusateurs que vous parviendrez à convaincre le jury de votre innocence. Parlez-lui un langage qu'il puisse entendre, mais n'oubliez pas que ceux qui vous accusent jouissent de l'estime publique et n'ont rien fait qui puisse leur enlever ce témoignage précieux !

— Un accusé comme moi, riposta-t-il, répond devant le jury, mais ne lui parle pas ; je me défends et ne calomnie pas ! Jamais l'ambition ni la cupidité n'eurent de puissance sur moi ; jamais elles ne dirigèrent mes actions ; jamais ces passions ne me firent compromettre la chose publique ; tout entier à ma patrie, je lui ai fait le généreux sacrifice de toute mon existence. C'est dans cet esprit que j'ai combattu... La Fayette, Bailly et tous les conspirateurs qui voulaient

s'introduire dans les postes les plus importants pour mieux et plus facilement assassiner la liberté. Il faut maintenant que je parle de trois plats coquins qui ont perdu Robespierre. J'ai des choses essentielles à révéler....

Le président, au comble de l'inquiétude, l'interrompit vivement, le priant de s'enfermer dans sa défense. Alors il revint sur toute sa vie, notamment sur ses rapports avec Mirabeau. C'est une chose bien étrange que l'aveuglement de la Convention jusqu'à ce jour sur mon compte, ajouta-t-il ironiquement ; c'est une chose vraiment miraculeuse que son illumination subite !

— L'ironie à laquelle vous avez recours, s'écria Herman, ne détruit pas le reproche à vous fait de vous être couvert en public du manque du patriotisme pour tromper vos collègues et favoriser secrètement la royauté...

— Je me souviens effectivement, ricana l'accusé, d'avoir provoqué le rétablissement de la royauté, d'avoir protégé la fuite du tyran en m'opposant de toutes mes forces à son voyage à Saint-Cloud, en faisant hérissier de piques et de baïonnettes son passage, en enchaînant en quelque sorte ses coursiers fougueux : si c'est là se déclarer partisan de la royauté, s'en montrer l'ami, si à ces traits on peut reconnaître l'homme favorisant la tyrannie, dans cette hypothèse, j'avoue être coupable de ce crime !

Il s'expliqua alors sur ses relations avec les Lameth, l'affaire du Champ-de-Mars, son voyage en Angleterre, sa lutte avec les Brissotins, son voyage à Arcis la veille du 10 août, sa conduite pendant la nuit historique du 9 au 10 août. Il n'avait jamais donné sa voix à d'Orléans : personne ne pouvait prouver qu'il l'eût fait nommer. Quant aux fonds qui lui avaient été confiés en août 1792, il avait dépensé devant Marat et Robespierre pour les commissaires des départements. Il s'étendit sur l'affaire d'Adrien Duport. Quant aux Brissotins qu'il avait, disait-on, protégés, ils l'avaient pardieu bien attaqué. Il s'étendit aussi sur ses rapports avec Dumouriez : c'était un orgueilleux qu'il ne fallait pas irriter : il l'avait ménagé, et c'est d'ailleurs Billaud qu'il avait chargé de la négociation. Celui-ci n'avait jamais alors pu discerner si Dumouriez était un traître.

Il parlait depuis une heure et il semblait que rien ne pût l'arrêter. D'après Pâris, on avait l'impression que rien ne tenait debout de l'acte d'accusation. Une grande partie de l'assistance applaudissait à cette justification. De la salle d'audience, le bruit se répandait que Danton confondait ses accusateurs et, pénétrant jusque dans les prisons, ce bruit remplissait d'une anxieuse espérance les prisonniers. L'un d'eux, le 15, écrit dans son Journal : Un citoyen, qui a été témoin des débats, nous a rapporté que Danton fait trembler juges et jurés ; il écrase de sa voix la sonnette du président.... Le public murmurant pendant les débats, Danton s'écria : Peuple, vous me jugerez quand j'aurai tout dit ; ma voix ne doit pas être seulement entendue de vous, mais de toute la France.

En fait, devant lui, président, juges, jurés, accusateur public, tous semblaient écrasés. La salle houlait, murmurait, applaudissait. L'inquiétude était extrême. Déjà Herman, éperdu, avait fait parvenir à Fouquier un billet portant : Dans une demi-heure, je ferai suspendre la défense. Brusquement, il l'interrompit. Le Bulletin du Tribunal porte : En parcourant la série des accusations qui lui étaient personnelles, il (Danton) avait peine à se défendre de certains mouvements de fureur qui l'animaient ; sa voix altérée indiquait assez qu'il avait besoin de repos. Cette situation pénible fut sentie par tous les juges qui l'invitèrent à suspendre ses moyens de justification pour les reprendre avec plus de calme et de

tranquillité. Danton se rendit à l'invitation et se tut. On a bien l'impression d'une tartuferie. Au milieu des notes de Topino-Lebrun, qui deviennent de plus en plus brèves, on relève cette parole : **On me refuse des témoins, allons je ne me défends plus ! Je vous fais d'ailleurs mille excuses de ce qu'il y a de trop chaud, c'est mon caractère ! Le peuple déchirera mes ennemis par morceaux avant trois mois.** Cette explosion d'indignation venait évidemment de ce qu'on coupait sa défense. Le président dut lui promettre qu'il pourrait, après l'interrogatoire des autres, en reprendre la suite. Il accepta, et l'audience fut levée au milieu d'une impression générale de plus en plus favorable à Danton et à ses amis.

Le 15, l'audience parut devoir être tout d'abord consacrée à ces derniers. Ils répondirent avec moins de vivacité et d'abondance que Danton ; mais, de leurs réponses, il était facile de conclure que rien ne tenait plus debout de l'accusation ; ils repoussaient comme en se jouant les allégations. On avait produit notamment contre Héroult des lettres écrites de l'étranger qui, même falsifiées, coupées, maquillées, n'arrivaient nullement à l'impliquer dans aucune affaire grave. Desmoulins n'eut pas de peine, quant à lui, à démontrer que son principal crime était d'avoir dénoncé Hébert que le Tribunal avait, huit jours avant, envoyé à l'échafaud. Enfin Delacroix, s'il se défendit assez mal des pillages en Belgique, rétorqua pour le reste toutes les accusations. Il demandait à produire des témoins : il en avait donné une liste trois jours auparavant et on ne les avait pas assignés. Et d'une altercation entre Fouquier-Tinville et lui à ce sujet, l'accusateur se tira assez mal : alors Herman d'affirmer qu'il voyait le prévenu **conspirer en pleine enceinte du Tribunal** ; comme Delacroix, soutenu par Danton, insistait vigoureusement sur l'évidente iniquité qu'était ce procès sans témoins à décharge, l'accusateur, au comble de l'énervement, s'écria : **Il est temps de faire cesser cette lutte, tout à la fois scandaleuse et pour le Tribunal et pour ceux qui vous entendent : je vais écrire à la Convention, pour connaître son vœu ; il sera exactement suivi.**

A la vérité, la situation du Tribunal devenait scabreuse : Danton, derechef, donnait de la voix et, appuyé par lui, Delacroix continuait à faire front, tandis qu'Héroult revenait à la rescousse. Fouquier était hors de lui d'inquiétude et de colère : Philippeaux, Westermann, tour à tour interrogés, le confondaient, l'un avec une parfaite aisance de parole, l'autre avec une rude franchise de soldat. Pas un instant cependant on ne vit les accusés se soulever, ainsi que va l'affirmer Fouquier : **J'atteste, déposera quatre mois après un témoin, qu'il n'y a eu de la part des accusés ni révolte ni insulte envers personne.** Mais il est certain que Danton avait défoncé l'accusation et que, passant à travers la brèche, tous ses amis l'élargissaient. **Les juges et jurés étaient anéantis devant de tels hommes,** dira le greffier, **et le déposant a cru un instant qu'ils n'auraient pas l'audace de les sacrifier.** Le public, complètement édifié, partageait cette opinion : pour tous, l'acquittement s'imposait ; les jurés eux-mêmes commençaient à faiblir. Et si Danton reprenait la parole, appuyé sur l'opinion, il achèverait la déroute. Acquittés, les prévenus rentreraient triomphalement à la Convention sur les épaules du peuple ; mais la conséquence était que les deux Comités crouleraient sous cette défaite : ceux de leurs membres qui assistaient aux débats, en blêmissaient : **pâles, la colère et l'effroi étaient peints sur leurs visages,** dira Fabricius Pâris.

Herman et Fouquier, contrairement à la loi, échangeaient de fiévreux billets où ils concertaient en vain leur action. Fouquier surtout était atterré. Voici qu'en plein

Tribunal l'affaire allait lui péter dans la main. Il rédigea, séance tenante, une lettre au Comité qu'il soumit à Herman. Celui-ci la corrigea. On y lisait : Un orage terrible gronde depuis que la séance est commencée ; les accusés, en forcenés, réclament l'audition des témoins à décharge, des citoyens députés Simon, Courtois, Laignelot, Fréron, Panis, etc., ils en appellent au peuple du refus qu'ils prétendent éprouver. Malgré la fermeté du président et du Tribunal entier, leurs réclamations multipliées troublent la séance, et ils annoncent à haute voix qu'ils ne se tairont pas avant que leurs témoins ne soient entendus et sans un décret ; nous vous invitons à nous tracer définitivement notre conduite sur cette réclamation, l'ordre judiciaire ne nous fournissant aucun moyen de motiver le refus.

Et l'audience continua dans l'attente d'une réponse du Comité.

Le Comité, depuis la veille, travaillait à trouver le moyen que réclamait Fouquier ou plutôt à le forger. Comme par miracle on avait, depuis quelques heures, une pièce décisive. Un détenu du Luxembourg, Laflotte, dénonçait une conspiration qui s'organisait dans les cachots et allait éclater : deux prisonniers, l'ex-général Dillon et le député Simon en étaient les auteurs ; ils avaient appris à Laflotte que les accusés tenaient tête au Tribunal soutenus par le peuple, que Dillon allait recevoir mille écus de Lucile pour envoyer du monde autour du Tribunal, qu'il fallait se réunir suivant un plan que Laflotte s'offrait à aller révéler aux Comités.

En admettant que cette lettre n'eût pas été, la veille, préparée par certains membres des Comités, elle n'en sentait pas moins l'imposture à chaque ligne. Quelle vraisemblance y avait-il à ce que Lucile fût allée porter ses mille écus à des prisonniers pour amener du monde autour du Palais, et comment Dillon, sous les verrous, pouvait-il provoquer un soulèvement ? C'est ce qu'aucun des membres des Comités ne se demanda — et pour cause. Ce rapport était tout ce qu'il fallait pour enlever un vote qui mettrait fin au procès si Saint-Just, chargé du rapport, s'y prenait bien.

Le jeune homme se présenta, transporté d'une indignation feinte, à la tribune de la Convention, agitant des papiers, les pièces. Il se garda de lire la lettre de Fouquier qui proclamait maladroitement la forfaiture dont se plaignaient les accusés ; il la travestit impudemment : L'accusateur public, dit-il, nous a mandé que la révolte des coupables avait fait suspendre les débats de la justice jusqu'à ce que la Convention ait pris des mesures. Vous avez échappé au danger le plus grand qui jamais ait menacé la liberté ; maintenant tous les complices sont découverts, et la révolte des criminels aux pieds de la justice même, intimidés par la loi, explique le secret de leur conscience ; leur désespoir, leur fureur, tout annonce que la bonhomie qu'ils faisaient paraître était le piège le plus hypocrite qui ait été tendu à la Révolution.... Il ne faut plus d'autres preuves. Il parla alors du complot des prisons à sa manière encore : La femme de Desmoulins avait touché de l'argent pour exciter un mouvement pour assassiner les patriotes et le Tribunal. Tout prouvait le crime des malheureux ; ils l'avouaient en résistant... Et il concluait en demandant qu'on décrêtât que tout prévenu qui résisterait ou insulterait à la justice nationale serait mis hors des débats sur-le-champ. Après lecture de la lettre de Laflotte, le décret fut voté et expédié à Fouquier — garrot préparé par les mains de Saint-Just, tandis que Robespierre, toujours secret, n'apparaissait que par derrière, impassible et implacable.

Amar et Vouland, frémissant de joie, coururent au Palais. Croisant le greffier, ils lui crièrent : **Nous les tenons, les scélérats. Ils conspiraient dans la maison du Luxembourg !** Ils firent prévenir Fouquier : il accourut. Amar lui tendit le décret : **Voilà qui va vous mettre à l'aise ! — Ma foi,** répondit Fouquier en souriant, **nous en avons besoin !** Il rentra dans la salle d'audience et donna lecture du décret ainsi que de la déclaration de Laflotte.

Les accusés comprirent qu'on les bâillonnait pour les pouvoir égorger. Camille, lui, vit surtout une chose : Saint-Just faisait tomber, avec sa tête, celle de Lucile. Ce fut son premier cri : **Ah ! les scélérats ! non contents de m'assassiner, ils veulent assassiner ma femme !** Et comme les membres du Comité avaient reparu derrière les juges, la figure épanouie : **Voyez, s'écria Danton, voyez ces lâches assassins. Ils nous suivront jusqu'à la mort !** On dit aussi qu'assuré désormais de son sort, il devina, qui, derrière Saint-Just, avait serré le garrot : **Infâme Robespierre ! L'échafaud te réclame ! Tu me suis, Robespierre !** D'ailleurs il protestait que le décret ne les atteignait point : **Je n'ai point insulté le Tribunal ; j'en prends le peuple à témoin ; ce décret est une machination infernale pour nous perdre. Je suis Danton jusqu'à la mort : demain je m'endormirai dans la gloire, j'en suis sûr.**

On les ramena, ivres de colère, à la Conciergerie.

L'audience du 16 ne pouvait être qu'illusoire. Le procès était bien clos pour tous. Dès l'abord l'accusateur fit faire lecture du décret qui l'armait. Puis il déclara à Danton et à Delacroix qu'il avait une foule de témoins à produire contre eux et qui tous tendaient à les confondre, mais qu'en se conformant aux ordres de l'Assemblée, il s'abstiendrait de faire entendre tous ces témoins, et qu'eux, accusés, ne devaient point compter faire entendre les leurs ; qu'ils ne seraient jugés que sur des preuves écrites et n'avaient à se défendre que contre ce genre de preuves. Si l'on en croyait le Bulletin, les deux prévenus auraient alors renouvelé leurs indécentes en réclamant l'audition des témoins. En fait, je crois volontiers que Danton ne dut point accepter sans protestations violentes cette invitation à se laisser bénévolement étrangler.

Fouquier **dépêcha** les derniers accusés — les frères Frey qu'on avait oublié de questionner. Ces misérables expédiés, Danton entendait bien que, suivant la promesse faite le 14, il pourrait achever de se défendre. Mais Herman, lui, ne l'entendait point. Il se fallait presser. Il invita le jury à se déclarer suffisamment éclairé. Les jurés se retirèrent quelques minutes et rentrèrent avec la déclaration sollicitée.

Les jurés étant satisfaits les débats sont clos, dit le président. **Clos ! s'écria Danton, comment cela ? Ils n'ont pas encore commencé ! Vous n'avez pas lu de pièces ! Point de témoins !**

Il avait raison : à ce singulier procès on n'avait rien produit que l'acte d'accusation fabriqué par Saint-Just ; on avait-interrogé les témoins désordonnément, les interrompant avant qu'ils eussent fini ; on n'avait produit aucun document, — sauf un faux ; les témoins à décharge n'ayant pas été mandés, ceux de l'accusation même avaient été congédiés. Chose plus curieuse encore, il n'y avait même pas eu de réquisitoire, et l'on ne parut point songer un instant qu'on n'avait point plaidé.

Nous allons être jugés sans être entendus, criaient les prévenus. Desmoulins avait préparé un mémoire réfutant les mensonges de Saint-Just ; il ne le put lire ; il le froissa, le jeta à terre. On prétendit qu'il l'avait jeté en boulette à la tête des juges. En réalité, nous imaginons facilement que ces hommes n'étaient point calmes. Fouquier s'écria alors que l'indécence des prévenus l'obligeait à requérir que les questions fussent posées aux jurés et le jugement à intervenir prononcé en l'absence des accusés. Même condamnés d'avance, ils faisaient peur. Le Tribunal jugea conformément à la requête. Les prévenus se cramponnaient à leurs bancs. Camille poussait des cris aigus. Il fallut trois hommes pour l'arracher de la salle. Danton ne devait guère être moins bruyant. Il disait : **Moi conspirateur ! Mon nom est accoté à toutes les institutions révolutionnaires : levée, armée révolutionnaire, comités révolutionnaires, Comité de Salut public, Tribunal révolutionnaire : c'est moi qui me suis donné la mort, et je suis un modéré !**

Les jurés s'étaient retirés. Si triés qu'ils eussent été, si travaillés avant et pendant le procès, si étouffés qu'eussent été les **moyens de défense**, chose incroyable, les jurés hésitaient. Ils étaient impressionnés par la défense, même écourtée, même incomplète, de Danton, et, disons-le, par l'impossibilité de trouver une assise à leur verdict. Plusieurs, s'il faut en croire Courtois, se vinrent ouvrir à David : ils ne croyaient pas Danton coupable. **Comment, s'écria le peintre, comment, pas coupable ! Est-ce que l'opinion publique ne l'a pas déjà jugé ? Qu'attendez-vous ? Il n'y a que des lâches qui puissent se conduire ainsi !**

Pendant la délibération qui fut plus longue qu'on ne l'espérait, témoigne le greffier, le bruit se répandit dans le Tribunal que les jurés n'étaient point d'accord, que la majorité était pour absoudre. Les membres du Comité présents au Tribunal furent **consternés**. Ils montèrent avec le président à la buvette, pièce contiguë à la salle où délibérait le jury, et y appelèrent les **bons jurés**. Ceux-ci devaient menacer les autres de la colère des Comités. A un juré qui pleurait devant l'affreuse situation où il se trouvait, Suberbielle aurait dit : **Lequel de Robespierre et de Danton est le plus utile à la République ? — C'est Robespierre. — Eh bien il faut guillotiner Danton !**

Il semble qu'il y ait eu une dernière manœuvre. Herman et Fouquier entrèrent dans la salle du jury, et il parait, d'après certains témoignages, qu'ils produisirent **une lettre qu'ils disaient venir de l'étranger et qui était adressée à Danton**. Quelle était cette **pièce secrète** destinée à dissiper les scrupules ? M. Joseph Reinach se l'est demandé sans arriver à répondre. Mais le fait de la pièce produite lui semble assuré. S'il ne s'agit pas d'un faux, ce put être quelque lettre ancienne relative à Marie-Antoinette.

Quoi qu'il en soit, Pâris vit soudain les jurés descendre les escaliers avec **des airs de forcenés**. Trincharde, apercevant le greffier, lui cria avec un air furieux : **Les scélérats vont périr !** Et il fit avec son bras le geste atroce du couperet qui tombe. Un instant après, le jury apportait sur la double question : **Il a existé une conspiration tendant à rétablir la monarchie.... Il a existé une conspiration tendant à diffamer et avilir la représentation**, un verdict affirmatif qui — sauf Luillier — déclarait coupables les prévenus.

L'accusateur, alors, présenta ses conclusions et, le Tribunal consulté, le président, en face des bancs maintenant vides des prévenus, prononça la

sentence qui les condamnait à mort et ordonna que le jugement leur serait notifié entre les deux guichets de la prison.

Le 16 germinal même (6 avril), au début de l'après-midi, le bourreau Sanson se rendit à la Conciergerie pour y faire la toilette de ses hommes : Gros gibier aujourd'hui ! lui cria un gendarme.

La journée était superbe. Paris se ruait à ce prodigieux spectacle : Danton et Desmoulins conduits à la guillotine. Mais, en dépit du ciel bleu et des arbres en fleurs, que signale un témoin, ce n'était pas, de la part de la foule, cette joie indécente qui avait récemment souffleté Hébert et sa bande : Français, écrira sous peu Dyannière, rappelez-vous le deuil qui régnait à Paris lorsque Danton fut conduit à l'échafaud.

Danton avait, à l'arrivée de Sanson, montré une tragique gaîté et la conserverait sur la charrette : il voulait être Danton jusqu'à la mort. Depuis sept jours, il plaisantait la camarade, envisageait en riant l'heure où Sanson leur démantibulerait les vertèbres cervicales. A Camille qui sanglotait en murmurant le nom de Lucile, il prodiguait de rudes consolations, gardant jusqu'au bout, avec cet homme enfant, les façons d'un frère aîné. Fabre, qui était d'un autre caractère, n'avait qu'un souci : ce misérable Billaud, qui jadis s'était fait siffler au théâtre, n'était-il pas capable de s'approprier un manuscrit saisi sur le bureau de l'immortel auteur de *Philinte*, *l'Orange de Malte* : de si beaux vers ! Ah ! des vers ! ricanait Danton, des vers ; avant huit jours, tu en feras ! Il restait ainsi jusqu'au bout un acteur de Shakespeare. Pour donner peut-être l'exemple de la fermeté à Camille, il ne parlait, lui, ni de sa jolie Louise ni de ses petits Danton ; il est impossible qu'il n'y songeât pas.

Les charrettes avaient quitté la Conciergerie à quatre heures. Elles suivaient le chemin ordinaire : le Pont Neuf, le quai du Louvre et la longue rue de la Convention, ci-devant Saint-Honoré, pour aboutir à la place de la Révolution par la rue ci-devant Royale. Elles cheminaient lentement et chacun put contempler, entraînés au supplice, ces grands révolutionnaires.

Frénilly les vit passer. Trois charrettes peintes en rouge attelées de deux chevaux, escortées de cinq à six gendarmes, traversaient au pas une foule immense et silencieuse qui ne montrait pas de joie et n'osait montrer d'horreur. Chaque voiture contenait cinq ou six condamnés. Danton attirait tous les regards : Son énorme tête ronde fixait orgueilleusement la foule stupide. Hérault semblait morne et abattu. Un autre témoin nous peint Camille avec un air effaré, parlant à ses voisins avec beaucoup d'agitation.

Quel chemin pour Danton, de ce Palais où il avait, tout jeune homme, basoché pour le patron Vinot, à cette place de la Révolution où tant de sang déjà avait coulé, dont il avait, parfois malgré lui, déchaîné le flot ! Il passa devant la place de l'École, le petit café du Parnasse où il avait connu sa bonne Gabrielle et échangé avec elle tendres paroles et gais propos. Plus loin, au café de la Régence, il aperçut David qui osait, de la terrasse, croquer l'ami qu'il avait envoyé à la mort : Danton eut un sursaut devant tant d'impudence. Valet ! lui cracha-t-il. Maintenant on était engagé dans la rue ci-devant Saint-Honoré : on atteignit la maison Duplay, le logis de Robespierre. Se tournant vers la maison, le condamné cria encore : Tu me suis ! Ta maison sera rasée ! On y sèmera du sel ! S'il avait vu la scène qui, le 10 thermidor, se passera en ce lieu : la

charrette qui mène Robespierre à l'échafaud arrêtée là pour que le dictateur déchu puisse voir sa porte aspergée de sang de bœuf par le peuple en délire !

Enfin voici la place. Au centre, la statue de la Liberté se dressait, en face de l'échafaud très élevé, la déesse de plâtre, que Manon Roland avait si tragiquement interpellée.

C'est par la rue ci-devant Royale que le poète Arnault vit déboucher les charrettes : [Le calme de Hérault était celui de l'indifférence](#), écrit-il, [le calme de Danton celui du dédain](#). Hérault cherchait quelqu'un de l'œil à une fenêtre du Garde-Meuble : une main de femme agita une dentelle ; il sourit ; chacun allait mourir comme il avait vécu.

Ils descendirent des charrettes quand le soleil couchant rougissait le ciel derrière les arbres fleuris des Champs-Élysées. Depuis quelque temps, l'abbé de Kéravenant, ce prêtre qui avait marié Danton, suivait les charrettes en prononçant les paroles de l'absolution. Sur la place, il les murmurait encore. Mme Gély, belle-mère de Danton, prétendait en avoir reçu l'assurance de la bouche même du prêtre. Celui-ci était d'ailleurs, les documents le prouvent, de ces [aumôniers de la guillotine](#) qui s'étaient donné la mission de suivre les charrettes jusqu'à l'échafaud.

Le bourreau était pressé : il bouscula ses gens. Il fallait que les quinze hommes fussent dépêchés avant la chute du jour. Hérault voulut embrasser Danton ! Sanson les sépara. [Imbécile](#), fit Danton, [empêcheras-tu nos têtes de s'embrasser dans le panier ?](#)

Le jour tombait, dit Arnault. [Au pied de l'humble statue dont la masse se détachait en silhouette colossale sur le ciel, je vis se dresser comme une ombre de Danton ; le tribun éclairé par le soleil mourant semblait autant sortir du tombeau que prêt à y entrer. Rien d'audacieux comme la contenance de cet athlète, rien de formidable comme l'attitude de ce profil qui défiait la hache, comme l'expression de cette tête qui, prête à tomber, paraissait dicter des lois.](#)

Il s'avança le dernier, les pieds dans le sang de ses amis. Alors, étant seul sur l'échafaud, il eut, lui aussi, un sanglot : [Ma bien-aimée](#), dit-il, [ma bien-aimée, je ne te verrai donc plus !](#) ; mais se ressaisissant : [Allons, Danton, pas de faiblesse !](#) se cria-t-il, et au bourreau : [Tu montreras ma tête au peuple, elle en vaut la peine !](#)

Un instant après, la nuit tombant, cette tête puissante roulait dans le panier.

Georges-Jacques Danton mourait à trente-quatre ans et six mois. Il avait joué, cinq ans, sur la scène du monde le rôle tumultueux d'un [athlète de la Révolution](#) et finissait comme il avait vécu, tout à la fois sentimental, brutal, grandiloquent, sur les planches d'un échafaud, sa dernière tribune.

Il avait fait du mal ; il ne l'avait pas toujours voulu, il avait pleuré avec de grosses larmes les fautes commises, et dans une certaine mesure — trop tard — avait pensé les réparer. C'était en cherchant à faire triompher la clémence et à abattre l'échafaud que [l'homme de Septembre](#) s'était voué à la mort.

Il ne laissait point l'impression d'une belle âme. Il ne laissait pas non plus l'impression d'une âme basse. Malgré de tristes côtés dont nous n'avons rien celé, il avait même parfois donné celle d'une âme assez haute. Les circonstances avaient fait de lui un révolté, mais il y avait en lui l'étoffe d'un autre rôle. Il

mourait ayant en apparence donné une mesure énorme, sans avoir cependant peut-être donné sa vraie mesure.

Mais, un jour, au milieu de grandes fautes et d'aucuns disent de grands crimes, il avait sauvé la France. Dans le silence consterné de ce peuple, habitué depuis des mois à huer le vaincu, il y avait, ce soir-là, l'expression muette d'une légitime gratitude.

Et puis la multitude aime les forts. Danton n'était certes pas un saint, mais c'était un homme.

FIN DE L'OUVRAGE